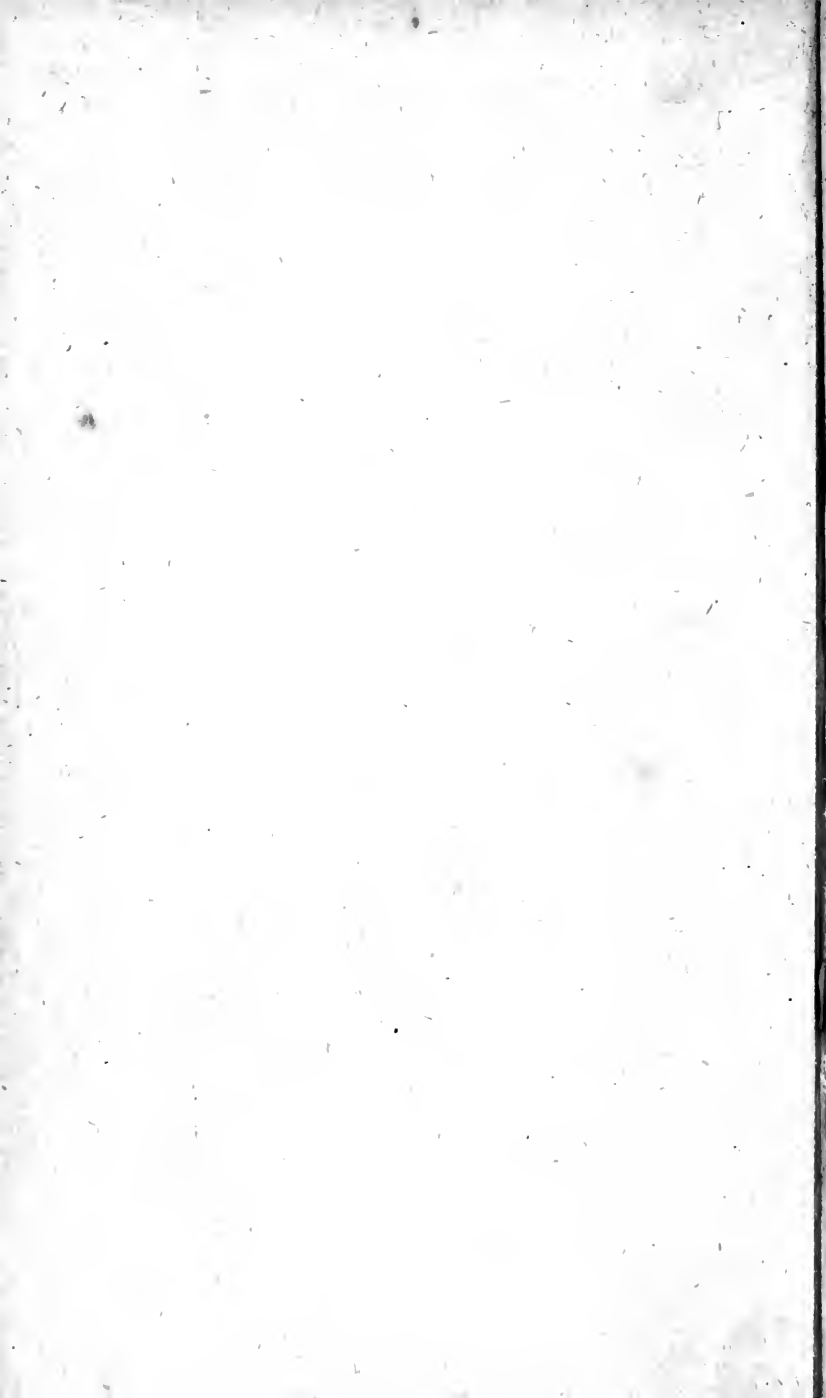


Génie du Christianisme  
24 à 49 + voir t. I

à/c p. 441 - autre volume -

p. 441 (datée 1805) ?





ANNALÉS  
LITTÉRAIRES  
ET MORALES.

---

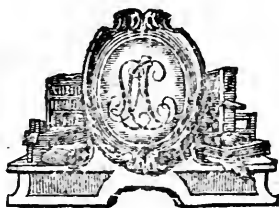
*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam  
et inanem fallaciam.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les  
faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

COLOSS. II, 8.

---

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez ADRIEN LE CLERE, Imprimeur de S. E. M. le  
Cardinal Archevêque, quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 39.

---

AN XII. — 1804.



---

---

# T A B L E

## DU PREMIER VOLUME.

---

<i>PENSÉES de Leibnitz sur la religion et la morale.</i>	Page 1
<i>Génie du Christianisme , ou Beautés de la Religion Chrétienne , par François - Auguste Chateaubriant.</i>	24
<i>Les Paroles Mémorables des Grands Hommes.</i>	49
<i>Lettre pastorale de M. le Cardinal-Archevêque de Paris , et Règlement pour les droits respectifs des curés et desservans.</i>	59
<i>Extrait du Règlement publié par le gouvernement pour les Lycées.</i>	60
<i>Lettre de Dourdan sur la visite pastorale que M. l'évêque de Versailles a faite dans cette ville.</i>	61
<i>Pensées de Leibnitz sur la Religion et la Morale : second extrait.</i>	65
<i>Précis de la philosophie de Bacon , et des progrès qu'ont fait les sciences naturelles par ses préceptes et son exemple , par J. A. de Luc.</i>	98
<i>Les Merveilles du Corps Humain , par L. F. Jauffret.</i>	111
<i>Nouvelles diverses.</i>	112
<i>Bulle relative à l'organisation du Piémont.</i>	116
<i>Décret exécutorial de S. E. le Cardinal Légat , concernant l'organisation du Piémont.</i>	124
<i>Histoire de l'établissement du Christianisme</i>	

<i> dans les Indes-Orientales , par les évêques françois et autres missionnaires. Page</i>	129
<i>Réflexions sur les moyens de perpétuer les ministres du Culte Catholique , adressées aux six cents plus imposés du département de la Marne , par un membre du collège électoral de ce département.</i>	145
<i>Réglement de S. E. M. le Cardinal-Archevêque de Paris, pour l'Institution des Fabriques, et le Casuel des Paroisses et Succursales.</i>	155
<i>Formule pour la Publication des bans de mariage, adressée par le même prélat aux curés et desservans.</i>	162
<i>Nouvelles diverses.</i>	164
<i>Lettre de M. l'évêque de la Rochelle, à quelques prêtres de son diocèse qui refusoient de reconnoître son autorité.</i>	166
<i>Commission établie en Russie pour prononcer sur les affaires catholiques.</i>	169
<i>Loi publiée à Gènes sur la Religion.</i>	170
<i>Fin du décret exécutorial sur l'organisation du Piémont.</i>	172
<i>x Cours d'Instruction d'un sourd-muet de naissance, par Sicard.</i>	177
<i>Le Fabuliste des Enfans, par l'abbé Reyre.</i>	190
<i>Entretiens sur le Suicide, ou le Courage philosophique opposé au Courage religieux, par M. N. S. Guillon.</i>	194
<i>Les Avantages de l'Amitié Chrétienne.</i>	198
<i>Lectures chrétiennes en forme d'Instructions familières, sur les Epîtres et Evangiles.</i>	199
<i>Manuel du Vrai Sage, ou Recherches sur le Bonheur de l'Homme et sur ses Devoirs.</i>	201

<i>Eloge du cardinal Gerdil, et Catalogue de ses Ouvrages.</i>	Page 202
<i>Nouvelles diverses.</i>	214
<i>Le Porte-Feuille des Enfants, par MM. Du- chesne et le Blond.</i>	220
<i>Vie de la Bienheureuse sœur Marie de l'In- carnation, dite dans le monde mademoiselle Acarie, par J. B. A. Boucher.</i>	223
<i>Essais de Michel de Montaigne, édition sté- réotype.</i>	225
<i>Lettres à un évêque, sur divers points de mo- rale et de discipline, concernant l'épis- copat, par M. de Pompignan, archevêque de Vienne.</i>	247
<i>Épîtres et Evangiles, avec des Explications par demandes et réponses.</i>	254
<i>Arrêté du gouvernement relatif aux Fabriques.</i>	256
<i>Nécrologie. Mort de M. Jacob-Nicolas Mo- reau, historiographe de France.</i>	259
<i>Le Modèle des Prêtres, ou Vie de J. Brydayne, missionnaire, par M. Carran le jeune.</i>	265
<i>Sentimens de Pénitence de M. de la Harpe. Extrait de son Apologie de la Religion, non encore imprimée.</i>	284
<i>Rétablissement de la Statue de N. D. des Hermite en Suisse.</i>	297
<i>Nouvelles diverses.</i>	299
<i>Histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, semée de courtes réflexions, par madame de Barentin-Monchal.</i>	304
<i>Eloge du cardinal Lucchi.</i>	305
<i>Eloge de D. Labat, religieux bénédictin.</i>	311
<i>Lettre de M. de Chaumont, prêtre des Missions- Etrangères résidant à Londres, au supé-</i>	

<i>rieur des Missions-Etrangères résidant à Paris.</i>	Page 319
<i>Lettre d'un Missionnaire de la Cochinchine, à M. le supérieur des Missions-Etrangères à Paris.</i>	320
<i>Sur une Société Religieuse, dite: Christo Sacrum.</i>	325
<i>Nouvelles diverses.</i>	332
<i>Publication d'une Indulgence Plenièrè en forme de Jubilé, par S. E. M. le cardinal Caprara.</i>	341
<i>Du Pape et de ses Droits Religieux à l'occasion du Concordat, par l'abbé Barruel.</i>	345
<i>Société des Missions établie en Angleterre.</i>	372
<i>Nouvelles diverses.</i>	381
<i>Lettre de M. d'Affri, landamman de la Suisse, au Pape, et réponse de Sa Sainteté.</i>	386
<i>Bref du Pape à M. l'évêque de Namur en acceptant sa démission.</i>	390
<i>Lettre de M. Portalis, Conseiller d'Etat, à M. l'évêque de Versailles, sur le Costume ecclésiastique.</i>	391
<i>De M. Lalande, et de son Supplément au Dictionnaire des Athées.</i>	393
<i>Extrait d'un ouvrage allemand intitulé: De la manière de vivre avec les hommes, par le baron de Kenigge.</i>	416
<i>Ordre de Réparateurs, fondé à Duren par un Capucin.</i>	420
<i>Nouvelles diverses.</i>	424
<i>Lettre Pastorale de M. Lecoq, archevêque de Besançon, sur la Vaccine.</i>	428
<i>Ordonnance de M. l'archevêque - évêque de Troyes, pour le rétablissement de la Discipline ecclésiastique.</i>	429

- Mort de M. Valper de Maglion, ancien évêque de Nice.* Page 431
- Les Beaux Jours de l'Eglise naissante, ou Recueil des Monumens les plus curieux et les plus édifiants de l'Histoire Ecclésiastique.* 432
- Explication des premières vérités de la Religion pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens, par Collot.* 435
- Translation du Cœur et des Entrailles de Pie VI à Valence, département de la Drôme.* 436
- Sur les Recherches Asiatiques, ou les Transactions de la Société établie dans le Bengale.* 441
- Fête de Sainte-Geneviève, et Monument élevé en son honneur, dans l'Eglise de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.* 452
- A l'Auteur des Annales, sur la Société dite : Christo Sacrum.* 472
- Mort de M. de Saint-Martin.* 475
- Histoire des Lois sur le Mariage et sur le Divorce, par André Nougarede.* 478
- Abrégé des Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints, par M. Godescard.* 489
- Nouvelles diverses.* 491
- Discours prononcé à l'audience solennelle du landamman de la Suisse par monseigneur Testa Ferrata, nonce du Saint-Siège.* 495
- Extrait d'une lettre de Mayence sur la visite que M. l'Evêque de cette ville a fait dans son Diocèse.* 500

<i>Lettre du Conseiller d'Etat Portalis, à M. l'Évêque de Versailles sur l'habit ecclésiastique et le costume des religieuses.</i>	Page 505
<i>Lettre de M. l'évêque de Gand, ancien évêque de Vaison, à M. Brémond, curé de cette ville, à l'occasion du Jubilé.</i>	509
<i>Concordat entre la République Italienne et le Souverain Pontife, Pie VII.</i>	512
<i>Mandement de M. l'évêque de Meaux, concernant l'organisation des fabriques de son diocèse.</i>	517
<i>Lettre du préfet du département de Seine et Marne, aux maires de ce département, à l'occasion du mandement de M. l'évêque de Meaux.</i>	525
<i>Lettre à l'Auteur des Annales, sur une nouvelle preuve de l'authenticité des livres de Moïse.</i>	529
<i>De Socrate.</i>	534
<i>Sur l'expulsion de Voltaire et de J. J. Rousseau hors du Panthéon.</i>	553
<i>Nouvelles diverses.</i>	560
<i>Mandement de S. E. M. le Cardinal-Archevêque de Paris sur le Carême et le Jubilé.</i>	564
<i>Instructions Pastorales sur le Jubilé, par MM. de Fénelon, Bossuet, Fléchier, etc.</i>	566
<i>Dialogues Chrétiens sur la Religion, les Commandemens de Dieu et les Sacremens.</i>	571
<i>Mort de la mère Deleau, supérieure générale des filles de la Charité.</i>	573

Fin de la Table du premier Volume.



---

---

# A N N A L E S

## LITTÉRAIRES ET MORALES.

---

---

*PENSÉES DE LEIBNITZ sur la Religion et la Morale ; seconde édition de l'ouvrage intitulé : Esprit de Leibnitz, considérablement augmenté ; 2 vol. in-8°. A Paris, chez la veuve Nyon, et chez Le Clerc ; prix, 9 fr., et 12 fr. franc de port.*

LEIBNITZ est un de ces hommes extraordinaires qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Doué d'un génie aussi vaste en profondeur qu'en étendue, il ne fut étranger à aucune sorte de connoissance, et quelque question qu'il traitât, il paroissoit toujours être sur son terrain. Depuis les objets les plus légers jusqu'aux matières qui semblent épuiser l'intelligence humaine, tout fut de son ressort : avec la hauteur de Platon, il en eut l'imagination et les grâces : non moins créateur que Newton, il fut plus universel. On le vit se jouer également entre les fleurs de la littérature et les épines de la jurispru-

dence , entre une discussion grammaticale et un traité de morale , entre une découverte en physique et une question de théologie , entre un point de critique ou d'histoire et un problème de géométrie transcendante ; et si jamais comparaison a été vraie autant qu'ingénieuse , c'est sans doute celle que fait Fontenelle , dans l'éloge de ce grand homme , lorsqu'il nous dit que , semblable à *ces anciens qui avoient l'adresse de mener jusqu'à huit chevaux attelés de front , Leibnitz a mené de front toutes les sciences ; et que comme de plusieurs Hercules l'antiquité n'en a fait qu'un , du seul Leibnitz on peut faire plusieurs savans.*

C'est sur-tout comme métaphysicien que Leibnitz brille éminemment. Nul n'a vu les choses de plus haut , et ne les a saisies sur des rapports plus généraux. Nul n'a pénétré plus avant dans l'abîme de l'être ; et ce qu'on ne sauroit trop remarquer , c'est qu'il n'y a rien dans ses sublimes hypothèses dont l'impiété ait pu tirer quelque parti , et qui puisse fournir quelque prétexte à l'esprit d'incrédulité. Celles de Descartes , de Mallebranche , et sur-tout de Locke , sur l'essence de l'ame , de la matière et du mouvement , ont pu donner lieu quelquefois à des conséquences dangereuses. Les hautes théories de Leib-

nitz sur l'origine de nos perceptions, sur la liberté humaine, sur l'union de l'ame avec le corps, etc., n'ont rien que d'infiniment digne de Dieu, rien qui ne soit fait pour nous donner les plus grandes idées de l'intelligence infinie. Sa métaphysique est tellement fondue avec sa religion, qu'il est impossible de les séparer, et d'entendre l'une sans l'autre. Bien éloigné de cet *idéologisme* grossier, qui, de nos jours, s'attache tristement à matérialiser l'esprit, on pourroit presque dire de lui qu'il cherche à spiritualiser la matière. Bien différent de ces disciples de la nature, devenus si communs, qui ne cherchent tant à expliquer les effets que pour mieux se passer de la cause, le grand Leibnitz ne pouvoit rien faire ni rien imaginer sans Dieu. Il voyoit Dieu par-tout, et *l'infini enveloppé en toutes choses*. Isolée de ce foyer du sentiment et de la lumière, la nature étoit morte à ses yeux, et ne lui offroit plus qu'un immense désert où l'imagination se dessèche sans ressort, et où l'ame languit sans aliment et sans appui. Dieu est dans ses systèmes, ce qu'il est dans l'Univers, animant tout de son esprit, soumettant tout à son action, pénétrant tout de sa présence.

Mais ce grand homme n'étoit guère moins esti-

mable par son caractère et ses sentimens, qu'il étoit étonnant par l'universalité de ses connoissances. Son éminent savoir n'ôta jamais rien à sa simplicité. Il n'étala jamais cette morgue magistrale et cette suffisance dogmatique, caractère distinctif de ces prétendus sages qui se sont arrogés parmi nous le préceptorat du genre humain. Plus occupé de l'utilité générale que de sa propre réputation, il faisoit part volontiers de ses découvertes à ceux qui pouvoient s'en servir utilement ; et il aimoit , pour nous servir de ses expressions , à voir croître dans les jardins d'autrui les plantes dont il avoit fourni les graines. Ennemi des disputes qui divisent les hommes, il eût voulu les appaiser toutes ; et il disoit à ce sujet , qu'il est bien heureux que Dieu soit plus philanthrope que nous. Ennemi de tout fanatisme de secte, il aimoit à rendre justice à tous les talens , à toutes les vertus , quelque part qu'il les rencontrât. Né luthérien , il parloit toujours de la cour de Rome avec décence , et souvent avec éloge : exemple dont les protestans, et quelquefois les catholiques même , ont si mal profité. Supérieur à tous les préjugés , il fut bien éloigné d'abuser de ce mot pour fronder les idées reçues , et il craignit toujours de porter la moindre atteinte à ces principes de convention, des-

quels dépend presque toujours le repos des sociétés. Jamais génie ne fut plus avide de découvertes, et moins porté aux innovations, plus hardi et moins entreprenant. Il étoit convaincu que l'esprit de destruction ne vient point d'une force réelle, mais d'une véritable foiblesse ; et son principe favori étoit qu'il falloit ôter l'abus et laisser la chose. *Je ne méprise presque rien, disoit-il, excepté l'astrologie judiciaire et tromperies semblables.* Grande leçon pour tant d'esprits, aussi présomptueux qu'étroits, qui croient s'élever au-dessus de tout, en méprisant tout ! paroles pleines de sens, et qui supposent encore plus de capacité que de modestie : maxime plus morale encore et plus véritablement philosophique que celle qu'avoit Horace, *de ne rien admirer* : car un pareil sentiment peut venir d'un orgueil superbe et chagrin ; tandis que le principe de ne mépriser presque rien prend sa source dans une certaine modération, une certaine indulgence pour la foiblesse humaine, qui honore également et le cœur et l'esprit du grand homme qui la met en pratique ; et sur-tout dans une certaine hauteur de vues qui fait tirer parti des plus petites choses ; et les applique à de grands résultats.

Son zèle à défendre le christianisme ne fut

guère moins grand que son savoir. Il ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre hommage ; aucune d'encourager ses apologistes ou de censurer ses contradicteurs : il se déclara l'ennemi de tous les incrédules de son temps. On le vit réfuter successivement Hobbes , Tolland , Bayle , Spinoza , Socin , et notamment le fameux Vissovatinus , contre lequel il fit un traité pour prouver que le mystère de la Trinité n'est point incompatible avec les principes d'une saine logique. Quoique admirateur des ouvrages d'Huet , de Pascal , et autres livres excellens en faveur du christianisme , il croyoit qu'on pouvoit encore pousser plus loin la démonstration ; et on voit dans ses *Pensées* qu'il se proposoit de le faire , en y portant les méthodes rigoureuses des mathématiques.

« Un théologien habile , écrit-il à Thomas Burnet , qui a été professeur de mathématiques , » me consulta dernièrement si on ne pourroit » pas écrire la théologie *methodo mathematica*. Je lui répondis qu'on le pouvoit assurément , et que j'avois moi-même fait des échantillons là-dessus..... Vous avez raison de dire » que les travaux qui serviroient à établir la » vérité de la religion , vaudroient mieux que » l'histoire de Brunswick. Je serois bien fâché » aussi , si je devois toujours être occupé à cette

» histoire . . . . J'espère que mes découvertes de  
 » mathématiques dont le public est déjà instruit  
 » maintenant, et qui ont été même applaudies  
 » des plus excellens hommes de votre île ( où  
 » pourtant les sciences mathématiques sont dans  
 » leur trône ), contribueront en quelque chose  
 » à donner du crédit à nos méditations philoso-  
 » phico-théologiques.

» M. le duc de Roannez, qui avoit été ami  
 » particulier de M. Pascal, m'a raconté l'anec-  
 » dote suivante : On sait que M. Pascal, qui est  
 » mort trop tôt, s'étoit à la fin adonné à établir  
 » ces vérités de la religion ; et comme il passoit,  
 » avec raison, pour un excellent géomètre, ses  
 » amis bien intentionnés pour la religion, étoient  
 » bien aises de son dessein, parce qu'ils jugeoient  
 » que cela seroit avantageux à la religion même,  
 » quand on verroit, par son exemple, que des  
 » esprits forts et solides peuvent être bons chré-  
 » tiens en même temps . . . . Si les belles pro-  
 » ductions de M. Pascal, dans les sciences, de-  
 » voient donner du poids aux pensées qu'il pro-  
 » mettoit sur les vérités du christianisme, j'ose-  
 » rois dire que ce que j'ai eu le bonheur de dé-  
 » couvrir, dans les mêmes sciences, ne feroit  
 » point de tort à des méditations que j'ai en-  
 » core sur la religion, d'autant que mes médi-

» tations sont le fruit d'une application bien plus  
 » grande, et bien plus longue que celle que  
 » M. Pascal avoit donnée à ces matières rele-  
 » vées de la théologie; outre qu'il n'avoit pas  
 » étudié l'histoire ni la jurisprudence avec au-  
 » tant de soin que j'ai fait, et cependant l'une et  
 » l'autre est requise pour établir certaines véri-  
 » tés de la religion chrétienne. Il est vrai que  
 » son génie extraordinaire suppléoit à tout; mais  
 » souvent l'application et l'information sont  
 » aussi nécessaires que le génie. Enfin, si Dieu  
 » me donne encore pour quelque temps de la  
 » santé et de la vie, j'espère qu'il me donnera  
 » aussi assez de loisir et de liberté d'esprit pour  
 » m'acquitter de mes vœux faits, il y a plus de  
 » trente ans, pour contribuer à la piété et à l'ins-  
 » truction sur la matière la plus importante de  
 » toutes ».

On doit sans doute regretter que Leibnitz  
 n'ait pas eu le temps de *s'acquitter de ses vœux*,  
 et que l'ouvrage qu'il méditoit ait eu le sort de  
 celui de Pascal. Aussi grand géomètre, il pou-  
 voit avouer, sans être taxé de vanité, qu'il étoit  
 meilleur théologien que le philosophe de Port-  
 Royal, puisque celui-ci ne l'étoit nullement. On  
 voit dans l'ouvrage que nous annonçons, jusqu'à  
 quel point les matières de controverse lui étoient



familiales ; et Fontenelle a eu raison d'en faire un théologien , non-seulement en tant que philosophe ou métaphysicien , *mais dans le sens étroit*. A l'étude profonde des saints pères, il avoit joint celle des scolastiques , même de ceux des temps barbares dont il conseilloit la lecture. *Il y a de l'or*, disoit-il , *dans ce fumier* : jugement qui déplaira sans doute à tant de beaux esprits modernes , qui nous donnent tant de fumier, en nous promettant beaucoup d'or. Il n'étoit pas même étranger à la théologie mystique , laquelle , selon lui , *est à la théologie ordinaire, ce que la poésie est à l'éloquence* , c'est-à-dire , *qu'elle émeut davantage*. On en peut juger par sa Théodicée où règne un certain goût de spiritualité , qui décéleroit plus, en quelque sorte , un docteur ascétique , qu'un philosophe , si la philosophie , qui n'est autre chose que l'esprit de raisonnement , n'y étoit portée au plus haut degré. On peut encore s'en convaincre par ce qu'il dit au sujet de la dispute entre Bossuet et Fénelon , où il établit avec autant de précision que de clarté le nœud de la difficulté : ce qui fait remarquer à Fontenelle , qu'il décida la question sur le quiétisme , comme le pape , avant même que la décision fût venue de Rome.

Il est assez curieux d'apprendre que le même philosophe qui avoit défendu, contre les soci-niens, le mystère de la Trinité, s'attacha encore à justifier de tout reproche de contradiction et d'absurdité le mystère de la transsubstantiation, si odieux aux protestans : chose presque incroyable dans un luthérien, si elle n'étoit aussi bien attestée. « Leibnitz, dit l'éditeur dans » son excellent discours préliminaire, entretenoit » une correspondance suivie avec le P. Des- » bosses, jésuite : les lettres qu'il écrivoit à ce » religieux ont été imprimées pour la première » fois dans la collection de M. Dutens. Il n'est » presque aucune de ces lettres depuis 1709, jus- » qu'à 1716, où il ne soit question du dogme de » la transsubstantiation. Leibnitz prétendoit en » prouver la possibilité d'après les principes de » sa philosophie; peu de mois avant sa mort, il » fournissoit encore des éclaircissemens sur ce » point au P. Desbosses. Nous n'avons pas cru » devoir rapporter dans notre ouvrage les raison- » nemens de Leibnitz, parce qu'ils supposent une » connoissance profonde du système des mona- » des, système assez difficile à entendre, et peu » connu parmi nous. Mais il résulte toujours de » là une conséquence très-importante; c'est que » tout homme qui fait profession de quelque mo-

» destie, fût-il incrédule , doit être très-réservé à  
 » soutenir que le mystère de l'Eucharistie est in-  
 » conciliable avec les principes de la raison et  
 » de la physique. . . Le trait que nous citons de  
 » Leibnitz, prouve que rien ne seroit moins sage  
 » que la promptitude à porter ce jugement; sur-  
 » tout si on se rappelle en même temps qu'un  
 » autre puissant génie, Descartes, a continué de  
 » croire au même mystère, après avoir essayé  
 » de l'approfondir, et en a donné aussi une expli-  
 » cation qu'il jugeoit très-plausible.

» Ce trait cité nous rend encore très-croyable  
 » ce fait rapporté par l'auteur des *Observations*  
 » *historiques sur la littérature allemande*, etc.  
 » imprimées en 1782, à Paris, chez Savoie.  
 » Cet auteur, très-digne de foi par lui-même,  
 » M. Louis-Théodore Hérissant, avocat au  
 » parlement de Paris, et depuis conseiller de  
 » légation à la diète de Ratisbonne, déclare,  
 » page 141, et nous l'a confirmé depuis de vive  
 » voix, qu'un *savant professeur en droit à*  
 » *l'université de Leipsic, lui a dit avoir entre*  
 » *les mains une démonstration mathématique*  
 » *de la transsubstantiation*, par Leibnitz. Cette  
 » démonstration tombe apparemment, non sur  
 » la réalité, mais sur la possibilité du mystère.  
 » Nous avons désiré connoître le nom de ce

» professeur, et M. Hérissant nous a dit que  
 » c'étoit *M. Seger*, mort seulement depuis quel-  
 » ques années.

» M. Leibnitz, attaché par sa profession ex-  
 » térieure à la confession d'Augsbourg, avoit  
 » bien quelque intérêt à prouver qu'il ne répu-  
 » gnoit pas que le même corps fut présent en  
 » plusieurs lieux à la fois; mais il n'en avoit point  
 » à défendre le dogme de la transsubstantiation,  
 » tel qu'il est soutenu par les catholiques. Quand  
 » il commença d'entrer en discussion sur cet ob-  
 » jet avec le P. Desbosses, dans sa lettre du  
 » 8 septembre 1709, il lui dit : Vous me deman-  
 » dez quelle est ma manière d'expliquer l'Eucha-  
 » ristie; je réponds que, parmi nous, il n'y a  
 » aucun lieu à la transsubstantiation, ni à la con-  
 » substantiation, parce que nous croyons sim-  
 » plement qu'en recevant le pain, on reçoit en  
 » même temps le corps de J. C.; ainsi il nous  
 » suffit d'expliquer la présence de ce corps ».

Une autre chose non moins curieuse et non  
 moins intéressante, c'est la tendance et les dis-  
 positions favorables que Leibnitz ne cessa de  
 manifester pour l'église romaine : et sans parler  
 du désir constant qu'il manifesta de réunir les  
 deux communions, on voit dans ses *Pensées*  
 combien peu il étoit éloigné de se faire catho-

lique. Pelisson et Arnaud s'en flattoient. Dans une lettre écrite le 13 mars 1686, au landgrave de Hesse-Rinfels, ce dernier déclare : « Qu'il » ne goûte point certaines pensées philosophi- » ques de Leibnitz (qu'il assure cependant lui » avoir fait goûter dans la suite avec quelques » explications), et il conjecture que c'est l'at- » tache de Leibnitz à ces opinions là, et à la » crainte qu'on n'eût peine de les souffrir dans » l'église catholique, qui l'empêche d'entrer » dans cette église, quoique, s'il m'en souvient » bien, ajoute-t-il, votre altesse l'eût obligé de » reconnoître qu'on ne peut douter raisonnable- » ment qu'elle ne soit la véritable église ».

Trois ans après, le 6 octobre 1689, le même écrivoit à monsieur Duvaucel, son correspondant à Rome : « J'ai une lettre par laquelle » Leibnitz témoignoit n'avoir pas de l'éloigne- » ment à se faire catholique » : il l'engage à faire connoître à Leibnitz un ouvrage posthume de Grotius, contre le ministre Rivet, dans l'espérance que Leibnitz seroit touché des raisons et de l'exemple de ce savant illustre. « Grotius, » dit-il, étoit tout-à-fait, sur la fin de sa vie, » dans les sentimens de l'église catholique, com- » me Jurieu le sait bien dire dans son esprit » de M. Arnaud, et il établit fortement dans

» son livre posthume, que les dogmes de la foi  
 » se doivent décider par la tradition et l'auto-  
 » rité de l'église, et non par la seule Ecriture ;  
 » ce qui renverse toutes les hérésies et le soci-  
 » nianisme plus que pas un autre (1).

M. de Murr, savant protestant, dans son *Journal des Arts et Littérature*, 7<sup>e</sup>. partie, fait mention d'un manuscrit de Leibnitz, qu'on garde dans la bibliothèque électorale de Hanovre, « où, dit-il, la doctrine catholique, dans les » points même auxquels les protestans sont les » plus opposés, est défendue avec tant d'ardeur, » que si on ne connoissoit pas l'écriture de Leib- » nitz, par mille et mille feuilles écrites de sa

(1) M. Arnaud, lettre 549, s'étend d'avantage sur Grotius, et témoigne que M. Bignon, avocat général, l'avoit assuré que Grotius lui avoit promis de faire publiquement profession de la religion catholique, aussitôt qu'il seroit revenu de Suède, où il alloit rendre compte de son ambassade à la reine Christine. Dans la lettre 334, M. Arnaud paroît pleinement assuré que Grotius, quand il alla en Suède, peu de temps avant sa mort, rendre compte de son ambassade, ne faisoit plus profession de la religion calviniste; et il prie le landgrave de s'en informer auprès de la reine Christine, afin qu'il pût convaincre ceux qui contestoient ce fait, par le témoignage de cette princesse. (*Note de l'éditeur*).

» main , on ne pourroit le croire l'auteur de cet ouvrage ». (*Dictionnaire historique de Feller*).

Un des endroits les plus intéressans de cet ouvrage , et celui qui n'a pas dû coûter le moins à l'auteur , c'est l'analyse de la controverse entre Leibnitz et Bossuet , sur un projet de réunion des luthériens à l'église romaine. On sait qu'ils se chargèrent l'un et l'autre de négocier cette grande entreprise , au nom de quelques princes et ministres protestans d'Allemagne , et rien ne paroissoit plus propre à en accélérer la réussite que ce concours des deux plus grands hommes qu'eussent alors les deux communions. On aime à voir tout ce qu'ils firent l'un et l'autre pour parvenir à ce but , et avec quelles armes ils se combattoient pour se réunir. On aime à suivre cette correspondance polémique , où l'un déploie cette souplesse de génie , et cette sagacité de dialectique qui pousse l'art , pour ainsi dire , jusqu'à ses dernières limites ; et l'autre , cette vigueur de moyens , et cette fécondité inépuisable de raisonnemens , qui tenoit autant à la bonté de sa cause , qu'à la forte trempe de son esprit. C'est , sans doute , une gloire insigne pour Leibnitz de s'être montré digne en cette occasion d'entrer en lice avec notre Hercule théologique , et de se mesurer noblement avec lui ; mais on

ne peut nier que Bossuet ne se soit ici surpassé lui-même. Son mémoire en faveur du concile de Trente, en réponse à celui de Leibnitz, est, à notre avis, ce qu'il a fait de plus serré, de plus profond, et de plus logique en matière de controverse. Sa lettre à Leibnitz, où il prouve que les luthériens doivent être regardés comme des hérétiques obstinés, est un chef-d'œuvre dont chaque ligne est un trait de lumière : et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à cette époque Bossuet touchoit à la fin de sa carrière : par où l'on voit, pour nous servir des expressions de l'éditeur, que ce soleil extraordinaire a, dans son couchant, peut-être encore plus de feu et de lumière que dans son midi.

On ne sait point précisément quelle raison particulière fit avorter une réunion aussi désirable. Il paroît seulement que le grand nœud de l'affaire tenoit à la condition qu'imposoit Leibnitz, sinon de révoquer, du moins de suspendre les anathêmes du concile de Trente contre les protestans, et de regarder ce concile comme non reçu en France, même quant à la foi. On sait que Bossuet refusa constamment d'entendre, sur ce point, aucun accommodement, et qu'en faisant plusieurs avances relatives à la discipline, il ne voulut jamais se départir de ce principe  
fondamental,



fondamental; que renoncer au concile de Trente ou à la foi catholique, n'étoit qu'une seule et même chose. Mais ce projet de réunion, quoique manqué, n'a pas été sans quelque avantage pour la religion, tant par les discussions intéressantes auxquelles il a donné lieu, que par les aveux précieux arrachés, dans cette occasion, aux défenseurs du parti luthérien. On voit, entre autres choses, qu'ils avoient été amenés à reconnoître le grand principe de l'infaillibilité de l'église, base fondamentale de l'église romaine; la nécessité d'un chef; et que, par une suite nécessaire, ils avouoient que ce n'étoit point aux catholiques à se réunir aux luthériens, mais aux luthériens à se réunir aux catholiques, comme possédant seuls la succession, et formant exclusivement l'antique tronc et la véritable tige chrétienne. Pas importans faits vers la vérité, et qui seuls auroient dû suffire pour terminer l'affaire, s'il pouvoit y avoir sur la terre une affaire où les passions, les préjugés et les intérêts humains n'entrassent point. Mais quelles qu'aient été les raisons qui ont arrêté cette réunion, on peut dire du moins qu'elle a été préparée. « Toutes » les pièces de la négociation, remarque l'éditeur, subsistent heureusement, la cause est » instruite; les moyens, de part et d'autre, ont

» été produits et discutés, les principaux obstacles  
 » applanis; et quand les momens marqués dans  
 » les décrets de la providence, pour la réunion,  
 » seront arrivés, la science n'aura, pour ainsi  
 » dire, presque plus rien à faire; le zèle et la  
 » droiture suffiront pour achever ce grand ou-  
 » vrage ».

C'est une idée très-heureuse que d'avoir ras-  
 semblé, dans un seul corps, les pensées éparses  
 de ce rare génie, sur la religion et la morale;  
 c'est le plus beau pendant que l'éditeur pût don-  
 ner à son ouvrage du *Christianisme de Bacon* (1);  
 c'est un nouveau service qu'il rend à la reli-  
 gion chrétienne, en nous montrant ainsi ces  
 deux grands hommes, dont l'un a fondé, pour  
 ainsi dire, l'édifice des sciences humaines, et  
 dont l'autre en a parcouru tout le cercle, se don-  
 nant mutuellement la main pour le soutenir,  
 et marchant du même pas pour combattre ses  
 ennemis. Et quels noms, en effet, furent ja-  
 mais plus propres à les confondre? S'ils pèsent  
 le poids des suffrages, quels suffrages plus im-  
 posans? s'il leur faut des têtes pensantes, où en  
 trouveront-ils qui aient pensé davantage? qui

---

(1) Le *Christianisme de François Bacon*, chancelier d'Angle-  
 terre, ou *Pensées et Sentimens de ce grand homme sur la religion*;  
 2 vol. in-12. Prix, 4 fr., et 6 fr. franc de port.

doutera raisonnablement là où de pareils yeux voient la certitude? et quelle pitié d'être fiers, quand ces colosses de science sont humbles, et mettent leur grandeur à ployer leur raison sous le joug des plus hauts mystères.

C'est sans doute pour affoiblir la force de cet argument, et se débarrasser de ces autorités si incommodes, que les ennemis du christianisme se sont plu à jeter des nuages sur la foi religieuse de Leibnitz, ainsi qu'ils l'ont fait sur celle de Bacon. On sait que Voltaire n'a pas ménagé davantage Pascal, Bossuet et Fénelon; et s'il ne nous avoit accoutumé à de semblables imputations, aussi contraires à la vérité qu'à la vraisemblance, on auroit de la peine à comprendre comment il a pu dire dans la vie de Charles XII, en parlant de Leibnitz, que *ce fameux philosophe pensoit et parloit librement, et qu'il avoit inspiré ses sentimens libres à plus d'un prince*. Tous les écrits de Leibnitz déposeront éternellement contre ce jugement étrange. Et certes, en quoi donc pensoit-il et parloit-il librement, celui qui passa sa vie à réfuter tous les auteurs téméraires de son temps qui pensoient et écrivoient trop *librement*; celui qui, bien loin de fronder les mystères du christianisme, s'appliqua constamment à en démontrer la possibi-

lité; celui qui prétendoit qu'il falloit réprimer tous ceux qui abusoient de leur liberté pour propager le poison de leur doctrine? En quoi *avoit-il inspiré ses sentimens libres à plus d'un prince*, celui qui avoit fait pour le prince Eugène *les Principes de la nature et de la grâce, fondés en raison*; celui qui, consulté par le roi de Prusse sur l'établissement d'une académie à Berlin, mit à la tête des statuts, qu'elle s'occuperoit de la bonne éducation, qui est l'éducation chrétienne, et qu'elle veilleroit à la propagation de la foi chez les infidèles. Quoi donc? Voltaire voudroit-il que Leibnitz pensât différemment de ce qu'il parloit, ou qu'il parlât différemment de ce qu'il écrivoit? Ne voilà-t-il pas un beau rôle qu'il fait jouer à *ce fameux philosophe*, en le mettant ainsi en pleine contradiction avec lui-même; et n'est-ce pas un grand honneur qu'il fait à la philosophie, en supposant qu'une telle contradiction, qui supposeroit autant d'inconséquence que de mauvaise foi, ne l'empêche nullement d'être un fameux philosophe? Mais qu'attendre d'un homme qui *parloit aussi et pensoit librement*, c'est-à-dire, qui écrivoit sans frein, et pensoit sans principes; qui écrivoit au gré de sa passion, et pensoit au gré de ses fantaisies; qui se jouoit de toutes les vérités comme de toutes

les réputations; et qui ne s'est servi de sa *liberté* de penser et d'écrire, que pour répandre parmi nous la licence des opinions et le libertinage des mœurs.

Il est vrai que Fontenelle nous dit, qu'*on accuse Leibnitz de n'avoir été qu'un grand et rigide observateur du droit naturel, et que ses pasteurs lui en ont fait des réprimandes publiques et inutiles.* Mais sur quel fondement pouvoit donc porter cette accusation? Ne seroit-ce pas là un plaisant observateur rigide du droit naturel, que celui qui auroit passé toute sa vie à détendre le christianisme, sans y croire; la première loi du droit naturel étant de ne pas parler contre sa conscience? et quel seroit encore *ce grand et rigide observateur du droit naturel*, qui auroit sans cesse fourni des armes contre le droit naturel, en démontrant par-tout son insuffisance, et la nécessité d'une révélation pour y suppléer? Quant aux réprimandes des ministres luthériens, l'éditeur prouve très-bien qu'elles pouvoient venir du peu de confiance qu'il leur témoignoit, et de son peu de fréquentation des exercices publics de son église, à laquelle il ne tenoit que par de foibles liens. Mais il remarque en même temps combien il seroit injuste d'en rien conclure contre la sincérité de

son christianisme : que Leibnitz étoit comme tant d'autres, même très-éclairés, qui voient le meilleur et font le pire ; que l'on contrediroit l'expérience journalière, et qu'on ne connoîtroit pas le cœur humain, si l'on prétendoit qu'un homme n'est pas convaincu de sa religion, uniquement parce qu'il en néglige les pratiques ; et que telle est la nature de l'homme, que la contradiction qui se rencontre fréquemment entre sa conduite et ses principes, ne prouve point du tout qu'il n'est pas convaincu de ces principes.

L'éditeur ne réfute pas avec moins d'avantage ceux qui se prévalent d'une espèce de proverbe qui couroit en Allemagne : *Leibnitz ne croit rien ; Leibnitz glaubt nichts* ; et il prouve que ce prétendu proverbe n'a trait qu'aux controverses qui divisent les luthériens et les catholiques, et que les ministres, mécontents de sa propension pour l'église romaine, avoient accredité ce jeu de mots, auquel avoit donné occasion la finale de son nom. Il répond enfin à ceux qui voudroient tirer quelque induction contre sa croyance religieuse des discours et objets frivoles dont il s'occupoit dans ses derniers momens, et il leur prouve que Leibnitz ne croyoit nullement mourir sitôt ; qu'il fut toujours, dans sa dernière maladie, tranquille sur son état, et

qu'il n'est donc pas étonnant qu'il ne se soit point occupé sérieusement d'une mort qu'il n'attendoit pas.

Cet ouvrage ne doit point être confondu avec cette foule de livres dont le public est inondé, sous le nom d'*esprit*, de *pensées*, de *génie* de tel ou tel grand homme, et qui, pour la plupart, ne sont que d'indigestes compilations, où le héros est dépecé sans ordre comme sans dessein. Outre l'extrême courage qu'il a fallu pour déterrer cette foule de pensées ensevelies et éparses çà et là dans cet immense réservoir, où si peu de personnes sont en état de les chercher, l'éditeur a montré une rare sagacité dans la manière de les classer, de les fortifier les unes par les autres, et d'en former un bel et vaste ensemble, où se retrouve tout entier le génie de Leibnitz. On ne peut donc que lui savoir gré d'un ouvrage qui suppose autant de discernement que de travail, et il n'est personne qui n'applaudisse à ce que lui écrivoit le célèbre Bonnet, auquel il avoit envoyé sa première édition : « Je me » joins à tous les amis du vrai savoir et de la » vertu pour vous remercier de l'excellent pré- » sent de votre *Leibnitz*. C'étoit à vous qu'il » étoit réservé d'épurer la mine, et de nous don- » ner sans alliage l'or du Platon moderne. Votre

» collection est faite avec autant de goût que  
 » d'intelligence. Vous auriez pu l'intituler : *l'es-*  
 » *prit et le cœur de Leibnitz* ; car le cœur, le  
 » cœur de ce grand homme ne s'y peint pas moins  
 » que son esprit et son génie ». Mais ce qui étoit  
 vrai pour la première édition, l'est encore plus  
 pour la seconde, qui n'est qu'une plus abon-  
 dante exploitation de cette *mine d'or*, et où se  
 trouve un plus grand nombre de notes curieu-  
 ses et instructives, de faits intéressans sur la  
 vie de Leibnitz, et de passages propres à nous  
 faire encore mieux connoître le cœur et l'esprit  
 de ce grand homme.

Nous reviendrons incessamment sur cet ou-  
 vrage.

---

*GÉNIE DU CHRISTIANISME*, ou *Beautés*  
*de la Religion chrétienne* ; par François-  
 Auguste Châteaubriand : 2 gros vol. in-8°. A  
 Paris, chez Migneret, et chez Le Clere ;  
 prix, 11 fr., et 15 fr. franc de port.

Peu d'ouvrage ont eu un plus brillant succès,  
 et ont fait une plus grande sensation que *le Gé-*  
*nie du Christianisme*, soit que l'on se dégoûte  
 insensiblement des ouvrages marqués au sceau



de l'impiété, soit qu'un sujet aussi piquant ait vivement intéressé la curiosité publique, soit plutôt que l'auteur ait imprimé sur cette production un caractère d'originalité dont il n'a trouvé nulle part le modèle. Ce n'est pas que l'on n'ait parlé avant lui des beautés morales et même poétiques du christianisme; ce n'est pas que plusieurs écrivains n'eussent fait observer que la religion est la source de la sensibilité et du véritable enthousiasme : qu'il y a en elle quelque chose d'auguste et de superbe qui donne de la hauteur aux pensées, et aux paroles de la magnificence : qu'elle est l'ame des vrais talens, comme elle est la passion des grands cœurs : que plus le génie s'approche d'elle, et plus il atteint la perfection : qu'elle seule peut véritablement l'alimenter, tant par la sublimité des spectacles qu'elle présente, que par l'héroïsme des sentimens qu'elle inspire; et que sous ce rapport, les arts ne lui doivent pas moins que les vertus, la science que la morale, les lettres que les gouvernemens. Mais développer cette idée générale avec autant d'agrément que de profondeur, la suivre sous toutes ses faces, l'appuyer de tous les secours de l'érudition et de toute l'autorité de l'histoire; en faire un corps d'ouvrage où tout s'enchaîne mutuellement et tend au même but; l'appliquer

à tous les genres de talens , à tous les genres de beautés , à tous les genres de services : suivre tous ces rapports secrets et toutes ces affinités harmonieuses qui se trouvent entre nos affections et notre croyance , entre les mystères du cœur et les mystères de la foi , entre la pureté du goût et la pureté de la morale , entre la perfection du génie et la perfection des vertus , entre les pratiques de l'homme chrétien et les devoirs de l'homme social ; prouver par un enchaînement soutenu de faits et de principes , d'exemples et de préceptes , que le christianisme est éminemment la religion de l'orateur , du poète , de l'ami tendre , de l'épouse chaste et fidèle , du grand capitaine , du grand législateur et du grand politique : qu'elle est aussi utile à celui qui obéit qu'à celui qui commande , à celui qui veut méditer qu'à celui qui veut agir , au contemplatif qu'à l'artiste : que l'homme enfin tient à Dieu par toutes ses facultés , et que le sentiment religieux retentit , pour ainsi dire , jusqu'à la dernière fibre de son cœur : voilà ce qui est neuf et original , ce qui appartient véritablement au talent de M. de Châteaubriand , et ce qui fait de son livre un ouvrage qui , dans son genre , ne peut être comparé qu'à lui-même.

Cependant plusieurs personnes religieuses se

sont effarouchées de cette manière trop humaine de présenter le christianisme. Elles ont craint que son auguste majesté n'en fut blessée, que l'autorité de ses preuves essentielles n'en fut affoiblie, et que son véritable esprit, bien supérieur à *son génie*, ne disparut devant *ses beautés*. Nous leur avons entendu dire que l'Evangile n'est nullement une poétique; qu'on ne fait point un cours de religion, comme un cours de littérature; qu'il faut apprécier le christianisme par ses effets divins, et non par ses effets dramatiques; qu'il prend sa source de plus haut; qu'on doit juger de sa beauté, non par la sensibilité et l'imagination, mais par la sublimité de sa morale, et la véritable profondeur de ses dogmes; que vu, sous ce dernier rapport, il n'a point de *génie*, et que ce mot profane paroît le dégrader en l'assimilant de trop près à un don purement naturel, ou à une passion purement mondaine.

On peut répondre à ces personnes, dont les scrupules sont d'ailleurs respectables, que ces nouveaux rapports sous lesquels l'auteur présente le christianisme, sont plutôt une manière de l'envisager que de le prouver : qu'il le suppose déjà prouvé; qu'il ne le prouve ainsi que par une surabondance de droit; qu'il ne prétend pas nous donner ses *beautés poétiques et mo-*

*rales*, comme des preuves rigoureuses, mais seulement comme des preuves subsidiaires dont sa vérité et sa certitude n'ont nullement besoin; que si l'on ne fait pas un cours de religion, comme un cours de littérature, on peut faire un cours de littérature pour faire aimer la religion; qu'au surplus on peut parler sans inconvénient du *génie du christianisme*, quand ce génie se montre tout fécond en immenses bienfaits et en magnifiques chefs-d'œuvre, et qu'il n'est pas même indigne de lui de se *passionner*, lorsque c'est pour ce beau, ce grand et ce sublime, dont il est, à la fois, et le principe et le modèle.

Et certes, c'est une assez belle *poétique* que celle où l'on montre que cette religion, appelée *barbare* par les sophistes, a cependant tiré l'Europe de la barbarie: que cette religion *monacale* a cependant plus fait de bien, avec ses moines, que la philosophie avec tous ses académiciens; et qu'une poignée de missionnaires a plus contribué au progrès de la civilisation que n'aurait pu le faire une armée de mathématiciens et même de chimistes: que cette religion, si dure et si inhumaine, a cependant formé en Europe tous les établissemens d'humanité: que cette religion, toute occupée d'un autre monde, a cependant mieux que toute autre calculé les vrais intérêts

de celui-ci : que cette religion si humble , si ignorante , si remplie de minuties et de petitesesses , a cependant rempli ce monde des plus illustres productions du génie ; que loin d'en contenir l'essor , elle l'inspire et l'aggrandit ; que l'imagination y puise ses plus touchans tableaux , le sentiment ses émotions les plus exquises , l'intelligence ses plus hardies conceptions ; et qu'enfin également pleine d'attraits et de lumières , toute vivante d'espérance et d'amour , elle enchante à la fois et la vie et la mort.

C'est une assez belle poétique , que celle où , par une opposition toute naturelle , l'on montre encore que , puisque cette religion , tant ridiculisée jusqu'ici , est néanmoins la seule belle , la seule aimable , la seule digne de respect ; cette philosophie tant prônée comme la mère des talens , le principe du goût , et la source des plus hautes pensées , ne peut donc être par elle-même qu'une triste raisonneuse , aussi morte pour l'imagination que pour la vertu , aussi dénuée des véritables grâces que des véritables consolations , aussi froide que ses calculs , aussi décharnée que ses abstractions ; qui , disséquant tout , tue tout ; et qui , aussi pauvre et mesquine dans ses créations , que désolante par son néant , doit énerver l'esprit en attiédissant le cœur , et

sentir d'autant moins, qu'elle affecte de penser davantage.

Nous conviendrons, si l'on veut, que Bossuet, accoutumé à s'élever jusqu'aux sommités des choses, et nourri de la substance la plus exquise et du suc le plus pur de la religion, y a vu un autre *génie* et d'autres *beautés*. Mais de ce que, pour prouver le christianisme, il a pris une autre marche, plus analogue à son génie et à son siècle, il n'est pas dit qu'il n'eût pas applaudi au zèle de M. de Châteaubriand, qui, se trouvant dans d'autres circonstances, prend pour combattre un autre terrain; qui, à de nouveaux maux apporte de nouveaux remèdes, oppose à de nouveaux dangers de nouvelles précautions, et avec de nouveaux ennemis se sert de nouvelles armes.

C'est ce que l'auteur a si bien développé dans sa défense; ouvrage dans lequel son talent se montre dans un nouveau jour, et où l'on voit qu'il ne sait pas moins discuter que peindre. C'est-là qu'il justifie victorieusement ce nouveau genre d'apologétique, imparfait, sans doute pour des théologiens, étranger peut-être à des âmes pieuses, mais très-utile aux gens de lettres et aux gens du monde, pour lesquels principalement il a travaillé, et qui, amorcés, pour ainsi

dire, par le charme de la matière et la variété des tableaux qu'il fait passer sous leurs yeux, parviendront d'autant plus peut-être à goûter les fruits du christianisme, qu'ils auront su auparavant en admirer les fleurs.

Nous savons même que cet innocent artifice, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'a pas été infructueux : nous savons que s'il n'a pas fait beaucoup de conversions, il a produit beaucoup d'amendes honorables : nous savons qu'il a déjà fait faire beaucoup d'injustes préventions ; et qu'il a réconcilié avec la religion certains mondains aussi frivoles qu'ignorans, qui la regardoient jusqu'ici comme l'apanage des sots, et qui conviennent aujourd'hui que l'on peut être bon chrétien et avoir le sens commun, sans préjudice même de l'esprit. Nous savons qu'il a obtenu des critiques, même les plus acharnés, des aveux mémorables qu'ils n'eussent pas faits certainement il y a dix ans, et qui n'ont pu être arrachés que par la force de la vérité. L'un nous a dit : « *La philosophie et l'histoire ont reconnu ces grands services rendus au genre humain par la religion chrétienne, sur-tout pour l'aider à sortir de cette effroyable barbarie, où il tomba dans ces siècles qui séparent en quelque sorte les temps anciens des temps modernes* ».

L'autre s'est écrié : *Quel cœur assez ingrat pourroit nier les immenses bienfaits du christianisme !* Nous pourrions dire sans doute au premier , que l'*histoire* a bien reconnu ces services , mais que la *philosophie* s'est obstinée à les nier : que l'*histoire* en fournit des preuves à chaque page , mais que la *philosophie* n'a cessé de mentir imperturbablement à l'*histoire* : nous pourrions dire au second , que ces *cœurs ingrats* sont Voltaire , Diderot , Helvétius , Raynal , et tous leurs adeptes , qui n'ont cessé de nous donner le christianisme comme une religion sauvage , ennemie des arts et de la raison , et la plus grande calamité qui ait pesé sur l'espèce humaine. Mais ne cherchons pas à diminuer le mérite de leurs aveux , et contentons-nous d'en prendre acte , pour les leur opposer , si jamais il leur prenoit envie d'insulter encore à la religion de Newton et de Descartes , de Bossuet et de Pascal.

Quatre parties divisent ceŷ ouvrage. La première traite des dogmes et de la doctrine , dans leurs rapports avec le cœur , l'esprit et la constitution de l'homme : c'est la métaphysique de la religion.

La seconde et troisième traitent des rapports du christianisme avec les beaux-arts , l'éloquence et la littérature : c'est la poétique de la religion.



La quatrième traite du culte et de tout ce qui regarde le clergé ; c'est , pour ainsi dire , la partie civile et politique de la religion.

Celle-ci est sans doute la plus intéressante , parce qu'à une plus grande abondance de tableaux , elle réunit une plus grande sobriété d'imagination ; que tout y est en faits : qu'elle laisse par conséquent moins de vague aux pensées , moins d'arbitraire aux raisonnemens , et que d'ailleurs *le Génie du Christianisme* s'y rapporte plus directement au culte catholique , qui est le vrai christianisme. C'est-là sur-tout que l'auteur nous le montre comme un bienfait universel , tout éclatant de ses services , tout rayonnant de ses bonnes œuvres ; parlant aux sens par ses cérémonies , au cœur par ses prières ; utile aux pauvres par ses secours , aux malheureux par ses consolations , aux ignorans par ses instructions , aux arts par ses monumens et ses temples , aux sciences par ses institutions monastiques , et enfin aux sociétés , même politiques , par l'influence heureuse de ses enseignemens , par ses admirables fondations , et ses confraternités de bienfaisance dont lui seul a offert le modèle. Nous rendons grâces principalement à l'auteur de son article sur les missions , dont il nous dépeint les merveilles avec autant de

charme que de vérité. Personne n'a mieux célébré que lui la gloire de ces apôtres des Indes, de la Chine, des Antilles et du Paraguay; personne n'a mieux fait ressortir l'héroïque dévouement et les incroyables travaux de ces hommes, presque divins, non moins prodigieux par leurs talens que par leurs vertus; qui, plus grands en réalité qu'Orphée ne le fut en mensonge, ont enchanté les forêts, et civilisé les nations, non par le charme de leur voix et le son de leur lyre, mais par le pouvoir de leurs vertus et l'ascendant de leur doctrine. On est forcé sur-tout de se prosterner en idée devant cette création sublime du Paraguay, sorti, pour ainsi dire, du néant, à la voix de quelques jésuites; et dans un sentiment mêlé d'admiration et d'attendrissement, on ne peut s'empêcher de s'écrier avec M. de Châteaubriand: « C'est pourtant un » culte bien étrange que celui-là, qui réunit, » quand il lui plaît, toutes les forces politiques » à toutes les forces morales, et qui crée, par » surabondance de moyens, des gouvernemens » aussi sages que ceux des Minos et des Lycur- » gues. L'Europe ne possédoit encore que des » constitutions barbares, formées par le temps » et le hasard, et la religion chrétienne faisoit » revivre au Nouveau-Monde, tous les miracles

» des législations antiques. Les hordes errantes  
 » des sauvages du Paraguay se fixoient; et une  
 » république évangélique se toit, à la parole de  
 » Dieu, du plus profond des déserts ».

Une des plus atroces calomnies que le fanatisme philosophique ait inventée contre les missionnaires, c'est d'avoir favorisé l'oppression des Indiens, et de leur avoir apporté des chaînes, en leur apportant la foi. De là ces éloges affectés qu'ils n'ont cessé de donner à Las-Casas, afin de faire entendre que lui seul protesta contre les cruautés dont fut souillée la conquête du Nouveau-Monde. L'auteur réfute victorieusement cette accusation insensée, et la confond sans réplique par toute l'autorité de l'histoire. Il nous montre les tribunaux du Mexique et du Pérou, rétentissans des plaintes des missionnaires. Il prouve que personne n'a élevé la voix avec plus de force et de courage en faveur des esclaves et des pauvres Indiens; qu'eux seuls ont réclamé les droits sacrés de la nature contre la tyrannie et la rapacité des blancs, non comme nos déclamateurs modernes, mais comme des vrais amis de l'humanité, sans nuire, ni aux propriétés, ni à l'ordre public. « Nous ne pré-

» tendons pas, leur disoient-ils, aux profits que  
 » vous pouvez faire avec les Indiens, par des

» voies légitimes , mais vous savez que l'inten-  
 » tion du roi n'a jamais été que vous les regardiez  
 » comme des esclaves, et que la loi de Dieu vous  
 » le défend ». Il cite à ce sujet le célèbre his-  
 torien de Charles-Quint , Robertson , dont le  
 témoignage est d'autant plus irrécusable , qu'il  
 étoit ministre presbytérien , et qui rend ici aux  
 prêtres catholiques l'hommage le plus éclatant , en  
 prouvant que ce n'est pas Las-Casas seul , mais  
 son ordre tout entier , et le reste des ecclésias-  
 tiques espagnols , qui réclamèrent constamment  
 contre les exactions et les violences dont l'Améri-  
 que fut le théâtre , et qui , dit-il , sont encore au-  
 jourd'hui regardés par les Indiens comme leurs  
 défenseurs naturels auxquels ils ont toujours  
 recours pour repousser les exactions et les vio-  
 lences auxquelles ils sont encore exposés.

Ce passage de Robertson , sur lequel la philo-  
 sophie a gardé le plus profond silence , est for-  
 mel , et son opinion est d'autant plus décisive  
 qu'il l'appuie de toutes les preuves qui l'ont dé-  
 terminée : il faut le lire dans l'ouvrage même ,  
 où l'auteur n'a rien oublié pour le faire valoir.  
 Cependant , dites aujourd'hui aux admirateurs  
 des *Incas* , et autres romans de ce genre , que ces  
*convertisseurs* n'ont pas fait égorger , au nom  
 de Dieu , les Indiens qui ne vouloient pas ap-

prendre leur catéchisme , et vous verrez comme vous serez reçus.

On sait que le Gouvernement s'intéresse aujourd'hui au rétablissement des missions françoises , et il est incontestable que, sous les seuls rapports du commerce et de la politique, elles méritent toute son attention. De là l'accueil que les Anglois ont fait à nos missionnaires, et les secours considérables qu'ils leur ont donné dans le dessein où ils sont de nous enlever encore, s'il étoit possible, cette branche de prospérité et de communication lointaine. « Si la Chine nous est au- » jourd'hui fermée, dit l'auteur, si nous ne dis- » putons pas aux Anglois l'empire des Indes, ce » n'est pas la faute des jésuites qui ont été sur le » point de nous ouvrir ces vastes régions ».

Et en parlant des missions de la Nouvelle-France; « tels furent, ajoute-t-il, les peuples » que les missionnaires entreprirent de nous con- » cilier par la religion. Si la France vit son empire » s'étendre au Nouveau-Monde, si elle conserva » si long-temps le Canada contre les Iroquois et » les Anglois unis, elle dut une partie de ses » succès aux jésuites. Ce furent eux qui sau- » vèrent la colonie au berceau, en plaçant, pour » boulevard, devant elle, un village de Hurons » et d'Iroquois chrétiens, en prévenant des coalitions

» tions générales d'Indiens, en négociant des  
 » traités de paix, en voulant seuls s'exposer à la  
 » fureur des Iroquois, pour traverser les desseins  
 » des Anglois. Les dépêches des gouverneurs de la  
 » Nouvelle-Angleterre ne cessent de peindre nos  
 » missionnaires comme leurs plus dangereux en-  
 » nemis; ils les représentent déconcertant tous  
 » les desseins de la puissance britannique, dé-  
 » couvrant ses secrets, et lui enlevant le cœur  
 » et les armes des sauvages ».

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cette multitude de tableaux dont tout l'ouvrage n'est, pour ainsi dire, qu'une galerie; ceux principalement où l'auteur rappelle les différens grands hommes que la religion a produit, et où, par une analyse aussi savante qu'ingénieuse de leur esprit et de leur caractère, il montre leur supériorité sur tous ceux dont la philosophie se vante. Que de traits brillans dans les chapitres sur la *législation* et la *politique*, sur les *sciences exactes*, la *chimie* et *l'histoire naturelle*: que d'idées riches dans le chapitre intitulé: *Que seroit aujourd'hui l'état de la société si le christianisme n'eut pas paru sur la terre?* et dans cet autre, où il prouve que *l'incrédulité est la principale cause de la décadence du goût*

*et de la dégénération du génie.* Nous nous contenterons d'en citer quelques-unes.

« Quand on ne crut plus rien à Athènes et à Rome ,  
 » les talens disparurent avec les dieux , et les Muses livrè-  
 » rent à la barbarie ceux qui n'avoient plus de foi en elles.  
 » L'athéisme ruine autant les beautés du génie que celles  
 » du sentiment; il est la source du mauvais goût et du  
 » crime , qui marchent presque toujours ensemble. Le pre-  
 » mier n'est que l'expression du second , comme la parole  
 » rend la pensée : ce sont deux dépravations correspondantes,  
 » l'une de l'esprit , l'autre du cœur.

» Dans un siècle de lumières , on ne sauroit croire jus-  
 » qu'à quel point les bonnes mœurs sont dépendantes du  
 » bon goût, et le bon goût des bonnes mœurs. Les ouvra-  
 » ges de Racine , devenant toujours plus purs à mesure  
 » que l'auteur devient plus religieux , se terminent enfin  
 » à Athalie. Remarquez , au contraire , comment l'impiété  
 » et le génie de M. de Voltaire se décèlent à la fois dans  
 » ses écrits , par un mélange de choses exquisés et de cho-  
 » ses odieuses.

» . . . . . Tout écrivain qui refuse de croire en Dieu ;  
 » auteur de l'Univers , et juge des hommes , dont il a fait  
 » l'ame immortelle , bannit d'abord l'infini de ses ouvrages.  
 » Il renferme sa pensée dans un cercle de boue , dont il  
 » ne peut plus sortir. Il ne voit rien de noble dans la na-  
 » ture ; tout s'y opère par d'impurs moyens de corruption  
 » et de régénération. Le vaste abîme n'est qu'un peu d'eau  
 » bitumineuse ; les montagnes sont de petites protubérances  
 » de pierres calcaires ou vitrescibles , et le ciel , où le jour  
 » prépare une immense solitude , comme pour servir de

» camp à cette armée des astres , que la nuit y amène en  
 » silence ; le ciel. disons-nous, n'est plus qu'une étroite  
 » voûte momentanément suspendue par la main capricieuse  
 » du hasard.

» Si l'incrédule se trouve ainsi borné dans les choses de  
 » la nature , comment peindra-t-il l'homme avec éloquen-  
 » ce ? Les mots pour lui manquent de richesse , et les trés-  
 » sors de l'expression lui sont fermés sans retour. Con-  
 » templez , au fond de ce tombeau , ce cadavre enseveli ,  
 » cette statue du néant , voilée d'un linceul ; c'est tout  
 » l'homme de l'athée ! fœtus né du corps impur de la fem-  
 » me , au-dessous des animaux pour l'instinct , poudre  
 » comme eux , et retournant comme eux en poudre , n'ayant  
 » point de passions , mais des appétits ; n'obéissant point à  
 » des lois morales , mais à des ressorts physiques ; voyant  
 » devant lui , pour toute fin , un sépulcre et des vers ; tel  
 » est cet être qui se disoit animé d'un souffle immortel ,  
 » Ne nous parlez plus des mystères de l'ame , du charme  
 » secret de la vertu ; grâces de l'enfance , amours de la  
 » jeunesse , noble amitié , élévation de pensées , charmes  
 » des tombeaux et de la patrie , tous vos enchantemens  
 » sont détruits !

» . . . . Si notre siècle littéraire est inférieur à celui de  
 » Louis XIV , n'en cherchons d'autre cause que notre ir-  
 » religion. Nous avons déjà montré combien M. de Vol-  
 » taire eût gagné à être chrétien ; il disputerait aujourd'hui  
 » la palme des muses à Racine. Ses ouvrages auroient pris  
 » cette teinte morale , sans laquelle rien n'est parfait ; on  
 » y trouveroit aussi ces aimables souvenirs du vieux temps ,  
 » dont l'absence y forme un si grand vide. Celui qui re-  
 » nie le Dieu de son pays est presque toujours un homme



» sans respect pour la mémoire de ses pères; les tombeaux  
 » sont sans intérêt pour lui, les institutions de ses aïeux  
 » ne lui semblent que des coutumes barbares. Il n'a aucun  
 » plaisir à se rappeler les sentences, la sagesse et les goûts  
 » de son antique mère.

» . . . . Dans le livre qui a placé M. de Montesquieu  
 » au rang des hommes illustres, il a magnifiquement réparé  
 » ses torts, en faisant l'éloge du culte, qu'il avoit en l'im-  
 » prudence d'attaquer. La maturité de ses années et l'intérêt  
 » même de sa gloire lui firent comprendre que, pour éle-  
 » ver un monument durable, il falloit en creuser les fon-  
 » demens dans un sol moins mouvant que la poussière de  
 » ce monde; son génie, qui embrassoit tous les temps,  
 » s'est appuyé sur la seule religion, à qui tous les temps  
 » sont promis.

» Il y a en dans notre âge, à quelques exceptions près,  
 » une sorte d'avortement général des talens. Ou diroit même  
 » que l'impiété, qui rend tout stérile, se manifeste aussi  
 » par l'appauvrissement de la nature physique. Jetez les  
 » yeux sur les générations qui succédèrent immédiatement  
 » au siècle de Louis XIV. Où sont ces hommes aux figu-  
 » res calmes et majestueuses, au port et aux vêtemens no-  
 » bles, au langage épuré, à l'air guerrier et classique, con-  
 » quérant et inspiré des arts? On les cherche et on ne  
 » les trouve plus. De petits hommes inconnus se promè-  
 » nent comme des pygmées sous les hauts portiques des  
 » monumens d'un autre âge. Sur leur front dur respirent  
 » l'égoïsme et le mépris de Dieu; ils ont perdu et la no-  
 » blesse de l'habit et la pureté du langage. On les pren-  
 » droit, non pour les fils, mais pour les baladins de la  
 » grande race qui les a précédés.

» Les disciples de la nouvelle école flétrissent l'imagi-  
 » nation avec je ne sais quelle vérité, qui n'est point la  
 » véritable vérité. Le style de ces hommes est sec, l'ex-  
 » pression sans franchise, l'imagination sans amour et sans  
 » flamme; ils n'ont nulle onction, nulle abondance, nulle  
 » simplicité. On ne sent point quelque chose de plein et de  
 » nourri dans leurs ouvrages; l'immensité n'y est point,  
 » parce que la divinité y manque. Au lieu de cette tendre  
 » religion, de cet instrument harmonieux dont les auteurs  
 » du siècle de Louis XIV se servoient pour trouver le ton  
 » de leur éloquence, les écrivains modernes font usage  
 » d'une étroite philosophie qui va divisant et subdivisant  
 » toute chose, mesurant les sentimens au compas, soumet-  
 » tant jusqu'à l'ame au calcul, et réduisant l'Univers,  
 » Dieu compris, à une soustraction passagère du néant.

» Aussi le dix-huitième siècle diminue-t-il chaque jour  
 » dans la perspective, tandis que le dix-septième grossit à  
 » mesure que nous nous en éloignons : l'un s'affaisse, l'au-  
 » tre monte dans les cieux. On aura beau chercher à ra-  
 » valer le génie des Bossuet et des Racine, il aura le sort  
 » de cette grande figure d'Homère qu'on aperçoit derrière  
 » tous les âges : quelquefois elle est obscurcie par la pous-  
 » sière qu'un siècle fait en s'écroulant; mais aussitôt que  
 » le nuage s'est dissipé, on voit reparoître la majestueuse  
 » figure, qui s'est encore agrandie, pour dominer les rui-  
 » nes nouvelles ».

C'est sur-tout par son talent de peindre que  
 l'auteur excelle, et nos lecteurs s'en convain-  
 cront par sa description de *Saint-Denis*.

On voyoit autrefois, près de Paris, des sépultures, fa-

meuses entre toutes les sépultures des hommes. Les étrangers venoient en foule visiter les merveilles de Saint-Denis. Ils y puisoient une profonde vénération pour la France, et s'en retournoient en disant en dedans d'eux-mêmes, comme S. Grégoire : *Cette nation est réellement la plus grande entre les nations.* Mais il s'est élevé un vent de la colère, autour de l'édifice de la mort; les flots des peuples ont été poussés sur lui, et les hommes étonnés se deinandent encore : *Comment le temple d'AMMON a disparu sous les sables des déserts?*

L'abbaye gothique où se rassembloient ces grands vasaux de la mort, ne manquoit point de gloire : les trésors de la France étoient à ses portes; la Seine passoit à l'extrémité de sa plaine; cent endroits célèbres remplissoient, à quelque distance, tous les sites de beaux noms, tous les champs de beaux souvenirs; la ville d'Henri IV et de Louis-le-Grand étoit assise dans le voisinage; et l'autre royal de Saint-Denis se trouvoit au centre de notre puissance et de notre luxe, comme un vaste reliquaire où l'on jetoit les restes du temps, et la surabondance des grandeurs de l'empire françois.

C'est-là que venoient tour à tour s'engloutir les rois de la France. Un d'entr'eux (et toujours le dernier descendu dans ces abîmes) restoit sur les degrés du souterrain, comme pour inviter sa postérité à descendre. Cependant Louis XIV a vainement attendu ses deux derniers fils : l'un s'est précipité au fond de la voûte, en laissant son ancêtre sur le seuil; l'autre, ainsi qu'Edipe, a disparu dans une tempête. Chose digne d'une éternelle méditation! le premier monarque, que les envoyés de la justice divine rencontrèrent, fut ce Louis si fameux par l'obéissance que les na-

tions lui portoient! Il étoit encore tout entier dans son cercueil. En vain, pour défendre son trône, il sembla se lever avec la majesté de son siècle, et une arrière-garde de huit siècles de rois; en vain, son geste menaçant épouvanta les ennemis des morts, lorsque précipité dans une fosse commune, il tomba sur le sein de Marie de Médicis; tout fut détruit. Dieu, dans l'effusion de sa colère, avoit juré par lui-même de châtier la France : ne cherchons point sur la terre les causes de pareils événemens; elles sont plus haut.

Dès le temps de Bossuet, dans le souterrain *de ces princes anéantis*, on pouvoit à peine déposer Madame Henriette : « *tant les rangs y sont pressés*, s'écrie le plus éloquent des » orateurs; *tant la mort est prompte à remplir ces places* »! En présence des âges, dont les flots écoulés grondent encore dans ces profondeurs, les esprits sont abattus par le poids des pensées qui les oppressent. L'âme entière frémit en contemplant tant de néant et tant de grandeur. Lorsqu'on cherche une expression assez magnifique, pour peindre ce qu'il y a de plus élevé, l'autre moitié de l'objet sollicite le terme le plus bas, pour exprimer ce qu'il y a de plus vil. Tout annonce qu'on est descendu à l'empire des ruines; et à je ne sais quelle odeur de poussière, répandue sous ces arches funèbres, on croiroit respirer les temps passés. Ici les ombres des vieilles voûtes s'abaissent, pour se confondre avec les ombres des vieux tombeaux; là des grilles de fer entourent inutilement ces bières, et ne peuvent défendre la mort des empressemens des hommes. Ecoutez le sourd travail du ver du sépulcre, qui semble filer dans tous ces cercueils, les indestructibles réseaux de la mort!

Lecteurs chrétiens, pardonnez aux larmes qui coulent de nos yeux, en errant au milieu de cette famille de saint Louis et de Clovis. Si tout à coup, jetant à l'écart le drap mortuaire qui le couvre, ces monarques alloient se dresser dans leurs cercueils, et fixer sur nous leurs regards étincelans, à la lueur de cette lampe sépulcrale! . . . Oui, nous les voyons tous se lever à demi, ces spectres des rois; nous distinguons leur race, nous les reconnoissons, nous osons interroger ces majestés du tombeau. Eh bien! peuple royal de fantômes, dites-le nous : voudriez-vous revivre maintenant au prix d'une couronne? . . . Mais d'où vient ce profond silence? d'où vient que vous êtes tous muets sous ces voûtes? Vous secouez vos têtes royales, d'où tombe un nuage de poussière; vos yeux se referment, et vous vous recouchez lentement dans vos cercueils!

. . . . Mais où nous ont entraînés de futiles descriptions de ces tombeaux déjà effacés de la terre? Elles ne sont plus ces fameuses sépultures. Les petits enfans se sont joués avec les os des puissans monarques : Saint-Denis est désert! l'oiseau l'a pris pour son passage, l'herbe croît sur ses autels brisés, et au lieu de l'éternel cantique de la mort, qui retentissoit sous ces dômes, on n'entend plus que les gouttes de pluie qui tombent par son toit découvert, la chute de quelque pierre qui se détache de ses murs en ruines, ou le son de son horloge, qui va roulant dans les tombeaux vides et les souterrains dévastés.

Ce morceau, à quelques incorrections près, ne dépareroit pas les *Nuits d'Young*. C'est le génie du poëte anglois, c'est le génie des oraisons funèbres de *Madame* et de *Condé* qui l'ont

inspiré. Nous pourrions en citer une foule d'autres non moins brillans , et si nous ne le faisons pas , ce ne peut être que par le défaut d'espace et l'embarras du choix.

On a beaucoup critiqué le style, le plan et la contexture de cet ouvrage , nouvelle preuve de la sensation qu'il a faite ; et on ne peut nier qu'il n'ait donné à cet égard quelque prise à la censure : qu'il eût pu être mieux fondu ; et que , plus resserré , il n'en eût été que plus fort : qu'on y rencontre trop souvent des pensées inexactes , des expressions aventurées , des endroits même que le goût désavoue : on peut encore lui reprocher de n'avoir pas toujours mis dans ses discussions toute la gravité que demandoit l'importance de son sujet , et de manquer quelquefois , en parlant des mystères , non-seulement de précision , mais même de dignité. C'est ainsi qu'à propos de la Trinité , il parle du nombre trois qui n'est point engendré , et qui engendre toutes les autres fractions , et que les *grâces ont pris pour leur terme* : qu'à propos de l'incarnation , il nous montre la Vierge qui *interpose sa beauté entre notre néant et la majesté suprême* : qu'à propos des raisonnemens qu'il fait sur la rédemption , il dit : « Vous ne trouverez là ni consubstantialité , ni co-égalité , ni union hypostatique ,

» etc.; car le christianisme n'est point composé  
 » de ces choses », proposition dont l'obscurité est  
 le moindre défaut (1). Nous pouvons en dire au-  
 tant des épisodes de *René* et d'*Atala*; hors d'œu-  
 vres, qui sont ici d'autant plus déplacés, qu'ils s'ac-  
 cordent difficilement avec l'austérité des mœurs  
 chrétiennes, et auxquels le charme du style et  
 l'intérêt de la narration n'ôtent rien de leur incon-  
 venance. Mais, tout en convenant de ces défauts,  
 nous n'en croyons pas moins qu'il est peu d'ou-  
 vrages modernes où l'on remarque plus de mor-  
 ceaux saillans, plus de traits sublimes, plus d'a-  
 perçus heureux, plus de pensées ou fines ou pro-  
 fondes, plus d'observations neuves en politique,  
 en morale, en histoire, en littérature, et que  
 nos philosophes n'en peuvent présenter aucun  
 digne de rivaliser avec celui-ci par le talent,  
 et sur-tout par cette honnêteté de sentimens, et  
 ce goût de vertu qu'il respire. Nous n'en recon-

---

(1) L'auteur, il est vrai, s'est efforcé d'expliquer, dans son avertissement, tout ce que cet endroit peut avoir de dur, ce qui suppose la droiture de son intention; mais il nous semble qu'il ne l'a pas fait assez clairement. Nous eussions désiré qu'il eût retranché cette phrase: car le christianisme ne se compose pas de ces choses; puisque, au contraire, le christianisme se compose essentiellement de ces choses.

noûtrons pas moins qu'on ne doit pas peut-être exiger rigoureusement d'un ouvrage de cette nature, que la marche en soit constamment didactique et sévère, et que tout y soit soumis à la règle et au compas : nous n'en croyons pas moins qu'il étoit difficile de mieux remplir son but, et que malgré ses imperfections, il produit tout l'effet qu'il doit produire, puisqu'il prouve invinciblement tout ce qu'il doit prouver.

Cette seconde édition est purgée de certaines taches qui déparoisent la première. Profitant de l'expérience et de l'amitié, l'auteur en a retranché quelques assertions hasardées, quelques erreurs graves, échappées à son inadvertance : celle entr'autres sur le mariage des prêtres, qu'il rétracte avec une candeur qui l'honore. « J'ai, dit-il, » soutenu qu'il a été permis dans l'église latine, » jusques vers le milieu du douzième siècle. » Rien n'est plus faux que cette assertion. Le » septième canon du concile de Latran, tenu » en 1138, n'a fait que confirmer le célibat » ecclésiastique qui existoit bien avant cette » époque, et dont l'origine remonte jusqu'aux » temps des apôtres. Le canon du premier con- » cile de Tours que je cite en faveur de mon » opinion, pourroit même servir contre moi ; car » s'il prouve qu'il y avoit des prêtres qui habi-  
» toient



» toient avec des femmes, il prouve que ces » prêtres et ces diacres avoient encouru l'excommunication ». Il aura, sans doute, occasion de perfectionner encore son ouvrage, et de le rendre ainsi plus digne et de la religion et de lui-même.

---

*LES PAROLES MÉMORABLES DES GRANDS HOMMES*; 2 vol. in-18. Chez Le Clerc; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port.

C'est sans doute un ouvrage intéressant que le recueil des *Paroles Mémorables des Grands Hommes*, c'est-à-dire, de tous ceux qui ont marqué dans leur siècle par leur place ou par leur génie. Ce n'est pas qu'un recueil d'actions mémorables ne soit plus intéressant encore; mais il n'y a pas moins une véritable utilité à rassembler, pour ainsi dire, dans un même faisceau, toutes les maximes sages, les sentences fameuses, les mots profonds de nos maîtres en puissance comme en esprit, que tout le monde ne peut pas aller chercher dans leurs histoires ou dans leurs livres, et qui souvent les font encore mieux connoître que leurs histoires et leurs livres même. Ces *Paroles Mémorables* peuvent d'ailleurs former dans leur ensemble un

véritable cours d'instruction morale ; d'autant plus fait pour former les jeunes gens , que par leur laconisme et le sel piquant dont elles sont ordinairement assaisonnées , elles peuvent plus aisément pénétrer à la fois dans le cœur et se graver dans la mémoire. Il existoit déjà plusieurs écrits dans ce genre , mais , ou incomplets dans leur plan , ou plus faits pour amuser que pour instruire , et peut-être pour ne faire ni l'un ni l'autre. Celui que nous annonçons doit-il entrer dans cette classe ? Nous lui devons sans doute des éloges , mais il nous permettra aussi de lui donner quelques avis.

Les grands hommes de ce recueil remontent jusqu'aux sept sages de la Grèce , et c'est prendre les choses de bien haut. Il fait passer en revue tous les autres philosophes qui ont illustré les écoles anciennes. Nous pensons qu'il s'est trop appesanti sur leurs systèmes de morale , la plupart très-vagues et très-superficiels , et qui , en général , n'ont rien de mémorable que la morgue et la dureté avec laquelle il les débitoient , sans parler de l'aridité de leurs maximes , qui , vertueuses pour la plupart en elles-mêmes , ne respirent aucun goût de vertu ; sans en excepter Epictète lui-même , qui laisse toujours percer dans ses plus belles maximes l'orgueil du

stœïcisme, et la dureté desséchante du fatalisme. Il y a plus de fond, de vérité et de substance dans un seul de nos moralistes religieux, que dans tous les pathos sophistiques des sept sages de la Grèce, en y comprenant même Socrate, au sujet duquel on peut remarquer, que celui qui se trouve à la tête d'eux tous, est précisément celui qui n'a rien écrit. L'auteur s'est surtout trop arrêté sur les philosophes subalternes, tels que les Périandre, les Cléobule, les Pittacus, et autres de ce genre; sans parler de l'inconvénient de faire étaler des maximes de morale à des hommes parfaitement corrompus. Par exemple, quel prix peut donc avoir tout ce bavardage de vertu, que l'on trouve chez Diogène, le plus impudent des cyniques, qui après avoir falsifié les monnoies, falsifioit encore la philosophie? et quel profit peut retirer la jeunesse des plus belles paroles, quand elles passent par de telles bouches?

On ne peut se dissimuler que, dans le choix des paroles, l'auteur n'a pas toujours été assez heureux, et qu'il a trop oublié ce que promet son titre, c'est-à-dire, *des paroles mémorables*. Les paroles ne peuvent être mémorables que par le grand sentiment qu'elles supposent, ou la grande moralité qu'elles expriment, ou le grand

sens qu'elles renferment. Or, une foule des paroles citées dans ce recueil, n'ont nullement ce caractère; il y en a trop de vagues et d'insignifiantes. Ce sont pour la plupart des maximes sages, mais rebattues; des préceptes excellens, mais qui se trouvent partout, chez les grands hommes comme chez les petits: par exemple, celle de Théophraste, *rien n'est plus précieux que le temps*; ou celle de Phocion: *il faut promettre peu et le tenir*. D'autres ne méritent guère d'être retenues: comme celle de Caton, parlant de ceux qui l'imitoient mal, *ce sont des Catons bien gauches*: ou celle d'Alexandre-le-Grand, qui répondit à la reine de Carie, laquelle lui avoit envoyé les meilleurs mets de sa table: Qu'il en avoit de bien meilleurs dont son gouverneur lui avoit appris la recette, *qui étoit de dîner peu, pour bien souper*. D'autres nous ont paru fausses ou exagérées: comme celles d'Aristote, qui dit, *que la différence qui existe entre un savant et un ignorant, c'est celle que l'on trouve entre un homme vivant et un cadavre*: ou celle de Scipion l'Africain, *que l'on dompte la fougue des hommes par la raison, comme celle des chevaux par le manège*. Je ne me soucie nullement de savoir encore, que Stilpon disoit à Démétrius, qui vouloit lui faire

rendre ce qu'on lui avoit pris : *on n'a rien touché à ce qui m'appartient, je possède encore mon éloquence, et ma science* : mot plein d'orgueil, qui n'est pas digne d'un grand homme. J'aime beaucoup mieux la maxime d'Aristote, qui, interrogé sur ce que c'étoit qu'un ami, répondit, que c'étoit *une ame qui anime deux corps* ; et l'auteur a raison de remarquer qu'on ne peut pas donner de l'amitié une définition plus sublime. J'aime beaucoup mieux Phocion, qui sachant fort bien le peu de cas que l'on doit faire des applaudissemens du peuple, et se voyant un jour applaudi d'une voix unanime, s'écria : *N'ai-je donc pas commis quelque sottise, sans que je m'en sois aperçu.*

J'aime beaucoup mieux la fille du roi Cléomèhes, qui voyant un ambassadeur faisant de grandes promesses à son père : *Chassez, lui dit-elle, cet étranger là, de peur qu'il ne vous corrompe.* J'aime mieux Epaminondas, qui, venant de gagner la bataille de Leuctres, disoit à ses amis qui le félicitoient : *La joie la plus vive que je goûte, c'est de songer au plaisir que mes parens éprouveront à la nouvelle de cette victoire.*

J'aime mieux cette mère, laquelle avoit cinq fils qui combattoient contre l'ennemi, et qui, comme elle se mettoit à la porte du faubourg pour apprendre de leurs nouvelles, dit à ceux

qui lui apprirent qu'ils étoient tous morts au combat : *Ce n'est pas là ce que je veux savoir ; mais s'ils ont remporté la victoire* : ou les paroles de cette autre mère , qui , ensevelissant son fils mort dans un combat , répondit à une mère qui vouloit la consoler : *Je ne l'avois mis au monde que pour cela*. J'avoue cependant qu'il y a dans l'héroïsme de ces deux mères quelque chose d'atroce , qui outrage la nature encore plus qu'il ne l'élève. Combien sont plus sublimes , et tout ensemble plus tendres et plus maternelles , ces paroles de la reine-Blanche à son fils saint Louis : *Mon fils , je vous aime bien , mais je préférerois encore de vous voir mort à mes pieds , plutôt que de vous savoir souillé d'un seul vice*. On voit tout à coup , dans ce seul mot , toute la différence des deux religions , si toutefois le paganisme en étoit une. Les admirateurs des anciens auront beau dire , il n'y a rien de grand que ce qui est dans le cœur humain ; il n'y a de véritable héroïsme que celui qui est avoué par la nature : tout le reste n'est que passion , exaltation de tête et vertu gigantesque , et par conséquent chimérique.

Le second volume , qui renferme les grands hommes modernes jusqu'au règne de Louis XIV inclusivement , est plus intéressant , tant par

le choix des *paroles*, que parce que les personnages y sont plus près de nous, et nous appartenent davantage. Ce n'est pas que l'auteur ne nous y donne aussi quelquefois de simples bons mots pour des paroles mémorables ; qu'on n'y trouve aussi quelques noms qui sont plus célèbres que *grands*, tandis qu'on y cherche en vain quelquefois des hommes plus dignes de ce nom. Et pour ne parler que des François, pourquoi n'y voit-on pas, par exemple, le sage Montausier, disant au dauphin son élève cette parole si belle : *Monseigneur, si vous êtes honnête homme, vous m'aimerez ; et si vous ne l'êtes pas, vous me haïrez et je m'en consolerais*. Ne valoit-elle donc pas la peine d'être citée, encore plus que celle de Segrais : *Le titre d'académicien est le cordon bleu des beaux esprits*. Comment oublier encore celle du maréchal de Luxembourg, au lit de la mort, qu'un verre d'eau donné au nom de Dieu, est plus précieux en ce moment, que le gain de plusieurs batailles : comment, après avoir cité quelques maximes de Fénelon, qui pouvoient être plus heureuses, le nom de Bossuet n'est-il pas venu se présenter à son esprit ? celui là n'en vaut-il donc pas un autre ? Pourquoi n'y rencontre-t-on pas Pascal, Bourdaloue, Massillon, Fléchier, et tant d'autres fameux ora-

teurs? N'y avoit-il donc pas chez eux autant à recueillir que dans les vers de quelques-uns de nos poètes, ou dans les lettres de quelques femmes d'esprit? Nous invitons donc l'auteur à remplir cette immense lacune de son recueil, en nous donnant, dans un troisième volume, les Paroles Mémorables des Grands Hommes que la religion a produit. Elles manquent à un ouvrage où se trouve d'ailleurs un si grand nombre de pensées morales et religieuses, bien propres à atteindre le but respectable de l'auteur, et le perfectionnement de l'éducation; telles entr'autres que celle de Descartes qui répondit à la reine Christine, lui écrivant pour savoir en quoi consistoit le bonheur : *dans la volonté toujours ferme d'être vertueux, et dans le charme de la conscience qui jouit de sa vertu.*

Celle de Sénèque que le même Descartes avoit pris pour devise :

Malheureux, en mourant, qui, trop connu des autres,  
Meurt sans se connoître lui-même.

Celle de Bayard, répondant à un gentilhomme qui lui demandoit quel bien un homme de sa condition devoit laisser à ses enfans : *Ce qui ne craint ni le temps, ni la puissance humaine, la sagesse et la vertu.*

Celle de Montaigne qui disoit : *Quelque philo-*



*sophe que je sois , je le veux être ailleurs que sur le papier.*

Celle du grand Condé , plus grand encore dans son lit de mort que sur le champ de bataille : *Ah ! que je vois les choses bien différemment que je ne les ai vues dans le cours de ma vie.*

Celle de Fénélon : *Il seroit à souhaiter que tous les vrais amis s'entendissent pour mourir ensemble le même jour.*

Celle de Henri IV , disant d'un homme qui avoit été un des capitaines de la ligue : *Je lui ferai tant de bien , que je le forcerai de m'aimer malgré lui.*

Celle de Louis-le-Grand , après le gain de la bataille de Fleurus , disant au maréchal de Luxembourg : *Je ne m'estime pas heureux d'être roi , mais de l'être des François ;* ou ces autres à Bossuet , qui vouloit l'éloigner du lit de mort de la dauphine : *Laissez-moi , il est bon que je voie comment meurent mes pareils.*

Celle enfin de Montesquieu , dans ses derniers momens : *J'ai toujours respecté la religion. L'Évangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes.*

---

Enfin l'organisation de l'église de Paris , tant attendue , a été définitivement arrêtée, ainsi que nous l'apprend M. le Cardinal Archevêque, dans une lettre véritablement pastorale , donnée à ce sujet. La capitale est divisée en douze cures , suivant ses douze arrondissemens , et vingt-sept succursales. Les cures sont celle de la Magdeleine, ayant pour succursales l'église des Capucins de la Chaussée-d'Antin , celle de S.-Philippe-du-Roule , et celle de S.-Pierre-de-Chaillot. La cure de S.-Roch, ayant pour succursales l'église des Filles-S.-Thomas , celle de Notre-Dame-de-Lorette. La cure de S.-Eustache, ayant pour succursales l'église des Petits-Pères , celle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. La cure de S.-Germain-l'Auxerrois. La cure de S.-Laurent , ayant pour succursale unique l'église de S.-Lazare. La cure de S.-Nicolas-des-Champs , ayant pour succursales l'église de S.-Leu , et celle de Ste.-Elisabeth. La cure de S.-Merry , ayant pour succursales l'église des Blancs-Manteaux , celle de S.-François-d'Assise , et celle des Filles-du-S.-Sacrement. La cure de Ste.-Marguerite, ayant pour succursales l'église des Quinze-Vingts , et celle de Popincourt. La cure de Notre-Dame , ayant pour succursales l'église de S.-Louis-en-l' Ile, celle de S.-Gervais et celle de S.-Paul. La cure de

S.-Thomas-d'Aquin , ayant pour succursales les églises de l'Abbaye-aux-Bois, celle des Missions-Etrangères , et celle de Ste.-Valère. La cure de S.-Sulpice , ayant pour succursales l'église de S.-Germain-des-Prés , celle de S.-Severin , et celle de S.-Benoît. Enfin , la cure de S.-Etienne-du-Mont , ayant pour succursales l'église de S.-Nicolas-du-Chardonnet , celle de S.-Jacques-du-Haut-Pas , et celle de S.-Médard.

Ensuite S. E. donne un réglemeut relatif à ces cures et succursales respectives, dont voici la teneur :

Art. I<sup>er</sup>. En conformité de l'article XXXI de la loi du 28 germinal an 10, les Prêtres desservant les Succursales exerceront leur ministère, chacun dans le territoire qui leur est assigné, sous la surveillance et la direction des Curés.

Art. II. Néanmoins les Curés ne pourront faire aucune fonction dans les Eglises succursales, ni dans le territoire assigné à chacune de ces Eglises, hors les cas ci-après désignés.

Toute fonction curiale leur est interdite, même dans leurs propres Eglises et sur leurs propres territoires, à l'égard des personnes qui habitent dans le territoire des Succursales de leur arrondissement.

Art. III. Ils pourront visiter une fois l'année chacune des Eglises succursales soumises à leur surveillance, et y officier le jour de leur visite.

Cette visite ne pourra avoir lieu les Dimanches ni les jours de Fêtes chômées.

Le Desservant pourra porter l'étole en présence du Curé.

Art. IV. Les Curés ne recevront aucun droit à raison de leur visite, et ne pourront, dans aucun cas, avoir part aux oblations et honoraires reçus par les Prêtres des Eglises Succursales.

Art. V. Ils avertiront M. l'Archevêque des abus qu'ils auroient pu découvrir pendant le cours de leur visite, ou qui seroient parvenus à leur connoissance par toute autre voie.

Art. VI. Les Curés et les Desservans des Succursales ne pourront, chacun dans leurs Eglises respectives, admettre que des Prêtres approuvés par M. l'Archevêque.

---

Le Gouvernement vient de publier un fort long règlement pour les Lycées. On ne peut qu'applaudir à l'esprit de sagesse qui a présidé à la rédaction, et qui a si mûrement combiné tout ce qui peut avoir rapport à l'emploi du temps, au choix des études, à la distribution des exercices, à la nature des corrections, à la surveillance des préposés et des censeurs; enfin à la santé physique et morale des élèves. On y remarque surtout la disposition relative aux *exercices religieux*, auquel peut-être les circonstances n'ont pas permis de donner un plus grand développement, mais qui n'en est pas moins fait pour tranquilliser les parens, et ranimer l'espoir de tous les vrais amis des mœurs et de la patrie. Nos lecteurs en jugeront.

*Exercices religieux.* L'aumônier du lycée sera désigné par le proviseur et nommé par l'évêque; il est chargé, sous la surveillance du proviseur, de tout ce qui est relatif aux exercices de la religion. Il y aura, autant qu'il sera possible, une chapelle dans l'intérieur du lycée, pour la célébration des offices, les jours de dimanches et de fêtes. S'il

ne pouvoit y avoir de chapelle dans l'intérieur du lycée, les élèves seroient conduits à l'église la plus proche, où l'aumônier célébreroit l'office. Les élèves se rendront à l'église dans l'ordre prescrit par l'article 22 de l'arrêté du 19 frimaire. Ils observeront en route et dans l'église la décence convenable. S'il y a dans la ville où le lycée sera établi, un ou plusieurs édifices affectés à des cultes différens, et si le lycée contient des élèves de ces cultes, ils y seront conduits avec le même ordre. S'il n'y a point de ces édifices, on fera aux élèves non catholiques, pendant la durée des offices catholiques, une instruction sur la morale de l'Évangile. Le proviseur avisera aux moyens de faire instruire les élèves dans leur religion, d'après le vœu de leurs parens.

---

Douvan , 15 messidor.

M. l'évêque de Versailles, dont le zèle est toujours infatigable, ayant commencé la visite de son diocèse, le 26 floréal, est arrivé dans notre ville, le 28, précédé par un détachement de cavalerie qui étoit parti, dès le matin, pour aller à sa rencontre. Sa voiture s'étant arrêtée à peu de distance de la porte de la ville, notre digne maire, toutes les autorités constituées et grand nombre de fonctionnaires publics, et la compagnie des vétérans sous les armes, s'avancèrent pour le recevoir, et le complimenta d'une manière également noble et touchante. L'arrivée du prélat dans la ville s'annonça, non-seulement par le bruit des cloches, mais par une grande quantité de boîtes tirées du haut de la citadelle.

Il y entra entouré de tout ce cortège, et au milieu des expressions touchantes de l'allégresse universelle. Le lendemain, fête de l'Ascension, M. l'évêque, précédé d'un nombreux clergé, accompagné de toutes les autorités civiles et militaires, se rendit processionnellement de la maison presbytérale à l'église de S. Germain, où il étoit attendu par un concours prodigieux de peuple avide de sa présence et de sa bénédiction. Après la messe pontificale, commença la cérémonie de la confirmation, donnée à 2700 personnes. On ne se rappelle pas d'avoir jamais vu un spectacle plus édifiant et plus enchanteur que celui de tous ces enfans, parés de toutes les grâces de leur âge et de leur innocence, et qui par leur candeur et leur profond recueillement fixoient sur eux tous les regards. Cette cérémonie où régna l'ordre le plus parfait, étant achevée, le prélat se rendit processionnellement à la maison de force, pour y donner la confirmation à un grand nombre de prisonniers des deux sexes, qui attendoient impatiemment cette faveur. Précédemment à l'arrivée de M. Roussineau, notre curé, on ne voyoit dans la maison de force que d'affreux brigands et des femmes perdues, condamnés pour leurs crimes, les uns à une longue captivité, les autres à une prison perpétuelle. On n'y entendoit que des cris de rage et d'horribles blasphêmes. C'étoit moins des femmes et des hommes retranchés pour un temps de la société, que des bêtes féroces, rugissant dans

leur antre. M. Roussineau, le jour même de son installation, parut au milieu d'eux, et les attendrit jusqu'aux larmes par le discours pathétique qu'il leur adressa. Peu de jours après, ces hommes atroces, dont il vint à bout de changer les mœurs et d'adoucir le caractère, se convertirent au point, qu'on n'y entendit plus ni plaintes ni murmures, et que la religion y est devenue, grâce aux soins infatigables de notre pasteur, aussi florissante que dans une communauté religieuse. On n'y lit plus que des livres édifiants, on ne s'y permet plus aucune parole licencieuse : on y entend la messe tous les dimanches avec la plus grande piété. Chacun se livre au travail avec ardeur, et souffre ses peines avec patience. M. le curé les visite tous les jours pour les instruire et les consoler. Soixante personnes, qui n'avoient pas encore reçu la confirmation, étoient préparées pour la recevoir. Tous attendoient à genoux dans la grande salle de travail, l'arrivée du prélat, qui, pouvant à peine contenir sa vive émotion, leur adressa un discours si affectueux sur leur état et le bon usage qu'ils peuvent faire de leurs peines, qu'il fit couler leurs larmes et celles de tous les assistans. Au moment où M. l'évêque alloit se retirer, un prisonnier se leva et parut devant lui, et prononça, de la manière la plus noble et la plus intéressante, un discours dans lequel il lui exprima, au nom de tous ses compagnons d'infortune, toute la joie que leur causoit sa présence au mi-

lien d'espérance, toute la reconnaissance dont ils étoient pénétrés, et la ferme résolution de profiter des paternelles instructions qu'ils venoient de recevoir.

Cette même prison a offert encore le plus touchant spectacle, le 16 juin dernier. Vingt-cinq détenus des deux sexes ont fait leur première communion, après une retraite préparatoire. Cent quinze ont communié, ce même jour, avec les plus touchantes marques de piété. L'atelier, long de soixante-douze pieds, étoit couvert de tapisseries, et un autel, élevé à l'extrémité, étoit magnifiquement décoré. Le sous-préfet d'Etampes ne pouvoit revenir de son étonnement. Toutes les autorités ont assisté à la cérémonie, et se sont retirées, pénétrées de la nécessité d'une religion, qui peut seule, par des moyens aussi efficaces que doux, abrégér les plus pénibles opérations du Gouvernement, et qui sans autres armes que la persuasion, sans autre correction que le langage charitable et le zèle d'un seul de ses pasteurs, parvient à changer une maison de force en une maison de paix, de travail et de vertu. Merveilleuse métamorphose, impossible à toute police humaine, quelque active et quelque vigilante qu'elle soit. Les gendarmes peuvent saisir les malfaiteurs, les magistrats les surveiller, les juges les condamner, les bourreaux les faire mourir, la seule religion peut les changer et les convertir.



---

*PENSÉES DE LEIBNITZ sur la Religion et la Morale ; seconde édition de l'ouvrage intitulé : Esprit de Leibnitz , considérablement augmenté ; 2 vol. in-8°. A Paris , chez la veuve Nyon , et chez Le Clerc ; prix , 9 fr. , et 12 fr. franc de port.*

## S E C O N D   E X T R A I T .

PAR tout ce que nous avons dit précédemment sur Leibnitz , il est évident que , tant du côté du savoir que de celui des sentimens , il n'eut rien de ce qui constitue un philosophe moderne , et que cet homme que l'on a appelé une *Encyclopédie vivante* , n'étoit rien moins qu'un encyclopédiste. Cependant plusieurs partisans de Voltaire n'ont pas craint de le comparer quelquefois à ce grand homme , et de l'appeler le Leibnitz de notre siècle , sans s'apercevoir de toute la distance qui les sépare , tant du côté de la philosophie spéculative , que de la philosophie pratique. L'un et l'autre sont célèbres , il est vrai , par la multitude de leurs talens divers , par la variété de leurs connoissances , la flexibilité de leur esprit , l'éclat de leur imagination , l'étendue prodigieuse de leur mémoire , et par

une inépuisable fécondité pour le travail. Tous deux manièrent le compas de la géométrie ; tous deux cultivèrent le champ de la physique ; ils parcoururent tous deux celui de la métaphysique et de la morale ; tous deux se distinguèrent dans l'art d'écrire en prose comme en vers ; tous deux firent une longue étude de l'histoire , et s'attachèrent long-temps à la plupart des autres branches de l'érudition ; tous deux cherchèrent à répandre sur la multitude de leurs productions la lumière de l'esprit philosophique ; tous deux furent assez heureux pour avoir joui pendant leur vie de la plus brillante réputation ; tous deux furent accueillis , consultés , caressés par de grands princes , comblés tous deux de richesses , d'honneurs , de titres littéraires ; tous deux enfin occupèrent l'Europe du bruit de leur réputation et de la gloire de leurs talens.

Mais tous ces rapports ne peuvent en imposer qu'à des esprits frivoles , et ne sauroient porter atteinte à la supériorité de Leibnitz sur Voltaire , en talens philosophiques. Le premier fut un des plus sublimes géomètres qui aient jamais existé ; le second ne fut jamais qu'un très-foible écolier en géométrie. L'un porta dans la plupart des sciences naturelles la même hauteur

de vues, la même profondeur, la même originalité d'idées que dans la géométrie ; l'autre ne fut, en physique, ni moins superficiel, ni moins inconséquent, ni moins trivial que dans les autres sciences. L'un nous étonne encore par la grandeur de ses vues dans l'histoire de la nature ; il est difficile de ne pas éclater de rire, en lisant plusieurs idées de l'autre sur cette science. En un mot, le philosophe françois n'a pas trouvé une seule vérité nouvelle, une seule vue importante et originale dont ces sciences lui soient redevables ; tandis que le génie créateur du philosophe allemand a fait faire les plus grands pas à l'esprit humain, et lui a ouvert mille routes jusque là inconnues.

C'est sur-tout par rapport à la métaphysique et aux sciences morales, à l'esprit philosophique que Voltaire porta dans l'érudition et dans les beaux-arts, ainsi que dans les sentimens d'humanité et de bienfaisance qu'il étala dans ses ouvrages, que ses enthousiastes l'ont proclamé comme philosophe ; et on ne sauroit disconvenir que sous ces différens points de vues, il n'ait mérité des éloges. Mais combien même il est ici éloigné de l'emporter sur Leibnitz. Un de ses admirateurs les plus passionnés avoue

*qu'il a été médiocre dans tous les travaux qui exigent une ame recueillie, un jugement que rien ne peut séduire ni corrompre, et l'habitude d'une discussion exacte et profonde; et les plus grands adversaires de Leibnitz conviennent que jamais mortel n'eut un jugement plus ferme, plus supérieur à toute considération étrangère à ce qu'il croyoit la vérité; ni une tête plus fortement organisée, et mieux façonnée par un long exercice, un goût plus décidé, une ardeur plus soutenue et plus active pour les plus pénibles et les plus abstraites méditations.*

Cela nous expliquera comment, malgré tous ses nombreux écrits sur la métaphysique, Voltaire n'a guère été plus utile à cette science; tandis que Leibnitz a jeté le plus grand jour sur ses questions les plus intéressantes; et, ce qui n'est pas moins avantageux peut-être, a appris aux savans à regarder comme réellement insolubles les questions qu'il a vainement tenté de résoudre: comment, malgré une foule d'observations plus fines et plus délicates sur les mœurs, il laisse Leibnitz bien au-dessus de lui en fait de conceptions aussi vastes que lumineuses sur la morale.

Quant à l'érudition et aux matières historiques, Leibnitz ne se décide sur aucun sujet que d'après les instructions les plus sûres et les plus réfléchies : Voltaire prononce presque toujours d'après les connoissances les plus superficielles et les plus trompeuses. L'un porte toujours la plus scrupuleuse exactitude dans toutes ses recherches; l'autre ne se fit jamais aucune peine de suppléer à ses recherches par son imagination. Le premier consulte toujours les auteurs originaux, et l'on est effrayé de la multitude et de la solidité de ses lectures : le second ne puisa presque jamais que dans des compilations, et il étoit bien rare qu'il remontât aux sources. L'un, pour décrire les mœurs des peuples, ainsi que leurs révolutions, crut devoir apprendre leur langue, étudier les monumens de l'art et ceux de la nature, examiner à fond tous les actes authentiques, fouiller dans tous les dépôts, dans toutes les archives, dans les entrailles même de la terre; l'autre, pour remplir le même objet, se contente presque toujours du premier écrivain que lui présente le hasard, de la première autorité qui tombe sous sa main : de là ces mille erreurs et ces bévues sans nombre dont sont remplis tous ses écrits sur l'histoire, la chronologie,

et toutes les connoissances qui ont l'érudition pour base; tandis qu'il est bien difficile de trouver un meilleur guide que Leibnitz dans la plupart de ces mêmes connoissances.

L'un et l'autre ont témoigné une vive sensibilité, une ardeur extrême pour le bonheur des hommes : mais observons que la sensibilité de Leibnitz a toujours paru vraie, et que son zèle a toujours paru sincère; et que les plaisanteries de Voltaire, sur ce qui intéresse le plus le genre humain; que sa gaieté folâtre, ses grotesques bouffonneries sur les choses même les plus malheureuses pour l'homme, ont fait douter que tous ses élans d'humanité, toutes ses vues de bienfaisance partissent réellement de son cœur, et qu'elles ont inspirés des doutes très-fondés sur l'honnêteté de son ame : observons que si Voltaire a dit quelquefois aux princes des vérités générales qui ne pouvoient nullement le compromettre, Leibnitz a été encore plus utile aux peuples, auprès de leurs souverains, par ses projets et ses exhortations; et qu'ainsi que Voltaire, il ne prostitua jamais sa plume à louer indifféremment toutes les démarches des hommes puissans, fussent-ils même déshonorés dans l'opinion publique, dès qu'il pouvoit espérer d'en

faire les instrumens de sa considération, de sa fortune ou de ses vengeances.

Mais que dirons-nous de leurs mœurs? malgré quelques mouvemens de colère bientôt réprimés, nous verrons dans Leibnitz une conduite décente, mesurée, conséquente, pleine de sagesse et de dignité; nous le verrons supérieur à la basse jalousie, à la petite vanité, combattant toujours ses adversaires avec les plus grands égards, louant ses concurrens avec la plus noble franchise, très-éloigné d'employer aucun moyen honteux pour triompher des uns, et n'épargnant aucun moyen efficace pour multiplier les autres. Oseroit-on comparer cette conduite si respectable avec la conduite inégale, inconséquente, contradictoire, et à tant d'égards si blâmable de Voltaire; de cet homme dont les travers seront toujours si révoltans; si souvent le jouet de l'amour propre le plus excessif, de la vanité la plus puérile, de la colère la plus emportée, du fanatisme le plus furieux contre tout ce qui n'ensoit pas son idole; de cet homme dont l'insatiable ambition de dominer sur les lettres, auroit été capable de faire désertier à jamais leur empire, si cet empire avoit à redouter plusieurs tyrans de son espèce; et qui, par des accusations aussi cruelles que fausses, désigna souvent ses

critiques aux bourreaux, parvint même à les faire enfermer, et d'une plume criminelle digne de toute la sévérité des lois, s'efforça toujours de les couvrir d'opprobres, pour les punir de leur courage et tout ensemble de leurs lumières.

Il est vrai que les ouvrages de Voltaire sont bien plus répandus que les ouvrages de Leibnitz, et que sa réputation est bien plus brillante, sinon parmi les savans, du moins parmi les gens du monde. Mais c'est précisément parce que Leibnitz est bien plus philosophe que Voltaire. Celui-ci ne vouloit qu'instruire, celui-là que plaire et amuser. L'un se distingue sur-tout par les vives lumières qu'il répand sur les objets qu'il traite, et l'autre uniquement par les tournures agréables dont il sait les revêtir. Vous trouverez dans celui-ci des épigrammes et des pointes, des contrastes piquans et d'heureuses plaisanteries, des anecdotes enrichies de tout l'intérêt du roman; dans celui-là des autorités, des développemens vastes, et des faits décisifs présentés avec toute la sévérité du vrai; enfin dans l'un toute la grâce et la légèreté d'un homme qui se joue de son sujet, et dans l'autre toute la gravité et le travail d'un homme qui veut s'épuiser.

Or, le vulgaire frivole préférera toujours une épigramme à un raisonnement, une saillie à une



définition exacte, une anecdote comique à un fait concluant, des métaphores brillantes à de profondes analyses. Mais nous le demandons ici à tous ceux qui se font de la culture de leur raison une sérieuse occupation, si jamais ils ont eu recours aux ouvrages de Voltaire, lorsqu'ils ont voulu approfondir un sujet et l'examiner sous toutes ses faces; s'ils n'ont pas trouvé que Leibnitz n'écrivit aucun ouvrage d'instruction, dans lequel les matières ne fussent profondément creusées, et que ses préfaces même sont des traités complets des matières qu'il semble n'avoir fait qu'effleurer; tandis que Voltaire n'a composé aucun ouvrage sans exception où les matières soient profondément discutées; tandis que ses ouvrages, même les plus longs, ne sont que de foibles essais d'un homme qui ne creuse rien.

Mais en voilà sans doute assez, et peut-être trop sur le rapprochement de deux hommes si différens par leur génie et par leur caractère: dont l'un a fait un si noble usage de ses lumières et de ses talens, et l'autre un si coupable abus; et dont le premier sera toujours regardé comme le plus universel de tous les philosophes, tandis que la plus grande gloire dont puisse jouir le second est d'être proclamé le plus universel des beaux esprits.

*Les pensées de Leibnitz sur la religion et sur la morale*, sont autant intéressantes par l'autorité imposante d'où elles émanent que par leur singulière variété. Elles ont même cela de particulier, que loin de tenir aux principes de la communion hétérodoxe dans lequel il étoit né, elles paroissent, pour la plupart, plutôt l'ouvrage d'un écrivain catholique, que d'un auteur protestant. Nous en citerons quelques-unes, autant pour justifier notre assertion, que pour la satisfaction de nos lecteurs.

*A M. Huet, sur sa Démonstration évangé-  
lique.*

« J'ai appris avec une satisfaction infinie que votre grand et immortel ouvrage sur la vérité de notre religion avoit enfin paru. Sans doute il n'étoit point de sujet qui méritât mieux que vous lui consacriez cet appareil immense d'érudition qui vous a coûté tant de veilles. Car enfin qu'y a-t-il de plus grand que la religion et qui intéresse plus fortement tous les hommes? N'est-il pas infiniment doux, infiniment consolant au milieu des misères de cette vie, d'apprendre avec certitude que nous sommes nés pour l'immortalité, et pour une immortalité telle que nous pouvons la désirer, c'est-à-dire, telle que Jésus-Christ nous l'enseigne. Prouver qu'il est le Messie réparateur du genre humain, annoncé par tant d'oracles, c'est, après la démonstration de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, la plus importante de toutes les conclusions; et je ne vois pas quel

plus grand avantage on peut attendre de l'histoire et de l'érudition. Je dis plus ; l'étude de l'antiquité ne me paroît presque avoir d'autre usage que de nous mettre à portée de constater et de conserver fidèlement les anciens titres de notre bonheur, et si je puis m'exprimer ainsi, de notre noblesse, que nous devons, après notre régénération par le baptême, faire remonter à Jésus-Christ. . . . . Ciel ! quel trésor d'érudition vous avez renfermé dans cet ouvrage ! quelle abondance et en même temps quel ordre ! L'abondance est telle qu'il semble que vous ayez dû travailler plusieurs années à en rassembler les matériaux : et d'un autre côté, tout s'y suit, tout y est enchaîné d'une manière si naturelle, qu'on pourroit croire que vous l'avez composé d'un seul trait, pour ainsi dire, et avec le seul secours de la mémoire.

Assurément vous pouvez vous flatter d'avoir laissé un ouvrage immortel, et vous ne pouviez faire un plus sage et plus magnifique emploi de cette érudition qui vous a coûté tant de veilles. Vous avez bien démontré le point capital, c'est-à-dire, que les prophéties ont été accomplies en notre Seigneur. Comment en effet un si merveilleux accord pourroit-il être l'ouvrage du hasard ? Pour moi, qui n'ai jamais douté que ce monde ne fût gouverné par une souveraine providence, je regarde comme un trait particulier de cette providence divine, que la religion chrétienne, dont la morale est si sainte, ait été revêtue à nos yeux de tant d'admirables caractères ; car je ne disconviens pas que cette providence se manifeste dans la conservation de l'église catholique.

*Origine de l'Autorité du Clergé.*

Les erreurs et les abus qui se sont glissés dans l'église, ne doivent pas tant être attribués à l'ambition du clergé qu'au malheur des temps : et il est même constant que la puissance des évêques n'est montée peu-à-peu à un trop grand degré qu'à la faveur des circonstances et par le concours du hasard, comme il arrive toujours en semblable cas. Il y a plus ; c'est que dans des siècles où les seuls ecclésiastiques cultivoient les lettres, et où tous les autres hommes libres faisoient profession des armes, il étoit convenable que le gouvernement militaire fût tempéré par l'autorité des sages, c'est-à-dire, des ecclésiastiques.

*Abus et avantages de l'Autorité Ecclésiastique.*

Nous avons jugé à propos d'insérer dans notre code du droit des gens quelques pièces concernant le pape et les conciles ; parce que leur juridiction étoit autrefois tellement reconnue de tout le monde, que ceux même qui déclinoient le jugement du pape, en appeloient cependant au concile. Et il faut convenir que la vigilance des papes, pour l'observation des canons et le maintien de la discipline ecclésiastique, a produit de temps en temps de très-bons effets, et qu'en agissant à temps et à contre-temps auprès des rois, soit par la voie des remontrances que l'autorité de leur charge les mettoit en droit de faire, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, ils arrêtoient beaucoup de désordres. Rien alors n'étoit plus commun que de voir les rois, dans leurs traités, se soumettre à la censure et à la correction des papes, comme dans le traité de Brétigni, en 1360,

et dans le traité d'Étaples, en 1492. Mais comme les choses humaines, sans en excepter les meilleures, sont sujettes à dégénérer, les papes commencèrent à porter trop haut leurs prétentions et à user de leur autorité avec trop peu de discrétion. Innocent III défendit à Philippe Auguste de faire la guerre au roi d'Angleterre; et quand ce prince alléqua le jugement rendu par les pairs contre le roi d'Angleterre, son vassal, le pape répondit qu'il ne prétendoit pas connoître du fief, mais du péché. Or, qui ne voit que sous ce prétexte il auroit soumis à la révision toutes les sentences de tous les juges. Je ne parlerai point du denier de saint Pierre, en Angleterre, de l'île Mona, donnée en fief à l'église romaine par le roi Renaud, du royaume de Sicile, de la succession de la princesse Matilde, démembrée de l'empire. Les prétentions du pape en étoient venues au point qu'il soutenoit que l'exercice de tous les droits de l'Empire lui appartenoit pendant la vacance. C'est sur ce fondement qu'il nomma vicaire de l'Empire, en Italie, Charles d'Anjou, roi de Sicile, et qu'il crut pouvoir confirmer à la place de l'empereur, ce que la reine Jeanne, dans l'adoption de Louis d'Anjou, avoit réglé sur la succession du comté de Provence, qui reconnoissoit encore l'Empire. Les officiaux même des évêques et les autres juges ecclésiastiques, ainsi que nous l'apprenons par les plaintes de Philippe de Valois et des barons de France, rappeloient à leur tribunal, non-seulement les causes où il s'agissoit de parjure et de mariage, mais encore sous le prétexte général du péché, ils s'immisçoient de juger des affaires purement pécuniaires et débattues entre les laïques : et ils étoient tellement entêtés de leur prétendu droit sur cet article, qu'ils soutenoient qu'en le renversant on renversoit tous les droits de

l'église. . . . Or, qu'est-il arrivé de toutes les entreprises du clergé? c'est que ceux qui s'arrogeoient des droits qui ne leur appartenoient pas, ont perdu ceux même qui leur étoient légitimement acquis, et qu'il auroit été de l'intérêt de la chrétienté qu'ils conservassent toujours.

### *La Primauté du Pape.*

Puisque Dieu est le Dieu de l'ordre, et que le corps de l'église une, catholique et apostolique, sous un gouvernement qui soit un et avec une hiérarchie qui comprenne tous les membres, est de droit divin; il s'ensuit qu'il y a aussi de droit divin dans le même corps un souverain magistrat spirituel, se contenant dans de justes bornes, pourvu d'une puissance directorale et de la faculté de faire tout ce qui est nécessaire pour remplir sa charge par rapport au salut de l'église; quoique ce ne soit que par des considérations humaines (1) que le siège et le lieu de cette puissance ont été établis à Rome, métropole du monde chrétien. . . . Effectivement il est de plein droit qu'il y ait dans toute république, et par conséquent dans l'église chrétienne, un souverain magistrat, soit que toute son autorité réside dans une seule personne, soit qu'elle soit partagée entre plusieurs. Et, dans ce dernier cas même, il est naturel qu'un des membres du collège ait le droit de directeur, ou, ce qui revient au même, de souverain magistrat, quoique avec une autorité limitée.

---

(1) Cela peut être dit en un sens, pourvu qu'on reconnoisse que l'autorité de chef de l'église appartient de droit divin aux successeurs de saint Pierre.

## *Réunion de l'Eglise Romaine et des Protestans.*

Un Polonois attaché à l'église romaine a prétendu que la réunion de cette église avec les protestans étoit impossible. Il fonde cette impossibilité sur trois points, le gouvernement de l'église, les messes privées, le culte des images et des saints. Mais, 1°. on peut admettre un gouvernement monarchique, tempéré par l'aristocratie, comme l'admettent les catholiques eux-mêmes. 2°. On peut tolérer les messes privées. 3°. Le culte des saints et des images a besoin, il est vrai, d'une grande réforme; mais cette réforme, les catholiques même la désirent.

### *Constitution de la République Chrétienne.*

Je pense que la dignité d'empereur est un peu plus élevée qu'on ne pense communément; que l'empereur est l'avoué ou plutôt le chef, ou, si l'on aime mieux, le bras séculier de l'église universelle; que toute la chrétienté forme une espèce de république, dans laquelle l'empereur a quelque autorité, d'où vient le nom de Saint Empire, qui doit en quelque sorte s'étendre aussi loin que l'église catholique; que l'empereur est le commandant (*imperator*), c'est-à-dire, le chef né des chrétiens contre les infidèles; que c'est à lui qu'il appartient principalement d'éteindre les schismes, de procurer la célébration des conciles, d'y maintenir le bon ordre, enfin d'agir par l'autorité de sa place, pour que l'église et la république chrétienne ne souffrent point de dommage. Il est constant que plusieurs princes sont feudataires ou vassaux de l'empire romain, ou du moins de l'église romaine; qu'une partie des rois et des ducs ont été créés par

l'empereur ou par le pape, et que les autres ne sont pas sacrés rois, sans faire en même temps hommage à Jésus-Christ, à l'église duquel ils promettent fidélité, lorsqu'ils reçoivent l'onction par la main de l'évêque. Et c'est ainsi que se vérifie cette formule, *Christus regnat, vincit, imperat*; puisque toutes les histoires témoignent que la plupart des peuples de l'Occident se sont soumis à l'église avec autant d'empressement que de piété.

Je n'examine point si toutes ces choses sont de droit divin. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'elles ont été faites avec un consentement unanime, qu'elles ont très-bien pu se faire, qu'elles ne sont point opposées au bien commun de la chrétienté; car souvent le salut des ames et le bien public sont l'objet du même soin. Et je ne sais pas si, avec leur conscience, les sceptres des rois ne sont pas aussi soumis à l'église universelle, non pour diminuer la considération qui leur est due, et lier aux princes des mains qui doivent toujours être libres pour administrer la justice et gouverner heureusement les peuples; mais pour contenir, par une plus grande autorité, ces hommes turbulens, qui, sans égard à ce qui est permis ou ne l'est pas, sont disposés à sacrifier à leur ambition particulière, le sang des innocens, et poussent souvent les princes à des actions criminelles: pour les contenir, dis-je, par cette autorité que je crois résider en quelque sorte dans l'église universelle, ou dans le Saint Empire, et ses deux chefs, l'empereur et un pape légitime, usant légitimement de sa puissance. Ainsi, à considérer le droit, on ne peut pas refuser à l'empereur quelque autorité dans une grande partie de l'Europe, et une espèce de primauté analogue à la primauté ecclésiastique. Et de même que dans notre empire il y a des ré-

glements



glements généraux qui concernent le maintien de la paix publique, la levée des subsides contre les infidèles, l'administration de la justice entre les princes eux-mêmes; nous savons aussi que l'église universelle a souvent jugé les causes des princes, que les princes ont appelé aux conciles; qu'on a prononcé dans les conciles sur leur rang et leur préséance; que des conciles ont, au nom de toute la chrétienté, déclaré la guerre aux ennemis du nom chrétien. Et si le concile étoit perpétuel, ou s'il existoit un sénat général des chrétiens établi par son autorité, ce qui se fait aujourd'hui par des traités, et comme on dit, par des médiations et des garanties, se termineroit alors par l'interposition de l'autorité publique, émanée des chefs de la chrétienté, le pape et l'empereur, par amiable composition, il est vrai; mais avec bien plus de solidité que n'en ont aujourd'hui tous les traités et toutes les garanties.

### *Autorité du Pape dans la République chrétienne.*

Nos ancêtres regardoient l'église universelle comme formant une espèce de république gouvernée par le pape, vicaire de Dieu dans le spirituel, et l'empereur, vicaire de Dieu dans le temporel. L'empereur est effectivement appelé, dans la bulle d'or, le chef temporel de l'église; et il n'y a rien de plus connu et de plus fréquemment supposé dans les actes publics et les histoires, que sa qualité d'avoué de l'église romaine, c'est-à-dire, de l'église universelle. Il n'y a rien non plus dans cette qualité qui puisse révolter les protestans, et leur faire ombrage, parce que l'avoué de l'église ne doit sa protection que pour des choses justes et honnêtes; et s'il s'est par hasard glissé des abus, on peut toujours y re-

médier. Au contraire, il est de son devoir d'empêcher de toutes ses forces que la véritable église catholique ne souffre quelque dommage. C'est pourquoi ceux qui s'efforcent d'enlever à l'empereur une si belle prérogative, détruisent ce qu'il y a de principal dans la puissance impériale. Et les savans qui font consister la puissance de l'empereur des Romains dans le droit qu'il a sur la ville de Rome et sur quelques petites souverainetés contiguës, se trompent sans doute. Le droit temporel de l'empereur s'étend au contraire aussi loin que le droit spirituel de l'évêque de Rome, c'est-à-dire, par toute l'église, dans laquelle les anciens même ont reconnu que le pape a quelque primauté, non-seulement de rang, mais en quelque sorte de juridiction. Peu importe ici que le pape ait cette primauté de droit divin ou de droit humain, pourvu qu'il soit constant que pendant plusieurs siècles il a exercé dans l'Occident, avec le consentement et l'applaudissement universel, une puissance assurément très-étendue. Il y a même plusieurs hommes célèbres parmi les protestans qui ont cru qu'on pouvoit laisser ce droit au pape, et qu'il étoit utile à l'église, si on retranchoit quelques abus. Il y a plus : Philippe Melancthon, homme d'une prudence, et d'une modération reconnue de tous les partis, lorsqu'il souscrivit aux articles de Smalcade, osa bien y joindre une protestation, dans laquelle il déclaroit qu'il étoit d'avis qu'on pourroit rendre aux évêques leur juridiction spirituelle, s'ils vouloient remédier aux autres maux de l'église. Tel a été encore le sentiment de George Calixte, cet excellent homme, dont le savoir et le jugement sont au-dessus des éloges. Assurément on ne peut pas nier que l'église romaine n'ait été long-temps regardée en Occident comme la maîtresse des autres églises; ce qui est

d'autant moins étonnant, qu'elle a été réellement leur mère : car on sait que ce sont des hommes apostoliques envoyés de Rome en Irlande, en Angleterre, en Gaule et en Germanie, qui ont porté la foi dans ces régions, et avec elle le respect pour l'église romaine. C'est à cette église que les Lombards et les Saxons, les François, ou, pour parler avec S. Remi, les Sicambres se sont soumis; et les évêques et les moines ont reconnu d'autant plus volontiers la juridiction du pape, qu'il les délivroit de l'oppression des princes et des rois qui retenoient encore quelque chose de leur première férocité, et qu'il les rendoit sacrés et inviolables aux barbares. Ainsi les barbares ayant reçu d'eux la foi, qui leur étoit si avantageuse, il n'est pas surprenant que la puissance de l'église romaine ait été en même temps reconnue, et l'évêque de Rome regardé comme l'évêque œcuménique. Enfin il est arrivé par la connexion étroite qu'ont entre elles les choses sacrées et les profanes, qu'on a cru que le pape avoit reçu quelque autorité sur les rois eux-mêmes. Et l'on peut juger quelle étoit cette autorité, et jusqu'où elle s'étendoit déjà dans les premiers temps, par le trait du pape Zacharie, qui, consulté par l'assemblée générale de la nation françoise, décida que le roi Childéric étoit indigne de la couronne, et ordonna qu'elle passât sur la tête de Pepin, avec l'applaudissement de tous les ordres de l'Etat.

*( Ici suit une foule d'autres exemples pour prouver l'autorité dont jouissoit le pape ).*

Les papes ont entendu les plaintes des sujets contre leurs souverains. Innocent III défendit au comte de Toulouse de charger ses sujets d'impositions trop fortes. Innocent IV donna un curateur à Jean, roi de Portugal. Urbain V légittima Henri-le-Bâtard, roi de Castille, qui depuis, avec le

secours des François, enleva à son frère Pierre, héritier légitime, la couronne et la vie. Il y a d'ailleurs deux articles de grande importance, dont autrefois on n'a pas même douté qu'ils ressortissent au tribunal du pape; je veux dire les causes de sermens et celles de mariages. Henri IV ne demanda-t-il pas au pape et n'en obtint-il pas la cassation de son mariage avec Marguerite de Valois? Et il n'y a pas bien long-temps qu'une reine de Portugal a fait aussi déclarer son mariage nul par l'autorité du cardinal de Vendôme, légat à *latere*. Mais le pape a-t-il le pouvoir de déposer les rois, et d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité? C'est un point qu'on a souvent mis en question; et les argumens de Bellarmin, qui de la supposition que les papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes même. Effectivement, il est certain que celui qui a reçu une pleine puissance de Dieu, pour procurer le salut des ames, a le pouvoir de réprimer la tyrannie et l'ambition des grands qui font périr un si grand nombre d'ames. On peut douter, je l'avoue, si le pape a reçu de Dieu une telle puissance; mais personne ne doute, du moins parmi les catholiques romains, que cette puissance ne réside dans l'église universelle, à laquelle toutes les consciences sont soumises. Philippe-le-Bel, roi de France, paroît en avoir été persuadé, lorsqu'il appela de la sentence de Boniface VIII, qui l'excommunioit et le privoit de son royaume, au concile général: appel qui a été souvent interjeté par des rois et des empereurs en de semblables circonstances, et auxquels les Vénitiens se proposoient de recourir au commencement de ce siècle.

*Utilité de rétablir l'ancienne autorité du Pape.*

J'ai vu quelque chose du projet de M. de Saint-Pierre, pour maintenir une paix perpétuelle en Europe. Je me souviens de la devise d'un cimetière, avec ce mot : *Pax perpetua* ; car les morts ne se battent point : mais les vivans sont d'une autre humeur ; et les plus puissans ne respectent guère les tribunaux. Il faudroit que tous ces messieurs donnassent caution bourgeoise, ou déposassent dans la banque du tribunal, un roi de France, par exemple, cent millions d'écus, et un roi de la Grande-Bretagne à proportion, afin que les sentences du tribunal pussent être exécutées sur leur argent, en cas qu'ils fussent réfractaires. . . . Je me souviens qu'un prince savant d'autrefois, de ma connoissance, fit un discours approchant, et voulut que Lucerne en Suisse fut le siège du tribunal. Pour moi, je serois d'avis de l'établir à Rome même, et d'en faire le pape président, comme en effet il faisoit autrefois figure de juge entre les princes chrétiens. Mais il faudroit en même temps que les ecclésiastiques reprissent leur ancienne autorité, et qu'un interdit et une excommunication fit trembler des rois et des royaumes, comme du temps de Nicolas I ou de Grégoire VII. Voilà des projets qui réussiroient aussi aisément que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre : mais puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverons-nous mauvaise la fiction qui nous rameneroit le siècle d'or? . . .

*Alexandre VI, et César de Borgia.*

Je ne crois pas que Rome et l'Univers aient jamais rien vu de plus corrompu que la cour du pape Alexandre VI. L'impudicité, la perfidie, la cruauté y régnoient à l'envi; et l'impiété couverte du manteau de la religion y mettoit le comble. Lucrèce, fille du pape, est encore plus funeste par ses débordemens, que l'ancienne Lucrece par sa continence. César Borgia, duc de Valentinois, coupable de l'inceste de sa sœur et d'un double fratricide, digne de son père par ses parjures, ses empoisonnemens et ses assassinats, fournit pourtant un exemple mémorable de crimes infructueusement commis. Captif enfin, chassé de sa patrie, victime de la haine publique, il servira toujours, quoi qu'en dise Machiavel, à faire détester plutôt qu'à faire rechercher la tyrannie. On diroit que la Providence nous a donné dans l'histoire de ce fameux personnage, le spectacle d'une scène tragique, telle que l'imagineroient les poètes. . . . Au reste, il y auroit de l'injustice à tirer avantage des crimes d'Alexandre VI contre la papauté; à moins, peut-être, que ce ne fût par voie de récrimination, voie dont j'aime mieux qu'on ne se serve jamais. Les sectateurs les plus zélés de l'église romaine conviennent qu'Alexandre étoit un méchant homme. On peut même dire qu'il est de l'honneur des papes qu'il paroisse combien la face qu'offre actuellement leur cour, est différente de celle que présentait la même cour il y a deux cents ans. Car on doit dire à la gloire du siège de Rome, qu'on n'y élève aujourd'hui que des hommes d'un

très-grand mérite, et qui à leur tour choisissent des cardinaux dont la plupart ne sont pas moins estimables qu'eux. Mais tandis qu'il y aura des hommes, il y aura des vices. Cependant ceux qui sont le moins favorables à la papauté féliciteront notre siècle d'avoir vu régner dans une place si éminente, au lieu des crimes, les plus éminentes vertus.

Est-ce un philosophe luthérien, est-ce un ultramontain qui a parlé jusqu'ici ? et si on ne savoit pas que c'est Leibnitz, ne seroit-on pas tenté de croire que c'est le cardinal Baronius ? Mais que diront tant de déclamateurs, se disant même catholiques, qui ne consultant ici que leur passion, et ne prenant pour règle que leur ignorance, s'emportent avec autant d'indécence que de mauvaise foi contre cette puissance sacrée à laquelle l'Europe doit sa grandeur et sa civilisation, et qui, après l'avoir retirée de la barbarie, peut seule encore l'empêcher d'y retomber.

### *Cérémonies et Fêtes de l'Eglise Romaine.*

Si l'auteur du livre intitulé : *Arcanum regium*, met au rang des abus qu'il faut absolument détruire des rits et des usages dont on peut réellement douter si ce sont des abus, ou même qui ont été observés de tout temps dans l'église (sans parler des privilèges et des concordats), il se trompe fort, et il ouvreroit la porte à de plus grands abus que ceux qu'il prétend corriger. Tout le monde sait,

par exemple, que les exorcismes ont été pratiqués de tout temps dans l'église, et qu'ils peuvent souffrir un très-bon sens : car, par l'empire des démons sur les méchans, on n'entend point une sorte de possession corporelle. Rien de plus dur encore et de plus indécent que les termes dans lesquels il veut insinuer que les ornemens sacrés, les vêtemens, les cierges et les hosties sont des parties du culte de l'église romaine, vraiment détestables. . . . Et si la raison qu'il apporte pour supprimer les fêtes, tirée des dissolutions qui se commettent dans ces jours, étoit péremptoire, il faudroit aussi supprimer le dimanche. Qu'on ôte les abus, et qu'on laisse subsister les choses, voilà la grande règle : *Tollatur abusus, non res.*

### *Etudes Monastiques.*

L'abbé de la Trappe, dont on vante le savoir et la piété, vient de soutenir un grand paradoxe contre le P. Mabilion ; comme si les moines devoient être totalement ignorans, et que les sciences fussent incompatibles avec le soin du salut et les exercices de piété. Si ce sentiment avoit prévalu autrefois, aujourd'hui nous n'aurions aucun livre. Car il est constant que les ouvrages des anciens, et les lettres en général, nous ont été conservés par les moines. Et où prendroit-on les abbés réguliers, sinon dans les monastères ; à moins qu'on ne veuille que des abbés commanditaires achièvent de dévorer toutes les abbayes ? Le plus souvent, autrefois, on tiroit de l'ordre de saint Benoît, ou des congrégations des chanoines réguliers, les évêques, les cardinaux et les papes. La nouvelle Corbie, sur le We-



ser, nourrissoit des religieux également distingués par leur science et leur piété : et c'est à leurs missions procurées par les soins des empereurs, que tout le Nord est redevable de la lumière de l'Évangile. Mais enfin qu'y a-t-il de plus convenable à la piété, que la méditation des œuvres admirables de Dieu et de sa providence, qui n'éclate pas moins dans la nature des choses, que dans la suite de l'histoire, et dans le gouvernement de l'église et du genre humain ?

### *Sur les Jésuites.*

Je suis persuadé que très-souvent on calomnie les jésuites, et qu'on leur prête des opinions qui ne leur sont pas seulement venues dans la pensée : tel a été Titus Oatès, qui a débité sur leur compte je ne sais combien d'impertinences ; par exemple, que leurs généraux dispoient souverainement de tous les emplois civils et militaires, en Angleterre. Je ne dis rien des inepties que contient le livre intitulé : *l'Empereur et l'Empire trahis*. Il est encore très-certain qu'il y a dans leur société beaucoup de sujets qui sont les plus honnêtes gens du monde ; il est vrai qu'on en compte aussi quelques-uns d'un caractère bouillant, qui, à quelque prix que ce soit, et même par des moyens peu convenables, travaillent à l'agrandissement de leur ordre. Mais ce dernier mal est commun ; et si on l'a observé plus particulièrement chez les jésuites, c'est que eux-mêmes sont plus observés que les autres (1).

---

(1) On découvre bientôt, en lisant les Œuvres de Leibnitz, que dans tout le cours de sa vie, il a eu les liaisons les plus intimes

*Sur l'affaire de la Conspiration des Poudres,  
en Angleterre, et celle de la Régale en  
France.*

« Il me semble que je reconnois M. Arnaud dans le livre de l'Apologie pour les Catholiques. Il n'y a que l'a-

avec plusieurs jésuites ; et que , sans dissimuler ce que la conduite de quelques - uns d'entr'eux pouvoit avoir de répréhensible , il faisoit en général le plus grand cas de leur société. Nous croyons devoir citer ici en témoignage , une pièce dont les jésuites d'Anvers possédoient l'original , et dont nous avons vu une copie authentique entre les mains de M. l'abbé de Saint-Léger , bibliothécaire de sainte GENEVIÈVE ; il ne paroît pas qu'elle ait été encore imprimée. C'est apparemment cette pièce qui a fondé les Bollandistes à dire à l'empereur , dans l'épître dédicatoire du dernier volume des *Acta Sanctorum* , que Leibnitz estimoit beaucoup leur travail.

« Nous Jean-Philippe Engène , comte de Mérode et du saint Empire , et grand d'Espagne , de la première classe , chevalier de la Toison-d'Or , certifions qu'ayant fait connoissance et amitié pendant notre séjour de Vienne , de l'année 11 jusqu'à l'année 13 , avec feu M. de Leibnitz , et étant resté en correspondance avec lui jusqu'à sa mort ; dans une des lettres de sa correspondance littéraire , lui ayant dit que nous avions acheté les *Acta Sanctorum* des révérends pères de la compagnie des jésuites d'Anvers , il nous répondit dans les termes de la plus grande estime pour cet ouvrage , concluant que si lesdits pères n'avoient fait que ce seul ouvrage , ils mériteroient d'être venus au monde , et d'en être sou-

haités et estimés.

« Nous devons avoir encore quelque part l'originale lettre.  
« En foi de quoi nous avons signé cette attestation , et y fait apposer le sceau de nos armes. Fait à Mérode , ce 8 juillet 1728 ».

Bacon , supérieur à tous les préjugés du parti protestant , et aussi

mour de la vérité qui peut l'avoir porté à écrire contre la prétendue conspiration d'Angleterre : car il n'appartenoit pas aux nommés Jansénistes de justifier les jésuites.

Je ne crois pas qu'on puisse trouver hors de l'Angleterre un jurisconsulte savant et sans passion , qui puisse approuver la forme du procès criminel dont on s'y est servi au sujet de la conspiration . . . . .

Quant à la Régale, un habile homme de Paris m'écrivant, me demanda un jour mon sentiment sur la matière de la Régale. Je ne pouvois lui répondre autre chose, sinon que je tenois que la présomption étoit pour la liberté des églises, où la Régale n'avoit pas encore été introduite, et que je ne croyois pas qu'on puisse prouver aisément que ce qu'on appelle *Régale* soit une suite naturelle de la puissance royale, ni qu'elle appartienne aux rois, *ipso jure*, ou de plein droit, là où ils ne l'ont point acquise exprès. C'est pourtant sur quoi roule le raisonnement des François qui ont écrit pour le roi en cette matière . . . . Les procédures des parlemens de France et des autres officiers royaux, sont même fort étranges et fort précipitées. Quand il est question des droits de leur roi, ils agissent

bon juge que Leibnitz, avoit encore la plus haute idée de la capacité des jésuites pour l'éducation de la jeunesse, il alloit jusqu'à les envier à l'Eglise Romaine. Il dit entre autres choses dans son livre, *De Augmentis scientiarum*, qu'en fait d'éducation, on n'a rien de mieux à dire : Consultez les écoles des jésuites ; on n'a pas mieux fait jusqu'ici. *Ad pædagogicum quod attinet, brevissimum foret dictu : Consule scholas jesuitarum, nihil enim quod in usum venit, his melius. ( Note de l'éditeur ).*

en avocats et non pas en juges, sans même sauver les apparences, et sans avoir égard à la moindre ombre de justice; de sorte qu'ou n'a rien à reprocher là-dessus aux juges anglois. 27 avril 1683.

Nos lecteurs s'apercevront que nous bornons nos citations aux objets qui regardent l'Eglise; tant parce qu'ils entrent plus particulièrement dans l'esprit de ces Annales, que parce qu'il est curieux de voir comment le philosophe allemand s'explique sur ces matières, et donne à cet égard des leçons d'impartialité et de modération à la plupart des théologiens et canonistes françois. Quel riche fonds ne trouverions-nous pas encore, si l'espace nous le permettoit, dans ses systèmes métaphysiques et religieux; dans ses pensées sur Dieu, sur l'ame, sur la manière de procéder dans la justification de la providence, sur la liberté de l'homme, sur la beauté du christianisme, sur la hauteur de ses mystères, et sur l'éternité des peines: car ce grand homme croyoit aussi à l'enfer; ce qui doit le brouiller irrévocablement avec les philosophes, lesquels sont trop *humains* pour passer jamais condamnation sur un pareil article. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence la prédiction de ce grand homme, faite il y a près de cent ans, sur la révolution dans les mœurs et la religion,

dont nous avons été témoins. Cette prédiction si remarquable se lit dans ses nouveaux essais sur l'entendement humain, ouvrage peu connu en France, et publié pour la première fois, en Allemagne, en 1765. Leibnitz le composa dans les premières années de l'autre siècle, pour servir de réponse et de correctif aux *Essais* de Locke, dont il faisoit assez peu de cas, et dont il regardoit certaines opinions aussi absurdes dans le principe que funestes dans les conséquences.

« On a raison de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines qui ont de l'influence dans les mœurs et dans la pratique de la piété, quoiqu'on ne doive pas les attribuer aux gens, sans en avoir de bonnes preuves. Si l'équité veut qu'on épargne les personnes, la piété ordonne de représenter où il appartient le mauvais effet de leurs dogmes quand ils sont nuisibles; comme sont ceux qui vont contre la providence d'un Dieu parfaitement sage, bon et juste, et contre cette immortalité des âmes qui les rend susceptibles des effets de sa justice, sans parler d'autres opinions dangereuses par rapport à la morale et à la police. Je sais que d'excellens hommes, et bien intentionnés, soutiennent que ces opinions théoriques ont bien moins d'influence dans la pratique qu'on ne pense; et je sais aussi qu'il y a des personnes d'un excellent naturel, à qui les opinions ne feront jamais rien faire d'indigne d'elles. D'ailleurs ceux qui sont venus à

ces erreurs par la spéculation , ont coutume d'être naturellement plus éloignés des vices dont le commun des hommes est susceptible, outre qu'ils ont soin de la dignité de la secte dont ils sont comme chefs ; et l'on peut dire qu'Epicure et Spinoza , par exemple , ont mené une vie tout-à-fait exemplaire ; mais ces raisons cessent le plus souvent dans leurs disciples ou leurs imitateurs , qui , se croyant déchargés de l'importune crainte d'une providence surveillante et d'un avenir menaçant , lâchent la bride à leurs passions brutales , et tournent leur esprit à séduire et à corrompre les autres ; et s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur , ils seront capables , pour leur plaisir ou leur avancement , de mettre le feu aux quatre coins de la terre ; et j'en ai connu de cette trempe que la mort a enlevés. Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuant peu à peu dans l'esprit des hommes du grand monde , qui règlent les autres , et dont dépendent les affaires , et se glissant dans les livres à la mode , disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée , et achèvent de détruire ce qui reste encore dans le monde , des sentimens généreux des anciens Grecs et Romains , qui préféroient l'amour de la patrie et du bien public , et le soin de la postérité , à la fortune et même à la vie. Ces *Publick spirits* , comme les Anglois les appellent , diminuent extrêmement et ne sont plus à la mode ; et ils cesseront davantage de l'être quand ils cesseront d'être soutenus par la bonne morale et la vraie religion , que la raison naturelle même nous enseigne. Les meilleurs du caractère opposé qui commence de régner , n'ont plus d'autre principe que celui qu'ils

appellent de l'honneur. Mais la marque de l'honnête homme et de l'homme d'honneur chez eux, est seulement de ne faire aucune bassesse, comme ils la prennent. . . . . On se moque hautement de l'amour de la patrie; on tourne en ridicule ceux qui ont soin du public : et quand quelque homme bien intentionné parle de ce que deviendra la postérité, on répond alors comme alors. Mais il pourra arriver à ces personnes d'éprouver elles-mêmes les maux qu'elles croient réservés à d'autres. Si l'on se corrige encore de cette maladie d'esprit épidémique, dont les mauvais effets commencent à être visibles, ces maux seront peut-être prévenus; mais si elle va croissant, la providence corrigera les hommes par la révolution même qui en doit naître : car quoi qu'il puisse arriver, tout tournera toujours pour le mieux en général, au bout du compte; quoique cela ne doive et ne puisse pas arriver sans le châtement de ceux qui ont contribué même au bien par leurs actions mauvaises.

Cette prédiction est frappante sans doute; elle l'est sur-tout par la peinture que Leibnitz nous fait de ces ambitieux, qui sont capables *pour leur plaisir ou leur avancement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre.* Il semble qu'il avoit lu d'avance la correspondance de Voltaire avec d'Alembert, dans laquelle, en lui parlant de la révolution philosophique qu'il méditoit, il s'écrioit avec une joie féroce : *Et nous verrons alors un beau tapage!* Il est fa-

cile cependant de voir , que Leibnitz n'avoit pas besoin de toute sa pénétration , pour prédire qu'une grande et désastreuse explosion devoit éclater tôt ou tard , à la suite des maximes incendiaires de Hobbes , des doutes funestes de Bayle sur les premiers principes , et autres systèmes anti-sociaux , qui alors *se glissoient dans les livres à la mode*. Combien Leibnitz auroit été plus étonnant et plus extraordinaire , s'il avoit ajouté , après sa prédiction : et quand ces malheurs seront arrivés , les peuples n'en deviendront pas meilleurs , et les princes plus sages : *et on ne se corrigera pas de cette maladie d'esprit épidémique ; et ceux qui règlent les affaires ne prendront aucune précaution contre les mauvaises doctrines* : et on dira que si les principes des philosophes ont fait tant de mal , c'est qu'ils ont été mal entendus : et on répétera que c'est la faute des hommes et non des *principes*, des athées et non de l'athéisme , des enthousiastes de Jean-Jacques et non du *Contrat social* ; et les *principes* seront déclarés innocens ; et les philosophes , plus aigris que changés , s'écrieront encore d'un air triomphateur : ô que de belles choses nous aurions faites , si la nature nous avoit laissé faire ! et ils seront toujours prêts à recommencer : et la plus terrible expérience qui



qui ait été faite sur la terre , sera perdue pour la terre : et le plus épouvantable fléau que Dieu ait pu verser sur les humains dans sa colère , ne laissera pas plus de trace que la nouvelle éphémère , qui nous amusant aujourd'hui est oubliée le lendemain . . . . . Voilà , dis-je , ce qui eût été vraiment étonnant à prédire : mais voilà aussi ce que Leibnitz ne pouvoit prévoir , comme personne n'auroit pu le croire ; et voilà ce qui devoit du moins exercer aujourd'hui l'éloquence des orateurs , puisqu'il a déconcerté toute la prévoyance des prophètes.

On nous assure que l'auteur de cet ouvrage doit nous faire connoître encore sous le rapport religieux , Descartes et Newton ; lesquels ajoutés à Bacon et à Leibnitz , forment , pour ainsi dire , les quatre colonnes de l'édifice des hautes sciences. Que si on leur ajoute les Euler , les Bernouilli , les Bonnet , les Maupertuis , et autres grands hommes de ce genre , qui tous ont été ou les disciples ou les défenseurs de la révélation , il restera prouvé , aux yeux les plus incrédules , qu'elle réunit en sa faveur tout ce qu'il y a de plus illustre en géométrie , en métaphysique et en mathématiques.

---

*PRÉCIS DE LA PHILOSOPHIE DE BACON ,  
et des progrès qu'ont fait les Sciences natu-  
relles par ses préceptes et son exemple , par  
J. A. de Luc ; 2 vol. in-8°. Prix , 7 fr. 50 c. ,  
et 10 fr. franc de port. A Paris , chez la veuve  
Nyon , libraire , rue du Jardinets , et chez  
Le Clere.*

Bacon , pendant un siècle , fut presque ignoré en France , et y étoit à peine connu d'un petit nombre de savans. Tout à coup son nom devint célèbre par le discours préliminaire de l'*Encyclopédie* , et par une analyse de sa *philosophie* qui parut en 1755. Dans ces deux ouvrages on préconisoit Bacon comme le restaurateur des sciences , comme le guide le plus éclairé dans l'étude de la nature , comme le législateur de la raison humaine.

Ces éloges très-justes et très-mérités lui étoient donnés par une secte , qui dominoit alors toute la littérature françoise ; et loin d'être démentis , ils étoient au contraire confirmés par les adversaires de cette secte. Ainsi la réputation de Bacon n'ayant pas de contradicteurs , il fut unanimement reconnu pour un des plus beaux génies qui eût brillé sur la terre.

Mais ses derniers , et en apparence ses plus ardens panégyristes , ne lui prodiguoient tant d'éloges que pour faire plus sûrement oublier ses principes et sa doctrine. Personne aujourd'hui n'ignore que leur but étoit d'anéantir la religion chrétienne , et de détruire la révélation sur laquelle elle est appuyée. Ce complot est d'autant moins douteux , qu'il a été divulgué par ceux mêmes qui l'avoient tramé , et qu'ils en ont fait trophée , quand ils se sont crus assurés du succès.

Mais comment prétendirent-ils associer Bacon à ce complot ? Bacon , dont les ouvrages recherchés à cause de la célébrité qu'ils lui donnoient , attestoient un profond respect pour la révélation , ainsi que pour les livres sacrés qui la contiennent , et dont tout le plan , dont le but unique est de tracer la route qui conduit à la connoissance des lois et du mécanisme de la nature , afin de découvrir et d'admirer l'harmonie existante entre ces lois , et ce qu'il a plû à leur auteur de nous en révéler. Par quel art , par quel prestige ces sectaires espérèrent-ils de tromper tous les yeux , et de fasciner tous les regards ?

On sait d'abord que la fraude et les falsifications leur coûtoient peu. Qui ignore les mutilations qu'ils ont osé faire à l'Optique de Newton , aux Lettres d'Euler , etc. ? Mais c'est particu-

lièrement sur les ouvrages de Bacon qu'ils ont exercé leur perfide adresse.

Ces ouvrages sont bien loin d'être à la portée des lecteurs vulgaires. Le savant auteur du livre que nous annonçons « ne croit pas que les lumières de Diderot, de d'Alembert, de Voltaire, » et autres grands acteurs dans l'*Encyclopédie*, » s'étendissent jusqu'à saisir ce qui distingue » vraiment Bacon à l'égard des sciences naturelles : aucun d'entr'eux n'avoit seulement mis le » pied dans les routes tracées par Bacon : ils le » célébroient sans le connoître ». Par ignorance donc, et plus encore par artifice, ils déguisèrent sa méthode, altérèrent ses principes, et obscurcirent ou voilèrent absolument le plan et le but de sa doctrine. *Ainsi fut défigurée, pervertie le plus beau des modèles* : ainsi le philosophe le plus soumis et avec le plus de lumières, à la révélation, fut traduit comme son plus adroit et plus dangereux adversaire : ainsi le dessein sublime qu'il avoit tracé pour élever l'homme jusqu'à l'intelligence des œuvres de la divinité, ne fut présenté que comme le plan d'un fastueux monument à ériger à l'orgueil de la science humaine.

Mais ce n'est pas seulement dans des extraits, des ébauches et des analyses qu'on a défigurée la doctrine de Bacon. Un M. la Salle se charge au-

jourd'hui de nous le traduire tout entier en françois ; et en traduisant à contresens , retranchant à son gré , commentant à sa manière , il a le courage de dire qu'il nous donne *Bacon tel qu'il est*.

Il n'étoit pas possible que les hommes vraiment instruits , que les amis de la religion et de la vérité , souffrissent impunément et sans réclamation ce brigandage. Le premier qui arma , si j'ose ainsi parler , contre ces corsaires , est M. le Sage , génevois , et physicien d'un grand mérite , qui nous a découvert le fluide expansible , sa nature et sa forme : il traduisit simplement , mais fidèlement quelques textes choisis de Bacon ; démontra que ce qu'il avoit dit étoit diamétralement opposé à ce qu'on lui faisoit dire , et que par conséquent on calomnioit la doctrine de ce philosophe et ses principes.

Après lui vint l'auteur anonyme du *Christianisme de Bacon* , en deux volumes. Le discours préliminaire , la vie de Bacon , l'excellent choix des morceaux traduits , l'élégante fidélité de la traduction , les notes qui l'accompagnent , et deux petites dissertations qui la suivent , tout enfin dans ce recueil décèle un écrivain exact , instruit , aussi modeste que modéré , et fort supérieur à son sujet. La vie de Bacon sur-tout

par le style et la critique, par le retranchement de tout accessoire inutile, et par la sagesse et la sobriété des réflexions, est un véritable chef-d'œuvre, qu'on ne peut lire sans intérêt, et sans partager le plus vif sentiment d'estime entre le peintre et son modèle.

Enfin paroît aujourd'hui dans la même lice un nouvel apologiste de Bacon, ou plutôt un vengeur, digne par ses talens, par le rang qu'il occupe dans la littérature savante, et par tous les titres qui assurent à un écrivain la plus flatteuse et la plus durable célébrité, non-seulement de rappeler tous les observateurs de la nature à la route tracée par Bacon, et de la leur applanir, mais de repousser et de confondre à jamais ses audacieux détracteurs.

Ce vengeur est M. de Luc. Son nom seul suffit à l'éloge de l'ouvrage que nous annonçons. M. de Luc ne s'y borne pas à démasquer l'infidèle traducteur et commentateur de Bacon : il trace lui-même une exacte et savante analyse de cette méthode si étrangement défigurée par la fraude et l'ignorance des modernes sophistes : et ce que son livre offre de plus intéressant, c'est le succès de cette méthode, complètement justifié par les découvertes importantes des physiciens sages, qui comme l'auteur se sont assujétis à la suivre.

Dans le cours d'une longue et toujours laborieuse carrière, marchant fidèlement dans la voie tracée par Bacon, M. de Luc est parvenu à fixer invariablement les principes de la géologie, à développer la véritable théorie de la terre, à expliquer les phénomènes de l'atmosphère, et il nous fait espérer encore de nous dévoiler bientôt, au moins en partie, le mystère des fluides imperceptibles, du magnétisme, du galvanisme et de l'électricité.

Bacon partoit du principe que la révélation seule nous a éclairés sur la véritable origine du monde et de l'homme : et il pensoit que par l'étude assidue de la nature, aidée de l'expérience, l'homme pouvoit parvenir à l'intelligence de l'œuvre des six jours. Ce n'étoit point une hypothèse, un système qu'il eut formé, et qu'il prétendit accréditer : c'étoient des faits certains, indubitables à expliquer : c'étoit le plus sublime des problèmes qu'il proposoit à résoudre, et sa méthode n'étoit que l'analyse qui devoit conduire à la solution.

Nos sophistes, au contraire, depuis un demi-siècle, soutiennent et débitent par-tout avec intrépidité, que la Genèse est une pure fable, Moïse un subtil imposteur, et que l'ordre et l'époque de la création tels qu'il les assigne,

sont démentis par l'état observé de la terre, et par les lois reconnues de la nature.

M. de Luc se présente, et leur dit : depuis soixante ans j'ai parcouru toutes les contrées de l'Europe; j'ai franchi les sommets des montagnes, sondé la profondeur des mines, observé la surface et les entrailles de la terre; j'ai joint des expériences nouvelles aux expériences déjà connues; j'ai soigneusement étudié les meilleurs livres de physique, et conféré avec tout ce qu'il y a de plus habiles naturalistes. Eh bien! le résultat de mes études, de mes observations, de mes expériences, de mes correspondances, de tous mes travaux enfin, est la démonstration de la cosmogonie mosaïque et de son époque, de l'infailible véracité de la Genèse, et de la divine inspiration de son auteur.

Ce qu'a dit M. de Luc il l'a prouvé : les monumens dont il invoque le témoignage sont à découvert et exposés à tous les regards : les lois mécaniques de la nature sur lesquelles il s'appuie sont rigoureusement démontrées : les expériences et les observations qu'il a multipliées sont incontestables : il a défié et défie tous les partisans du matérialisme et de l'irréligion; et pas un seul n'a osé lutter contre lui; pas un seul n'a réclamé ni contre ses observations,



ni contre ses inductions ; pas un seul enfin n'a démenti la moindre de ses assertions. Plusieurs au contraire, frappés des lumières nouvelles qu'il a répandues sur notre horizon, abjurant les funestes préjugés qui les avoient séduits, ont rendu hommage à ce digne interprète de la nature, à ce sage qui nous a développé l'ordre successif de la création, comme s'il eût été le confident de la divinité, et le témoin des œuvres merveilleuses du créateur.

Mais en faveur de la révélation, et de ceux sur-tout qui chancelans dans la foi ont besoin d'y être soutenus, admirons un miracle actuel de la providence, aussi éclatant peut-être qu'aucun de ceux qui servirent à établir la divine légation de Moïse et celle de Jésus-Christ.

Tandis que la légion conjurée des nouveaux Titans s'arme contre l'Olympe, et brise avec fureur tous les liens qui unissent le ciel avec la terre, le tout-puissant ne déploie point sa foudre vengeresse pour punir ces téméraires : non, mais comme autrefois, pour sauver tout son peuple du glaive d'Aman, il lui avoit suffi de répandre sur le visage d'Esther l'aimable pudeur et les charmes de l'innocence ; aujourd'hui il doue d'intelligence, de courage et de

sagesse quelques hommes privilégiés : et c'en est assez pour triompher des efforts et borner les progrès de l'impiété.

C'étoit d'abord dans l'histoire des peuples de l'Orient, dans leurs chronologies, dans leurs anciens monumens, que les ennemis de la révélation prétendoient trouver des armes victorieuses pour la renverser et la détruire. O honte de l'Europe, opprobre de la France; c'étoit du foible et superstitieux indien que nous devons recevoir la lumière, et ses mystiques Vedans devoient effacer les sublimes narrations de la Genèse! mais rassurons-nous : ces histoires, ces chronologies, ces monumens étudiés dans leur source et soigneusement discutés, loin d'être en contradiction avec nos Annales sacrées, leur prêtent au contraire le plus étonnant appui.

Que ceux qui n'ont pas le loisir ou les moyens de s'instruire par eux-mêmes, apprennent au moins ici : que les mythologies de tous les peuples de la terre ne sont que des allégories des premiers événemens consignés dans nos livres saints; que ces idoles bizarres, monstrueuses, gigantesques des peuples orientaux, ne sont que des apothéoses de Noë et des anciens patriarches; que le paganisme enfin, sous toutes ses formes et ses emblèmes, a sa source

dans la Genèse. C'est ce qu'ont prouvé jusqu'à l'évidence M. Bryant, dans son analyse de l'ancienne mythologie ; la société littéraire de Calcutta , dans les recherches asiatiques ; le chevalier William Jones, président de cette société, dans le recueil de ses ouvrages ; et M. Maurice , dans son histoire de l'Indoustan. Ainsi tombent avec mépris et pour jamais dans l'oubli ces chimères opposées avec tant d'emphase à la révélation : l'indien , le persan , l'égyptien , l'arabe, le chinois, loin de déposer contre elle, sont , jusque dans leurs fables, ses témoins et ses tributaires : et Dagon, encore une fois humilié aux pieds de l'arche sainte , rend un solennel hommage au Dieu d'Israël. .

Pouvons-nous, je le répète, n'être pas frappés de cette économie divine, de cette providence attentive à son ouvrage, qui, se jouant des passions des hommes, leur cède en apparence et leur obéit ; et cependant les dirige en dépit d'eux au but invariable qu'elle s'est proposée ?

Elle permet aux caprices de l'homme de troubler , contrarier , violer même les lois de la nature ; mais en lui donnant cet empire, elle a limité son pouvoir, et voulu que, jusque dans son abus et ses excès, il trouvât la conviction de la foiblesse. Ainsi, par exemple, l'homme peut

tromper l'aveugle instinct des animaux et associer des espèces étrangères ; mais l'individu qui en naîtra, fruit d'une erreur, sera un écart, une production illégitime et frappée de stérilité ; il n'étoit point sous la main toute-puissante, qui, bénissant au sortir du néant les êtres qu'elle venoit d'animer, leur dit : croissez et multipliez.

Et, dans le sujet qui nous occupe immédiatement, admirons cette même providence, qui oppose à des passions coupables de plus nobles passions ; et, pour arrêter la contagion des funestes systèmes enfantés par l'irréligion, suscite quelques hommes avides d'instruction et de savoir. Pour le seul progrès des sciences, ils quittent leur patrie, traversent les mers, vont aux extrémités de la terre étudier une langue presque oubliée, scruter ces mystérieuses archives du monde, inspecter ces monumens contemporains des premiers âges : et quel est le fruit le plus précieux de leurs recherches ? la confirmation la plus authentique de notre croyance, et la confusion éternelle des impies.

Ce n'est pas tout, il restoit à l'orgueil de l'incrédulité une ressource, qui, par la rapidité, par l'étendue de ses succès, fut presque fatale à la cause de la religion. Le goût dominant du siècle inspiré, soutenu, propagé par la secte,

étoit et est encore l'étude de la nature et de ses productions. Tout ce qui est hors du ressort des sens, tout ce qui appartient à l'intelligence pure, la science des abstractions, la métaphysique enfin fut absolument mise à l'écart; elle fut oubliée comme frivole, chimérique, illusoire : il n'y eut d'utile et de solide que la science réelle, c'est-à-dire, la science de la matière.

La matière cristallise, végète ou respire : ces trois formes majeures, la cristallisation, la végétation, et l'organisation animale, sont produites par des mouvemens assujettis à des lois constantes et régulières; et ce sont les premiers élémens, diversement combinés par ces lois et en différentes proportions, qui composent ce qu'on appelle les trois règnes, et l'immense variété des substances par-tout offertes à nos regards. Mais ces opérations de la nature sont lentes et calculées : la production des métaux, des minéraux; la formation des montagnes primitives, des grandes couches horizontales, etc., exigent des milliers de siècles accumulés, et supposent une antiquité qui dément absolument l'époque assignée de la création. Tel est l'abrégé de la doctrine des matérialistes; tel est le grand argument qu'ils opposent comme pé-

remptoire et subversif du dogme de la révélation.

Ici le théologien, étranger à toutes les sciences physiques, étoit nécessairement embarrassé de répondre, non que les objections même les plus spécieuses puissent détruire des faits démontrés. Quoiqu'on ne conçoive pas comment les rayons de lumière en se croisant ne troublent pas la vision, on ne nie pourtant pas l'existence de la lumière. Mais étoit-il possible que la terre, que l'admirable variété de ses productions, que l'ordre qui règne parmi les êtres passifs et muets, plus encore que parmi les êtres sensibles, déposassent contre leur auteur? Un sentiment profond s'élevoit de tous les cœurs, et repoussoit une dissonance aussi choquante. Enfin, c'est du sein même des ténèbres que la providence a fait jaillir la lumière. Ce n'est point un théologien, c'est un naturaliste, qui, dès son plus jeune âge, a cultivé toutes les branches de la physique : c'est lui qui négligeant les routes vulgaires et s'attachant à celle tracée par le génie de Bacon; qui s'irritant des difficultés que présentent les phénomènes isolés, et les embrassant tous dans leur ensemble, a déployé devant nos yeux le majestueux tableau de la création, tel que Moïse l'avoit décrit ;

et qui, pour l'authenticité de la révélation, a joint l'auguste suffrage de la nature au témoignage unanime de tous les peuples de la terre.

Voilà ce qu'a exécuté M. de Luc, non-seulement dans son *Précis de la philosophie de Bacon*, mais encore dans ses *Lettres sur l'Histoire physique de la terre*. Paris, 1798, in-8°, et notamment dans son *Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles*, nouvel ouvrage qui ne peut qu'ajouter à la gloire de ce savant infatigable, et dont nous rendrons compte incessamment.

---

*LES MERVEILLES DU CORPS HUMAIN, ou Notions familières d'anatomie, à l'usage des enfans et des adolescents; par L. F. Jaufret : seconde édition; 1 vol. in-18, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Le Clere.*

C'est le dialogue d'un père avec ses enfans, où, par un heureux concours de questions naïves et de réponses sensées, les principaux rapports de la structure du corps humain sont exposés avec autant de précision que de clarté. Le précepteur, conduit par la tendresse, établit son école

à la campagne , pour faire passer sous leurs yeux différens objets champêtres , propres à leur inspirer le goût des plaisirs innocens , et à rendre plus palpables les leçons qu'il veut leur donner sur cette machine admirable , qu'anime une intelligence plus admirable encore. Aussi soigneux de former leur cœur que d'éclairer leur esprit , il s'applique à les élever jusqu'à la sagesse du créateur des mains duquel ce chef-d'œuvre est sorti. Ce petit traité d'anatomie est aussi fait pour amuser que pour instruire les enfans , et il a cela de commun avec presque tous les ouvrages de M. L. F. Jauffret , que , quoique parfaitement assorti à la simplicité du premier âge , il n'en présente pas moins des réflexions ingénieuses , dignes d'être offertes à la sagacité de l'âge mûr.

---

Le Gouvernement a approuvé les statuts proposés par M. l'évêque de Nancy , pour la réorganisation de l'association connue dans ce département sous le nom de *Sœurs-Vatelottes* , et consacrée à l'enseignement des jeunes filles , particulièrement dans les campagnes ; le conseil de cette association est déclarée apte à accepter des fondations et donations , et à acquérir des propriétés , en observant , dans ces différens cas , les formalités



formalités prescrites par les lois et arrêtés relatifs aux établissemens de bienfaisance. La principale maison de cette institution, ou la maison dite *Mère-École*, sera formée à Nancy.

---

Les collèges anglois établis en France sont réunis aux collèges irlandois et écossois, dont la réunion a été ordonnée par arrêté du 24 vendémiaire dernier. Ces établissemens sont définitivement renvoyés dans la propriété de tous les biens invendus, composant leur dotation, et de ceux desdits biens qui ont été aliénés, mais dont les acquéreurs ont encouru la déchéance absolue, faute par eux d'avoir rempli les conditions de leurs contrats. Les revenus de ces biens seront employés à l'éducation des jeunes anglois suivant la destination des fondations.

---

Un prêtre en état de réclusion, en vertu de la loi du 3 brumaire an 4, a-t-il pu valablement disposer de ses biens?

Cette question a été décidée d'une manière affirmative par le tribunal d'appel de Nîmes.

---

JUILLY. Il n'est personne qui ne connut le célèbre collège de Juilly, avant la révolution.

Relevé depuis quelques années par le zèle de M. Prioleau, ancien supérieur, il se montre de plus en plus digne de sa réputation. Il en est peu où la tradition des anciens principes de l'enseignement se soit conservée avec plus de pureté, et c'est sur-tout depuis le rétablissement de la religion, qu'on y a redoublé de soin pour en faire observer les devoirs. M. l'évêque de Meaux s'y est rendu, ces jours derniers, pour y administrer la confirmation aux enfans que l'on avoit préparés à cette fin, et qui joints à ceux de quelques paroisses voisines, formoient un nombre si considérable, que l'église n'étoit pas assez grande pour les contenir. On a admiré l'ordre et la décence qui a régné dans cette cérémonie, dont l'intérêt a été encore augmenté par le baptême de deux enfans de quatorze à quinze ans. Le prélat en est sorti pénétré de satisfaction, ne pouvant pas se lasser de louer le soin des maîtres, et de féliciter les parens qui ont confiés leurs enfans à des mains si dignes de les conduire.

---

ROUEN. Le préfet de notre département vient d'adresser aux maires de sa juridiction, un avis relatif à la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard

des ministres du culte, et dans lequel on lit le passage suivant :

« Plusieurs maires, au mépris des instructions publiées par le préfet, cherchent à prendre sur les ministres du culte une suprématie repoussée par les lois de l'Etat et la dignité ecclésiastique. Le préfet leur rappelle qu'il ne leur appartient pas de fixer des mesures pour l'administration des sacremens, la sonnerie des cloches, les inhumations, ni de se mêler de l'administration des fabriques. Quelques-uns se sont emparés des églises pour les ouvrir et les fermer à leur gré. Cette mesure est déplacée : les clefs des édifices consacrés au culte, doivent être remises aux curés, sauf à les leur demander dans des cas d'incendie ou d'alarme. En général, les maires doivent être bien pénétrés que tout ce qui tient au régime intérieur des églises, leur est absolument étranger ».

---

ROME. Le roi régnant de Sardaigne a fait complimenter ces jours derniers, par son majordome, le cardinal Fesch, qui s'est présenté le lendemain chez ce souverain, accompagné du cit. Cacault, pour faire ses remerciemens à sa majesté, avec laquelle il s'est entretenu plus d'une heure.

Le saint Père a tenu, le 11 juillet, un consistoire secret, dans lequel l'évêque d'Orvieto a été promu archevêque de Fermo. Dans le même consistoire, sa sainteté a créé trois nouveaux cardinaux, Mgr. Antoine Despuig, patriarche d'Antioche, Espagnol; Pierre-François Galeffi, chanoine du Vatican, de Césène; Louis Gazzoli, auditeur général de Rote. Le 12, le ministre Cacault a pris congé de sa sainteté, et le même jour, le cardinal Fesch a présenté ses lettres de créance, en qualité de ministre plénipotentiaire de la République française.

---

Un arrêté du gouvernement, daté de Liège le 14 thermidor, porte que la bulle du pape Pie VII, donnée à Rome, l'an 1803, le jour des calendes de juin, relative à la réduction des évêchés dans la 27<sup>e</sup>. division militaire, ensemble le décret exécutoire rendu par le cardinal-légat en conséquence de cette bulle, seront inscrits sur les registres du conseil d'Etat, et exécutés selon leur forme et teneur, sans approbation néanmoins des clauses qui pourroient être contraires aux lois de l'État, aux droits, franchises et libertés de l'église Gallicane.

*BULLE relative à l'organisation du Piémont.*

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Jean-Baptiste Caprara, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, du titre de saint Onuphre, arche-

vêque de Milan, administrateur de l'église de Jcsy, et notre légat à *latere* près notre très-cher fils en Jésus-Christ, NAPOLÉON BONAPARTE, premier consul de la république française, salut et bénédiction apostolique.

Nous devons, pour des raisons majeures et vu les circonstances actuelles, régler d'une manière particulière l'état des églises du Piémont, et pourvoir à leur existence future, par la plénitude de notre pouvoir, par notre assistance et notre intervention. Le Gouvernement de la république française, à laquelle le Piémont est soumis, nous a fait représenter que les seize églises épiscopales d'Albe, d'Acqui, d'Alexandrie, d'Asti, d'Aoste, de Bobbio, de Bielle, de Casal, de Fossano, d'Yvrée, de Mondovi, de Pignerol, de Saluces, de Suze, de Tortone et de Verceil, ainsi que la métropole de Turin, qui toutes appartiennent à cette même province, ne pouvoient subsister plus long-temps dans leur état actuel. Il a témoigné que six de ces églises étant privées de leurs pasteurs, savoir : celles de Verceil, Mondovi, Pignerol, Saluces, Fossano et Suze; et trois autres évêques des églises qui restent, savoir : ceux d'Alexandrie, de Casal et d'Aoste, ayant librement et de plein gré donné leur démission entre nos mains, son désir étoit que, dans cet état de choses, ces dix-sept églises, en y comprenant la métropole, fussent réduites à huit, dont une seroit archevêché, et auroit pour suffragantes les sept autres. Le Gouvernement français a consenti qu'en effectuant cette réduction on conservât les biens des églises à supprimer, de leurs chapitres, séminaires, collégiales, fabriques, paroisses, et autres établissemens religieux, dans leur intégrité, tels que les titulaires en

jouissent aujourd'hui, de telle manière néanmoins que ce qui appartient à la mense des églises supprimées soit appliqué et réuni, par une sage distribution, à la mense des églises conservées, qui, acquérant par la suppression des sièges une étendue de territoire plus considérable, ont droit par-là même à des secours plus abondans, pour pourvoir aux besoins de leurs diocèses.

Vous avez joint, notre très-cher fils, à ces demandes du Gouvernement françois, plusieurs lettres de votre part, par lesquelles vous rendiez témoignage de ses intentions à cet égard, et confirmiez l'exposé qu'on nous en avoit fait. Vous avez même ajouté que l'archevêque de Turin, actuellement à Paris, avoit employé ses conseils et ses soins pour ce même objet, convaincu par-là même qu'il n'existoit plus d'autres moyens que celui-ci, de pourvoir au bien spirituel des églises du Piémont, que sur-tout dans les circonstances actuelles nous désirons ardemment procurer, après avoir imploré le secours de Dieu, et demandé l'avis de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte église romaine, membres d'une congrégation formée pour cet objet; tout considéré, et après avoir mûrement examiné ce qu'exigeoient de nous les circonstances actuelles, nous avons cru devoir consentir à la réduction des sièges du Piémont, qui nous étoit demandée. Mais comme d'un côté, il importe essentiellement de pourvoir avec célérité aux besoins de ces églises, et que de l'autre, tout ce qui doit être fait suivant les anciens usages pour consommer cette affaire, n'est pas encore rempli, ni même à notre disposition, nous avons jeté les yeux sur vous, qui remplissez main-

tenant les fonctions de légat à *latere*, de la part du Saint-Siège et de la nôtre, près le Gouvernement françois, et plein de confiance dans l'esprit de foi, de doctrine et de prudence qui vous dirige, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, de notre certaine science, mûre délibération, pleine puissance et autorité apostolique, nous vous donnons le pouvoir de déclarer en notre nom, chacun des évêques qui, volontairement et de plein gré, ont remis leur démission entre nos mains, libres et dégagés de tous les liens qui les attachoient à leurs églises; de prononcer la suppression, l'extinction et l'anéantissement à perpétuité, de neuf églises épiscopales, parmi les seize mentionnées ci-dessus, ainsi que l'extinction de leurs chapitres cathédraux, même en dérogeant au consentement des mêmes chapitres, si les chanoines qui les composent refusoient de le donner; de réunir et d'incorporer librement et licitement, de la manière, avec la forme, et dans la proportion que vous jugerez convenable, les paroisses des diocèses supprimés, leurs collégiales, leurs monastères et peuple entier, à l'église métropolitaine et aux sept évêchés qui sont conservés. Considérant, en outre, qu'il existe dans cette même province du Piémont des lieux qui ne dépendent pas de la juridiction de l'ordinaire, et d'autres endroits qui sont soumis à l'autorité d'archevêques et d'évêques étrangers au Piémont, il nous a paru expédient de réunir ces portions de territoire, pour le bien des fidèles, sous la juridiction des évêques de cette même province. Nous vous donnons en conséquence le pouvoir de soustraire lesdites parties du Piémont à la juridiction de ces

mêmes archevêques et évêques étrangers, de leur consentement ; de les soumettre au gouvernement spirituel d'un ou de plusieurs évêques du Piémont, de les unir et de les incorporer à perpétuité à leurs diocèses.

Le Gouvernement françois nous ayant demandé, pour de bonnes et justes raisons, de changer le siège d'une des églises épiscopales qui sont conservées, et de le transférer de ce lieu dans un autre, nous vous autorisons à supprimer d'abord le titre et la dénomination de cette église épiscopale, qui doit être changée, ainsi que son chapitre ; de transférer ce même siège avec son chapitre dans une autre ville ; d'ériger dans cette même ville, en église cathédrale, celle des églises qui est regardée comme la principale, pourvu qu'elle soit assez vaste, décentement ornée, et munie des objets nécessaires au culte, et d'ériger dans cette église, à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique qui vous est déléguée, un siège épiscopal avec un chapitre, un séminaire, et la désignation d'un diocèse assez étendu.

Plusieurs des églises épiscopales dont nous venons de parler, étant encore aujourd'hui soumises à la juridiction métropolitaine de nos vénérables frères les archevêques voisins du Piémont, mais étrangers à cette province, nous avons cru devoir prévenir par notre décision, toutes les difficultés que cette dépendance pourroit exciter ; ainsi, afin de terminer plus sûrement toutes les affaires de cette église, nous ajoutons à vos autres pouvoirs, celui de détacher ces églises de la juridiction métropolitaine des archevêques étrangers, après avoir obtenu leur consentement, et de soumettre ces mêmes églises à



perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, à la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Turin, de telle manière que les sept églises conservées dans le Piémont, soient, à l'avenir, suffragantes de ce même archevêché.

Nous vous confions le soin, et vous donnons aussi le pouvoir, en vous concertant toutefois avec le Gouvernement français, de réunir et d'incorporer à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, à l'église métropolitaine et aux sept évêchés conservés, ainsi qu'à leurs chapitres, clergé, fabriques et séminaires, tous les biens et revenus qui ont appartenu jusqu'à ce jour aux neuf églises supprimées, à leurs chapitres, clergé, fabriques et séminaires, ayant égard, dans cette réunion, au besoin et à l'avantage de chacun en particulier, et après avoir pourvu à la conservation et au maintien de ces mêmes églises cathédrales, ainsi qu'à l'honnête entretien et à la subsistance des ecclésiastiques qui les desservent actuellement ou qui les desserviront dans la suite. Nous vous recommandons sur-tout de conserver à ces biens leur destination naturelle, autant que vous le pourrez, et de veiller à ce qu'ils servent à l'avantage des fidèles, que leurs donateurs avoient spécialement en vue, et qu'ils ne soient point employés à d'autres usages.

Il importe essentiellement, sur-tout dans les circonstances actuelles, que chacune des sept églises épiscopales qui vont être conservées, ait, sans retard, un évêque qui veille au gouvernement spirituel des fidèles. C'est pourquoi si, dans le projet de la nouvelle circonscription, une ou plusieurs des églises dont les évêques sont morts ou

démissionnaires sont conservées, ou si l'on juge qu'il faut supprimer une ou plusieurs de celles dont les évêques existent et ont donné leur consentement à cette suppression; nous vous autorisons spécialement, pour le bien de ces églises, à transférer, en vertu de l'autorité apostolique; un ou plusieurs des évêques existans, de leurs églises supprimées à une autre qui sera conservée, après vous être assuré de leur consentement, les avoir dégagés des liens qui les unissent à leurs églises, et reçu, avec leur profession de foi, leur serment de fidélité. Vous leur imposerez, dans ce cas, l'obligation de nous représenter, par un fondé de pouvoirs, dans l'espace de quatre mois, les lettres patentes de leur translation, signées de vous, afin de faire confirmer cette translation par d'autres lettres scellées en plomb, que nous leur ferons expédier.

Notre intention est que la nouvelle circonscription des diocèses et leurs limites respectives soient clairement et distinctement exprimées dans chaque décret que vous rendrez pour chaque diocèse; et afin que vous puissiez plus facilement exécuter cet ordre, nous vous permettons de déléguer un ou plusieurs ecclésiastiques instruits sur cet objet. Nous vous enjoignons en outre de nous transmettre un exemplaire authentique des décrets que vous aurez rendus, aussitôt que la dotation de chaque église métropolitaine ou cathédrale sera déterminée, afin de fixer dans les registres consistoriaux la nouvelle taxe de ces mêmes églises.

Nous ne doutons pas que vous ne rédigiez, avec tout le soin possible, de la manière et dans la forme la plus convenable, chacun des actes relatifs à cette nouvelle

organisation, et que vous n'en conserviez des exemplaires pour être déposés dans les archives du Saint-Siège. Nous mettons notre confiance dans votre fidélité connue, votre doctrine, votre prudence et votre intégrité; elles nous garantissent le soin avec lequel vous exécuterez nos ordres et remplirez nos vœux.

Nous promettons, de notre côté, de ratifier et approuver ce que vous ferez et exécuterez en vertu des présentes, et nous déclarons nulle toute opposition que l'on pourroit y faire, de quelque nature qu'elle soit ou puisse être. Nous vous donnons, en outre, le pouvoir de prononcer sur toutes les questions et difficultés qui pourroient s'élever pour l'exécution des présentes, nonobstant toute opposition ou appellation, etc. Nous voulons aussi qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire ou officier public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'on ajouteroit aux présentes, si elles étoient représentées et montrées en original.

Nous défendons à qui que ce soit de contredire, enfreindre ou altérer le présent acte de délégation, commission, décret, dérogation et volonté expresse, sur peine d'encourir l'indignation du Dieu puissant et éternel, et celle des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul.

Donné à Rome, à sainte Marie majeure, l'an de Jésus-Christ mil huit cent trois, le jour des calendes de juin, la quatrième année de notre pontificat.

Certifié conforme.

*Le secrétaire d'Etat, Signé, H. B. MARET.*

---

*Traduction du décret exécutoire de son éminence le cardinal-légat, concernant la nouvelle organisation ecclésiastique du Piémont.*

Nous, Jean-Baptiste Caprara, légat à latere près le Gouvernement français;

Notre très-saint père le pape Pie VII, désirant régler le sort des églises aujourd'hui existantes dans le Piémont, et pourvoir à leurs besoins spirituels, vient de nous adresser les lettres apostoliques scellées en plomb, dont la teneur suit :

( Voyez la bulle. )

En conséquence des dispositions ci-dessus, pour nous conformer aux ordres de sa sainteté, et en vertu de l'autorité apostolique qui nous est déléguée pour cet objet; vu la démission que les évêques de *Suze*, de *Pignerol*, de *Fossano*, d'*Albe*, de *Tortone*, de *Bobbio*, de *Cazal*, de *Bielle* et d'*Aoste* ont donnée de leurs sièges entre les mains de sa sainteté; nous acceptons au nom du saint-père, et en vertu de son autorité, cette démission faite par chacun d'eux, et les déclarons respectivement libres et dégagés de tous les liens qui les unissoient ci-devant à leurs églises; vu également le consentement donné par les chapitres de ces mêmes églises, et regardant comme exprimé et dûment inséré, dans le présent décret, tout ce qui doit en faire partie, pour l'entière exécution des lettres apostoliques, nous supprimons, annullons et éteignons à perpétuité, le titre, la dénomination et l'état entier des susdites églises de *Suze*, de *Pignerol*, de *Fossano*, d'*Albe*, de *Tortone*, de *Bobbio*, de *Cazal*, de *Bielle*, d'*Aoste*,

et des abbayes de *Saint-Benigne*, de *Saint-Michel*, de la *Chiusa*, de *Saint-Victor*, de *Saint-Constance* et de *Saint-Maur*, qui, comme nous l'avons appris, n'étant d'aucun diocèse, exercent la juridiction ordinaire dans leurs territoires respectifs, les abbés et chapitres de la première et de la quatrième de ces abbayes ayant donné leur consentement à cette suppression, ainsi que les chapitres de la seconde et de la troisième, qui sont aujourd'hui vacantes.

Nous supprimons ces églises et ces abbâyes, non-seulement pour ce qui les concerne, mais encore leurs chapitres cathédraux ou abbatiaux, leurs droits, privilèges et prérogatives de tout genre, de telle manière que ces évêchés et ces abbayes doivent être considérés à l'avenir comme n'existant plus dans leur premier état. Nous n'exceptons de cette suppression que les titres curiaux qui pourroient être établis dans lesdites églises cathédrales et abbatiales, ainsi que les biens et revenus dont jouiront actuellement les curés de ces églises et leurs coopérateurs dans le saint ministère; nous en exceptons également les biens, possessions et revenus de ces mêmes églises supprimées, de leurs chapitres, clergé, séminaires, collégiales, fabriques, et lieux consacrés à la piété dans quelque lieu ou diocèse, même étrangers, que ces revenus existent, dans l'état où ils sont, et tel qu'en jouissent les titulaires ou possesseurs actuels, lesquels biens, pour ce qui concerne les menses épiscopales, capitulaires et abbatiales, ainsi que les séminaires des églises supprimées, seront, d'après la teneur des lettres apostoliques de sa sainteté, et du consentement exprès du Gouvernement de la république française, dont le Piémont fait aujourd'hui partie, réunis en totalité aux huit églises principales qui vont

être conservées dans cette province , d'une manière durable , ainsi qu'à leurs chapitres , clergé , fabriques et séminaires , suivant les besoins et l'étendue de chacune de ces églises.

Il sera accordé à chacun des évêques et abbés des églises supprimées , qui ne seroient pas transférés à d'autres évêchés vacans et conservés dans le Piémont , un revenu suffisant pour pouvoir , d'après les saints canons , soutenir avec décence leur état et la dignité dont ils sont revêtus. Il en sera de même des chanoines des églises supprimées , qui jouiront pendant leur vie d'un revenu égal à celui dont ils jouissent maintenant , et continueront jusqu'à leur mort de desservir les églises cathédrales et abbatiales supprimées , auxquelles ils appartiennent pour l'honneur de la religion et l'édification du peuple.

Il existe dans le Piémont plusieurs paroisses qui dépendent de la juridiction de différens évêques étrangers à ce pays , telles , par exemple , que la prévôté paroissiale de *Brassinetto* , et la paroisse de *Valmacca* , qui jusqu'à ce jour ont dépendu de l'archevêque de *Milan* ; plusieurs paroisses du département du *Tanaro* dépendent les unes de l'archevêque de *Gênes* , les autres de l'archevêque-évêque de *Pavie* , et quelques-unes de l'évêque de *Savone* et de *Noli*. Ce même archevêque-évêque de *Pavie* , ainsi que l'évêque de *Plaisance* , possèdent également plusieurs paroisses dans le département de *Marengo* ; il en est de même de l'évêque de *Novarre* , relativement au département de la *Sezia*.

Sa sainteté dans cet état de choses a jugé qu'il étoit plus expédient et plus convenable de confier le soin des fidèles qui habitent ces paroisses aux évêques du Piémont.

En conséquence de cette décision , et après nous être assurés du consentement des évêques désignés ci-dessus , pour la cession et le démembrement des paroisses du Piémont soumises à leur juridiction , nous déclarons par les présentes séparer , et nous séparons en effet et à perpétuité les susdites paroisses des diocèses de Milan , de Gênes , de Pavie . de Noli , de Plaisance et de Novarre.

Elles demeureront exemptes de toute juridiction ordinaire ou déléguée , de toute soumission , visite , correction et autres droits quelconques , exercés , soit par les archevêques ou évêques desdits diocèses , soit par leurs chapitres métropolitains ou cathédraux ; et si par hasard il existoit dans le Piémont d'autres églises dépendantes d'évêques étrangers dont le consentement n'auroit pas été requis , nous déclarons suppléer à ce défaut de consentement par l'autorité apostolique dont nous sommes revêtus , à étendre à ces églises les dispositions énoncées ci-dessus . Nous réservons expressément dans cette réunion les propriétés , possessions et revenus existans dans les paroisses réunies et appartenans aux évêchés , chapitres , collégiales , séminaires , fabriques , clergé et lieux consacrés à la piété , dans les diocèses dont ces paroisses sont séparées . Tous ces établissemens continueront d'en jouir comme par le passé .

La diminution que doivent éprouver dans leur nombre les diocèses du Piémont , en vertu des dispositions adoptées par le saint-siège . rend indispensablement nécessaire une nouvelle circonscription , pour les huit diocèses qui seront conservés . Sa sainteté désire , que , pour déterminer cette circonscription , nous ayons spécialement

égard au rapprochement des lieux, aux habitudes, et à la commodité des fidèles. Il suit de ce principe, que quand un évêque acquiert d'un côté une portion de territoire dépendante d'un diocèse supprimé, il doit réciproquement perdre d'un autre côté une portion de son territoire, et souffrir qu'on le réunisse à l'évêché voisin, pour qu'une certaine égalité règne entre chaque diocèse. Il est donc indispensable qu'avant de procéder à cette circonscription, nous fassions tous les démembrements qu'elle rend nécessaires dans l'état actuel des diocèses du Piémont. C'est pour cette raison, qu'après nous être assurés du consentement donné entre les mains de sa sainteté par les différens évêques dont les circonstances actuelles obligent de démembrer en partie les diocèses, nous déclarons par les présentes et en vertu de l'autorité apostolique, désunir et séparer de leurs diocèses respectifs les portions de territoire dénommées et décrites dans le tableau suivant. Elles demeureront à perpétuité exemptes de toute juridiction ordinaire ou déléguée, de toute soumission, visite, correction, ou tous autres droits des évêques de la juridiction desquels elles avoient dépendu jusqu'à ce jour. La seule possession et jouissance des biens et revenus ecclésiastiques de toute espèce existans dans ces portions de territoire, demeurera attachée aux églises, aux évêques, aux chapitres, séminaires et lieux pieux des diocèses qui en jouissoient auparavant, et dont ces portions de territoire demeurent séparées.

( Nous donnerons la suite au prochain cahier ).



---

*HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LES INDES ORIENTALES, par les Evêques François et autres Missionnaires Apostoliques; dédiée à S. E. M. le Cardinal Caprara, Légat à latere : 2 vol. in-12. Prix, 4 fr., et 5 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez la veuve Devaux, libraire, rue de Malthe, et chez Le Clerc.*

L'Etablissement du Christianisme dans les Indes orientales, est un des plus beaux spectacles qui puissent être offert à la religion et à la saine philosophie. Si on considère l'objet, qu'y a-t-il de plus admirable que cet enchaînement de travaux de tout genre, pour arracher des peuples entiers aux ténèbres de l'idolâtrie, aux pratiques d'un culte insensé et souvent barbare; les rendre à la véritable civilisation, et leur apporter un évangile aussi noble que consolant, inépuisable source de lumières et de vertus. Si on considère les moyens, où en trouver de plus nobles et de plus glorieux que ceux de l'instruction, de la persuasion, de la charité la plus tendre, de la patience la plus inaltérable. Si on considère les agents, qu'y a-t-il de plus digne des respects de la terre, que ces hommes apostoliques, qui, aussi courageux que

désintéressés, renoncent à toutes les liaisons du sang et de l'amitié, à tous les agrémens de la vie, à toutes les promesses de la fortune, à l'amour même de la patrie, pour voler au-delà des mers, au péril même de leur vie, et porter jusqu'aux extrémités du monde la connoissance du vrai Dieu. Si on considère les obstacles vaincus, quelle entreprise en offre davantage, et qui donc pourra concevoir comment elle a pu se réaliser, malgré tant de contradictions et de dangers, de vexations et de traverses, malgré l'intempérie des climats, la distance des lieux, la différence des mœurs et des langages, malgré tous les intérêts et toutes les passions réunis contre elle. Si enfin on en considère les succès et la durée, pourra-t-on ne pas admirer comment tant d'idoles sont tombées à la voix d'une poignée de pauvres missionnaires, sans secours, sans aucun éclat extérieur et aucune de ces ressources qui en imposent aux yeux et frappent l'imagination, sans autres armes que la croix et l'exemple de leurs vertus : comment tant de peuples ont ouvert les yeux à la morale, en dépit de leurs préjugés, de leurs habitudes, de leur respect inné pour les objets de leur superstition, et forment encore aujourd'hui, au centre même de l'impiété et du paga-

nisme régnant, des églises nombreuses, qui fécondes en saints et en martyrs, et triomphantes des persécutions renouvelées chaque jour, nous retracent encore les premiers siècles du christianisme. Quelle autre religion que celle de l'évangile peut se glorifier de semblables triomphes ? quel pouvoir inconnu a donc opéré ces merveilles ? et qui peut ici méconnoître la force de la vérité, qui seule est capable d'inspirer aux maîtres comme aux disciples, cet héroïsme et cette grandeur d'ame, cette foi vive et cette intime conviction, que ne sauroient donner les vains systèmes, et les opinions vacillantes de la philosophie.

« Si l'on nous assuroit, dit la Bruyère, que  
 » le motif secret de l'ambassade des Siamois a  
 » été d'exciter le roi très-chrétien à renoncer  
 » au christianisme, à permettre l'entrée de son  
 » royaume aux Talapoins, qui eussent pénétré  
 » dans nos maisons, pour persuader leur religion  
 » à nos femmes, à nos enfans, et à nous-mêmes  
 » par leurs livres et par leurs entretiens ; qui  
 » eussent élevé des pagodes au milieu des villes  
 » où ils eussent placé des figures de métal pour  
 » être adorées, avec quelle risée, et quelle  
 » étrange mépris n'entendrions-nous pas des cho-  
 » ses si extravagantes ? Nous faisons cependant

» six mille lieues de mer pour la conversion des  
 » Indes, des royaumes de Siam, de la Chine  
 » et du Japon. c'est à dire, pour faire très-sé-  
 » riusement à tous ces peuples des propositions  
 » qui doivent leur paroître très-folles et très-  
 » ridicules. Ils supportent néanmoins nos reli-  
 » gieux et nos prêtres ; ils les écoutent quelque-  
 » fois, leur laissent bâtir leurs églises et faire  
 » leurs missions : qui fait cela en eux et en  
 » nous, ne seroit-ce point la force de la vé-  
 » rité » ?

La justesse de cette réflexion se fait sur-tout sentir dans l'ouvrage que nous annonçons. C'est le récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Paris et à Rome, dans l'établissement de la mission françoise. C'est le recueil de tout ce que l'auteur a trouvé de plus édifiant dans les missions de Siam, de la Cochinchine et du Tonquin. C'est l'histoire de vingt ans de courses apostoliques, remplies tour à tour de peines et de consolations, de craintes et d'espérances, de revers et de succès ; mais toujours signalées par une ardeur que rien ne dément et un zèle que rien n'altère. Jusqu'ici des faits aussi intéressans n'avoient été consignés que dans des relations particulières, et des lettres éparses que la modestie ou les travaux de leurs auteurs ont em-

pêché de réunir dans un même corps d'ouvrage; un homme infatigable, et qui pendant longtemps a exercé l'apostolat dans les Indes orientales, s'est chargé d'un si noble soin. Il y règne par-tout cet air de vérité et de simplicité digne vraiment des hommes admirables qui en sont les héros. Comme on aime à partager leurs peines et leurs plaisirs, leurs joies ou leurs périls ! C'est-là qu'on voit les uns expirer de fatigues, avant d'avoir vu le sol barbare qu'ils alloient défricher : d'autres faisant souvent deux ou trois cent lieues, sur une frêle barque, pour voler au secours d'une chrétienté abandonnée. Tantôt c'est le spectacle de plusieurs milliers d'idolâtres baptisés dans le même jour. Tantôt c'est le spectacle de ces martyrs de tout âge qui s'encouragent mutuellement à la mort, et souffrent avec joie les plus affreux tourmens, plutôt que de trahir la foi qu'ils ont embrassée. Par-tout enfin c'est la curiosité ou la piété également satisfaites : l'une par le détail des mœurs de ces peuples lointains, et l'autre par des traits d'héroïsme, aussi variés que sublimes, que nous offrent les missionnaires.

Les fonds leur manquent-ils pour entreprendre leur voyage, ou n'arrivent-ils qu'avec lenteur? ils s'avisent, pour se les procurer, d'un

étrange moyen, « et ils donnent aux pauvres » les premiers cent écus qu'on leur offre, persuadés que, selon la promesse de l'Évangile, » ils multiplieront au centuple ».

Veut-on un échantillon de leur magnanimité et de leur grandeur d'ame? Un d'entr'eux, (M. de Bourges), après avoir été traîné, lié et renversé par terre, est fouillé par un soldat qui, lui ayant trouvé quatre médailles, lui donne un soufflet. Un autre soldat, le sabre à la main, le menace de lui couper la tête : mais le missionnaire, sans s'émeouvoir, lui dit tranquillement : *Tu n'auras pas l'honneur de faire un martyr*; et le soldat déconcerté par un pareil défi, remet son sabre dans le fourreau.

Veut-on un modèle de leur manière de haranguer ces infidèles? Un secrétaire du gouverneur veut faire des réprimandes aux chrétiens, et les exhorter à se corriger. « De quoi voulez-vous » donc qu'ils se corrigent, reprend aussitôt le » missionnaire, M. Deydier? vous avez dans vos » prisons des voleurs, des faux témoins, des » meurtriers; y en a-t-il un seul qui soit chrétien? » Quiconque a le bonheur de l'être n'est pas » sujet à ces grands crimes. La sainte religion » qu'il professe lui en inspire de l'horreur, et » l'en corrige, s'il s'y abandonnoit avant sa con-

» version. Il y a vingt ans que dans cette pro-  
 » vince les vols et les assassinats rendoient les  
 » chemins impraticables ; mais depuis que la foi  
 » chrétienne s'y est répandue , les voyageurs  
 » sont en sûreté , et s'il y reste quelques vo-  
 » leurs , ils ne sont pas assurément chrétiens.  
 » Notre religion ordonne d'obéir au roi et aux  
 » magistrats , d'honorer son père et sa mère ,  
 » d'aimer son prochain comme soi-même : elle  
 » défend de jurer faussement , de tuer , de men-  
 » tir , de prendre le bien d'autrui : voulez-vous  
 » donc que les chrétiens cessent d'observer ces  
 » lois ? et si vous ne le voulez pas , de quoi  
 » voulez-vous donc qu'ils se corrigent » ?

Veut-on se former une idée du plan de vie et de conduite que traçoient aux nouveaux missionnaires les vicaires apostoliques de Siam ?

« S'introduire , disent-ils , à la cour des princes , s'y ménager des richesses et des dignités , affecter la magnificence propre à ceux qui habitent les palais des rois , gagner l'amitié des grands par des présens et des assiduités , se faire un mérite de les fréquenter et de paroître souvent à leur table , trouver le secret de leur plaire ou de se rendre utile , et se flatter que par ces moyens seuls , on avancera l'œuvre de Dieu , c'est une illusion précieuse à l'amour propre et à la vanité , mais qui

fait plus de tort à la religion, qu'elle ne semble lui apporter d'avantages; elle entretient l'aveuglement des païens et les passions des mondains; elle transforme les ministres de J. C. en politiques, en courtisans, en adulateurs, en parasites, en vils esclaves du monde, et ne leur laisse recueillir aucuns fruits durables de leurs travaux.

» L'expérience ne nous prouve que trop que les conversions opérées par des moyens humains ne sont que simulées et apparentes, ou du moins qu'imparfaites et peu constantes. La première tempête qui s'est élevée contre la religion, a déraciné et bientôt emporté tout ce que l'industrie humaine avoit planté en divers pays. C'étoit des plantes que la main du père céleste n'avoit point plantées; elles ont été arrachées et jetées hors du champ du Seigneur.

» Détrompons-nous donc, et, après ces tristes épreuves, soyons convaincus qu'on ne désabuse point du faste par le faste, du luxe par le luxe, des richesses par les richesses, de la bonne chère par les festins, ni de l'amour du monde par les liaisons qu'on y prend, mais qu'on détruit le faste par l'humilité, le luxe par la modestie, l'attachement aux richesses par la pauvreté, la délicatesse de la table par la sobriété et l'abstinence, l'amour des plaisirs par la mortification, tous



les vices qui règnent dans le monde par la fuite, le mépris et la haine du monde. J. C. a voulu racheter les hommes par la croix ; il ne veut les convertir que par le ministère de ceux qui accomplissent en eux-mêmes ce qui manque à sa passion : ses apôtres ne portoient ni or, ni argent, ni vêtemens, ni souliers ; pauvres, méprisés, persécutés, ils ont convertis l'Univers. Nous prêchons le même évangile, nous devons tenir la même conduite ; nous combattons les mêmes erreurs et les mêmes vices, nous n'en triompherons que par les mêmes armes. Mais, dit-on, les temps sont changés. J'en conviens ; mais Dieu change-t-il ? attendons-nous la conversion des peuples des circonstances des temps » ?

Quel style ! et quelle morale ! quels hommes que ceux qui parlent et agissent ainsi ! et combien n'ajouterions-nous pas à l'admiration de nos lecteurs, si nous avions le temps de citer davantage !

Cet ouvrage commence au départ de l'évêque de Berthe, pour la Chine, en 1660, jusqu'à sa mort, arrivée à Siam, le 15 juin 1679. Il seroit bien à désirer que l'auteur rendit ce grand service à la religion, de le continuer. Rien n'est plus fait pour l'honorer, pour inspirer plus de respect pour les ministres catholiques, auxquels appartient exclusivement le glorieux privilège d'évan-

géliser avec fruit ces peuples infidèles. Les missions entreprises par quelques ministres danois n'ont jamais été au-delà de leurs colonies, et n'y ont poussé que de foibles racines. Leibnitz dans une de ses lettres, se plaint de ce que le peu de zèle et d'union des églises protestantes ne leur permet pas d'entreprendre ces grandes conversions. On sait qu'après la découverte d'Otaïti, les Anglois envoyèrent cinq à six missionnaires de leur église, pour catéchiser les sauvages de cette île, et qu'ils revinrent, en reconnoissant leur impuissance d'y réussir. Il n'y a pas long-temps qu'on mandoit de Philadelphie que M. James, envoyé par les églises presbytériennes vers les sauvages de l'ouest, pour les déterminer à se faire instruire dans la religion chrétienne, reconnut la chose impossible, quoiqu'il possédât parfaitement la langue des tribus qu'il avoit parcourues : tant il est vrai qu'il n'appartient qu'au tronc vivace de pousser des tiges, et que toute branche qui ne tient pas à lui, est nécessairement frappée de stérilité.

Nous pourrions ici demander pourquoi ne voit-on pas parmi les philosophes ce même zèle à propager ce qu'ils appellent la vérité, laquelle, selon eux, peut seule rendre heureux les hommes : pourquoi ces hommes si partisans de la raison et

si chauds de philanthropie ne vont-ils pas porter l'une et l'autre aux extrémités de l'univers? Pourquoi, au lieu de gourmander les vieux peuples de l'Europe, encroutés de *préjugés* et rouillés de *superstition*, et par conséquent si difficiles à convertir, ne vont-ils pas chez les Sauvages, pour cultiver ces terres vierges, où les préjugés et la superstition n'ont jamais pris racine, et plus propres par conséquent à recevoir la précieuse semence de la philosophie? Pourquoi l'académie françoise, par exemple, n'a-t-elle jamais député quelques beaux-esprits vers les côtes du Malabar ou de Guinée pour y colporter l'*Encyclopédie*, et là, sans autres armes que l'analyse si persuasive de Condorcét, ou les calculs si attrayans de d'Alembert, y former un établissement de philosophes, comme nos missionnaires y ont formé des peuples de chrétiens? Pourquoi certains propagandistes de la raison, au lieu de soulever les peuples contre les gouvernemens établis, ne vont-ils pas plutôt en fonder dans les pays où il n'en existe pas, et sans aucune effusion de sang, sans nulle commotion violente, semer les droits de l'homme, dans ces plages barbares, et y planter dans toute sa beauté native l'arbre de la liberté? Quelle gloire n'en résulteroit-il pas pour les *principes*? et quel triomphe pour

le nouvel évangile? et quel moyen plus propre à décréditer l'argument que nous tirons du succès de nos apôtres, et du sang de nos martyrs, que cette rivalité de zèle, de prédications et de conquêtes?

C'est cet argument qui inquiétoit sur-tout Voltaire, et l'on voit dans sa correspondance tout ce que son esprit de prosélytisme auroit voulu entreprendre pour les progrès du grand œuvre et l'accroissement des *fidèles*. Mais malheureusement il ne trouva jamais que des tièdes qui se soucioient fort peu de cultiver *la vigne du Seigneur*, ainsi qu'il s'exprimoit lui-même, et trouvoient plus commode de disséminer les principes dans les brochures, ou au milieu des soupers brillans de la capitale, que de les colporter outre-mer, à travers les glaces du nord ou les chaleurs brûlantes du midi.

« Seroit il possible, écrivoit-il à d'Alembert, » 24 juillet 1760, que cinq à six hommes de » mérite qui s'entendroient, ne réussissent pas, » après l'exemple de douze faquins qui ont » réussi »?

L'expérience de dix-huit siècles auroit dû lui prouver que rien n'est moins *possible*, et avec moins d'orgueil et de fanatisme, il eût expliqué facilement ce problème. Il eût senti comment

*cing à six hommes de mérite* qui ne cherchent que leur intérêt, qui ne combattent que pour la gloire, qui comptent la vérité pour rien, et plus ambitieux de faire du bruit que de faire du bien, peuvent difficilement parvenir à *s'entendre* : il eut reconnu que ces *douze faquins* dont l'exemple l'importunoit, n'étoient pas des *hommes de mérite*, mais des hommes d'une grande vertu; qui ne couroient pas à la gloire, mais au martyre; qui ne faisoient pas des brochures, mais des miracles, dont le plus grand auroit été qu'ils *eussent réussi*, sans en avoir fait. Il eut avoué que de pareils hommes ne ressemblent pas plus à des *faquins*, que les philosophes ne ressemblent à des sages; qu'il n'y avoit ici de véritable faquin que cet homme qui se croyoit personnellement intéressé à la destruction de l'Évangile; qui se formalisoit de ne pas tenir dans le monde une aussi grande place que le Dieu des chrétiens; qui se croyoit sérieusement compromis par le succès des apôtres; qui, tout en méprisant les sectes, ne désiroit rien tant que d'être chef de secte; et qui, aussi gonflé d'orgueil que vide de vertus, ne pouvoit pas s'imaginer que l'Univers ne se fut pas rendu à la force de ses plaisanteries, à la démonstration de ses sarcasmes, et que l'on ne vint pas des quatre parties du monde se pro-

sterner devant *le compère Mathieu, l'homme aux quarante écus, et les colimaçons du père l'Escarbotier.*

Cependant il ne se décourageoit pas, et, dans un accès de zèle philosophique, il avoit formé le dessein d'établir à Clèves une colonie de frères missionnaires pour propager de là la saine doctrine dans le reste de l'Allemagne. Mais les apôtres de la raison furent insensibles à ses tendres exhortations. « J'avouerai, écrivoit-il au » roi de Prusse, 1<sup>er</sup>. novembre 1769, que j'ai » été si fâché, et si honteux du peu de succès » de la transmigration de Clèves, que je n'ai osé, » depuis ce temps-là, présenter aucune de mes » idées à votre majesté. Quand je songe qu'un » fou, et un imbécille comme St. Ignace, a trou- » vé une douzaine de prosélytes qui l'ont suivi, » et que je n'ai pu trouver trois philosophes, » j'ai été tenté de croire que la raison n'étoit » bonne à rien ».

Voltaire auroit pu, sans un grand inconvénient, succomber à cette tentation. Il est très-sûr que St. Ignace et ses prosélytes ne faisoient rien ici par *raison*, et qu'ils n'eussent jamais rien fait de tout ce qu'ils entreprirent de grand et d'admirable, si un autre aiguillon, plus fort et plus stimulant que cette froide et calculante

philosophie, n'eut soutenu leur force et leur courage. C'étoient vraiment *des fous et des imbécilles*, selon le monde; et qui donc que des fous pareils auroient pu se promettre de si beaux triomphes? et voilà pourquoi Voltaire ne trouva pas même *trois philosophes* pour aller en mission, non à la Chine et au Japon, mais à Clèves. Et pour quelle raison auroit-il donc sacrifié leurs habitudes et leurs plaisirs à la propagation de la *vérité*? Qu'est-ce donc que la vérité pour des philosophes? quel droit a-t-elle de troubler leurs aises, leur repos, et leur digestion? et comment auroient-ils été *assez fous et assez imbécilles* pour songer à une transmigration, où sans doute ils ne trouvoient ni amusement, ni gloire, ni fortune? Concluons donc, *que la raison n'est bonne à rien*, si ce n'est à détruire, et que la seule religion peut encourager ces *transmigrations* et ces héroïques dévouemens, dont les missionnaires chrétiens ont donné le spectacle au monde.

Ces missions de Siam, de la Cochinchine et du Tonquin, d'abord fondées par les jésuites, et autres religieux Portugais, ( car c'est à eux principalement qu'est dû l'établissement du christianisme dans les Indes orientales ), ces missions, dis-je, subsistent encore aujourd'hui, malgré les

pertes irréparables qu'elles ne cessent de faire en ouvriers évangéliques.

Lorsqu'on sollicita à Rome l'approbation du séminaire des missions étrangères, établi à Paris, en 1665, la congrégation de la propagande sembloit douter du succès de l'entreprise, se fondant principalement sur l'inconstance des François. « La vivacité des François, disoit-elle, ne » les expose que trop à cette inconstance; ils cou- » rent, ils volent à tout ce qu'il y a de plus » grand et de plus difficile avec un zèle incroya- » ble; mais si le succès ne répond à leurs tra- » vaux, ils se découragent et se retirent ». L'ex- » périence cependant a prouvé ici le contraire. Ils ont suivi cette grande entreprise, *avec un zèle incroyable*, sans jamais se *décourager*. Ils ont montré que la *vivacité* n'est qu'un moyen de plus pour opérer le bien, quand elle est dirigée et soutenue par la religion; et ils ne *se sont retirés*, qu'au moment où la révolution, tombant sur leur établissement, comme sur tous les autres, leur a ôté tous les moyens de se livrer à leur sublime vocation : sa destruction seroit-elle donc sans retour; et sommes-nous sans espérance sur la restauration de cette pépinière vénérable d'hommes aussi précieux par leurs services que par leurs vertus. Mais, pourquoi ne croirions-nous.



nous donc pas qu'un gouvernement régénérateur portera , tôt ou tard , un regard favorable sur un établissement , qui depuis près de 130 ans , a été si utile , non-seulement à la religion , mais à la patrie ; qui a porté la gloire du nom François jusqu'aux extrémités du monde ; qui nous a ouvert , à si peu de frais , les plus heureuses communications avec les principaux royaumes de l'Asie ; dont l'ancien gouvernement sut si bien se servir , tant pour l'intérêt du commerce , que pour les progrès des sciences ; et qui , enfin , sous les rapports de la morale et de la politique , ne peut que mériter protection et encouragement de la part de tous les amis de la prospérité nationale.

---

*RÉFLEXIONS sur les moyens de perpétuer les ministres du culte catholique , adressées aux six cents plus imposés du département de la Marne , par un membre du collège électoral de ce département.*

Si le gouvernement nous a accordé un privilège particulier , en faisant sortir nos noms de la foule , et en les présentant au public pour obtenir ses suffrages , c'est qu'il a présumé que chacun ,

en raison de ses propriétés , doit être intéressé au maintien de l'ordre général. Nous devons donc nous caractériser par des actions qui répondent à son attente. Les richesses ne sont qu'un vain éclat , qui , attirant l'œil observateur du public , avilit celui qui ne peut le soutenir avec avantage. Réfléchissons sur nos devoirs , ils croissent en raison des droits dont nous jouissons.

Plus les liens politiques qui nous attachent à la société sont forts , moins nous pouvons nous en séparer ; mais le plus noble de tous , et celui qui doit être le plus puissant , est ce lien moral de l'harmonie qui unit les hommes entr'eux , et qui , animant le corps social d'un même esprit et d'une même vie , fait concourir chacun de ses membres au bonheur de tous. C'est ainsi que le bonheur individuel se compose du bonheur général ; il ne peut en exister de solide sans une réciprocité de services qui , portés dans la masse générale , reviennent ensuite sur chaque membre de la société.

L'égoïsme est donc le vice le plus funeste pour la société ; il la dissout en isolant chaque individu , et rapetisse l'ame en la dépouillant de son plus bel ornement , de son bien moral.

Abjurons donc ce principe de mort , germe des révolutions , et qui fut la cause de la dissolu-

tion de tous les empires. Nous appartenons au corps social, nous ne pouvons nous en séparer; son intérêt est le nôtre, puisque nous en sommes les membres; ses besoins sont des ordres pour nous, nos facultés lui sont dues.

La base et le but de toute société est donc l'union de tous pour le bonheur général.

C'est cet ordre qu'un bon gouvernement veut établir, en réprimant les vices et en faisant régner les vertus. L'homme voudroit en vain parvenir à ce but par son seul ascendant sur ses semblables, il ne peut régler les cœurs, ce siège de la vie du corps social. Il faut quelque chose de plus que l'homme pour le conduire, il faut une législation qui agisse sur les âmes, il faut qu'elles soient unies par un lien supérieur et invisible, qui soit plus grand que leur somme et que le monde entier. L'homme n'est point fait pour obéir à l'homme, il n'y a que Dieu au-dessus de lui, il ne peut croire que lui, il ne peut obéir que par son ordre, et cet ordre ôté; il n'y a plus que des rebelles ou des hypocrites.

Les lois sont selon la nature des êtres; celui qui a créé des lois physiques pour l'Univers, en a créé de morales pour l'homme. Le soutien des empires est dans le ciel, la religion est une chaîne attachée au trône de l'éternel, elle tra-

verse les autorités de la terre et se termine , en se sous-divisant , au cœur de chaque individu ; formant ainsi un grand tout , elle réunit les gouvernans et les gouvernés pour le maintien de l'ordre général : si , rompant ce lien de la terre et des cieux , on veut faire des hommes une base dont le chef de l'autorité soit le sommet , c'est un renversement , et le corps social tombe avec fracas dans l'abîme des révolutions.

Nous y serions encore plongés , si la providence n'eût ramené des extrémités du monde un héros qui sembloit perdu pour sa patrie , et si tout à coup et contre toute apparence elle ne se fût servi de lui pour la sauver : le plus noble emploi qu'il fit de son pouvoir , fut de rendre hommage à cette même providence , qui l'a placé à notre tête pour notre bonheur.

Convaincu que l'homme ayant une ame , le corps social doit avoir une religion , il vient de rendre la vie à ce corps en le ranimant du souffle de la divinité. Instruits par nos malheurs , secondons ses vues , et faisons concourir au bien général toutes les forces de la société dont nous faisons partie.

Jetons un coup d'œil sur notre situation.

Si l'on observe avec attention les mœurs actuelles du peuple et leur progression désastreuse

vers tous les vices, on verra que les communes où l'enseignement de la morale a été négligé, faute de curés, sont dans un état déplorable, et que la probité y devient rare de plus en plus. Les autres ont toutes souffert une lacune plus ou moins longue dans les années révolutionnaires, où l'on cessa de respecter la morale, parce que ceux qui l'enseignoient étoient outragés et leur ministère méprisé. Toutes se ressentent encore de ce désordre, et l'insubordination d'une jeunesse abandonnée fait craindre que l'époque où elle remplacera la génération actuelle, ne soit encore celle de quelques secousses violentes. Car c'est dans les mœurs qu'il faut chercher les causes des convulsions politiques.

L'enseignement de la morale va être repris, mais il y a à peine assez de ministres; le nombre va en diminuant tous les jours, et comme ils ne peuvent être remplacés, chaque commune va retomber successivement dans le malheur qu'elle a déjà éprouvé: ainsi, de nouveaux orages, se formant pour un avenir plus reculé, vont menacer les générations futures.

Nous devons réunir tous nos efforts pour prévenir des maux si redoutables; et puisqu'il est démontré que sans morale il n'y a point de gouvernement, que sans religion il n'y a point de

morale, et que sans ministres il n'y a point de religion, nous devons nous occuper efficacement des moyens de faire élever de jeunes sujets pour remplacer un jour les ministres actuels. Il faut beaucoup de temps et une éducation très-particulière pour former des êtres capables de remplir cette auguste fonction; il faudroit, s'il étoit possible, que ces organes du ciel sur la terre fussent d'une autre espèce que les hommes. Ce n'est donc point dans les lycées et les écoles publiques, destinés plutôt à former de jeunes militaires que des ministres des autels, que l'on peut trouver des sujets convenables. C'est loin des passions et des plaisirs, c'est dans la modeste et paisible retraite d'un curé de village, qu'il faut que ces enfans reçoivent des leçons de morale et contractent l'habitude de les pratiquer; ce sont les plus respectables des pasteurs qui doivent être chargés de cette digne fonction, ce privilège ne doit être accordé qu'au talent et à la vertu. Leur pauvreté ne leur permet pas de se charger des frais d'une pareille institution, sans doute le gouvernement s'en occupe; mais la multiplicité de ses soins rallentissant l'exécution de ses vues bienfaisantes, c'est à nous à faire les premiers frais de cet établissement, dont l'urgente nécessité est évidente.

Monsieur l'évêque doit en être le chef; il appartient à son ministère d'en organiser l'exécution, lorsqu'un nombre suffisant de souscriptions lui en auront donné les moyens. Il pourroit y avoir dans chaque chef-lieu d'arrondissement un receveur chargé de les recevoir, et de payer les pensions.

La tourmente révolutionnaire ayant porté sur le sacerdoce ses efforts les plus violens, personne ne se dispose à prendre cet état de lui-même; on ne peut donc trouver des sujets qu'en en formant. Il sera facile aux curés de remarquer, parmi ceux qu'ils instruisent, les sujets qui se font distinguer par leur moralité, leur douceur et leur jugement; c'est dans l'humble chaumière du pauvre où la vertu se réfugie, c'est loin de l'ambition des riches et des préjugés du siècle que l'on pourra former ce nouvel apostolat; il sera le prix de la sagesse, et nous en recueillerons les fruits. Les jeunes élèves seront, pour ainsi dire, conscrits au sacerdoce, et le gouvernement favorisant notre plan, les exempteroit un jour de la conscription militaire, sauf à rendre conscrit de droit celui qui, pour s'en mettre à l'abri, se réfugierait sous l'autel, pour l'abandonner ensuite lâchement.

Etant choisis parmi les meilleurs sujets, et

recevant dès l'âge le plus tendre une éducation analogue à leur état futur, ils en prendroient le goût nécessairement, et avec un peu de discernement leur instituteur pourra les juger dès les premiers mois ou dès la première année, et les réformer s'il les reconnoît incapables.

D'ailleurs, dans le plan de cette instruction, on ne donnera rien à la vanité d'un savoir inutile; on n'apprendra que ce qui concerne le ministère; les bases en seront l'étude des langues anciennes, la connoissance, et sur-tout la pratique de la morale. D'autres sciences pourroient leur donner de l'ambition, et les occupations du ministère ne permettroient pas à leur instituteur de les leur apprendre, ni à eux de s'y livrer un jour.

Le pasteur associant donc ses élèves à ses instructions et à ses travaux, leur donneroit l'exemple du genre de vie auquel ils sont destinés; il n'en éléveroit que deux ou trois à la fois, afin de pouvoir les suivre avec plus de soins; il les meneroit avec lui visiter les pauvres, les malades, les affligés; il leur feroit voir ainsi quelles sont les consolations que la religion présente aux malheureux, combien il est satisfaisant d'en être les ministres, et de porter des secours à ceux qui dans leurs peines sont abandonnés de tout le monde; et n'ont plus d'autre appui qu'elle.



Lorsque le jeune élève sera parvenu à cet âge où les passions et la raison commencent à se disputer le cœur de l'homme, le pasteur pourra s'en faire accompagner chez les mourans; là, les touchantes exhortations du prêtre, le spectacle de l'agonie, la douleur des parens, le pénétreront jusqu'au fond de l'ame; il lira sur le front livide du mourant ce que c'est que la vie et ses plaisirs, il le verra traverser ce moment fatal qu'il traversera lui-même un jour, et rentrant en silence chez le ministre de l'éternel, il écouterà des leçons dont il sera pénétré, et se vouera, avec une nouvelle ardeur, au plus bel emploi que l'homme puisse exercer sur la terre. A mesure qu'il avancera en âge, il pourra aider dans sa vieillesse le pasteur vénérable qui lui aura prodigué ses soins; et profitant de ses avis, il fera passer dans les ames de ses jeunes frères les leçons de sagesse qu'il vient de recevoir; il apprendra ainsi les devoirs du ministère auquel il est appelé, en attendant que son âge lui permette de l'exercer lui-même.

Quel bonheur pour nos descendans de trouver un sacerdoce composé d'hommes éclairés et vertueux! de quelle force, de quelle vie le corps social ne seroit-il pas animé! combien seroient forts les liens qui attachant chaque individu au

centre universel, feroient du tout général un ensemble plein d'harmonie !

Une si brillante perspective peut-elle ne pas nous animer ? Plus nous avons de plaies à guérir, de malheurs à prévenir et d'efforts à faire, plus la gloire en sera grande : il se compose de la victoire du bien sur le mal ; son éclat est toujours en raison de l'étendue des difficultés et de l'avantage du résultat.

Ce bel exemple du département de la Marne pourroit être imité par tous les autres, et il auroit eu la gloire d'avoir pris le premier ce noble élan de générosité et de vrai patriotisme.

#### L O I S S O N .

*Nota.* La dépense de cet établissement seroit très-facile à supporter : en évaluant à 30 francs l'une dans l'autre les souscriptions volontaires payées annuellement par les 600 plus imposés ( ce qui est peu de chose ), on auroit 18,000 francs ; les âmes charitables, qui jouissent d'une moindre fortune, les seconderoient aussi de leurs efforts ; on réuniroit ainsi facilement une somme de 25,000 francs, avec laquelle on pourroit subvenir aux pensions de cent sujets, qui, après dix ans d'éducation, entreroient dans l'état ecclésiastique. Ces cent sujets pourroient suffire au remplacement successifs des curés et desservans dans tout le département. D'autres jeunes gens, se livrant d'eux-mêmes à cette carrière dont l'importance seroit démontrée

par un établissement public , en augmenteroient encore le nombre, sur-tout quand ils verront s'effectuer les mesures que le gouvernement doit prendre pour assurer l'existence des ministres, mesures qui ne peuvent tarder, puisqu'elles sont une conséquence de ses principes. Lorsque la patrie est attaquée par des ennemis, chacun s'efforce de venir à son secours par ses offrandes. Ici le danger est plus grand que si nous étions menacés des plus cruels oppresseurs, et le sacrifice est bien peu de chose en comparaison de l'avantage inappréciable qui en résultera pour la société.

---

PARIS. S. E. M. le cardinal archevêque de Paris vient d'adresser aux curés et desservans de cette ville un règlement pour l'institution des fabriques et le casuel des paroisses et succursales. En voici la teneur :

Jean-Baptiste DE BELLOY, etc.

Nos très-chers frères, l'article LXXVI des lois organiques de la convention passée le 26 messidor an 9 entre le Gouvernement François et notre saint père le pape Pie VII, porte ce qui suit : *Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples et à l'administration des aumônes.*

Par cet article de la loi l'existence des fabriques est décidée, leur attribution est déterminée.

L'arrêté du Gouvernement du 9 floréal dernier charge les évêques du soin de faire les réglemens qu'ils jugeront convenables pour organiser les fabriques. Nous vous en envoyons un qui établit le mode de leur existence, et les objets de leur attribution pour la ville de Paris et ses faubourgs.

Nous vous envoyons en même temps le tarif du casuel approuvé par le premier Consul. Il prouvera aux fidèles, que les secours de l'église sont pour toutes les classes de citoyens, et que si, déterminée par de sages motifs, elle permet aux riches des honneurs particuliers, son intention est que la charité de ses ministres supplée à l'indigence des pauvres, et que les uns et les autres jouissent du droit qu'ils ont à ses prières.

## C H A P I T R E P R E M I E R.

### *Existence des fabriques.*

Art. I<sup>er</sup>. L'administration des fabriques est confiée à un conseil composé de sept membres.

Art. II. Le curé ou desservant est de droit membre dudit conseil; les six autres seront choisis parmi les catholiques de l'arrondissement, fonctionnaires publics ou les plus imposés.

Art. III. Le conseil nommera au scrutin son

président. Il choisira dans son sein trois administrateurs qui recueilleront les revenus de l'église, et pourvoiront à l'entretien du culte, de concert avec le curé ou desservant. Ces quatre sont proprement les fabriciens.

Art. IV. Les administrateurs mentionnés en l'article III nommeront entr'eux un trésorier et un secrétaire. En cas de partage, le président aura voix prépondérante.

Art. V. Les assemblées se tiendront tous les premiers dimanches du mois à l'issue de la grand'messe ou de vêpres, chez le curé ou desservant, à moins que l'assemblée ne jugeât à propos de se réunir dans un endroit attenant à l'église, dont elle feroit son bureau.

Art. VI. Il faudra pour pouvoir délibérer que le bureau soit composé au moins de trois membres.

Art. VII. Toutes les délibérations seront signées par les membres présents.

Art. VIII. Dans les cas extraordinaires le bureau sera convoqué par le président, sur la demande du curé ou desservant.

Art. IX. S'il arrivoit que les membres du bureau ne pussent s'accorder, le conseil général sera convoqué.

Art. X. Le conseil général s'assemblera tous les six mois pour vérifier les comptes.

Art. XI. Le trésorier et le secrétaire seront nommés chaque année, mais ils pourront être réélus.

Art. XII. A commencer de la Toussaint 1804, un des fabriciens sera remplacé chaque année par un membre du conseil; la sortie et le remplacement seront faits au scrutin dans le conseil général.

Art. XIII. Le fabricien sorti cessera d'être membre du conseil.

Art. XIV. Les élections en remplacement seront approuvées par nous.

Art. XV. Les registres des délibérations et ceux des comptes, cotés et paraphés, nous seront présentés quand nous le requerrons.

Art. XVI. Les fabriciens et tous les membres du conseil auront une place distinguée dans l'église. Ce sera le banc de l'œuvre. S'il n'en existe pas, on en fera placer un vis-à-vis la chaire. Le curé ou le desservant aura dans ce banc la première place, toutes les fois qu'il s'y trouvera pendant les prédications.

Art. XVII. Pour cette fois seulement nous nommerons, de concert avec le préfet du dé-

partement, et sur la présentation des curés et desservans, les membres des fabriques et de leurs conseils.

C H A P I T R E   S E C O N D.

*Attributions des fabriques.*

Art. I<sup>er</sup>. Les nouvelles fabriques recevront les comptes des anciennes : celles-ci sont supprimées du moment de l'installation des premières.

Art. II. Les revenus de chaque église sont formés, 1<sup>o</sup>. du produit des chaises ; 2<sup>o</sup>. de la vente ou concession des bancs ; 3<sup>o</sup>. des quêtes faites dans l'église ou dans la paroisse pour frais du culte ; 4<sup>o</sup>. de ce qui sera trouvé dans les troncés placés pour le même objet ; 5<sup>o</sup>. des oblations faites à la fabrique ; 6<sup>o</sup>. des droits que suivant l'usage de chaque paroisse les fabriques peuvent percevoir.

Art. III. Les chaises seront affermées, et le tarif du prix fixé sera affiché dans l'église.

Art. IV. Les bancs seront accordés pour la vie d'un ou deux acquéreurs, et jamais à perpétuité.

Art. V. Les quêtes ne pourront être faites dans les églises que par des ecclésiastiques, des fabriciens ou membres du conseil.

Art. VI. Le produit des quêtes sera compté en présence des fabriciens , inscrit sur le registre , et versé dans une caisse à trois clefs ; s'il n'y a point de fabriciens présens , il le sera devant le sacristain-prêtre.

Art. VII. Le curé ou desservant désignera tous ceux qui rempliront des fonctions nécessaires ou relatives au service divin.

Art. VIII. L'organiste, les sonneurs, les be-deaux et autres employés de ce genre , seront nommés par la fabrique.

Art. IX. Les fabriques veilleront à l'entretien des bâtimens , qu'elles auront soin de visiter avec des gens de l'art au commencement du printemps et de l'automne. Elles avertiront les municipalités des grosses réparations , et pourvoiront aux autres.

Art. X. Elles fourniront et entretiendront les ornemens , et autres objets nécessaires au culte.

Art. XI. Elles fourniront l'huile, le pain , le vin, l'encens, etc.

Art. XII. Le nombre des prêtres nécessaires à chaque église sera fixé par nous , sur la proposition de la fabrique.

Art. XIII. Le montant des fonds perçus pour le



le compte de la fabrique , sera , à fur et à mesure de la perception , inscrit sur un registre , coté et paraphé , qui demeurera entre les mains du trésorier. La somme reçue y sera marquée avec la date du jour et du mois ; l'article sera signé par le porteur et le receveur , et la somme versée dans une caisse à trois clefs.

Art. XIV. Le curé ou desservant aura une des clefs de la caisse ; le trésorier aura la seconde , et un des fabriciens , nommé à la pluralité des voix par le bureau , aura la troisième.

Art. XV. La fabrique déterminera , le premier dimanche de chaque mois , la somme à remettre au trésorier pour les dépenses courantes.

Art. XVI. Le trésorier présentera , le premier dimanche de chaque mois , ses quittances au bureau , qui lui en donnera acte sur son registre.

Art. XVII. Tous les marchés seront faits par le bureau , et les mandats signés par le président.

Art. XVIII. Le sacristain-prêtre sera chargé du mobilier de l'église , dont on lui donnera un état.

Art. XIX. L'ordre et la solennité des offices ne seront réglés que par nous.

Art. XX. Les fabriciens n'ont point qualité pour représenter les paroissiens , ni pour faire des pétitions en leur nom.

Art. XXI. La fabrique de notre métropole ne sera composée que d'ecclésiastiques que nous nommerons. Elle sera toujours présidée par un de nos vicaires généraux. Le curé de la paroisse établie dans notre église métropolitaine en sera membre (1).

Fait à Paris, le 2 thermidor an 11 (21 juillet 1803).

Approuvé par le Gouvernement, etc.

---

La lettre suivante a été écrite de la part du même prélat à tous les curés et desservans de son diocèse, le 8 fructidor.

*Le secrétaire de l'Archevêché de Paris.*

Monsieur, l'usage de la publication des bans de mariage, consacré par le concile de Trente, rendu impraticable pendant la révolution, vient d'être permis par le Gouvernement. Pour obvier aux inconvéniens des formules arbitraires, il en a proposé une que je vous adresse de la part de son éminence Mgr. le cardinal archevêque, qui l'a

---

(1) M. l'archevêque a nommé pour membres de l'administration de la fabrique, M. de Mons, vicaire général; M<sup>rs</sup>. d'Espinasse, Corpet, Dastros, chanoines de la métropole, M. Delaroue, curé; et M<sup>rs</sup>. de la Myre et de la Martinière, chanoines honoraires.

adoptée pour son diocèse. Vous voudrez bien la substituer à celle dont vous auriez pu vous servir jusqu'à présent. Rien n'est changé quant aux dispenses ; elles seront accordées par son éminence ou ses vicaires généraux.

J'ai l'honneur d'être , etc.

Mes frères, vous êtes avertis, que (*les noms de baptême et de famille du futur*), fils (*majeur ou mineur*) de (*les noms de baptême du père et les noms de baptême et de famille de la mère, en ajoutant si l'un ou l'autre, ou tous deux sont décédés*).

Et (*les noms de baptême et de famille de la future*) ; fille (*majeure ou mineure*) de (*les noms de baptême, etc. comme pour le futur*), nous demandent la bénédiction nuptiale.

Si vous étiez instruits de quelque empêchement *canonique*, vous êtes invités à nous en donner connoissance. Vous êtes également avertis que les parties se sont pourvues pardevant l'officier civil, pour remplir les formes voulues par la loi, et nécessaires à la validité de leur union ; et que nous ne leur conférerons le sacrement qu'après qu'ils auront satisfaits à l'article 54 de la loi du 18 germinal an 10.

— Les bâtimens de l'ancienne officialité de la ville d'Orléans sont mis à la disposition du bureau central et de bienfaisance de cette ville, à la charge d'y former un établissement d'instruction gratuite pour les pauvres filles des habitans de la paroisse Sainte-Croix, sous la direction des dames connues sous le nom de *Sœurs de la Charité*.

— L'offre faite par demoiselle Jeanne-Marie Rousselot, demeurant à Ouge, département de la Haute-Saône, de donner trois hectares de terre et une somme de 1,500 fr. pour la fondation d'une institutrice ou fille de charité, qui seroit chargée d'enseigner à lire, écrire et calculer aux jeunes filles de l'endroit et de visiter les pauvres et les malades, sera acceptée par le bureau de bienfaisance du canton, et à son défaut par le maire d'Ouge, aux clauses et conditions imposées par la donatrice.

— M. Desroches, ci-devant prévôt de l'église cathédrale d'Uzès, a donné, à la commune de Genolhac, un capital de 30,000 fr., provenant de contrats de rente sur le clergé, pour l'établissement de deux sœurs de la Charité, et deux frères des écoles chrétiennes.

— Une personne qui veut rester inconnue, a déposé, à Paris, chez un notaire, une somme

de 3,000 fr., pour être appliquée à un établissement de sœurs de la Charité.

CHARTRES. Tout le monde sait combien les frères des écoles chrétiennes, autrement dits Ignorantins, s'étoient rendus recommandables par leurs succès dans l'éducation. Le préfet d'Eure et Loire vient de les rétablir dans cette ville, et dans la même maison dont ils jouissoient antérieurement, et qui avoit été bâtie depuis peu par les soins d'un ancien chanoine de la cathédrale, feu M. Descharreaux, leur supérieur. Ces frères ont dans leurs classes environ quatre cens enfans. Dans la dernière visite que le préfet leur a rendu, il a exhorté leurs élèves, avec cette affabilité qui le caractérise, à profiter des soins qu'ils reçoivent de ces vertueux instituteurs.

A peu près dans le même temps, le préfet a accordé une protection spéciale aux sœurs de Charité, dites de saint Maurice, dont le chef-lieu étoit à Chartres depuis leur établissement. Il leur a procuré une maison assez considérable, pour les mettre en état de former des sujets pour le service des pauvres malades, des hôpitaux, et pour l'instruction de la jeunesse. Ces vertueuses filles ont conservé quelques-uns de leurs établissemens. Le gouvernement leur

a demandé, à différentes époques, des sujets pour les hôpitaux de l'île de France, de l'île Bourbon, de Cayenne, etc. etc. On ne sauroit trop admirer les services qu'elles ont rendu, et qu'elles continuent encore à rendre tous les jours à un grand nombre de blessés et de malades, qui sans elles auroient été privés de toute espèce de secours.

LA ROCHELLE. M. l'évêque de la Rochelle vient d'adresser à quelques prêtres de son diocèse, une lettre dont voici l'extrait :

« Il est douloureux pour moi, messieurs, de vous voir persévérer dans les sentimens que vous n'avez que trop manifestés. Cette résistance répand de l'amertume sur mon ministère, et détruit les consolations que j'éprouve d'ailleurs par le retour sincère d'un grand nombre d'ecclésiastiques jadis égarés. Faut-il donc que des prêtres qui ont tout sacrifié pour soutenir l'unité, pour défendre les droits de l'église, travaillent aujourd'hui à déchirer son sein par le refus opiniâtre d'acquiescer à ses jugemens? Faut-il donc que dans une contrée aussi catholique, et qui a été le théâtre des plus grands malheurs, on suscite des doutes sur l'autorité du souverain pontife, et sur la régularité de ses opérations? Comment! on veut relever les autels renversés,

le pape est appelé; il envoie des commissaires éclairés pour concerter les moyens de rétablir le culte; les conférences durent deux ans; elles produisent une convention signée par les agens des deux puissances; cette convention portée à Rome, est examinée par le pape, à la tête d'une congrégation nombreuse, composée de la plus grande partie des cardinaux, et de théologiens versés dans la science du droit canon: elle est approuvée unanimement; de là elle est publiée en France par un cardinal légat à *latere*; elle est connue dans les pays étrangers, et ne rencontre d'opposans que dans la minorité des évêques françois, dont même quelques-uns exhortent leurs diocésains à s'y conformer. Que faut-il donc de plus pour constater la légitimité du concordat? N'est-il pas suffisamment sanctionné par l'approbation énoncée de la majorité des évêques de France, et par le silence des autres premiers pasteurs? Ne doit-on pas le regarder comme un jugement de l'église dispersée, dont l'autorité est égale à celle de l'église assemblée? Et quelques ecclésiastiques isolés ne craindront pas d'élever la voix contre ce gage et ce monument de la restauration de la foi dans notre patrie! C'en seroit bientôt fait de la religion, si des particuliers avoient le droit d'examiner les décisions du saint siège et de les citer

à leur tribunal , comme si elles avoient besoin de leur assentiment. Commençons par obéir et par sacrifier nos idées au bien public et à l'autorité visible. Quels risques courez-vous, MM. , de vous soumettre à l'autorité connue ? Dieu peut-il vous reprocher votre soumission , vous faire un crime de votre adhésion aux oracles du chef de l'église ? N'avez-vous pas à craindre , au contraire , de vous attirer l'indignation du Seigneur , si vous osez préférer vos opinions aux jugemens de ceux qui le représentent sur la terre ?.....

« Je vous en conjure par l'intérêt que je prends à votre salut , je vous en conjure par mon amour pour ces ames qui vous sont confiées , je vous en conjure par mon zèle pour la gloire de Dieu , et pour le bien public ; ne résistez plus à mes invitations ; rendez-vous à la voix d'un pasteur que l'église vous a envoyé ; n'attristez point les commencemens de mon épiscopat , par une opiniâtreté dont on ne sauroit trop déplorer les suites.... »

PÉTERSBOURG. Le 16 juin , son excellence l'ambassadeur du saint siège , Mgr. Arezzo , archevêque de Selencie , officia pontificalement dans l'église catholique de cette capitale. Plusieurs évêques et tout le clergé catholique assistèrent à cette solennité. Ce prélat jouit ici de la plus grande considération. Il paroît que sa mis-



sion est d'une nature très-agréable à notre cour , puisque l'empereur a créé , par un ukase , le poste d'un ministre plénipotentiaire à Rome , et qu'il a nommé à cette place le comte de Buterlin , neveu du chancelier de l'Empire.

Il n'y a pas long-temps qu'on lisoit dans les papiers publics la note suivante , que nos lecteurs seront charmés de trouver ici.

Paul I<sup>er</sup>. avoit établi une commission catholique de justice pour prononcer sur les affaires des catholiques , en matière spirituelle. Alexandre I<sup>er</sup>. a dissous cette commission , et a institué à sa place un collège ou consistoire ecclésiastique catholique-romain , dont l'archevêque de Mohilovv est président , et qui sera composé d'un évêque , d'un prélat et d'un chanoine , pris dans chacune des six éparchies catholiques , et renouvelé tous les trois ans. Ce collège jugera d'après les lois de l'église romaine , mais sans aucun rapport avec une autorité étrangère quelconque , ( ce qui s'entend des relations juridiques et publiques , et ceux des rapports spirituels avec le saint siège ). Cette défense s'applique également aux affaires criminelles des ordres monastiques et de leurs provinciaux , qui , sans être directement sous les ordres de l'évêque de leur province , sont , cependant , dans quelques points ,

sous sa discipline immédiate. L'archevêque de Mohilow aura, en qualité de président, 2,250 roubles; l'évêque 1,875 roubles, le prélat mitré 1,200 roubles, et chacun des six membres 700 roubles.

Les Grecs-Unis seront également sous la direction de ce consistoire; mais ils ne pourront y être représentés que par des membres du rit latin.

ROME. Le père Angelini, général des jésuites, dont l'ordre est rétabli en Russie, dans son ancienne règle, par une bulle du pape régnant, est arrivé dans cette ville, venant de Pétersbourg, chargé, dit-on, d'une mission importante. Il a été présenté au saint père, en habit de son ordre, ainsi qu'à l'archiduchesse Anne, avec laquelle il a eu un long entretien.

Les travaux pour la béatification solennelle du cardinal Thomasi, Théatin, ont été commencés dans l'église de St. Pierre, et elle aura lieu le jeudi 18 août.

Le cardinal Busca est mort, le 12, à l'âge de 72 ans.

GÈNES. Le sénat a fait publier la loi suivante, etc.

Art. 1<sup>er</sup>. La religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'État ligurien.

II. Les officiers de police sont chargés de veiller à ce que ni la religion de l'Etat, ni ses ministres ne reçoivent aucune insulte, soit verbalement, soit par écrit, soit par aucune voie de fait. Ils appliquent aux contrevenans les peines correctionnelles déterminées par le sénat.

III. Les biens des archevêchés, évêchés, chapitres, séminaires, paroisses, succursales, continueront à être possédés par les titulaires; ils ne pourront jamais être mis à la disposition de la nation.

IV. Dans les matières de juridiction ecclésiastique et bénéficiale, le sénat pourvoit à l'indemnité des droits de la république de la manière qu'il le juge nécessaire, et fait à ce sujet les réglemens et dispositions convenables.

V. Les archevêques, évêques et leurs grands vicaires exercent, tant sur le clergé régulier que séculier, et sur tous les individus des maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, une autorité correctionnelle, conformément aux saints canons pour ce qui a rapport à la régularité de la conduite, à la pureté des mœurs, et à l'accomplissement des devoirs de leur état.

VI. Pour l'exécution de l'article précédent, le gouvernement leur prête main forte si le cas l'exige.

VII. Nul ne peut être admis aux ordres sacrés, ni promu aux bénéfices ecclésiastiques, sans avoir obtenu l'agrément du magistrat suprême et du sénat.

VIII. La même autorisation est nécessaire pour porter le costume d'un ordre quelconque.

*Fin du décret exécutoire de S. E. le cardinal légat concernant la nouvelle organisation ecclésiastique du Piémont.*

( Son Eminence donne ici le tableau de toutes les portions de territoire qui sont séparées des différens évêchés du Piémont pour être réunies à d'autres; puis la nouvelle circonscription des huit évêchés conservés, savoir : l'archevêché de Turin, et les évêchés de Saluces, Acqui, Asti, Alexandrie, Verceil, Yvrée, et Mondovi. Le siège épiscopal de ce dernier est transféré à Coni ).

Il seroit nécessaire, pour rendre cette circonscription plus parfaite, et pour se conformer aux usages reçus par le saint siège, de faire une énumération et description exactes de tous les lieux et de toutes les paroisses qui doivent dépendre des nouveaux diocèses, et d'en fixer les limites, afin d'éviter toute discussion entre les évêques. Mais comme il nous seroit difficile de remplir maintenant cet objet, nous croyons devoir confier à l'archevêque et aux évêques des nouveaux diocèses, en vertu de l'autorité apostolique, le soin de faire le plutôt possible, chacun

Dans leur diocèse, l'énumération et la description de toutes les paroisses qui leur sont confiées, en suivant les limites que nous venons de désigner, et de nous envoyer un état authentique de cette description, pour le joindre à notre présent décret, et le déposer dans les archives de l'église romaine, conformément aux lettres apostoliques de sa sainteté.

S'il s'élevoit quelque doute ou quelque difficulté pour cette description des paroisses et la désignation des limites des différens diocèses, nous invitons les évêques à nous en faire part, afin que nous puissions les lever au plutôt, en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés.

Il résulte de l'état actuel du Piémont, que parmi les diocèses conservés, quatre évêchés dépendent de la juridiction métropolitaine de l'archevêque de *Milan*, savoir : ceux d'*Acqui*, d'*Asti*, d'*Alexandrie* et de *Verceil*; trois des diocèses supprimés, savoir : ceux d'*Albe*, de *Tortone* et de *Casal*, dépendent du même archevêché, et l'évêché de *Bobbio*, également supprimé, étoit soumis à la métropole de *Gênes*. Il a plu à sa sainteté, pour écarter tous les obstacles, et pour consolider plus sûrement l'état futur des églises du Piémont, de nous autoriser, par ses lettres apostoliques, à soustraire les évêchés du Piémont qui sont conservés, à la juridiction métropolitaine de ces deux archevêchés, du consentement des titulaires actuels, et à les soumettre à la juridiction spirituelle et métropolitaine de l'archevêque de *Turin*; nous déclarons en conséquence, et en vertu des pouvoirs qui nous sont accordés à cet effet, qu'après avoir donné nous-mêmes notre consentement spécial, comme archevêque de *Milan*, que les

quatre évêchés d'*Acqui*, d'*Asti*, d'*Alexandrie* et de *Vercel*, sont et demeureront à jamais libres et exempts de toute juridiction métropolitaine, de la part des archevêques de *Milan*; et nous les soumettons, par ces présentes, à la juridiction métropolitaine de l'archevêque de *Turin*; de telle manière que les sept églises épiscopales qui existeront à l'avenir dans le Piémont, soient et demeurent pour toujours suffragantes de ce même archevêché. Nous abolissons et détruisons à cet effet, tous les droits de métropolitain, dont jouissoit l'archevêque de *Milan* sur les trois églises d'*Albe*, de *Tortone* et de *Casal*; et ceux qu'exerçoit sous le même titre, l'archevêque de *Gênes* sur le diocèse de *Bobbio*, ayant reçu de sa part, pour cette suppression, le même consentement que nous avons donné nous-mêmes.

Après avoir ainsi augmenté le territoire du métropolitain et des sept évêques conservés dans le Piémont, et donné à leurs travaux et à leur sollicitude un nouvel accroissement, nous avons cru qu'il étoit de toute justice d'augmenter leur revenu temporel et de les aider par de nouveaux secours; nous laissons en conséquence à l'archevêché de *Turin* et aux sept suffragans qu'il conserve, à ces huit églises, à leurs évêques, chapitres, collégiales, clergé, séminaires, fabriques et lieux pieux, tous les biens, possessions et revenus quels qu'ils soient, dans l'état où chacune de ces églises, chaque évêque, chaque membre du clergé, ou établissement de piété est dans l'usage d'en jouir et de les percevoir.

Nous déclarons en outre, par l'ordre exprès de sa sainteté, et conformément aux volontés du Gouvernement

françois, que tous les biens, possessions et revenus, de quelque espèce ou nature qu'ils soient, appartenans aujourd'hui aux neuf églises et aux abbayes supprimées, et qui sont situés, soit dans l'intérieur du Piémont, soit dans les parties des diocèses que nous venons d'en séparer, en réservant à sa sainteté le droit d'y pourvoir, sont et demeurent réunis et incorporés à l'archevêché et aux sept évêchés conservés; nous nous réservons néanmoins de fixer par un décret ultérieur, de quelle manière et en quelle quantité ces biens et revenus seront réunis à chaque évêché. Ce décret sera rendu aussitôt que le saint siège et le Gouvernement françois auront pris, de concert, une détermination sur cet objet, après avoir suffisamment connu la qualité, la nature de ces biens, les besoins de chaque église, et tout ce qu'il est nécessaire d'examiner, pour fixer d'une manière juste et précise cette distribution.

Il sera pourvu de la même manière, à la réunion des biens des chapitres, séminaires et fabriques des églises supprimées, aux établissemens religieux du même genre, qui existent actuellement, ou qui pourroient être établis dans la suite dans les diocèses conservés en Piémont, en déduisant toutefois sur ces biens les charges dont ils sont grevés, et les sommes nécessaires à l'acquit des fondations pour lesquelles ils ont été donnés, ainsi que les revenus indispensables pour l'entretien et la conservation des églises cathédrales et abbatiales supprimées, et la subsistance de la partie du clergé qui demeurera chargé de les desservir.

Notre intention est qu'aucune portion des diocèses supprimés ou démembrés, ne soit privée, même pendant un court espace de temps, des secours spirituels dont elle a

besoin ; c'est pourquoi nous déclarons, en vertu de l'autorité apostolique, que toutes les parties des diocèses du Piémont, continueront d'obéir à leurs évêques respectifs, et demeureront, quant à la juridiction spirituelle, dans l'état présent, jusqu'au moment où les évêques des nouveaux diocèses établis d'après la circonscription désignée ci-dessus, auront pris possession de leurs sièges, de telle manière qu'aussitôt que les nouveaux évêques auront notifié dans chaque lieu et dans chaque paroisse, l'exercice de leur juridiction, les anciens titulaires cesseront au même instant d'exercer la leur.

Nous étendons ces mêmes dispositions aux parties des diocèses du Piémont qui sont situées sur un territoire étranger, et que pour cette raison, nous avons séparés de ces mêmes diocèses. Les anciens évêques continueront de les gouverner jusqu'à ce que sa sainteté en ait autrement ordonné.

Nous enjoignons à tous ceux que le présent décret peut concerner, d'observer inviolablement les dispositions qu'il renferme. et celles qui sont contenues dans les lettres apostoliques de sa sainteté, qui y sont jointes, nonobstant toute opposition, quelque particulière et privilégiée qu'elle soit, et toutes les exceptions auxquelles le saint père a déclaré déroger par ses lettres référées ci-dessus.

En foi de quoi nous avons, etc.

Certifié conforme,

*Le secrétaire d'État, signé, H. B. MARET.*



*COURS D'INSTRUCTION d'un Sourd-Muet de naissance, et qui peut être utile à l'éducation de ceux qui entendent et qui parlent, avec figures et tableaux ; par Roch - Ambroise Sicard (1).*

Il y a des ouvrages dont il n'est pas difficile, en les annonçant, d'assurer le succès, et que recommandent assez à l'estime publique, et les noms de leurs auteurs et leur titre. Aussi ne craignons-nous pas, dans le temps de la publication de celui-ci, de prédire ce qu'a justifié l'empressement du public à se le procurer. Cette seconde édition disparaîtra plus vite encore. Tous ceux qui se portent en foule aux exercices de l'instituteur, pour y admirer le prodige que présentent sans cesse des élèves instruits d'après cette belle découverte, seront, sans doute, bien aise de méditer à loisir sur les moyens ingénieux dont l'application les a étonnés tant de fois; et ceux qui ont des enfans à instruire,

---

(1) Seconde édition, vol. in-8°. de 544 pages. Prix, 6 fr. broché, et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Le Clere.

imaginant avec raison qu'une méthode toujours victorieuse des difficultés qu'oppose à l'instruction la privation du sens qui semble le seul favorable à la communication des idées, doit être aussi la plus efficace, consulteront cet ouvrage comme le meilleur indicateur d'une route infailible, la plus courte pour arriver au but.

Nous avons dit ailleurs tout ce que mérite d'éloges la marche analytique de l'auteur, son style pur, correct, agréable et souvent éloquent, par lequel il ennoblit des détails dont la sécheresse, sans cet heureux artifice, pourroit devenir quelquefois rebutante; et l'art qu'il a de mettre à la portée des plus simples esprits, les matières les plus relevées. Mais nous ne passerons pas sous silence un chapitre nouveau qui manquoit à la première édition, et dont celle-ci est enrichie; et nous en parlerons d'autant plus volontiers, qu'il nous fournira l'occasion de faire connoître les opinions de l'auteur sur la nature des idées, et de le justifier solennellement d'une accusation à laquelle il convient lui-même qu'il avoit donné lieu, en traitant trop sévèrement les sourds-muets.

M. l'abbé Sicard, aussi persuadé que nous que l'homme, dans quelque état qu'on le suppose, trouve en lui-même, quand ses organes ont reçu

le développement nécessaire à l'influence réciproque des deux substances qui le composent, ces rayons de raison qui l'éclairent sur les premières vérités, telles que l'existence d'une première cause, la distinction du juste et de l'injuste, et par conséquent l'idée du vice et celle de la vertu, a dit dans son Discours préliminaire, page xvj, que *le monde moral n'existe pas pour le sourd-muet; que les vertus et les vices sont pour lui sans réalité.* Il s'ensuivroit de ces propositions prises rigoureusement à la lettre, que cette lumière intérieure, qui éclaire tout homme qui vient au monde, est donc une chimère, et que le prophète nous a trompé quand il dit: *signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine;* que le bien et le mal sont de pures conventions; et que cette conscience qui précède les livres est donc une science purement humaine qui s'apprend comme toutes les autres.

Ce n'est pas ainsi que le pense l'auteur. Nous savons qu'il est bien loin de croire et de dire ce que ne cessent de répéter, après un de leurs maîtres, *les idéologues* de nos jours: *nihil est in intellectu quod priùs non fuerit in sensu.* Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait d'abord existé dans les sens. Il pense ainsi que nous et avec nous, que si la plupart de nos idées sont des

restes de sensations , ou même des sensations passées , nous avons aussi des idées que nous ne devons pas aux impressions des objets extérieurs ; mais qui sont , les unes innées , et formant en quelque sorte notre ame elle-même ; les autres , des résultats d'autres idées comparées , résultats auxquels ne peuvent avoir aucune part , comme cause , les impressions faites sur nos organes.

L'auteur , dans le dernier chapitre de sa première édition , avoit communiqué à ses lecteurs , comme un de ses moyens d'instruction , les procédés qu'il avoit employés pour donner à ses élèves l'idée de Dieu , et leur prouver son existence nécessaire , son éternité , son immensité et son infinité. Il a ajouté à ses premières preuves une preuve nouvelle , plus forte peut-être que les précédentes , tirée de la nature même de l'homme et de son organisation. Voici ses premières preuves et ses premiers procédés ; car nous craignons d'en affoiblir la force , si nous parlions à sa place.

« Toutes les choses , dit-il , qui servent à notre  
 » usage , et tous les objets dont , depuis notre en-  
 » fance , nous sommes sans cesse entourés , sont  
 » des effets de l'industrie humaine. Tout a sa cause  
 » bien connue ; les êtres que nous voyons devant  
 » nous , autour de nous , au-dessus de nous , ont

» donc aussi leur cause productrice sans laquelle  
 » ils n'existeroient pas. Cette cause, quelle est-  
 » elle ? a-t-elle été produite comme tous les au-  
 » tres êtres ? Mais si elle avoit été produite, il  
 » faudroit remonter à une autre, dont celle-ci  
 » auroit reçu l'existence : et remontant ainsi de  
 » cause en cause, il faudroit nécessairement ar-  
 » river à une première, qui ne l'auroit reçue d'au-  
 » cune autre, ou admettre une suite infinie d'ê-  
 » tres qui existeroient, sans qu'il y eut aucune  
 » raison de leur existence. . . . . Pour rendre  
 » à mes élèves cette vérité plus sensible, je fis  
 » usage d'une chaîne composée d'un très-grand  
 » nombre d'anneaux, que je plaçai debout devant  
 » eux, et je leur dis :

» Le premier anneau qui touche la terre est  
 » soutenu, comme vous le voyez, par le second ;  
 » le second l'est par le troisième ; ainsi de suite.  
 » Mais si le dernier de tous que je soutiens en  
 » l'air n'étoit pas soutenu, la chaîne entière  
 » tomberoit. . . . . Il faut donc, pour que cette  
 » chaîne entière se tienne debout, que le premier  
 » anneau qui est au bout de la chaîne, soit  
 » soutenu, ou par une force étrangère, ou par  
 » une force qui lui soit propre, et qui soit in-  
 » dépendante de tous les autres anneaux qu'il  
 » doit soutenir. Si c'est par une force étrangère,

» cet anneau n'est donc pas indépendant.....  
 » Mais pouvons-nous dire que cet anneau qui  
 » soutient tous les autres se soutiendra lui-  
 » même? Vous voyez qu'étant de la nature de  
 » tous les autres, il tombe avec ceux-ci, quand  
 » il n'est plus soutenu. Il faut donc que l'an-  
 » neau qui soutient tous les autres soit hors de  
 » la chaîne. Voyez tous les êtres de l'univers  
 » naître les uns des autres; et remontez jus-  
 » qu'au premier, vous en trouverez un qui ne  
 » tiendra son existence d'aucun autre, et qui,  
 » par conséquent, ne l'ayant pu recevoir, l'a  
 » toujours eue. Eh! quelle raison y auroit-il  
 » pour qu'il ne l'eût pas toujours eue, si aucun  
 » autre n'a pu le lui donner? Ainsi l'existence  
 » d'une première cause est une preuve de son  
 » éternité.

» Par-tout où il y a un effet produit, il doit  
 » y avoir aussi, par une relation nécessaire, une  
 » cause productrice. Ma montre ne s'est pas faite  
 » elle-même; son existence démontre celle d'un  
 » horloger. Un tableau suppose un peintre; un  
 » palais, un architecte; le bel ordre qui règne  
 » dans un Etat un ordonnateur plein de sagesse  
 » et de lumière. Par une conséquence néces-  
 » saire, le monde qui présente à nos yeux un  
 » spectacle si grand, si magnifique, dans lequel

» règne un si bel ordre, un ordre si constam-  
 » ment observé; où le soleil fournit, tous les  
 » jours, sa carrière, et gradue sa chaleur pour  
 » féconder et vivifier notre terre; où la nuit,  
 » pour procurer à l'homme le repos qui lui est  
 » nécessaire, succède si régulièrement au jour;  
 » où l'armée innombrable des étoiles mar-  
 » che, à nos yeux, avec une majesté si im-  
 » posante; où toutes, comme autant de soleils,  
 » donnent sans doute la lumière, la chaleur  
 » et la vie à des mondes plus nombreux qu'elles;  
 » cet univers, si sagement placé comme il doit  
 » l'être, où tout marche, se développe, se suc-  
 » cède sans trouble, sans secousse et sans in-  
 » terruption; où enfin les causes finales de tout  
 » peuvent être si aisément assignées, suppose  
 » donc un ordonnateur infiniment sage, infini-  
 » ment éclairé, infiniment puissant, infini en  
 » toutes sortes de perfections. . . . C'est ce grand  
 » être qui est celui *qui est* par excellence; c'est  
 » lui dont la non-existence seroit mille fois plus  
 » difficile à comprendre que l'existence de ce  
 » que vous apercevez; c'est le premier être que  
 » nous appelons, pour cela, l'être supérieur à  
 » tous les autres, ou l'Être suprême, le seul qui  
 » existe par lui-même et par la nécessité de son  
 » être, le seul dont on ne peut parler sans af-

» foiblir l'idée qu'il faut s'en former. Tous les  
 » autres existent par lui, et par un effet de sa  
 » puissance souveraine qui leur continue l'exis-  
 » tence. Comme c'est par un acte de sa volonté  
 » qu'il a tiré le monde du néant, un seul acte  
 » de cette même volonté l'y feroit rentrer à  
 » l'instant. Vous êtes tous, ainsi que moi, ainsi  
 » que tous les êtres que vous voyez, ses créa-  
 » tures, ses enfans. C'est DIEU, l'objet de notre  
 » culte, devant qui les cieux, la terre et les  
 » mers tremblent et s'anéantissent. Massieu, l'un  
 » de mes élèves, devint, à ces mots, tremblant,  
 » épouvanté, comme si la majesté de Dieu se  
 » fût rendue visible et eût pressé tout son être;  
 » il se prosterne, et offre ainsi à ce grand être  
 » dont le nom frappoit ses regards, pour la pre-  
 » mière fois, le premier hommage de son culte  
 » et de son adoration, etc. etc. »

Quand on lira dans l'ouvrage même ce chapi-  
 tre, dont la nature de cet écrit ne nous a permis  
 de citer que quelques fragmens, qu'on réfléchira  
 à toute l'étendue d'un si grand sujet, on ne sera  
 pas surpris que l'auteur, en le méditant davan-  
 tage, ait trouvé matière à un chapitre de plus; et  
 c'est ici que ce dogme si consolant, la seule base  
 de toute morale, sur lequel, par conséquent,  
 reposent toutes les institutions sociales, et sans



lequel , comme le dit l'auteur, tout se désorganiserait , se brouillerait , se confondrait dans la société , devient une sorte de vérité mathématique , plus certaine et mieux prouvée que la double existence de chacun de nous. Et en effet , s'il est prouvé que l'homme pense , et que la pensée est un effet simple , elle doit appartenir à une cause aussi simple qu'elle ; et si , d'après les *idéologues* eux-mêmes , nous ne pensons que parce que nous sentons , nous ne sentons que parce que les objets extérieurs font impression sur nos organes : il est également prouvé que la pensée ne pouvant avoir absolument aucun rapport avec les opérations de nos organes , il n'y a pas plus de rapports entre la cause de la pensée et la cause de ces opérations sensibles et matérielles. C'est ainsi que raisonne l'auteur , et voici ce qu'il ajoute à ce premier raisonnement.

« Il est encore prouvé que tous nos organes  
 » peuvent recevoir à la fois une impression qui  
 » les affecte , une impression de la même espèce ,  
 » et qui n'ait pas la même intensité. Nous distin-  
 » guons parfaitement chaque impression , et  
 » son intensité particulière. Mais quel organe  
 » fera donc cette double distinction ? à quelle  
 » partie de nous-mêmes se fera ce rapport ?  
 » comment une impression sensible arrivera-

» t-elle jusqu'à l'être comparant , si l'impression  
 » est matérielle, et si l'être comparant est im-  
 » matériel ? qui comblera l'intervalle infini entre  
 » la matière et l'esprit ? . . .

» Il n'y a que le créateur de l'esprit et de la  
 » matière qui puisse opérer ce miracle , ou plu-  
 » tôt qui puisse , étant tout-puissant , faire con-  
 » noître à un être qui n'est ni de la nature de l'or-  
 » gane , ni de celle de l'objet , une impression  
 » faite sur un organe. C'est Dieu, et ce ne peut être  
 » un autre ; c'est Dieu qui se place entre le corps  
 » et l'esprit , entre les organes et l'ame , entre  
 » l'impression et la sensation pour communiquer  
 » l'une et créer l'autre. Oui , Dieu crée la sen-  
 » sation ; car il ne la fait pas , puisque l'impres-  
 » sion n'en sauroit être la matière. Les objets ex-  
 » térieurs ne pourroient donc , sans cet ineffable  
 » intermédiaire , sans un Dieu continuellement  
 » créateur de nos sensations , faire aucune sorte  
 » d'impression sur l'esprit. Ainsi point d'idée dans  
 » l'esprit , à l'occasion d'une impression quelcon-  
 » que sur un organe , sans l'action actuelle de cet  
 » intermédiaire universel et tout-puissant , et par  
 » conséquent point de sensation dans l'homme  
 » sans l'action de Dieu.

» Nous sommes donc toujours sous l'impres-  
 » sion immédiate de ce premier être , offrant

» sans cesse le spectacle merveilleux d'une com-  
 » munication impossible à la nature de deux  
 » substances qui sans cesse doivent s'exclure. Il  
 » ne faut donc pas chercher ailleurs la cause de  
 » nos sensations , puisqu'elle ne peut être dans  
 » les impressions des objets ? Il y a donc un  
 » créateur spirituel des sensations dans les ames ,  
 » puisque la nature des sensations est de n'ap-  
 » partenir à rien d'étendu , à rien de matériel.  
 » Et s'il y a un créateur, quel est-il, si ce n'est pas  
 » DIEU ? Il y a donc un Dieu , puisqu'il y a des  
 » sensations , puisqu'il y a des pensées. Chacun  
 » de nous peut donc dire : JE PENSE , DONC IL  
 » Y A UN DIEU ».

C'est à regret que nous nous bornons à ce court extrait de ce dernier chapitre , dont la lecture a fait une telle impression sur un philosophe qui se dit *athée* , qu'il a demandé quelques jours pour y répondre , et que plusieurs mois se sont passés sans que cette réponse ait été encore donnée.

Eh ! que répondre en effet à des raisonnemens dont les prémisses sont avouées par les adversaires ? S'il y a contradiction bien prononcée dans deux substances , causes d'effets qui sont eux-mêmes contradictoires ; et si malgré cette contradiction , il y a entr'elles , ou du moins il paroît y avoir une influence réciproque , il faut

la conclure avec l'auteur , « que le créateur de la  
 » matière et de l'esprit peut donc tout seul faire  
 » disparaître cette opposition. Il y a donc un  
 » être qui est l'auteur de ces deux substances ;  
 » il est donc par-tout où il faut établir cette corres-  
 » pondance impossible à tout autre ; mais il y a  
 » par-tout des êtres ainsi composés : cet être est  
 » donc par-tout. Il est donc assez grand, assez im-  
 » mense pour qu'on le retrouve par-tout où son  
 » action est nécessaire. Il est encore unique ; car  
 » s'il étoit multiplié, comment seroit-il immense ?  
 » et s'il est unique, quel autre auroit créé tous  
 » les êtres dont il entretient le mouvement et  
 » l'action ? Il a donc existé avant tout. Pour  
 » nier son existence, chaque homme devoit  
 » nier la sienne ».

Dans ce chapitre on trouve à la fois, et la démonstration complète de l'existence de Dieu et celle de la spiritualité de l'ame. Et de là naissent, comme d'une source commune, tous les principes de la morale et tous les devoirs de la religion, que l'auteur sait si bien inspirer à ses heureux élèves, qu'on les voit s'y livrer chaque jour avec autant, et souvent même plus de piété que les autres enfans.

Nous ne parlerons pas de la théorie de cet enseignement si extraordinaire. L'annonce que

nous fîmes de la première édition a tout dit. On y trouvera une suite de procédés qui rendent infiniment facile l'étude d'une langue quelconque, en faisant toujours remonter l'esprit, du moins connu au plus connu, des composés aux simples, des dérivés aux primitifs; de sorte que l'élève qu'on instruiroit par cette méthode, composeroit lui-même, en l'apprenant, la grammaire de la langue qu'il étudieroit. Les mots n'y sont pas divisés par familles comme dans les dictionnaires des langues parlées. Ce sont les idées qui sont ainsi divisées, et on n'est pas peu surpris d'apprendre qu'*aller* et *venir* ont *marcher* pour primitif. Cette manière de classer les mots est bien plus naturelle, puisque c'est l'idée qui appelle le mot, et que l'art de parler est ici aux ordres de l'art de penser; que le signe, qui est la parole, vient toujours après le modèle qui est la pensée; qu'on s'occupe davantage de celle-ci que de l'autre, et que la logique précède toujours, ou du moins marche à côté de la grammaire.

Une méthode pareille, étant plus conforme à la marche de l'esprit humain, doit avoir des succès plus certains et plus prompts. Elle a même cela de propre, que bien loin d'être circonscrite aux sourds-muets, dans ses avantages,

elle offre encore l'art d'instruire d'une manière plus sûre tous les autres enfans, et qu'elle justifie ainsi pleinement le titre de l'ouvrage, *également utile à l'éducation de ceux qui entendent et qui parlent.*

---

*LE FABULISTE DES ENFANS, ou Fables nouvelles, pour servir à l'instruction et à l'amusement du premier âge, avec des notes propres à en faciliter l'intelligence ; par M. l'abbé Reyre, auteur du Mentor des Enfans et de l'Ecole des jeunes demoiselles, avec cinq gravures (1).*

Depuis long-temps l'usage a prévalu, dans l'éducation, de faire apprendre aux enfans, les fables anciennes et modernes, et principalement celles de La Fontaine. On a sans doute regardé comme un moyen très-propre à les instruire, et à intéresser leur imagination, ces chefs-d'œuvre de grâces et de naïveté, de précision et de simplicité, qui, par la manière piquante de rendre la morale, et de lui donner, pour ainsi dire, un corps, en la revêtant d'images sensibles, pouvoient la graver plus aisé-

---

(1) A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, et chez Le Clere. Prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port.

ment dans la mémoire, et en frapper plus vivement l'esprit. Mais ces fables sont-elles véritablement bien propres à atteindre ce but? le sens moral qu'elles renferment est-il toujours assez développé, assez proportionné à l'intelligence des enfans, assez analogue à leur situation et à leur caractère? c'est ce que le nouveau *fabuliste* ne pense pas. Il croit au contraire que les maximes qu'elles nous enseignent, sont presque toutes étrangères à leur âge; que la philosophie et la morale générale qu'elles nous prêchent par l'organe des animaux, ne tendent pas assez à leur apprendre les vérités qu'ils ignorent, et à les prémunir contre les défauts qui leur sont le plus ordinaires; et qu'enfin, par le ton et le tour d'esprit qui y règnent, elles conviennent bien plus à des gens instruits dont l'esprit et le goût sont déjà formés, qu'à des enfans qui n'ont encore atteint ni l'un ni l'autre. Il va même jusqu'à penser qu'ils peuvent quelquefois abuser de la moralité même qu'elles renferment, et il en donne pour exemple, celle de la *Cigale* et de la *Fourmi*. « Rien, dit-il, » n'est plus agréable et en même temps plus » moral que cette fable. Tout homme qui a » l'esprit et le goût formé, est charmé, en la » lisant, du naturel exquis, de l'élégante pré-

» cision, du ton de gaieté qui y règne d'un  
 » bout à l'autre. Il voit d'abord le but que le  
 » poëte s'est proposé; et, quoique le sens moral  
 » ne soit ni expliqué, ni même indiqué, il  
 » trouve dans l'ensemble de l'apologue une  
 » leçon qui lui apprend à ne pas donner au  
 » plaisir le temps qu'une sage prévoyance de-  
 » vroit lui faire employer au travail, et au  
 » soin de s'assurer des moyens de subsistance  
 » pour l'avenir; mais les enfans qui ne savent  
 » rien, et qui ne comprennent que ce qu'on  
 » leur explique bien clairement, ne découvrent  
 » rien de tout cela. Ils ne voient que la *cigale*,  
 » que la *fourmi*. Si leur esprit encore foible  
 » et borné saisit ce qu'elles disent, ils ne se  
 » doutent seulement pas de ce qu'elles donnent  
 » à entendre; et comme il est naturel qu'ils  
 » prennent les choses à la lettre, dans le per-  
 » sifflage de la *fourmi*, qui renvoie l'*emprun-*  
 » *teuse* en lui disant séchement :

Vous chantiez? j'en suis fort aise,

Eh bien! dansez maintenant.

» ils ne trouvent peut-être, contre l'intention  
 » de l'auteur, qu'une leçon de dureté et d'é-  
 » goïsme, qui leur apprend à insulter au mal-  
 » heur, et à fermer leur cœur à la compas-  
 » sion ».

C'est



C'est d'après ces considérations que l'estimable auteur a cru devoir composer de nouvelles fables, qui, sans atteindre à la perfection de celles de La Fontaine, perfection à laquelle il n'a pas la prétention d'aspérer, auroient cependant l'avantage que les autres n'ont pas, celui d'être presque toujours assorties aux dispositions et aux besoins des enfans, et de suppléer ainsi, autant qu'il est possible, à ce que n'a pas fait, et à ce que peut-être ne pouvoit pas faire un génie aussi élevé que La Fontaine. « A l'exception, dit l'auteur, de » quelques fables qui renferment des principes » généraux, destinées à leur tracer la route » qu'ils doivent suivre pendant toute leur vie, » le sens moral de toutes les autres ne roule » que sur les défauts auxquels ils sont sujets, » que sur les écueils qu'ils doivent éviter, que » sur les devoirs qu'ils ont à remplir pendant » leur enfance; et comme il n'y a que la religion qui puisse nous rendre solidement vertueux dans tous les âges, j'ai cru devoir » employer deux fables à leur en faire sentir » la nécessité et les avantages ».

Nous pensons que le fabuliste des enfans a très-bien rempli sa tâche: qu'il montre dans ses fables beaucoup de facilité et de naturel;

qu'il se juge avec trop de modestie, en se mettant infiniment au-dessous, non-seulement de La Fontaine, mais encore de *Florian* et d'*Aubert*, et que si son ouvrage ne le rend pas célèbre dans la république des lettres, il pourra du moins, selon son vœu, le rendre utile dans les familles et les maisons d'éducation.

---

*ENTRETIENS SUR LE SUICIDE, ou Courage philosophique opposé au courage religieux, et Réfutation des principes de J. J. Rousseau, de Montesquieu, de Mad. de Staël, etc., en faveur du Suicide, par M. N. S. Guillon (1).*

L'ouvrage que nous annonçons est sans doute un des meilleurs spécifiques que l'on puisse opposer à cette inconcevable maladie qui fait chaque jour parmi nous de si effrayans progrès. L'auteur l'entreprit à l'occasion d'un jeune homme, qui livré depuis trois ans à tous les orages d'une passion coupable et malheureuse, s'étoit coupé la gorge dans un accès de désespoir. Appelé

---

(1) Vol. in-18, avec fig. Paris, chez la veuve Nyon, rue du Jardinnet, et chez Le Clère. Prix, 2 fr. 25 c. et 2 fr. 75 c. franc de port.

auprès de lui comme médecin , il s'occupa de la source du mal autant que du mal même , et profitant des épanchemens de sensibilité qu'il recevoit du malade , il s'occupa à guérir son cœur en même temps que sa tête. Cette double entreprise paroissoit d'autant plus difficile que ce jeune infortuné étoit rempli de la lecture des professeurs du suicide , et qu'il se vantoit même d'avoir , par ses écrits , propagé leurs fatales leçons. Il étoit même déterminé à se *recommencer*, lorsque M. Guillon composa ces entretiens qui l'arrachèrent à sa funeste résolution. Ce fait est consigné dans une lettre de cet intéressant jeune homme , qui sert de discours préliminaire à l'ouvrage , et qu'on ne peut lire sans attendrissement. On ne lira pas avec moins d'intérêt le reste de l'ouvrage. Il est difficile de déshonorer plus complètement que ne l'a fait l'auteur « ce prétendu courage , qui ne consiste qu'en » vains discours , et finit par aller bravement » *se tapir dans la tombe* , plutôt que d'oser se » mesurer avec la douleur ». Il le montre escorté des plus viles passions ; c'est l'envie , c'est la colère , c'est la passion du jeu , c'est l'abus des plaisirs de sens , c'est le libertinage d'esprit , c'est la corruption du cœur , c'est la débauche honteuse : il montre ensuite que le sui-

side n'en seroit pas plus glorieux , quand il seroit produit par des motifs qui tiennent à des principes réputés nobles et généreux , à l'amour , au sentiment de l'honneur , au chagrin causés par des revers , et au faux patriotisme. Il verse l'opprobre , à cette occasion , sur les Brutus et les Caton , et autres prétendus héros , divinisés par nos sophistes , et il fait sentir que ces exemples ne prouvent pas plus en faveur du suicide , que les Petites-Maisons ne prouvent contre la raison humaine. Il y démontre , avec autant de force que de clarté , qu'il n'y a point de suicide sans désespoir , point de désespoir sans délire , point de délire sans faiblesse. Par où l'on peut juger ce que devient , sous sa plume , le paradoxe de Mad. de Staël , qui , dans son livre sur *l'Influence des passions* , n'a pas eu honte de nous donner le suicide , pour *un acte héroïque , une ressource sublime des ames nobles et généreuses , un acte de sagesse exécuté dans un calme méditatif*. Assertion scandaleuse autant que folle , et qui n'a pu être soutenue que par une femme *influencée par les passions*. Il ne réfute pas moins Montesquieu , qui , *influencé* également par sa jeunesse , souilla aussi d'une apologie du suicide , ses *Lettres Persannes* , ouvrage indigne de l'Es-

*prit des Lois*, et dont au reste il fit dans la suite une espèce d'amende honorable. Mais c'est sur-tout contre Jean-Jacques qu'il fait valoir tous ses moyens ; contre ce rhéteur artificieux, qui, dans son éloquence ambidextre, défend et approuve tour à tour le suicide : variation coupable que la Providence a puni, en permettant que le sophistique auteur d'*Héloïse* périt de ses propres mains.

A ce fanatique héroïsme et à ce faux courage que nos novateurs ont appelé *philosophique*, l'auteur oppose ensuite le courage de la religion, en démontrant que « là est vraiment » cette force de l'ame qui l'élève au-dessus des » craintes et des souffrances de la vie, la tient » à une égale distance de l'ostentation et de » l'abatement ; réprime les emportemens de la » sensibilité, et sait également vivre et mourir ». Après avoir versé sur le désespoir le baume des consolations religieuses, il nous montre l'inanité de la philosophie pour le calmer et rappeler l'homme à lui-même. « La raison, dit-il, ne nous » rendroit pas la raison. La sagesse humaine » s'efforceroit en vain de nous y conduire. C'est » qu'il y a quelque chose de plus fort que le » courage. — Quoi donc ? — La résignation. Du » temps où les écoles du Portique et du Lycée

» jetoient le plus grand éclat , ce mot n'étoit  
» pas connu, non plus que le sentiment qu'il  
» exprime. Pauvre sagesse humaine ! il a fallu  
» que le christianisme vint tout rectifier en elle ;  
» tout jusqu'à son langage ».

Un pareil livre ne sauroit être trop acéré-  
dité. Toute ame honnête doit en désirer le suc-  
cès , comme tout esprit éclairé en reconnoitra  
le mérite. Le style en est aussi pur que la mo-  
rale en est douce. L'auteur a su lui donner une  
forme dramatique qui, mettant les personnages  
en action, fortifie les leçons par les exemples,  
les raisons par le sentiment, et porte dans le  
cœur, encore plus que dans l'esprit, cette dé-  
monstration que le suicide n'est pas plus le cou-  
rage, que le philosophisme n'est la sagesse.

---

*LES AVANTAGES DE L'AMITIÉ CHRÉ-  
TIENNE, ou Lettres à Gustave (1).*

Ce n'est point ici un traité sur l'amitié chré-  
tienne ; c'est une suite de lettres dans lesquelles  
deux amis se communiquent leurs pensées,

---

(1) Chez Mad. Nyon, libraire, rue du Jardinot, n<sup>o</sup>. 2,  
et chez Le Clere. Prix, 1 fr. 80 c. et 2 fr. 50 c. franc de port.

leurs projets pour le bien de la religion et pour leur propre avancement dans la vertu, et où les maximes de l'amitié la plus pure sont mises en action. Comme ces lettres n'étoient pas d'abord destinées à recevoir le jour, elles sont écrites avec assez de négligence. La plupart même nous ont paru vides de choses, et l'auteur a trop compté, ce nous semble, que tout ce qu'il écrit à Gustave doit intéresser le public. Mais si le goût murmure quelquefois, la piété est toujours satisfaite; et si l'écrivain n'est pas assez pur, *l'ami chrétien* ne plaît pas moins aux âmes vertueuses et sensibles pour lesquelles seules il a travaillé.

---

*LECTURES CHRÉTIENNES en forme d'instructions familières sur les épîtres et évangiles des dimanches et les principales fêtes de l'année, à l'usage de MM. les curés et des familles chrétiennes (1).*

Ces Lectures, entreprises d'abord pour l'usage d'une famille, ont paru dignes, à d'excel-

---

(1) Deux vol. in-12; prix, 5 fr. broché, et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Le Clere.

lens juges , d'une plus grande publicité pour produire de plus grands biens. Elles réunissent en effet l'instruction la plus solide à la morale la plus pure ; et quoiqu'elles soient plus particulièrement destinées à la jeunesse chrétienne, elles n'en conservent pas moins un fonds assez substantiel pour alimenter l'âge mûr. Non-seulement les pères et mères de famille , chargés auprès de leurs enfans d'une espèce de sacerdoce , pourront s'en servir utilement pour leur instruction , mais les ministres même de la religion qui , pour la plupart , manquent aujourd'hui des livres les plus nécessaires à leur état , et qui ne peuvent pas tous donner des discours en règle , pourront fort bien y suppléer par ces lectures chrétiennes , dont celles qui ont rapport aux dimanches , sont tirées en grande partie des Prônes de *Cochin* , à quelques changemens près que l'on a cru nécessaires ; et dont celles qui regardent les fêtes sont puisées dans les meilleures sources , telles que le nouveau *Pastoral de Paris* , les ouvrages de *Bossuet* , *Fénélon* , *Bourdaloue* , *Massillon* , *Berthier* , *Baudrand* , *Duquesne* , etc. : nourries d'un pareil suc , c'est assez dire qu'elles ne peuvent que produire les fruits les plus heureux.



*MANUEL DU VRAI SAGE, ou Recherches sur le bonheur de l'homme et sur les devoirs ; par M. C. . . (1).*

L'illustre d'Aguesseau conseilloit à son fils un travail qu'il regrettoit de n'avoir pas fait dans sa jeunesse : c'étoit d'*extraire des livres sacrés tous les endroits qui regardent les devoirs de la vie civile et chrétienne ; de les ranger par ordre, et d'en faire comme une espèce de corps de morale qui leur soit propre.* (Instruct. à son fils, tom. II, p. 17.) « Je ne sache personne, dit » l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, qui » ait encore exécuté ce louable dessein. Pour- » quoi en craindrai-je l'essai, et même quelque » chose de plus complet ». On ne peut donc qu'applaudir à M. C\*\*\* d'avoir suivi un plan aussi naturel, en même temps qu'un but aussi utile, celui de démontrer que le bonheur de l'homme est essentiellement lié avec ses devoirs. L'auteur nous a paru y être parvenu, en mêlant heureusement l'autorité de l'Écriture à celle des saints Pères. Son style est simple, sa marche métho-

---

(1) Un vol. in-12; prix, 1 fr. 80 cent.; et 2 fr. 25 c. franc de port. A. Paris, chez Le Clerc.

dique, ses raisonnemens clairs, et il est impossible, en lisant ce *Manuel du vrai Sage*, de ne pas sentir que l'auteur est pénétré des mêmes principes de vertu, qu'il veut inspirer aux autres.

---

Nous avons reçu de Rome un éloge funèbre du cardinal Gerdil, prononcé en italien dans l'église de St. Charles des Catinari, le 19 août 1802, par le R. P. François Fontana, procureur général de la congrégation des Barnabites, etc., et traduit en françois par M. l'abbé d'Hesmivi d'Auribeau. Il est dédié *aux François*, dont le cardinal Gerdil parloit et écrivoit parfaitement la langue, avec lesquels il eut des relations particulières, et au bonheur desquels il ne cessa de s'intéresser vivement. On désireroit à Rome que cet éloge fut imprimé en France, pour y faire connoître davantage cet homme illustre, un des principaux ornemens du sacré collège. Comme savant, il a presque embrassé tous les genres : métaphysique, politique, mathématiques, morale, théologie, et belles-lettres. Il fut tout à la fois l'émule de Bacon et de Leibnitz, de S. Thomas et de Bossuet. M. de Mairan, de l'académie des sciences de Paris, disoit de lui, qu'il por-

toit dans tous ses discours, un esprit géométrique qui manquoit aux géomètres même. Il combattit successivement presque tous les philosophes modernes, et sur-tout les François; et Rousseau, ayant lu son écrit contre les principes d'Emile, déclara que *c'étoit le seul des ouvrages publiés contre lui, qu'il eut trouvé digne d'être lu en entier.* Ce qui ne prouve rien contre les autres ouvrages; mais ce qui fait l'éloge le plus complet de celui-ci. Comme cardinal, il fut un des plus utiles au saint siège, dont il dirigea les décisions dans les affaires les plus épineuses, et dont il soutint toujours les droits avec autant de zèle que de modération. Comme membre de presque toutes les sacrées congrégations de Rome, il y brilla éminemment par sa prudence et ses lumières. Comme religieux, il donna dans l'ordre des Barnabites, où il entra dès l'âge de quinze ans, l'exemple de toutes les vertus monastiques: et parvenu à tous les honneurs de l'église, il n'oublia pas plus la modestie de son état, que l'obscurité de sa naissance. Elevé par son seul mérite à la place de précepteur du prince de Piémont, Charles-Emmanuel, depuis roi de Sardaigne, il en fit un modèle de toutes les vertus royales et chrétiennes. Il fut de tous les hommes, le plus aimable et le plus

doux , le plus indulgent et le plus charitable. Ses favoris furent les pauvres , et devenu pauvre lui-même , vers le déclin de ses années , par les malheurs de la révolution françoise , il supporta ses privations avec tant de courage , qu'elles sembloient être pour lui de véritables jouissances. Enfin , dans quelque époque de sa vie qu'on le considère , on le voit toujours fidèle à ses devoirs , toujours égal , toujours infatigable , jusqu'à ce que la mort vint l'enlever *à la ville et au monde* , qu'il ne cessa d'éclairer par ses écrits , et d'édifier par ses exemples.

Un homme qui a parcouru une carrière aussi noble et aussi étendue , auroit dû être célébré par un orateur très-éloquent ; et quoique le père Fontana soit un homme très-distingué par la variété de ses connoissances , il nous semble qu'il a été ici plus inspiré par son respect et son attachement que par son génie. Ce n'est pas qu'il ne manque d'une sorte d'enthousiasme , et qu'il ne soit bien pénétré de l'esprit de son héros ; mais nous croyons qu'il s'est trop traîné sur des détails et des nomenclatures plus dignes d'un historien que d'un orateur , et qu'en général ce discours paroît plus fait pour être prononcé devant une académie des sciences , que prêché dans un temple. Il manque encore de

cette teinte sombre et religieuse qui doit caractériser ces sortes de discours , et qui les distingue essentiellement des éloges littéraires. L'orateur italien ne fait nulle difficulté , par exemple , de citer d'*Alembert* , qui fut un des approbateurs de la métaphysique de Gerdil. Les orateurs françois croiroient que ce nom , quoique célèbre en Europe , ne convient nullement , ni au ton religieux , ni même au ton oratoire ; et il nous paroît assez singulier que l'on soit moins difficile à cet égard à Rome qu'à Paris. :

Au reste , cet éloge n'est pas sans mérite ; et peut-être l'avons-nous jugé trop rigoureusement , si nous songeons sur-tout qu'il est dépouillé par la traduction , quelque bonne qu'elle puisse être , de l'harmonie et du charme de la langue de l'orateur.

Nous en citerons un trait , pour donner à nos lecteurs une idée des talens du panégyriste et du caractère particulier de son héros.

« Dans l'intervalle , dit-il , qui dut s'écouler » entre l'admission du candidat (Gerdil) et son » admission parmi les novices , il se passa un » événement extraordinaire , et peut-être même » sans exemple. . . . *L'Histoire des Varia-* » *tions* par le grand Bossuet , fut un des prin- » cipaux livres qui tombèrent entre ses mains ,

» pendant cet espace de temps. Quelle érudi-  
 » tion dans cet écrit ! que de théologie ! quelle  
 » critique ! . . . Et néanmoins Hyacinthe le com-  
 » prend tout entier, le médite profondément, et  
 » se l'approprie au point qu'il avoit coutume de  
 » dire avec une enfantine naïveté : *Oui, il me*  
 » *semble être en état de défier tous les nova-*  
 » *teurs réfutés dans ce savant ouvrage.*

» Une occasion particulière l'ayant mis dans  
 » le cas d'accompagner son père à Genève, il  
 » s'informe aussitôt où sont les écoles publiques;  
 » et s'y étant fait conduire, il attend de pied  
 » ferme sur la porte, la sortie des étudiants en  
 » théologie. Etouffés de voir un si jeune enfant,  
 » étranger, de petite taille, d'un extérieur qui  
 » promettoit si peu, mais d'une ardeur extrême,  
 » et dont les yeux vifs et brillans comme deux  
 » étoiles, les regardoient avec assurance, et té-  
 » moignoient d'un air très-résolu le désir de  
 » converser avec quelqu'un d'entr'eux, ces élè-  
 » ves se déterminent à l'entourer. Gerdil fixe  
 » plus particulièrement celui que la physiono-  
 » mie, le ton et les manières lui persuadoient  
 » être le plus réfléchi, le plus capable d'entrer  
 » en lice. Il l'interroge sur la doctrine qu'on  
 » leur enseigne, pour arracher de sa bouche  
 » quelque erreur de la religion prétendue réfor-

» mée. A peine a-t-il adroitement amené son ad-  
 » versaire à l'aveu d'une proposition de ce genre,  
 » qu'il commence à le presser par des raison-  
 » nemens bien plus subtils et plus profonds  
 » qu'on eût jamais osé le soupçonner d'un âge  
 » aussi peu avancé. La nouveauté de la dispute  
 » attire auprès de lui une foule de condisciples,  
 » qui s'étudient les uns les autres à se prêter  
 » un secours mutuel contre ce nouveau cham-  
 » pion.

» De son côté Gerdil est seul; et seul il satis-  
 » fait à tous; seul il les poursuit avec un imper-  
 » turbable courage; et le combat se termine à  
 » sa gloire, quand personne n'ayant plus rien  
 » à répliquer de solide, il les réduit tous au  
 » silence. Le jeune docteur profite de leur dé-  
 » faite pour leur parler en apôtre, et leur met  
 » sous les yeux, avec autant de zèle que de dou-  
 » ceur, l'état infortuné dans lequel ils se trou-  
 » vent hors de la véritable Eglise, et le sort  
 » mille fois plus affreux encore qui les attend  
 » dans l'éternité, s'ils ont le malheur de persé-  
 » vé rer dans leur obstination. Aucun d'eux ne  
 » témoigne s'en offenser, ou éprouver le moin-  
 » dre ressentiment, soit par égard pour son  
 » jeune âge, soit pour l'aimable affabilité qui  
 » le caractérise. Un seul se contente de lui dire :

» *Si quelqu'un de nous alloit dans votre pays*  
 » *vous parler de la sorte contre votre reli-*  
 » *gion, comment le traiteriez-vous? . . . .* Tous  
 » se retirent avec un sentiment de confusion qui  
 » se peignoit dans leur maintien, et chacun laisse  
 » jouir cette ame pure, de la joie ineffable qu'elle  
 » éprouve au triomphe de la vérité ».

C'est encore en faisant allusion vers la fin de son discours, à ce trait remarquable, que l'orateur s'écrie : « Les combats que Gerdil, dans sa jeunesse, eut à soutenir contre les mécréans, ne ressemblent-ils pas à ceux que David livra, plus jeune encore, aux bêtes sauvages qui jettent l'épouvante dans le troupeau, par les cris et les rugissemens hors de la bergerie? Dans l'âge mûr, on le vit mesurer ses forces avec les géans superbes qui, dans le camp même d'Israël, osoient insulter au peuple de Dieu, et à l'oïnt du Seigneur; et comme David, il attendoit toujours son triomphe de celui dont il défendoit la cause, et lui rapportoit toute la gloire..... Mais David s'abandonna par fois aux douceurs d'un repos qui lui fut, hélas ! si funeste; et dans sa vieillesse, il déposa même entièrement les armes. Notre héros au contraire demeure constamment ferme au champ de bataille, sans repos, ni paix, ni trêve, dans  
 » l'âge



à l'âge même de la décrépitude; et comme un  
» généreux guerrier , Gerdil mourut les armes  
» à la main ».

Cet éloge est suivi de notes très-intéressantes sur la vie du cardinal Gerdil, avec la nomenclature très-détaillée de ses nombreux ouvrages que nous donnerons ici plus succinctement. C'est le plus sûr moyen de célébrer sa science, et de faire connoître la grandeur ainsi que la variété de ses travaux.

*Ouvrages contenus dans l'édition de Bologne,  
en 6 vol. in-4°.*

- Discours préliminaire sur les dispositions de l'esprit, relativement à l'étude de la religion. Italien.

Introduction à l'étude de la religion. Italien.

- Exposition des caractères de la vraie religion, pour servir d'introduction à la doctrine chrétienne. Italien.

- Dissertation sur l'origine du sens moral. Italien.

- Dissertation sur l'existence de Dieu et la spiritualité de la nature intelligente. Italien.

Discours académique sur les études de la jeunesse.

Discours académique sur les travaux académiques.

- Idée et Projet pour la formation d'une association ecclésiastique. Italien.

Essai d'instruction théologique à l'usage d'une association ecclésiastique. Italien.

- Quatre Dissertations ajoutées par l'auteur à l'Essai d'instruction théologique, Italien.

La première, sur la manière d'expliquer les actes intellectuels de l'esprit humain, par le moyen de la sensibilité physique, contre le Système de la Nature.

La seconde, sur la manière de prouver la nécessité d'une révélation contre les incrédules modernes.

La troisième, sur l'usage que l'on peut faire, en faveur de la religion catholique, des argumens des protestans en preuve de la révélation contre les incrédules.

La quatrième, observations sur les objections proposées par Christophe Psaff, contre la certitude de la tradition, et contre l'invariabilité de la doctrine de l'église romaine. Italien.

De l'immatérialité de l'homme contre Locke.

Défense du père Mallebranche contre Locke.

Recueil de Dissertations sur quelques principes de philosophie et de religion.

Dissertation. — Essai d'une démonstration mathématique contre l'existence éternelle de la matière et du mouvement, déduite de l'impossibilité démontrée d'une suite actuellement infinie de termes, soit permanens, soit successifs.

Dissertation. — Que l'existence et l'ordre de l'Univers ne peuvent être déterminés, ni par les qualités primitives des corps, ni par les lois du mouvement.

Dissertation. — Essai sur le caractère distinctif de l'homme et des animaux brutes.

Dissertation sur l'incompatibilité des principes de Descartes et de Spinoza.

Mémoire de l'infini absolu, considéré dans la grandeur.

Mémoire de l'ordre.

Eclaircissement sur la notion et la divisibilité de l'étendue géométrique, en réponse à la lettre de M. Dupui.

Réflexions sur un Mémoire de M. Béquelin, concernant le principe de la raison suffisante, et la possibilité ou système du hasard.

Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction, et de ses différentes lois avec les phénomènes.

Dissertation sur les tuyaux capillaires.

Mémoire sur la cause physique de la cohésion des hémisphères de Magdebourg.

Observations sur les époques de la nature, pour servir de suite à l'examen des systèmes relatifs à l'antiquité du monde, inséré dans l'Essai théologique.

Traité des combats singuliers.

- Discours philosophiques sur l'homme, considéré relativement à l'état de nature et à l'état de société; ouvrage où l'Emile de Rousseau, Puffendorf et Barbeyrac sont réfutés.

- De l'homme sous l'empire de la loi, pour servir de suite aux Discours philosophiques sur l'homme.

Discours sur la vérité de la religion chrétienne.

Réflexions sur la théorie et la pratique de l'Education, contre les principes de Rousseau.

Considérations sur Julien.

Observations sur le VI<sup>e</sup>. tome de l'Histoire philosophique et politique du commerce, de Raynal.

Discours prononcé à l'académie de Turin, en 1750, sur ce que la vertu politique n'est pas moins nécessaire à l'Etat monarchique qu'à une République, avec quinze questions réunies à ce discours. Latin.

Dissertation sur l'union de la politique et de la religion: Latin.

*Œuvres pour servir de suite à l'édition de Bologne , imprimées à part , et qui regardent la hiérarchie et la constitution de l'Eglise.*

Lettre sur le moyen d'entreprendre la réunion des catholiques avec les hétérodoxes. Latin.

Commentaire sur les controverses de la foi , qui peuvent être terminées par une transaction amicale , contre Boehmer. Latin.

De la plénitude de la puissance épiscopale : si , et comment elle doit être attribuée aux évêques , ou petit Commentaire sur la différence de la puissance d'ordre et de juridiction. Latin.

De quelques principaux adversaires de la primauté apostolique , résidente dans le siège de Rome.

Réfutation de deux Libelles contre le Bref *Super soliditate*. L'un intitulé : *La Voie de la vérité*, etc. , l'autre : *Réflexions* sur le Bref du souverain pontife Pie VI , dans lequel il condamne le livre d'Eybel : *Qu'est-ce que le Pape ?* 2 vol. in-4°. 1789. Italien.

Courte apologie du Bref de Pie VI , *Super soliditate*.

Remarques sur le Commentaire de Justin Fébronius , à l'égard de sa rétractation. Rome , 1792 , in-4°. Latin.

Remarques sur diverses notes à ajouter , relativement à plusieurs propositions du synode de Pistoie , condamnées par la constitution dogmatique de sa sainteté Pie VI , *Auctorem fidei*. Rome , 1795. Latin.

Examen des motifs de l'opposition faite par l'évêque de Noli , à la publication de la Bulle , *Auctorem fidei*. Rome , 1802. Italien.

*Œuvres posthumes.*

Observations sur une nouvelle lettre de l'évêque de Noli. A Venise, 1802. Italien.

Réfutation du système contre l'autorité de l'église sur le mariage. A Venise, 1802. Latin.

De la primauté du pape. Latin.

Traité de la grâce. Latin.

Traité des lois. Latin.

Traité des actes humains. Latin.

Traité du prêtre. Latin.

Philosophie morale. Latin.

Dissertation sur l'usure, contre M. de Puffendorf et son traducteur.

Examen d'un article du Journal encyclopédique, concernant les *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation, contre les principes de M. Rousseau.*

Précis des devoirs des principaux états de la société.

Instruction sur différentes causes de la grandeur et de la décadence des Etats.

Avis sur la lecture et le choix des livres.

Traité d'Histoire naturelle, sur les trois règnes, minéral, végétal et animal.

Telle est à peu près la liste de tous ses ouvrages dont on prépare en ce moment une édition complète, et qui paroîtra dès qu'on aura mis en ordre ses nombreux manuscrits.

Le cardinal Gerdil, né à Samoens, en Savoie, le 23 juin 1718, créé cardinal le 27 juillet 1777, est mort à Rome le 12 août 1802, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

PARIS. Le premier Consul a chargé M. de Villaret, évêque d'Amiens, de l'organisation du clergé dans le Piémont. Ce prélat se rendra incessamment à Turin pour y remplir cette mission.

Le Gouvernement a rendu un arrêté par lequel tous les biens non-vendus, appartenans aux fabriques, leur seront restitués.

Un autre arrêté porte que le traitement des vicaires, chapelains et aumôniers attachés aux fonctions ecclésiastiques dans les hôpitaux, ensemble les frais du culte dans ces établissemens, seront réglés par les préfets, sur la proposition des commissions, et l'avis des sous-préfets.

Un autre arrêté autorise le maire de la commune de Montigny, département de l'Yonne, à accepter au nom de cette commune, le presbytère avec le jardin et dépendance, donnés en toute propriété à cette commune par le citoyen Lanferna, sous la condition seulement qu'il sera toujours affecté au logement du desservant de la paroisse.

Autre arrêté qui autorise le maire de la commune de Verreas, département du Mont-Blanc, à accepter la donation faite à cette commune, par le citoyen Perret, du presbytère, et d'une cour et jardin en dépendant, aux conditions énoncées dans l'acte.

TOURS. Nous avons ici un Annuaire du département, imprimé avec autorisation du préfet, parfaitement analogue à celui qui circuloit avant le 18 brumaire. Sous prétexte de *mettre de côté tout préjugé de secte et de parti*, on y a mis au lieu des saints le nom des philosophes qui ont fait secte, et qui ne permettoient qu'aucun autre parti se formât que le leur; peu conforme en cela à l'Almanach national. Sous prétexte de donner *une nomenclature qui rapproche*, dit-il, *tous les genres de gloire*, il en donne une qui rapproche tous les genres de vices, ou qui confond également les vices et les vertus. On y voit Jésus-Christ à côté d'*Agésilas*; *Saint-Vincent-de-Paul* à côté de *Popilius*; *Fénélon* à côté de *Bocace*; *Bossuet* à côté de *Sophocle*. Il a exclu le grand Charlemagne et le grand Louis IX, pour y mettre à la place *Théodoric* et *Vercingetorix*. Après avoir donné aux enfans mâles, pour patrons, Epicure et Helvétius, Mirabeau et Alcibiade, Voltaire et Horace, Chaulieu et Machiavel, Jean-Jacques et Rabelais, il avertit qu'il *a paru convenable d'offrir une liste de prénoms* aux jeunes demoiselles, pour la plus grande commodité des mères de famille. En conséquence suit une kyrielle où l'on trouve *Lais*, *Mignone*, *Légère*, *Volage*,

*Lutine*, *Mille - fleurs*, *Tricolore*, *Suzette*, *Douce - et - belle*, *Douce - et - fine*, et autres patrons de ce genre, que la gravité de notre ouvrage ne nous permet pas d'énumérer. On a beau y chercher les fêtes religieuses conservées par le concordat, et que le Gouvernement célèbre, il s'en tient scrupuleusement aux deux fêtes nationales, qui font tout l'objet de sa dévotion. Nous ne parlerons pas de certaines notices saupoudrées d'impiété, ce qui *ne nous paroît pas convenable* dans un almanach avoué par une autorité constituée. En le lisant, on se croit transporté en l'an troisième *de la raison*, et au bon temps où se faisoient les baptêmes républicains. Apparemment que des chrétiens très-peu raisonnables vouloient faire usage de ces prénoms, aussi absurdes aux yeux du bon sens, que scandaleux sous le rapport des mœurs. Le Gouvernement a décidé, sur la représentation du clergé de Tours, qu'un pareil almanach ne pouvoit rien avoir de commun avec le baptême catholique, et qu'on ne devoit employer, dans un acte aussi respectable, que le calendrier religieux.

VIENNE. Il vient d'être établi un nouveau système pour le traitement du haut clergé de Hongrie. Le primat de ce royaume qui jouissoit d'un revenu annuel de 500 mille florins, recevra



à l'avenir 150 mille florins en argent ; chaque archevêque aura 60,000 florins, et chaque évêque 40,000 florins. Il doit être aussi créés deux nouveaux évêchés à Kaschau et Sathmar ; l'évêché d'Erlau sera érigé en archevêché. Le Gouvernement continue à exercer la plus grande surveillance sur la circulation de tous les livres dont les principes politiques et religieux sont en opposition avec ceux que l'on s'occupe à faire respecter aujourd'hui dans la monarchie autrichienne : et une commission vient d'être établie pour exercer à cet égard une censure sévère.

M. le comte de Stohemvart , nouvel archevêque de Vienne, vient d'établir parmi le clergé une discipline très-sévère. Il a défendu, entre autres choses, à tout ecclésiastique arrivant de la province dans la capitale, de loger à l'avenir dans les auberges. Il a fait meubler pour eux, dans son palais, quatre grands appartemens, avec six lits dans chacun.

Il se présente chaque jour de nouvelles difficultés relativement à la confection du concordat pour l'Allemagne catholique. Les diocèses de Trèves, Cologne, Fulde, Spire et Strasbourg, sur la rive droite du Rhin, se trouveront, à la mort des évêques actuels sécularisés, dans un état d'incertitude, rien n'ayant été statué sur

le remplacement de leurs prélats. Les pays ont été donnés en indemnité aux princes laïques avec les revenus dont les évêques jouissoient autrefois. Il s'agit d'abord de savoir quels seront les successeurs de ces évêques, et comment leurs diocèses seront régis à leur mort.

F R I B O U R G. Tandis que l'électeur de Bavière tombe sans miséricorde sur tous les ordres religieux, sans trop s'embarrasser des suites que peut avoir, même dans l'ordre politique, cette destruction générale, la Suisse, instruite par ses propres malheurs, s'occupe du sort des couvens et des corporations ecclésiastiques. M. Jauca, député du canton d'Uri, y a fait la motion formelle du rétablissement de tous les couvens supprimés, de la restitution et de l'administration de leurs biens, et de leur réintégration dans le droit de recevoir des novices. Cette motion fut sur-tout appuyée dans la diète par la considération que les couvens étoient les seuls établissemens d'éducation et d'instruction pour toute la Suisse catholique. Les députés protestans crurent devoir s'abstenir de parler dans cette question; mais lorsqu'il s'agit de prendre, à l'égard des couvens, une décision obligatoire pour toute la Suisse, plusieurs députés, indistinctement des deux religions, se prononcèrent contre cette pro-

position, et avancèrent que le sort des couvens devoit dépendre de la détermination que prendroit à leur égard le gouvernement des cantons où ils étoient situés. Après une longue discussion, la diète a nommé une commission de six députés, trois catholiques et trois protestans, qui devra examiner, 1°. si la restitution des biens appartenant à des couvens avoit eu lieu d'après la disposition contenue à cet égard dans l'acte de médiation; 2°. si cette restitution devoit avoir lieu d'après un principe obligatoire pour tous les cantons; 3°. si la diète est autorisée à prendre une détermination générale à l'égard des cantons; 4°. enfin, de quelle nature sont les relations des couvens et corporations ecclésiastiques avec les Gouvernemens dans le ressort desquels ils sont situés.

Il est plus que jamais question de la conclusion d'un nouveau concordat entre le saint-siége et les cantons catholiques. En conséquence, l'autorité ecclésiastique de l'évêque de Constance cessera de s'étendre à la Suisse, où il y aura quatre évêchés, à Lucerne, Fribourg, Saint-Gall, et pays des Grisons.

La loi relative aux ordres religieux vient de paroître. Les biens sont rendus aux couvens, qui en auront aussi l'administration; mais elle sera surveillée par les Gouvernemens canton-

naux , chargés de leur faire payer les contributions publiques , ainsi qu'à toutes les corporations religieuses. Quant à ce qui concerne la sécularisation d'un certain nombre de couvens, elle reste suspendue pour quelque temps , et les députés de la diète recevront , pour la session prochaine , des instructions sur cet objet.

---

*LE PORTE-FEUILLE DES ENFANS, commencé en 1783, par MM. Duchesne et Le Blond, n<sup>o</sup>. 24.*

Les parens et les instituteurs qui sentent que la religion doit être la base de l'éducation , redoutent de confier à leurs élèves la plupart des livres qui traitent des sciences naturelles. Ils craignent qu'il ne s'y rencontre des principes dangereux , ou des faits rapprochés dans la coupable intention d'attaquer les livres saints. Depuis vingt ans que le *Porte-feuille des Enfans* présente à l'instruction de la jeunesse un recueil d'animaux et de plantes , des costumes et des médailles historiques , des figures élémentaires de géométrie , de perspective , de mécanique , avec des explications aussi claires qu'exactes ; des cartes où la géographie se développe graduellement d'une manière singulièrement avantageuse ; et des tableaux élémentaires sur la

grammaire , sur les nombres , sur l'histoire naturelle , sur la chronologie , nous avons remarqué avec plaisir que cet ouvrage s'est maintenu même à travers les orages de la révolution , dans une sagesse d'expressions qui permettoit de l'abandonner sans crainte entre les mains des enfans. Le n°. 24 qui vient de paroître présente un tableau de mythologie générale , qui doit être suivi des détails du Parnasse et des Enfers poétiques. Il expose avec netteté et dans une distribution favorable à la mémoire , un très-grand nombre de notions mythologiques faciles à saisir par le rapprochement des noms , des divinités , et des objets naturels et moraux auxquels ils se rapportent ; car c'est ainsi qu'ils doivent entrer dans l'esprit , pour n'y rien placer de faux ni de louche. Cette exposition est précédée d'une instruction générale qui occupe en style lapidaire la partie supérieure du tableau , ainsi qu'il suit :

« DIEU , créateur de l'Univers , embrasse  
 » toute la nature par son immensité ; il conserve  
 » toutes choses par sa providence , et veut le  
 » bonheur de sa créature chérie.

» L'homme capable de connoître et d'aimer  
 » Dieu , doit l'adorer , le servir , et recourir à lui  
 » avec confiance dans tous les besoins de la  
 » vie.

» Ces vérités, bases de la religion naturelle ;  
 » conservées par les enfans de Noé, ne purent  
 » se perdre au milieu même des erreurs du pa-  
 » ganisme.

» Le génie allégorique des Egyptiens ayant  
 » tout exprimé dans leurs hiéroglyphes, sous  
 » des figures symboliques; l'ignorance, source  
 » féconde de malheurs pour l'humanité, fit de  
 » ces symboles autant d'êtres réels : ce furent  
 » les *Dieux* et les *Déesses*.

» La fable en raconta les plus ridicules aven-  
 » tures, expliquées avec peine par la mytholo-  
 » gie. C'est ainsi que pour les Grecs et les Ro-  
 » mains, toutes les parties de l'Univers eurent  
 » leur divinité, chacune honorée suivant le dé-  
 » partement que lui assignoit cette théologie ».

Nous avons tout lieu de croire que les numé-  
 ros suivans ne seront point inférieurs à celui-ci;  
 et nous aimerons à en rendre compte à nos lec-  
 teurs, si les rédacteurs sur-tout se rapprochent  
 un peu plus des grands objets de la religion et  
 de la morale.

Chaque cahier contenant cinq planches in-4<sup>o</sup>.  
 et un tableau d'impression, est du prix d'un  
 franc 25 cent. Ils se trouvent chez Méricot,  
 quai de l'Ecole, et Merlin, rue du Hurepoix.

---

*VIE de la Bienheureuse sœur de l'Incarnation, dite dans le monde Mademoiselle Aca-  
rie, converse professe et fondatrice des  
Carmelites réformées de France : faite d'après  
des pièces authentiques ; accompagnée de  
notes historiques, critiques et morales, et  
suivie, 1<sup>o</sup>. d'un appendice contenant des  
écrits et des maximes de la Bienheureuse,  
2<sup>o</sup>. de Pièces justificatives. Par J. B. A. Bou-  
cher (1).*

Cette vie avoit déjà été écrite par plusieurs auteurs ; mais le style suranné de ces ouvrages , et la rareté des exemplaires , empêchoient de se les procurer. Le nouvel ouvrage qu'on présente au public doit en être favorablement accueilli. Il est écrit avec pureté, exact dans les faits, et enrichi d'un grand nombre de notes utiles : il est intéressant pour la religion , pour l'ordre des Carmelites, et même pour l'histoire de France. La Bienheureuse a été mariée ; elle a eu des enfans à élever et une maison à conduire ; elle s'est trouvée à la tête de presque toutes les bon-

---

(1) A Paris, chez H. Barbou, imprimeur-libraire, rue des Mathurins. 1800. Un volume in-8<sup>o</sup>. de 600 pages, orné d'une belle estampe. Prix , 6 fr. et 8 fr. franc de port.

nes œuvres qui se sont faites de son temps : sa vie offre donc mille traits qui peuvent servir d'exemples aux personnes qui vivent dans le monde. Les notes historiques renferment un abrégé de la vie de plus de trente célèbres personnages du seizième et du dix-septième siècles, entr'autres le cardinal de Bérulle, qui ont eu des rapports avec cette sainte femme : on y lit beaucoup d'anecdotes édifiantes et curieuses. Les notes critiques éclaircissent des points d'histoire, de chronologie, de bibliographie, etc. Les notes morales traitent des questions relatives à la conduite des âmes. Les anciennes familles de France aimeront à connoître les liaisons de parenté ou d'amitié que leurs ancêtres ont eues avec la Bienheureuse.

L'ouvrage est imprimé sur de bon papier, et l'exécution typographique a été bien soignée.

L'estampe qui se trouve à la tête de cet ouvrage lui donne encore un nouveau prix. L'habile artiste qui l'a gravée, a su y réunir dix-sept sujets différens; des portraits parfaitement semblables aux originaux qu'ils représentent, des traits d'histoire, pris dans les cinq livres de la vie de la Bienheureuse, et des images allégoriques de plusieurs vertus religieuses.



---

*ESSAIS DE MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE, édition stéréotype.* Paris, an X, 1802, 4 vol.

Quoique cette édition de Montaigne ait paru depuis plus d'un an, et que ce ne soit plus une nouveauté philosophique, c'est cependant une production tout à la fois si bizarre et si inepte, que nos lecteurs ne seront point fâchés que nous leur en donnions une idée.

Montaigne avoit fait deux éditions de ses *Essais* pendant sa vie, l'une à Bordeaux, en 1580, qui ne contenoit que les deux premiers livres; la seconde, en 1588, à Paris, augmentée du troisième livre, et d'un grand nombre d'additions aux deux premiers. Il y a peu d'ouvrages qui fussent plus susceptibles d'augmentation que celui de Montaigne; aussi depuis la dernière édition de 1588, jusques à sa mort, en 1592, il s'étoit occupé d'en faire de nouvelles, et de corriger son style en plusieurs endroits. Il paroît qu'il se servoit au moins pour faire ses corrections des exemplaires de l'édition in-4°. de 1588, à la marge desquels il ajoutoit ou changeoit ce qu'il jugeoit à propos.

Après sa mort, M<sup>me</sup>. de Gournai, héritière de ses papiers, et sa fille d'alliance ainsi qu'il l'appeloit, fut chargée de revoir tous ses manuscrits, et elle publia une édition des *Essais*, à Paris, en 1595, chez Abel Langelier, qui a toujours passé pour la plus authentique, et qui fut faite sur une *copie trouvée après la mort de l'auteur*, comme on l'assure positivement dans le titre, *et qui avoit été revue et augmentée d'un tiers plus qu'aux précédentes éditions.*

C'est d'après cette édition d'Abel Langelier qu'ont été faites toutes celles qui ont paru depuis.

La considération que la philosophie témoignoit à la mémoire de Montaigne, ne mit pas à l'abri de la guerre, que la révolution avoit déclarée aux châteaux, celui qu'il avoit habité la plus grande partie de sa vie. Dans les incursions que l'on y fit, on trouva un exemplaire des *Essais* de l'édition de 1588, avec quelques remarques sur les marges, qu'on prétendit être de la main de Montaigne. Cet exemplaire fut déposé d'abord à la bibliothèque de l'école centrale de Bordeaux. On l'envoya ensuite comme un objet de curiosité au citoyen François de Neufchateau, lorsqu'il fut devenu ministre de l'intérieur. On crut avoir fait une découverte

précieuse, et pour se hâter d'en faire jouir le public, le cit. Naigeon fut chargé de donner une édition des Essais d'après cet exemplaire; et pour la répandre davantage, il fut décidé qu'elle seroit imprimée par le citoyen Firmin Didot, en caractères stéréotypes.

On a donc suivi dans cette édition le texte de celle de 1588. Cependant cette dernière avoit un tiers de moins que l'édition de 1595 donnée par M<sup>lle</sup>. de Gournai, après la mort de l'auteur, et faite sur une copie *soigneusement revue et corrigée*.

Le citoyen Naigeon est loin de nier que les additions qui se trouvent dans l'édition de 1595, soient de Montaigne; ce qui d'ailleurs n'a jamais été révoqué en doute par personne. Il convient au contraire, *qu'on y reconnoît l'esprit, le style, et pour se servir de l'expression des peintres, le faire de Montaigne* (1). Dans un autre endroit il convient que Montaigne *avoit rétabli dans la copie de l'édition de 1595 des leçons qu'il avoit d'abord effacées dans l'exemplaire corrigé de sa main, et auxquelles il en avoit même substitué d'autres, qu'il a rejetées*

---

(1) Tom. II, pag. 18. Note.

*ensuite* (1). De manière qu'on doit conclure de là, que l'édition stéréotype n'étant pas conforme à celle de 1595, ne renferme pas les leçons que Montaigne avoit jugé à propos de faire, mais celles que son entrepreneur a bien voulu lui attribuer.

Notre éditeur s'est cru d'autant plus autorisé d'arranger à sa manière le texte de Montaigne, qu'il assure très-sérieusement que Montaigne n'étoit pas capable de se corriger lui-même. *C'est un talent beaucoup plus rare qu'on ne pense, ajoute-t-il dans l'endroit que nous venons de citer, que celui de bien corriger, et les hommes doués, comme l'auteur des Essais, d'une imagination vive et forte, sont en général peu propres à ce genre de travail, qui exige un goût exquis, une oreille sensible et exercée, une critique exacte et sévère, etc.*

C'est une chose très-comique que de prétendre, comme le fait notre éditeur, qu'un auteur ne peut pas se corriger lui-même : d'où il faut tirer une conséquence plus comique encore, que ni Montaigne, ni M<sup>lle</sup>. de Gournai, chargée par lui de donner, après sa mort, une édition de ses *Essais*, n'ont eu, pour cette correction, ni

---

(1) Tom. III, pag. 199. Note.

le *goût assez exquis*, ni *l'oreille assez sensible*. D'où il appert définitivement que M. Naigeon seul étoit capable de ce travail, comme doné de l'oreille la plus sensible et du goût le plus exquis; et que jamais nous n'aurions eu le vrai texte de Montaigne, s'il n'avoit été revu et corrigé, deux siècles après, par le disciple et l'éditeur de Diderot, lequel s'est sur-tout distingué, ainsi que chacun sait, par la délicatesse exquise de son goût, et la sensibilité de son oreille.

Il répète à satiété que le véritable autographe de Montaigne est l'exemplaire de Bordeaux corrigé de la main de l'auteur; et que les corrections qu'il y a faites doivent l'emporter sur celles qu'on trouve dans l'édition de 1595, parce que nous avons l'exemplaire de Bordeaux corrigé de la main de Montaigne, tandis que nous n'avons pas la copie de l'édition de 1595, dont cependant l'authenticité n'est pas contestée, même par le citoyen Naigeon. Mais cela est aussi raisonnable que si quelqu'un venoit à découvrir un ancien exemplaire de la *Henriade*, avec quelques corrections de la main de Voltaire, et qu'il prétendit ensuite que cet exemplaire doit être préféré aux éditions postérieures, où l'on trouve tant d'additions et tant de changemens que le poëte a jugé nécessaires.

De plus, il est ici en évidente contradiction avec lui-même. Nous venons de voir qu'il ne veut pas des corrections qui se trouvent dans l'édition de 1595, parce que Montaigne n'étoit pas capable de se corriger lui-même; mais on devoit alors, par le même motif, rejeter les corrections de l'exemplaire de Bordeaux.

Cependant pour ne pas donner une édition incomplète de Montaigne, que personne n'auroit probablement achetée, son *correcteur* ou corromp-  
 teur, en suivant le texte de l'édition de 1588, avec les variantes qui se trouvent en marge de l'exemplaire de Bordeaux, a mis entre deux crochets les additions de l'édition de 1595, et au bas des pages les variantes de cette édition. De manière qu'au lieu d'avoir un texte suivi, tel que Montaigne l'avoit arrangé lui-même dans la copie qui servit à l'édition de 1595, l'on a un mélange bizarre, et un salnigondis informe de textes différens dont il a expressément rejetés quelques-uns, suivant que le lui ont inspiré *son goût exquis, son exacte critique, et son oreille sensible et exercée*. Ajoutez à cela le rétablissement qu'il s'est permis de l'orthographe du temps de Montaigne, à laquelle on avoit fait quelques changemens, sans toucher au texte; et vous pouvez être sûr que vous aurez de toutes les éditions de

ses *Essais*, la plus confuse, la plus inintelligible et la plus infidèle.

Mais ce n'étoit pas là le seul but de l'édition stéréotype ; on vouloit encore en faire un des boulevards de l'athéisme, en y glissant des opinions qui ne heurtent pas moins le sens commun, que le sens particulier de Montaigne ; et il semble que lui-même l'avoit prévu, quand il dit, « *qu'on touche volontiers le sens des écrits d'autrui, à la faveur des opinions qu'on a préjugées en soi ; qu'à un athéiste tous écrits tirent à l'athéisme, et qu'il infecte de son propre venin la matière innocente* (1). En conséquence, l'athéiste avoit composé une préface très-étendue où les idées qu'il prêtoit à Montaigne étoient longuement développées, et où il infectoit de son propre venin la matière innocente : car, si quelqu'un a été innocent d'irréligion et d'athéisme, c'est sans doute Montaigne, ainsi que nous le prouverons bientôt. Cette préface a été imprimée, et même distribuée à un petit nombre d'adeptes. Mais la circonstance du rétablissement du culte ne parut pas favorable pour en faire la confiance au public. L'imprimeur lui-même, quoiqu'il eut déjà plusieurs fois

---

(1) Tom. II, pag. 150.

prostitué ses presses à attribuer à quelques-uns de nos grands écrivains des opinions perverses, aussi évidemment contraires à leurs écrits qu'à leurs actions, recula pour cette fois. On retrancha même une infinité de notes, où la même doctrine étoit répandue avec profusion, comme on s'en aperçoit par les nombreux cartons dont l'ouvrage est surchargé. Mais on ne retrancha pas tout; il y est resté plusieurs notes *infectées du venin*, et notamment celle du tome I, pag. 178, où l'on soutient des maximes si absurdes et si follement barbares, qu'on pourra juger par celle-là de ce que devoient être celles qu'on a retranchées. Avant de rappeler le contenu de cette note, il faut parler d'une altération très-remarquable faite au texte, qui en a été l'occasion.

Dans le chapitre XXV du livre I<sup>er</sup>. p. 177, Montaigne qui traite de l'éducation des enfans, dit : *que s'il se trouve un disciple de si diverse condition, qu'il aime mieux ouïr une fable que la narration d'un beau voyage, ou un sage propos, quand il l'entendra; qui au son du tambourin, qui anime la jeune ardeur de ses compagnons, se détourne à un autre qui l'appelle au jeu des bateleurs; qui par souhait ne trouve plus plaisant et plus doux de revenir poudreux et victorieux d'un combat, que de la paume.*



*et du bal avec le prix de cet exercice : je ne trouve autre remède, sinon qu'on le mette pâtissier dans quelque bonne ville, fut-il fils d'un duc, etc.* C'est ainsi que portent toutes les éditions.

Mais le citoyen Naigeon prétend qu'à la marge de l'exemplaire de Bordeaux, Montaigne après ces mots, *je n'y trouve d'autre remède*, a ajouté, *sinon que de bonne heure son gouverneur l'étrangle, si c'est sans témoins*; en conséquence, il a introduit sans façon cette addition dans le texte stéréotype, où on lit, *je n'y trouve d'autre remède, sinon que de bonne heure son gouverneur l'étrangle, si c'est sans témoins, ou qu'on le mette pâtissier, etc.*

S'il étoit possible que Montaigne eut écrit de sa main cette lâche atrocité, aussi contraire à sa douceur qu'à son bon sens, rien ne prouveroit davantage que l'exemplaire où on la trouve, étoit un ouvrage de rebut, où il déposoit au hasard les idées les plus bizarres qui lui passaient par la tête. Mais Montaigne n'a pu écrire cela, et sur-tout avec l'intention de le faire passer dans le texte de son ouvrage. Quelle insensée alternative que celle d'*étrangler un enfant, pourvu qu'on soit sans témoins* ou d'en faire un garçon *pâtissier*; car, s'il

est digne d'être étranglé , on ne peut pas en faire un pâtissier , et s'il est bon pour être un pâtissier , c'est un crime de l'étrangler. C'est donc ainsi que les philosophes respectent la mémoire des morts , de ceux mêmes à la gloire desquels ils disent s'intéresser le plus , en trahissant manifestement leurs intentions , par la publication de ces éditions frauduleuses qu'ils eussent désavouées pendant leur vie , en mettant dans leur bouche d'ineptes immoralités , qui flétriroient également leur esprit et leur cœur , en leur prêtant des sentimens pour lesquels ils eurent la plus grande horreur , et se jouant ainsi de leur réputation , comme ils se jouent de la vérité. Mais que diroit Montaigne , s'il revenoit sur la terre , en se voyant ainsi travesti en assassin ; et en supposant même qu'il a écrit de sa propre main , une note , dans laquelle il dit qu'*il faut étrangler un enfant qui aime mieux ouïr une fable que la narration d'un beau voyage* , que feroit-il donc d'un homme fait qui lui soutiendrait en face qu'*il n'a pas su se corriger lui-même* ; qu'il n'a pas pu supprimer cette note comme indigne de lui , dans les copies postérieures qu'il a laissées de son ouvrage , l'eut-il même composée dans un moment d'ivresse ; et que quoique enterrée

dans son château depuis plus de deux siècles, son éditeur stéréotype a dû la ressusciter et la rétablir religieusement, pour l'acquit de sa conscience, la plus grande gloire de l'auteur, et la plus grande édification du public.

Le cit. Naigeon ne s'est pas contenté de faire cette absurde altération dans le texte de son auteur; il ajoute une note de deux pages, où il l'appuie par les maximes d'une morale qu'ent repoussée avec indignation Machiavel lui-même.

*Le remède* prétendu indiqué par Montaigne, *d'étrangler les enfans pourvu que l'on soit sans témoins*, est, suivant son éditeur, *un de ces actes de rigueur, que l'intérêt public et la raison d'Etat commandent quelquefois et justifient toujours. On ne peut nier en effet que cette mesure, prise en certaines occasions, n'eut épargné beaucoup de sang, et prévenu de grands malheurs. On en croit à peine ses yeux, quand on lit ces étranges lignes.*

Quoi! l'Etat est intéressé quelquefois à ce qu'on étrangle un enfant qui a plus d'amour pour la dissipation que pour l'étude: quoi! l'intérêt public commande quelquefois qu'un précepteur assassine son élève, que le son du tambourin appelle au jeu des bateleurs: et non-seulement il *le commande quelquefois*, mais il

*le justifie toujours!* Peut-on réunir à la fois plus de démente à plus de barbarie.

Comme il est en train de déraisonner, il prend de là occasion d'attaquer ce que dit Rousseau, que *tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, et que l'homme est naturellement bon* : principe faux, à la vérité, et qui est démenti par la religion et l'expérience, qui nous apprennent que l'homme naît porté au mal : principe absurde dans l'intention du sophiste genevois, dont l'étrange manie est de prouver par-tout, que cet homme né bon est cependant rendu méchant par les lois sociales; mais qui suppose au moins qu'il existe *dans l'ordre des choses une bonté naturelle* : ce qui déplaît étrangement au citoyen Naigeon, suivant lequel, il n'y a *dans le monde, au physique comme au moral, ni bien, ni mal*; de sorte que *le bras de fer d'un destin inflexible et rigoureux dirige et enchaîne tout*; et que *tout est bon, en ce sens seulement que tout est nécessairement ce qu'il est.*

Ainsi le bien ou le mal, le vice ou la vertu, sont des expressions sans réalité du langage vulgaire, et il n'y a plus de différence entre les plus grands forfaits et les vertus les plus sublimes; entre l'homme héroïque qui se dévoue

au bien de sa patrie , et le vil scélérat qui la trouble et qui la trahit. Quelle doctrine abominable ! et quelle doit donc être celle que renfermoient les notes que l'éditeur s'est vu forcé de supprimer , quand il n'a pas rougi d'en conserver une pareille.

Cependant il ne craint pas de se contredire ouvertement , en soutenant que , quoiqu'une aveugle fatalité emporte tout , il y a néanmoins mille moyens d'y résister : *Parce que l'homme n'étant pas une pierre , ce qui est clair , mais un être de chair , ce qui est plus clair encore ; un être sensible , et par conséquent un être modifiable , ce que personne ne peut contester , il suit de là la nécessité bien démontrée de l'éducation , l'utilité des lois , des bons exemples , des bons livres , des conseils , et en général de tout ce qui peut contribuer à le modifier.*

Ainsi *la nécessité de l'éducation* peut lutter contre *la nécessité du destin* , et le fouet du répétiteur contre *le bras de fer* qui enchaîne le monde. Ainsi *les lois factices* de l'homme pourront être utiles , malgré les lois insurmontables de la nature : ainsi *l'homme chair* pourra faire ce qu'il ne pourroit pas s'il étoit *pierre* , quoique , pierre ou chair , il soit éga-

lement soumis à *l'inflexible et rigoureux destin*. Ainsi la *chair modifiable* aura seule le privilège de profiter des *bons exemples et des bons livres* ; tandis que la pierre , tout aussi modifiable que la chair , ne pourra faire ni l'un ni l'autre : ainsi *les conseils* qui ne peuvent pas entrer dans la pierre , peuvent entrer dans la chair : ainsi , quoiqu'il n'y ait dans le monde , *ni bien ni mal* ; il faut cependant distinguer *les bons et les mauvais exemples* , et sur-tout se bien garder de confondre les *bons livres d'avec les mauvais* ; quel épouvantable galimathias !

Que si vous le pressez encore , et que vous lui demandiez pourquoi il y a parmi les hommes des bons et des méchants , quoique dans son système *on ne naisse ni bon ni méchant* , il vous répondra tout de suite qu'*on est heureusement ou malheureusement né* : et si vous lui observez qu'il y a chez lui contradiction manifeste , et dans les mots et dans les choses , puisqu'il est physiquement impossible de naître heureusement ou malheureusement quand on ne naît ni bon ni méchant , il vous répondra encore que cette cause , qui fait qu'on naît ainsi , *est encore peu connue* : et si vous insistez pour savoir quelle est enfin cette cause si peu connue encore , il vous apprendra , tout comme s'il

la connoissoit , que *c'est une substance renfermée dans la tête, qui par son tempéramment propre et spécifique, ou son IDIOSINCRASIE, nous porte plus ou moins fortement à ce que, dans notre manière de concevoir, nous appelons ordre ou désordre, bien ou mal, vice ou vertu.*

On sent bien qu'après une pareille réponse, on n'est plus tenté de faire des questions, et qu'après cette explication, on le tient quitte de toutes les autres. On voit qu'après l'*idiosincrasie*, il ne reste plus rien à faire qu'à plaindre le triste et malheureux Idiosincrata ou Idiosincrataire, comme il voudra, qui ne s'entendant pas lui-même, prétend néanmoins se faire entendre aux autres, et nous donne, pour le principe de toute moralité, cette absurde fadaise, non moins risible par le délire qu'elle suppose, que dégoûtante par les horribles conséquences qu'elle entraîne. Perde donc qui voudra son temps à le réfuter : pour nous, nous ne ferons pas autre chose que de *le mettre pâtissier* chez le docteur Gall (1), qui accapare,

---

(1) Tout le monde connoît les folies du docteur Gall, dont on vient de faire imprimer parmi nous la *Doctrine phisionomique*, autrement dite la *Craniographie*, ou *Cranioscopie*, ou même pour plus grande clarté, *Encephalo-*

comme on sait, tous les crânes, pour y suivre à la piste le principal moral, niché dans leurs bosses ou dans leurs cavités; et avec lequel il repaîtrira les cerveaux humains, à l'aide de son *idiosincrasie*, mêlée avec la *craniographie* du jongleur allemand, pour en fabriquer des pastilles *phisionomiques*, à l'usage de tous les illuminés de la Bavière, de tous les bateleurs de la foire de Leipsick, et de tous les *crânes*, sans bosses ou avec bosses, qui peuplent les petites maisons, tant de Vienne que de Paris.

Il est triste, sans doute, de s'égarer sur cette doctrine perverse, qui, pour être burlesque dans la forme, n'en est pas moins funeste et déplorable par le fonds; car si elle heurte le sens commun, elle n'en est pas moins propre à favoriser les passions, et n'en sera pas moins goûtée par tous les libertins, qui, tout en se mo-

---

*Cranioscopie*; c'est-à-dire, l'art de découvrir, en tâtant certaines bosses des crânes, la bêtise ou l'esprit, la vertu ou l'improbité d'un homme, tout de même qu'un médecin, en tâtant le pouls, juge de la santé ou de la maladie de quelqu'un. Ces contes de *Peau d'âne* commençoient à faire fortune parmi les écoliers de l'université de Vienne, très-friands de ces sortes de rêveries, quand le conseil impérial a suspendu les leçons du professeur craniographe, comme propres à bouleverser toutes les têtes et à corrompre tous les cœurs.

quant



quant de la *idiosincrasie*, entendront fort bien ce que c'est que le *tempéramment propre et spécifique qui nous porte plus ou moins fortement à l'ordre ou au désordre*, et sauront conclure à merveille que tous leurs vices sont donc justifiés par leur *tempéramment*, ainsi que leur tempéramment est à son tour justifié par la *nécessité*.

Nous avons promis de prouver en finissant, que Montaigne avoit été toujours fidèle à la religion de ses pères, et que, loin d'avoir montré du penchant pour l'athéisme, il l'avoit au contraire combattu de toutes les forces de son génie. On ne peut juger des opinions des hommes que par leurs écrits ou par leurs actions : or, on défie de citer un seul passage de Montaigne qui prouve qu'il méconnut la nécessité de la révélation et rejeta un seul mystère du christianisme. A chaque page de ses écrits on aperçoit une aversion marquée pour toutes les innovations, soit politiques, soit religieuses ; et on fit, dès le commencement de la révolution, un recueil de passages sur cette matière, qui contenoient des leçons d'une sagesse très-profonde. S'il vient à traiter de quelque sujet qui ait rapport à la théologie, il a soin de dire, *que s'il lui échappe quelque chose de contraire*

*aux saintes résolutions et prescriptions de l'église catholique, dans laquelle il meurt et dans laquelle il est né, il le tient pour absurde et impie.*

Dans sa jeunesse il avoit traduit, à la prière de son père, un traité de la vérité de la religion chrétienne, par un Espagnol, nommé Raimond Seboud. Il y revient dans ses Essais, et il entreprend l'apologie de cet auteur dans le long chapitre du second livre.

Il attaque principalement les athées, ces hommes qui toujours en contradiction avec le cri de la nature, avec le cri même de leur conscience, s'efforcent, suivant ses expressions, *de devenir pires qu'ils ne peuvent*. Il leur demande de quelle autorité ils entreprennent de juger cet être souverain qui est infini par sa propre définition, eux qui ne se connoissent pas eux-mêmes; il y combat à outrance « cette » imbécillité et variété de nos raisons, selon » laquelle nous nous forgerions des devoirs qui » nous mettroient à même de nous manger les » uns les autres;.... cette sottise présomption » d'aller dédaignant et condamnant pour faux » ce qui ne nous paroît pas vraisemblable, qui » est un vice ordinaire de ceux qui pensent » avoir quelque suffisance outre la commune.

» J'en faisais, dit-il, ainsi autrefois, mais la  
 » raison m'a instruit que de condamner ainsi ré-  
 » solument une chose pour fausse et impossible,  
 » c'est se donner l'avantage d'avoir dans la tête  
 » les bornes et les limites de la volonté de Dieu  
 » et de la puissance de notre mère nature....  
 » La gloire et la curiosité sont les deux fléaux  
 » de notre ame : celle-ci nous conduit à mettre  
 » le nez par-tout, et celle-là nous défend de  
 » rien laisser d'irrésolu ». Et ailleurs, en parlant  
 du bienfait de la révélation, « quelle obligation  
 » n'avons-nous pas à la bénignité de notre sou-  
 » verain auteur, pour avoir ainsi dénié notre  
 » croyance, et l'avoir logée sur la base de sa  
 » sainte parole ». L'on voit par ces passages, et  
 par mille autres que nous pourrions citer, com-  
 bien donc l'éditeur stéréotype a eu tort d'avoir  
*mis le nez* dans les Essais de Montaigne, pour  
 y déposer ses ordures et ses *niaiseries* immo-  
 rales.

La pratique répondoit dans Montaigne à cette  
 sublime théorie. On voit par ses voyages qu'en  
 passant à Lorette il ne manqua pas d'y faire  
 ses dévotions. Pendant son séjour à Rome, il  
 soumit ses Essais au maître du sacré palais, qui  
 étoit un dominicain, et il accueillit les obser-  
 vations qu'on lui fit avec la plus grande docilité.

Ces observations ne portoient que sur des objets de peu d'importance ; et dans le centre de la catholicité , l'ouvrage de Montaigne fut jugé très-catholique.

Il mourut comme il avoit vécu. Quand il se sentit près de sa fin , ayant encore l'esprit fort sain , dit *la Monnoye* dans la vie qu'il en a faite , il fit appeller quelques gentilshommes de ses voisins pour prendre congé d'eux. Quand ils furent arrivés , il fit dire la messe en sa chambre , et à l'élévation , il se souleva comme il put sur son lit , les mains jointes , et expira dans cette action de piété.

Ce n'est pas que Montaigne n'ait donné prise à la censure par son égoïsme , sa vanité qu'il ne prend pas même la peine de déguiser , son besoin éternel de parler de lui , dans l'espérance sans doute que le public en parlera encore : et il faut avouer que , sous ce rapport , il a toute l'encolure d'un philosophe moderne. De là vient que les écrivains du Port-Royal , si ennemis du *moi* , ont été les premiers à décrier Montaigne. On peut encore lui reprocher la licence de ses expressions , qui semble tenir du cynisme , et une certaine indépendance d'opinions qu'il est facile de prendre pour du pirrhonisme : mais cette licence est plus encore le vice de son siècle que le

sien ; et ce pirrhonisme ne vient uniquement que de son affectation à l'originalité et à je ne sais quel vagabondage d'imagination , auquel il s'abandonne sans mesure. Mais il ne s'étend en aucune manière sur les principes de sa croyance , et il n'a trait au fond qu'à toutes ces vaines connoissances dont il se joue , à ce savoir futile auquel les philosophes tâchent de donner tant d'importance , pour s'en donner à eux-mêmes. *A ses yeux , tout ce qui n'apprenoit , ni à bien juger , ni à bien faire , étoit non-seulement inutile , mais souvent dommageable : ce qui lui faisoit dire encore , que depuis que certains savans ont paru , on ne voit plus de gens de bien.* Par où l'on voit que de son temps comme du nôtre , *paroissoient certains savans* qui se vantoient d'éclairer le monde en le pervertissant , de détruire tous les préjugés en ébranlant toutes les certitudes , et qui armés , comme aujourd'hui , de leurs funestes paradoxes , sapoient les fondemens de la vertu en sapant ceux de la foi et de la croyance : certains charlatans de morale , qui la trouvoient dans *certaine substance renfermée dans la tête* ; et certains craniographes qui prétendoient que les hommes n'étant foncièrement que des panthères ou des loups *modifiables* , peuvent fort bien , s'ils ne

sont pas *modifiés*, se dévorer, et même *s'étrangler* en toute sûreté de conscience.

Cette digression est beaucoup plus utile qu'elle ne le paroît d'abord. Elle confirme de nouveau ce que nous avons eu si souvent occasion de remarquer, que les ennemis du christianisme prennent une nouvelle marche pour le combattre; qu'ils ont changé de batteries, et qu'après avoir vainement épuisé tous les blasphêmes, ils cherchent maintenant à épuiser toutes les supercheries. Elle sert à mettre en garde le public, contre une nouvelle espèce de faussaires qui perfectionnent chaque jour l'art d'altérer les livres, par des suppressions ou des additions frauduleuses, par des traductions infidèles ou des annotations perfides, pour égarer les lecteurs. C'est ainsi que Condorcet a fait d'Euler et de Pascal; ainsi que M. Lasalle le fait aujourd'hui de Bacon; ainsi que vient de le faire un éditeur des *Maximes de la Rochefoucault*, et celui même de Malherbe: de sorte que, dans toutes ces nouvelles éditions, ces grands hommes y sont défigurés, les uns dans leurs écrits, les autres dans leur croyance, d'après la fantaisie des faiseurs de préfaces ou des faiseurs de notes: nouveau moyen de corruption, le plus dangereux et le plus funeste de tous, puisqu'il

tend à empoisonner les sources même du beau et de l'honnête; brigandage littéraire le plus coupable de tous, et véritablement punissable. Car, si on porte des lois contre les fabricateurs de faux billets, pourquoi n'en porteroit-on pas contre les fabricateurs de faux livres; et si on punit sévèrement ceux qui frélatent les liqueurs, et attaquent ainsi le principe de la vie animale, pourquoi n'en feroit-on pas autant de ceux qui frélatent les vérités, et par un alliage impur d'erreurs et de mensonges, vicie le principe même de la vie morale?

---

*LETTRES A UN ÉVÊQUE, sur divers points de morale et de discipline, concernant l'épiscopat; par M. de Pompignan, archevêque de Vienne: ouvrage posthume, imprimé sur le manuscrit autographe, utile à tous les pasteurs des ames (1).*

Personne n'étoit plus en état d'écrire sur les devoirs de l'épiscopat que M. de Pompignan, qui fut le premier à en donner l'exemple, et qui,

---

(1) 2 vol. in-8°, à la librairie de la Société Typographique, quai des Augustins, et chez Le Clere. Prix, 6 fr., et 8 fr. franc de port.

avec de grandes vertus, n'avoit pas moins de grandes lumières. Ces lettres sont adressées à M. de Sarra, évêque de Nantes, mort en 1783, qui avoit été son grand vicaire, et qui par ses éminentes vertus étoit bien digne d'une telle correspondance. Car il faut remarquer qu'à cette époque même où le clergé de France étoit tant décrié par ses ennemis, il n'en offroit pas moins un grand nombre d'évêques que leur piété et leurs talens rendoient recommandables, et n'en étoit pas moins, malgré la médiocrité et les désordres peut-être de quelques-uns de ses membres, le premier clergé de l'Europe. L'éditeur de ces Lettres observe que M. l'archevêque de Vienne les avoit revues, et même qu'il s'en occupoit encore en 1790, c'est-à-dire, peu de temps avant sa mort, et qu'ainsi les enseignemens qu'elles renferment sont le résultat des études profondes et de l'expérience d'un prélat qui a tenu le siège épiscopal pendant près de cinquante ans, et qu'on peut, à bien des égards, les regarder comme son testament spirituel.

Elles sont au nombre de huit. La 1<sup>re</sup>. sur l'entrée dans l'épiscopat ; la 2<sup>e</sup>. sur la résidence ; la 3<sup>e</sup>. sur l'administration épiscopale ; la 4<sup>e</sup>. sur la science et talens nécessaires à un évêque, et l'usage qu'il en doit faire ; la 5<sup>e</sup>. sur l'emploi des



revenus ecclésiastiques et la pluralité des bénéfices ; la 6<sup>e</sup>. sur les translations et démissions ; la 7<sup>e</sup>. sur le soutien de la discipline ecclésiastique dans l'épiscopat ; la 8<sup>e</sup>. est-il à propos d'écrire ou de parler en public sur les devoirs de l'épiscopat. Par où l'on voit que ce n'est point ici un traité complet des obligations épiscopales que l'illustre auteur a prétendu faire, mais qu'il s'y est borné à développer celles qui pouvoient alors rencontrer plus d'obstacles, et sur lesquelles il étoit plus facile de se faire illusion. Ce qui n'empêche nullement qu'elles ne soient très-applicables, dans leur généralité, à l'état présent de l'épiscopat françois, dont l'esprit ne peut pas changer avec les circonstances, et auquel ces Lettres peuvent devenir d'autant plus utiles, qu'il est par sa nouvelle position heureusement condamné à remplacer les richesses par les vertus, et à s'attirer, par une plus rigoureuse observation de ses devoirs, cette considération que ne lui donnent plus les honneurs et le crédit.

Ces Lettres sont précédées d'un excellent discours ou notice sur la vie et les ouvrages de M. de Pompignan, dans lequel l'auteur le venge de certaines imputations faites, dans ces derniers temps, contre lui ; et qui ne tendroient à rien moins qu'à flétrir sa mémoire, si on ne prou-

voit pas qu'elles n'ont point de fondement. Ce n'est pas qu'il soit absolument sans reproche : et sans entrer ici dans des détails qui pourroient réveiller des souvenirs que l'amour de la paix nous fait un devoir d'étouffer, il est certain qu'il se montra trop au-dessous des grandes affaires qui s'agitoient dans les premiers jours de la révolution ; qu'il y manqua de politique et de prévoyance ; qu'il se laissa trop entraîner aux promesses fallacieuses des réformateurs dont il ne sut pas démêler les pièges ; et qu'il eut beaucoup mieux fait de rester dans son diocèse , où il gouvernoit sagement son troupeau , que de venir dans une assemblée aussi orageuse , où sa candeur et sa simplicité furent prises au dépourvu. Mais la postérité , en lui reprochant plusieurs démarches inconsidérées qu'il y fit , n'en rendra pas moins justice à sa bonne foi , à la pureté de ses intentions , à la droiture de son cœur , et au zèle noble et désintéressé qu'il ne cessa de montrer pour le bien de l'église , comme pour celui de la France. Elle n'en dira pas moins , que s'il fut trompé dans ses calculs , il ne faillit jamais dans ses sentimens : et confondant ici ses fautes avec ses malheurs , elle les trouvera d'autant plus pardonnables , qu'il les a expiées par l'amertume et la douleur de ses derniers momens.

Nous ne suivrons pas l'éditeur dans cette justification, très-bien motivée ; nous nous contenterons seulement d'observer avec lui, que le chef capital sur lequel les accusateurs ont insisté le plus, a été réfuté, avec beaucoup de solidité dans l'excellente réponse de M. l'évêque de Troyes, aujourd'hui évêque de Meaux, aux *éclaircissements demandés à M. l'archevêque d'Aix*.

Nous saisisons cette occasion, puisqu'elle se présente ici naturellement, pour relever une note perfide insérée dans la vie de Voltaire, par Condorcet, au sujet des deux Pompignan, et que sans doute l'éditeur des *Lettres* ne connoissoit pas.

« L'un d'eux, dit-il, en parlant de l'archevêque  
 » de Vienne, vient d'effacer, par une conduite  
 » noble et patriotique, les taches que ses déla-  
 » tions épiscopales avoient répandues sur sa vie :  
 » on le voit adopter aujourd'hui, avec courage,  
 » les mêmes principes de liberté que dans ses  
 » ouvrages il reprochoit avec amertume aux phi-  
 » losophes, et contre lesquels il invoquoit la ven-  
 » geance du despotisme. On se tromperoit si,  
 » d'après cette contradiction, on l'accusoit de  
 » mauvaise foi. Rien n'est plus commun que des  
 » hommes qui joignant à une ame honnête et à  
 » un sens droit, un esprit timide, n'osent exami-  
 » ner certains principes, ni penser d'après eux-

» mêmes sur certains objets , avant de se sentir  
 » appuyés par l'opinion ».

Cette vie de Voltaire parut en 1789, c'est-à-dire, dès les premiers jours de la révolution , où M. l'archevêque de Vienne s'étoit assez prononcé, non *avec courage*, mais avec trop de facilité à un parti qui avoit su d'abord lui masquer avec tant d'artifice ses projets ultérieurs. Nous n'examinerons pas , s'il n'y auroit pas eu *contradiction dans une ame honnête et un sens droit*, tel qu'étoit M. l'archevêque de Vienne, d'adopter avec courage ces mêmes principes de liberté dont Voltaire avoit été le précurseur , et si , après avoir combattu toute sa vie les philosophes dans ses ouvrages , il eut fini par le devenir lui-même. Mais très-certainement il y avoit de la mauvaise foi dans l'annotateur géomètre qui se hâtoit ainsi de le travestir en prêchant de liberté, sans autre preuve que son assertion ; de triompher des surprises astucieuses que les philosophes avoient faites à son amour même pour le bien ; et de flétrir par ses éloges un prélat vertueux , qui pour avoir été un instant la dupe de leurs intrigues , n'en resta pas moins l'adversaire le plus notoire de leurs *principes*.

Ce seroit encore ici le lieu de remarquer avec quelle légèreté , pour ne rien dire de plus , l'auteur

du *Dictionnaire historique* s'exprime sur le compte de M. de Pompignan, art. *Salomon*. « C'est » la vieillesse, dit-il, qui présente l'histoire des » grandes chutes... Oui, c'est l'âge fatal où l'on » a vu tomber un Salomon, un Tertullien, un » Osius, un Libère, et s'il en faut un exemple » de notre temps, un Pompignan ». On a de la peine à comprendre comment un homme aussi grave et aussi éclairé que l'étoit M. Feller, a pu se permettre cette odieuse comparaison que rien ne peut justifier, pas même l'ignorance. Car, quand il s'agit de diffamer quelqu'un dans un ouvrage, et sur-tout un évêque de cette réputation, il faut être deux fois sûr de son fait, et se bien pénétrer de cette vérité, qu'un auteur s'expose presque toujours à rougir dans des temps plus calmes, des jugemens qu'il s'est trop hâté de porter dans des temps de fermentation ?

Au reste, quels qu'aient été les torts de M. l'archevêque de Vienne, et quelle que soit l'opinion qu'on s'en forme, les Lettres que nous annonçons n'en sont pas moins dignes d'un bon évêque, qu'il ne cessa jamais d'être, et n'en font pas moins d'honneur à sa piété comme à sa plume.

---

*ÉPÎTRES ET ÉVANGILES, avec des explications par demandes et par réponses, pour les dimanches et fêtes de l'année, les fêtes du carême, et les quatre-temps (1).*

Toute la science de la religion se trouve dans les Epîtres et les Evangiles, et ce n'est qu'en les méditant que l'on peut l'acquérir. Tout ce qui en facilite l'intelligence est donc infiniment précieux, et l'ouvrage que nous annonçons remplit heureusement ce but, en employant la forme d'*explication*, la plus simple, la plus naturelle, et la plus convenable à toutes les formes d'esprits, celle qui se fait par demandes et par réponses. La demande fait sentir la difficulté, et excite dans le lecteur le désir d'en voir l'éclaircissement, et la réponse la donne. Ces explications précises et succinctes ne laissent cependant rien à désirer pour leur développement. Liées à la lettre et au texte même de l'Écriture, chacun y aperçoit sans peine, et comme d'un coup d'œil, les vérités sublimes qui y sont renfermées et tout le

---

(1) 3 vol. in-12, nouvelle édition, revue et corrigée. A Lyon, chez Rusand et compagnie; et à Paris, chez Le Clerc. Prix, 7 fr. 50 c. broché, et 11 fr. franc de port.

fruit qu'il doit en tirer, suivant les rencontres où il se trouve, et l'application qu'il en peut faire à ses besoins particuliers. Cet excellent ouvrage, digne d'être mis à côté de l'*Évangile médité*, et auquel on reprochoit quelques inexactitudes qui s'étoient glissées par l'esprit de parti, dans les dernières éditions, vient d'être parfaitement corrigé par les soins d'un critique aussi éclairé qu'orthodoxe.

---

TURIN. Le général Menou a écrit la lettre suivante aux préfets des départemens soumis à son administration.

D'après un ordre que je viens de recevoir du gouvernement, citoyen préfet, vous voudrez bien veiller, avec le plus grand soin, à ce que les biens non aliénés des fabriques des différentes églises, soient conservés, avec le plus grand soin, et qu'il n'y soit commis aucune dilapidation. Il en est de même des rentes dont elles jouissoient, et dont le *transfert* n'a pas été fait.

L'intention du gouvernement est, qu'aussitôt que le concordat sera définitivement publié et établi, les biens soient rendus aux églises.

Vous voudrez bien en conséquence, citoyen préfet, faire dresser le plus promptement qu'il

vous sera possible, un état des biens de ces fabriques, tant en propriétés foncières, qu'en rentes, ou de toute autre nature qu'elles soient.

---

PARIS. Voici le texte de l'arrêté relatif aux biens des fabriques.

Article I<sup>er</sup>. Les biens des fabriques non aliénés, ainsi que les rentes dont elles jouissoient, et dont le transfert n'a pas été fait, sont rendus à leur destination.

II. Les biens des fabriques des églises supprimées seront réunis à ceux des églises conservées, et dans l'arrondissement desquelles ils se trouvent.

III. Ces biens seront administrés dans la forme particulière aux biens communaux, par trois marguilliers que nommera le préfet sur une liste double présentée par le maire et le curé ou desservant.

IV. Le curé ou desservant aura voix consultative.

V. Les marguilliers nommeront parmi eux un caissier ; les comptes seront rendus en la même forme que ceux des dépenses communales.

VI. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de



de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

— S. E. M. le cardinal De Belloy, archevêque de Paris, a été nommé, par le premier consul, membre de la légion d'honneur.

— M. Lalande a rendu publique, par la voix d'un journal, la réponse qu'il a faite à une personne qui lui avoit demandé pourquoi nous avons allongé de deux jours notre calendrier républicain, ou, ce qui est la même chose, pourquoi, tandis que notre an 1<sup>er</sup>. a commencé le 22 septembre 1792, l'an 12 commence maintenant le 24 septembre 1803.

« On me demande, dit-il, pourquoi l'année 12 n'est pas sextile, quoique l'année 1804 soit bissextile : cela vient de ce que le calendrier républicain n'a pas admis de règle d'intercallation, tandis qu'il y en a une dans le calendrier grégorien. J'ai négocié pendant plusieurs années pour la faire établir dans le nouveau calendrier; et j'espérois y parvenir; mais depuis que j'ai lieu d'espérer que ce calendrier sera supprimé, je ne pense plus à la correction que j'ai demandée ».

**MARSEILLE.** Les administrateurs municipaux ont arrêté que le traitement des curés de cette commune seroit porté à 4,000 fr., celui des desservans à 2,000, et celui des vicaires à 800.

THUIN. Le gouvernement a ordonné que le service de l'hôpital civil de cette commune, département de Jemmapes, sera réuni à la maison des religieuses hospitalières; qu'elles continueront d'y remplir leurs fonctions accoutumées, et que les biens non aliénés de cet hospice lui seront rendus.

VANNES. Le collège de cette ville vient d'être organisé de la manière la plus satisfaisante pour les amis de la morale et de la religion, et il n'y a point de professeur, dont la plus grande partie est ecclésiastique, qui ne soit distingué par la pureté de ses principes. Le gouvernement ayant donné un emplacement pour le séminaire, on fait une quête dans tout le diocèse pour fournir aux frais de l'établissement. Le zèle qu'a mis M. l'évêque pour la formation des catéchismes a eu le plus heureux succès : toute notre jeunesse y accourt, et déjà les familles s'aperçoivent du renouvellement qui s'opère dans les mœurs du premier âge. Les religieuses, auparavant dispersées, se réunissent en plusieurs endroits, et se procurent par-là des ressources et des consolations qu'elles ne trouvoient point dans leur isolement. A l'avantage de vivre avec plus d'économie, elles ajoutent celui de pouvoir plus aisément se rendre utiles; et le gouvernement les voit avec d'autant plus de plaisir, que ne pré-

tendant nullement à former des corporations ; elles ne dirigeront pas moins leur but vers l'éducation de la jeunesse.

---

### N É C R O L O G E .

Nous venons d'apprendre la mort de M. Jacob-Nicolas Moreau , ancien historiographe de France , ancien magistrat , etc. La religion et la saine littérature ne peuvent que s'intéresser à la perte d'un écrivain aussi distingué , qui défendit toute sa vie , avec autant de courage que de lumières , les anciens principes , et lutta constamment avec une égale force contre les ennemis de la raison et ceux de la nation. Il avoit déjà commencé sa réputation par une espèce de journal politique , sous le nom d'*Observateur Hollandois* , écrit avec autant de goût que de sagacité , et où il déployoit une aussi grande connoissance des hommes que des affaires , lorsqu'il l'augmenta encore par ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Cacouacs* , c'est-à-dire , des philosophes modernes. C'étoit un nom de guerre que quelquefois ils se donnoient entre eux ; et l'on voit dans la correspondance de d'Alembert avec Voltaire , qu'en parlant de Turgot il l'appelle *un vrai Cacouac*. Il est impossible de peindre avec plus de naturel et de finesse le

ridicule orgueil et les prétentions folles de ces nouveaux propagateurs de la lumière, qui commençoient déjà à se dire une puissance, et combattoient systématiquement toute domination qui n'étoit pas la leur. C'est cet écrit vraiment piquant qui sert de canevas à M. Palissot pour sa comédie *des Philosophes*, laquelle doit être sitôt suivie de la tragédie que ceux-ci nous ont donné à leur tour. Il seroit à désirer que les *Cacouacs*, devenus fort rares, fussent réimprimés. On jugeroit par-là du talent qu'avoit M. Moreau, non-seulement pour peindre, mais encore pour prévoir, et combien il avoit raison de démasquer ces prétendus disciples de la pure nature, ces fanatiques adorateurs du *beau idéal*, qui n'admirent tant tout ce qui n'est pas, que pour mieux détruire tout ce qui est.

A peu près dans le même temps, il publia ses *Mémoires pour servir à l'histoire du temps*, 2 vol. in-12; et en 1775, il fit paroître *les Devoirs d'un prince réduits à un seul principe*, ou *Discours sur la justice*, composé en 1767, par les ordres de l'héritier du trône, et que celui-ci destinoit à terminer l'éducation de ses enfans : ouvrage qui devoit servir de manuel à tous les souverains, puisque son principal objet est de leur faire entendre que les maîtres du monde ne sont que les premiers sujets de

cette puissance universelle qui est la justice ; que le genre humain peut bien se révolter contre elle , mais non lui faire perdre l'empire qui lui appartient ; puisque c'est en vertu même du pouvoir qu'elle exerce , et par l'effet inévitable de ses lois , que l'iniquité est le fléau de celui qui la commet , et la ruine du pouvoir qui la sert.

Cette sublime théorie devoit être développée plus grandement , et démontrée par les faits dans un ouvrage beaucoup plus considérable dont le *Discours sur la justice* n'étoit que l'esquisse , ayant pour titre : *Principes de morale , de politique et de droit public , puisés dans l'Histoire de la monarchie , ou Discours sur l'Histoire de France* , en 20 vol. in-8°. C'est là qu'en parcourant les différens règnes , depuis Clovis jusqu'à S. Louis , il établit d'après l'expérience que la morale est la base des Etats , comme la religion est la base de la morale ; et , que par un arrêt irrévocable , ils dépérissent ou prospèrent , suivant qu'ils sont fidèles , plus ou moins , à cette loi fondamentale. La révolution l'empêcha de terminer cet ouvrage , qu'il se proposoit de conduire jusqu'à nos jours ; mais tel qu'il est , il n'en sera pas moins un des plus beaux dépôts de nos monumens historiques , et un des plus utiles cours de morale expérimentale , qui , par l'éru-

tion et l'éloquence dont il brille, n'en placera pas moins M. Moreau au rang de nos meilleurs écrivains et de nos plus fameux publicistes.

Une entreprise de cette nature lui attira l'estime de tous les vrais François comme de tous les gens de bien ; mais elle le brouilla encore d'avantage avec les Cacouacs qui le déclarèrent fauteur du despotisme, suivant le jargon de ce temps-là, et lui fermèrent en conséquence les portes de l'académie, qui depuis quelque temps ne s'ouvroient plus qu'à ceux qui s'étoient fait auparavant initier au sabbat philosophique. En vain les plus augustes protecteurs daignèrent soutenir par leur recommandation ses titres littéraires; il fallut que le protégé du gouvernement succombat, ou plutôt le gouvernement lui-même, lequel par un délire inexplicable, mais qui explique très-bien comment s'est faite la révolution, n'en continua pas moins à protéger et à combler de biens ces insolens dominateurs, qui, trompant audacieusement leur destination primitive, s'étoient faits, d'une école de grammairiens et d'un bureau de beaux esprits, un club de conjurés et une école de sectaires.

Inépuisable dans les matières de droit public, il fit paroître, en 1789, son *Exposition et défense de la monarchie françoise*, 2 vol. in-8°. : fortement convaincu que le meilleur gouverne-

ment est celui qui dure le plus, parce qu'il est moins sujet aux révolutions, il s'honoroit ouvertement d'un attachement sans bornes au pouvoir unique, qu'il se gardoit bien de confondre avec le pouvoir arbitraire, dont il ne cessa d'être le plus implacable ennemi. En défendant une autorité absolue, il n'avoua jamais qu'une monarchie tempérée par les lois, sans l'amour desquelles ne sauroient être libres ni ceux qui gouvernent, ni ceux qui sont gouvernés. Jamais les droits du souverain ne furent séparés par lui des intérêts du peuple, dont il disoit qu'*il falloit tout faire pour lui et rien par lui*. Mot précieux qui est devenu proverbe, et qu'à confirmé parmi nous la plus triste et la plus irrécusable de toutes les expériences.

M. Moreau fut choisi par le gouvernement pour travailler au *dépôt des Chartres et de Législation*, dont il parut, en 1789, un premier vol. in-fol. Il fut encore chargé, à la même époque, de présenter au ministère le tableau des différens Etats-généraux qui avoient eu lieu dans les différens règnes, et qui fut ensuite livré au public. Il y balança sagement leurs dangers et leurs avantages, et il ne tint pas à lui que par des mesures également fortes et sages on n'empêchât le déchirement de la patrie.

Il est encore l'auteur d'une foule d'opuscules,

soit en vers, soit en prose, où l'on reconnoît tour à tour, ou le penseur profond ou l'auteur agréable, et dont il n'a pas besoin pour sa réputation et pour sa gloire, mais qui servent à prouver que l'esprit et la raison se disputent la préférence dans tout ce qui est sorti de sa plume.

M. Moreau ne fut pas moins recommandable dans sa vie privée que dans sa vie publique : bon époux, bon père, bon ami, aimable dans la société par la douceur de son commerce; toujours porté à faire des heureux, ses actions ne démentirent jamais ses principes, et il obtint cette considération personnelle qui tenoit autant à son caractère qu'à ses écrits. Fortement convaincu des vérités de la religion, il en pratiqua constamment tous les devoirs, et à ses derniers momens il renouvela la profession de foi d'une croyance dont il s'étoit honoré toute sa vie, et qui faisoit sur-tout la consolation de ses vieux ans. Enfin, calme et serein jusqu'au dernier soupir, il s'éteignit dans la 86<sup>e</sup>. année de son âge, laissant une mémoire non moins précieuse aux amis de la vertu qu'à ceux de la vérité.

M. Moreau, né à S. Florentin en 1717, est mort à Chambourci, près S. Germain-en-Laye, le 10 messidor (29 juin) dernier.



---

LE MODÈLE DES PRÊTRES, ou *Vie de J. Brydayne, missionnaire*; par M. Carron le jeune (1).

M. Brydayne, connu sous le nom de père Brydayne, est un des plus célèbres missionnaires de notre temps. Toute la France a retenti de sa renommée. Il la parcourut en apôtre pendant plus de quarante ans. Plus de cent diocèses furent le théâtre de son zèle. Il y fit avec un succès toujours égal plus de 150 missions, où il renouvela les prodiges des Xavier et des Regis. Né à quelques lieues d'Avignon, sous ce beau ciel qui a vu naître tant d'orateurs célèbres, dans un village situé sur les rives du Rhône, son éloquence conquérante participoit, en quelque sorte, à la rapidité, à l'impétuosité de ce fleuve. Peu d'orateurs ont connu ce grand art de dominer la multitude, de s'emparer d'un vaste auditoire, de mouvoir à son gré les esprits, de frapper l'imagination par de grandes images, des traits inattendus, et par ces mouvemens d'une éloquence

---

(1) A Paris, chez la veuve Nyon, rue du Jardinnet, n°. 2; et chez Le Clere. Prix, 2 fr. 25 c., et 3 fr. franc de port.

populaire et antique, dont il ne reste presque plus de trace parmi nous, et dont peut-être il faut aller chercher des exemples dans les chaires de nos campagnes et à l'école de nos plus humbles missionnaires. Peu ont prouvé davantage cette maxime de Pascal, que l'éloquence se moque de l'éloquence, c'est à-dire, des foibles ressources de la rhétorique et des petites règles de l'art. Ce n'étoit pas Bourdaloue par la pureté de sa diction et la régularité de ses plans, mais il faisoit ce que Bourdaloue n'a pas fait, et c'est bien sur-tout de Brydayne que ce grand orateur auroit dit, ce qu'il disoit du père Séraphin, capucin, qu'il faisoit rendre à ses sermons les mouchoirs qu'on voloit aux siens. Que de restitutions ! que de réparations de torts et de dommages ! Dans la seule ville de Châlons-sur-Saône, en 1745, il y en eut pour plus de vingt mille francs ; la plupart même se firent publiquement, tant étoit grande l'impulsion que l'homme apostolique avoit communiquée. Il étoit non-seulement l'apôtre, mais le juge de paix de toutes les paroisses qu'il évangélisoit. C'est à son tribunal que se portoient tous les différends des familles ; c'est devant lui que venoient s'embrasser les ennemis les plus irréconciliables. Que d'établissements utiles fondés ! que d'hospices relevés ! que

de chemins et de places publiques ouverts ou réparés, sans aucun frais pour les communes ! que de sociétés de miséricordes instituées ! que de quêtes nombreuses et abondantes pour les pauvres, les malades, les prisonniers, les nécessiteux de toute espèce. On le vit à Grenoble parcourant les rues, les places et les maisons, suivi de chariots qui pouvoient à peine contenir les hardes et les meubles qu'on lui donnoit, et qu'il distribuoit le soir, comme un vainqueur chargé du butin de sa journée.

L'histoire de sa vie est pleine de traits singuliers qui prouvent jusqu'à quel point il savoit maîtriser l'âge le plus bouillant et les passions les plus impétueuses. A Marseille, quarante jeunes libertins viennent le trouver, et le conjurent de les admettre à faire une réparation publique de leurs égaremens. A Montpellier, presque tous les étudiants en médecine donnent le même exemple de repentir. C'est principalement sur les militaires qu'il se plaisoit à exercer son zèle et le pouvoir de son éloquence. Peu content de les attirer à ses prédications, il alloit encore dans les casernes y établir la prière commune, et y remplacer par les cantiques de la mission, les chansons de la licence. Ici ce sont de jeunes officiers qui, entrant dans l'église pour se moquer

de lui, sont terrassés par un seul mot du saint orateur, et deviennent non-seulement ses panégyristes, mais encore ses pénitens. Là, de vieux militaires qui l'attendent, au sortir de la chaire, se jettent à ses pieds, le supplient avec larmes de les entendre, et se déchargent dans son sein du poids de leurs remords par l'aveu de leurs fautes.

M. de Minard, lieutenant colonel du régiment de Forez, racontoit, en 1749, devant les principaux officiers qui en avoient été témoins, qu'après une mission donnée à ce régiment par M. Brydayne, ayant mené ses soldats en Italie, où il y eut une action très-vive et très-meurtrière, ils y essayèrent le feu avec une intrépidité dont il y avoit peu d'exemples, tant la paix de leur conscience, et les sentimens de piété que le vertueux missionnaire leur avoit inspirés, ajoutoient en ce moment critique à leur dévouement et à leur bravoure.

« Un impie que le crime avoit endurci, voulut jeter sur le missionnaire un ridicule public, en singeant son ton, ses gestes et son action dans une des plus augustes cérémonies de la religion. Couvert d'un linceul en forme de surplis, il vient la corde au col, et la torche à la main, se placer sur une élévation pour y jouer le saint mission-

naire, qui, dans une communion générale, avoit fait dans cette posture une amende honorable aux pieds des autels. A peine le profanateur a-t-il commencé son discours, qu'il se laisse tomber, et dans sa chute se rompt les jambes et se meurtrit tout le corps. Porté à l'hôpital, il y expie son crime par de vives et longues douleurs. Brydayne, instruit de cette scène scandaleuse, et du malheur qui en étoit la suite, arrêta les poursuites de la justice, le consola avec une charité pleine de tendresse, le confessa plusieurs fois, et le convertit parfaitement ».

Ces grands succès, ces heureuses conquêtes de son apostolat, Brydayne les devoit, non-seulement à ses talens oratoires, c'est-à-dire, à cet art admirable qu'il connoissoit si bien de ménager ses forces, de ne les employer qu'à propos, de se proportionner au ton, au caractère, à l'esprit de son auditoire, et de savoir tantôt l'accabler avec force, et tantôt le consoler avec onction, suivant qu'il le voyoit plus ou moins disposé à profiter de ses paroles; mais encore à ses éminentes vertus; à ses mœurs aussi pures que mortifiées; à cette aimable douceur qui respiroit dans toutes ses actions comme dans toutes ses paroles; à ce zèle insurmontable qui lui faisoit braver tous les dangers, ainsi que toutes les privations;

à cet oubli généreux de lui-même qui l'élevoit au-dessus de tous les applaudissemens par sa modestie, et au-dessus de toutes les récompenses par son désintéressement ; enfin à la sainteté de sa vie, qui convainquant parfaitement ses auditeurs qu'il pratiquoit le premier ce qu'il enseignoit aux autres, étoit sans contredit le plus beau et le plus éloquent de ses sermons.

Massillon, instruit par la renommée des succès de Brydayne, lui écrivit plusieurs fois pour l'inviter à évangéliser ses diocésains. L'illustre orateur ne l'eut pas plutôt entendu, qu'il admira dans l'humble missionnaire un genre d'éloquence si opposé au sien ; il se permit avec peine, pendant tout le temps que dura la mission, de prêcher une seule fois : « Je veux, disoit-il, que tout » Clermont l'entende, et je voudrois que sa voix » put éclater dans toutes les extrémités de la » France ». De l'admiration pour ses talens, Massillon passa à la plus tendre vénération pour ses vertus. Il lui en donna une preuve non équivoque en même temps que bien touchante, par la facilité avec laquelle il accorda son pardon à un neveu qui depuis long-temps avoit encouru sa disgrâce. Le missionnaire l'amène aux pieds de son oncle, qui, dans un instant, oubliant tous ses torts, lui prodigue les plus tendres caresses,

en lui disant : « Vous voyez, père Brydaync, qu'il » n'est rien que votre éloquence ne fasse entre- » prendre ». /

C'est sans doute à cette mission de Clermont que Marmontel fait allusion, dans un discours en vers sur l'éloquence, qu'il lut à l'académie françoise, le 29 février 1776.

Je l'ai vu : Massillon lui-même en fut témoin ;  
 De s'égalier à lui l'orateur étoit loin :  
 Ce n'étoit point ce style ingénieux et tendre  
 Qui semble attacher l'ame au plaisir de l'entendre ,  
 Ce langage épuré qu'une sensible voix  
 Parloit si doucement à l'oreille des rois :  
 C'étoit un orateur saintement populaire ,  
 Qui, content d'émouvoir, négligeoit l'art de plaire ;  
 D'une éloquence vaine il dédaignoit les fleurs ;  
 Il n'avoit que des cris, des sanglots et des pleurs.  
 Mais de longs traits de feu, jetés à l'aventure ,  
 D'une chaleur brûlante animoit sa peinture :  
 C'étoit l'ame d'un père ouverte aux malheureux ,  
 Son cœur se déchiroit en gémissant sur eux :  
 Le foible et l'indigent croyoient voir , à son zèle ,  
 L'ange consolateur les couvrir de son aile.  
 Mais à l'homme superbe, à l'injuste oppresseur ,  
 Au riche impitoyable , au cruel ravisseur ,  
 Déclaroit-il la guerre ? Une voix fulminante  
 A leur ame de fer imprimoit l'épouvante :  
 Tout trembloit sous sa main ; le méchant consterné  
 D'un ténébreux abîme étoit environné.  
 Il domptoit l'habitude , il domptoit la nature ;

Il faisoit du remords éprouver la torture :  
 De son faste à ses pieds l'orgueil se dépouilloit ;  
 La rapine tomboit des mains qu'elle souilloit ;  
 La volupté rompoit ses chaines les plus chères ;  
 Ennemis et rivaux se pardonnoient en frères :  
 C'étoit un nouveau peuple ; et ce peuple charmé,  
 Bénissoit l'orateur qui l'avoit transformé.

Cet hommage rendu à l'éloquence de Brydayne, et qui sans doute n'étoit pas suspect dans la bouche de Marmontel, confirme parfaitement ce qu'en dit M. l'abbé Maury dans son discours sur l'éloquence de la chaire. « Plusieurs personnes, dit-il, se souviennent encore de l'effroi que son sermon sur l'éternité répandoit dans l'assemblée, lorsque mêlant, selon son usage, des comparaisons bizarres à des transports sublimes, il s'écrioit : Eh ! sur quoi fondez-vous donc, M. F., pour croire votre dernier jour si éloigné ! est-ce sur votre jeunesse ? Oui, répondez-vous, je n'ai encore que vingt ans, que trente ans. Ah ! ce n'est pas vous qui avez vingt ans ou trente ans, c'est la mort qui a déjà vingt ans, trente ans d'avance sur vous ? Prenez y garde, l'éternité approche. Savez-vous ce que c'est que l'éternité ? c'est une pendule dont le balancier dit sans cesse : toujours, jamais, jamais, toujours, toujours. Pendant ces révolutions, un réprouvé



s'écrie : Quelle heure est-il ? et la même voix lui répond : l'éternité. L'organe tonnant de Brydayne ajoutoit dans ces occasions une énergie étonnante à son éloquence, et l'auditoire, familiarisé avec son langage et ses idées, paroissoit alors consterné devant lui. Le silence profond qui régnoit dans l'assemblée, sur-tout quand il prêchoit à l'entrée de la nuit, étoit interrompu de temps en temps et d'une manière très-sensible, par des soupirs longs et lugubres, qui partoient à la fois de toutes les extrémités du temple où il parloit ».

La haute renommée que le père Brydaines'étoit faite dans les provinces ne tarda pas à percer dans la capitale. M. de Vintimille, archevêque de Paris, l'y appella en 1744. Il commença par faire une mission à Chaillot, où il attira une foule que n'avoient pas ordinairement les plus célèbres orateurs. Il donna ensuite une retraite au Mont-Valérien, une à la communauté de l'*Enfant Jésus*, et une à celle du *Bon-Pasteur*, où il fit des prodiges de conversion parmi seize cents femmes ou filles récluses qui s'y trouvoient. Appelé quelques années après par M. l'archevêque Beaumont, il exerça son zèle apostolique dans les vastes maisons de Bicêtre et la Salpêtrière, où les plus grands criminels vinrent se jeter dans ses bras. Il descendit dans les cachots les

plus obscurs, et ces autres du blasphème et du désespoir furent changés en lieux de paix et de consolation. Il évangélisa quelques années après les paroisses de St. Sulpice, Ste. Marguérite, St. Roch et St. Merry. Revenu à Paris, en 1753, il y prêcha le carême à St. Sulpice, en forme de mission. Il y reparut l'année suivante, et donna deux missions, une à St. Roch, et l'autre à Ste. Marguérite, et après plusieurs missions dans les provinces, il y revint, en 1755. et y prêcha le carême à St. Merry. C'est ainsi que dans l'espace de onze ans, il donna huit missions dans la capitale, et toujours avec un nouveau succès. Celle de St. Sulpice fut la plus marquante, tant par l'importance de la paroisse, que par le nombre et la qualité des auditeurs. La plus haute compagnie voulut l'entendre par curiosité. Notre missionnaire aperçut dans l'assemblée plusieurs évêques, des personnes décorées, des prédicateurs fameux, une foule innombrables d'ecclésiastiques, et ce spectacle, loin de l'intimider, lui inspira l'exorde suivant, un des plus beaux monumens de l'éloquence françoise.

« A la vue d'un auditoire si nouveau pour  
 » moi, il semble, mes frères, que je ne devrois  
 » ouvrir la bouche que pour vous demander

» grâce, en faveur d'un pauvre missionnaire dé-  
» pourvu de tous les talens que vous exigez quand  
» on vient vous parler de votre salut. J'éprouve  
» cependant aujourd'hui un sentiment bien diffé-  
» rent; et si je suis humilié, gardez-vous de  
» croire que je m'abaisse aux misérables inquié-  
» tudes de la vanité, comme si j'étois accoutumé  
» à me prêcher moi-même. A Dieu ne plaise  
» qu'un ministre du ciel pense jamais avoir  
» besoin d'excuse auprès de vous; car qui que  
» vous soyez, vous n'êtes tous comme moi que  
» des pécheurs : c'est devant votre Dieu et le  
» mien que je me sens pressé dans ce moment  
» de frapper ma poitrine : jusqu'à présent j'ai  
» publié les justices du Très-Haut dans des  
» temples couverts de chaume ; j'ai prêché les  
» rigueurs de la pénitence à des infortunés qui  
» manquoient de pain ; j'ai annoncé aux bons  
» habitans des campagnes les vérités les plus  
» effrayantes de ma religion. Qu'ai-je fait, ma-  
» heureux ! j'ai contristé les pauvres, les meil-  
» leurs amis de mon Dieu ; j'ai porté l'épouvante  
» et la douleur dans ces ames simples et fidèles,  
» que j'aurois dû plaindre et consoler. C'est ici  
» où mes regards ne tombent que sur des grands,  
» sur des riches, sur des oppresseurs de l'humani-  
» té souffrante, ou sur des pécheurs audacieux

» et endurcis : ah ! c'est ici seulement qu'il falloit  
 » faire retentir la parole sainte dans toute la  
 » force de son tonnerre, et placer avec moi dans  
 » cette chaire, d'un côté, la mort qui vous me-  
 » nace, de l'autre, mon grand Dieu qui vient  
 » vous juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence  
 » à la main : tremblez donc devant moi, hommes  
 » superbes et dédaigneux qui m'écoutez ! La  
 » nécessité du salut, la certitude de la mort,  
 » l'incertitude de cette heure si effroyable pour  
 » vous, l'impénitence finale, le jugement dernier,  
 » le petit nombre des élus, l'enfer, et par-dessus  
 » tout l'éternité. . . . l'éternité ! Voilà les sujets  
 » dont je viens vous entretenir, et que j'aurois  
 » dû sans doute réserver pour vous seuls. Eh !  
 » qu'ai-je besoin de vos suffrages, qui me damne-  
 » roient peut-être sans vous sauver ? Dieu va vous  
 » émouvoir, tandis que son indigne ministre vous  
 » parlera ; car j'ai acquis une longue expérience  
 » de ses miséricordes ; alors, pénétrés d'horreur  
 » pour vos iniquités passées, vous voudrez vous  
 » jeter entre mes bras en versant des larmes de  
 » componction et de repentir, et à force de  
 » remords vous me trouverez assez éloquent ».

Voilà un début digne de figurer parmi les  
 chefs-d'œuvre de Bossuet. C'est ainsi qu'on est  
 éloquent, non-seulement à force de remords,

mais à force de beautés, de naturel, de noblesse et de simplicité antique. Combien cette majesté apostolique est loin de cet art frivole qui compassé froidement des mots ! Est-il possible de prendre un ton plus haut et en même temps plus modeste ; de parler avec plus d'autorité et avec moins de prétention ; de réunir à la fois plus d'abandon à plus de dignité ? et un homme qui parle ainsi n'a-t-il pas le droit de tout dire et celui de tout espérer ?

A un si grand talent, Brydayne réunissoit toutes ces qualités extérieures qu'on ne se donne pas, que l'art ne sauroit acquérir, et qui n'en sont pas moins nécessaires pour le complément et la perfection de l'orateur. « D'une excellente constitution, dit son historien, d'un tempérament robuste, d'une physionomie gracieuse et riante, plein d'embonpoint, avec une contenance noble et majestueuse, d'une taille haute, Brydayne réunissoit tout ce qui constitue un bel homme... Sa voix avoit un éclat prodigieux ; elle étoit tonnante, et offroit un son terrible quand il lui donnoit beaucoup d'étendue : alors elle résonnoit au milieu d'une ville, dans les maisons les mieux fermées, à quatre ou cinq cents pas d'éloignement de l'église : aussi point de vaisseau, quelque immense qu'il fût, où on

ne l'entendit de chaque extrémité, lors même qu'il ne donnoit à sa voix qu'un foible essor : mais s'il l'élevoit dans l'ardeur de son zèle ; s'il exprimoit un reproche à ses auditeurs, ou s'il leur prédisoit les vengeances du Seigneur, ces mots : — *Pécheurs, c'est à vous que je parle ; écoutez-moi*, entendus au loin comme un coup de tonnerre, portoient la terreur dans les âmes les plus intrépides ; et l'homme le plus impie, perdant à l'instant sa sécurité, frémissait aux éclats de cette voix formidable. Nulle part elle ne fut aussi merveilleuse que dans les campagnes. Y prêchoit-il en plein air à quinze ou vingt mille hommes épars dans les champs et sur les routes, on ne perdoit pas aux extrémités de ce vaste auditoire une seule de ses paroles ?

« Quelle que fut la force de ses poumons, alors il faisoit sur lui-même les plus grands efforts ; et la violence de son action lui occasionnoit une si grande abondance de sueur, que depuis la tête jusqu'aux pieds il en étoit baigné ; ses habits, sa soutane, son surplis rendoient l'eau ; la place qu'il occupoit en étoit imprégnée, le carreau en étoit imbibé ; les personnes placées près de la chaire étoient incommodées de cette sueur que leur rendoient les ailes de son surplis : en descendant de chaire, il lais-

soit par-tout des traces de cette intarissable sueur; on entendoit le bruit de sa marche, comme de celle d'un homme qui s'avance dans l'eau; et quand il quittoit ses habillemens, la sueur ruisseloit dans tout l'espace où ils étoient déposés ».

Personne n'étoit plus digne que M. l'abbé Caron de nous donner la vie de M. Brydayne avec lequel il a tant de ressemblance par son zèle et son goût pour les bonnes œuvres. Le style de l'ouvrage est simple, et quelquefois négligé comme l'extérieur de son héros. Il se répète souvent, et ne connoît pas assez l'art de varier ses tours et de presser sa narration. Mais malgré ces défauts, l'historien attache le lecteur. Pénétré de l'esprit de l'éloquent et vertueux missionnaire, il en pénètre les autres. On le voit, on l'entend, on le suit dans ses courses apostoliques, on s'intéresse à ses succès, comme si on y étoit présent; on jouit de sa gloire, et on quitte à regret une si belle vie, qu'il termina, pour ainsi dire, les armes à la main, en 1767, à la 66<sup>e</sup>. année de son âge, quelques jours après sa dernière mission à Villeneuve-les-Avignon.

Il est triste de le penser, mais il est très-utile de le dire, de pareils hommes ne se formeront plus. Ils se trouveroient déplacés dans un siècle, trop frivole pour les goûter, et, si j'ose le dire, trop

étroit pour les contenir. Je ne sais quelle fausse délicatesse, jointe à je ne sais quelle fausse modération, qui n'est autre chose que la nullité de nos principes, repousse ces formes d'instruction, ces grandes explosions de zèle. On ne veut pas plus de grandes secousses dans la morale, que dans la politique : on ne veut plus de miracles, pas même ceux de l'éloquence, si toutefois nous exceptons les miracles de la chimie, parce qu'ils sont sans conséquence pour les passions, et qu'on peut être un très-bon physicien, et rester un libertin très-distingué. Un homme qui, comme Brydayne, iroit encore de ville en ville, entraînant sur ses pas une multitude immense, et mettant tout en mouvement; qui, tonnant du haut de sa chaire, invoqueroit sur son auditoire le feu du ciel ou les flammes de l'enfer, et qui n'en descendroit que pour aller se prosterner aux pieds des autels, et demander pardon, la corde au col, des crimes du prédicateur comme de ceux qui viennent de l'entendre; cet homme, dis-je, seroit aujourd'hui regardé comme un charlatan, heureux encore, s'il n'étoit pas traité de fanatique. Tous ces spectacles imposans, ces augustes cérémonies par lesquels il croyoit devoir frapper les sens, pour arriver plus sûrement au cœur; ces plantations de croix où il déployoit  
une



une si sainte magnificence ; ces processions pompeuses où l'on voyoit souvent plus de dix mille personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang , marchant, un cierge à la main, dans un profond recueillement et un ordre admirable, tous ces innocens artifices et ces pieux stratagèmes de son zèle auxquels ne résistoient pas les mondains les plus dédaigneux, et même les plus endurcis, ne seroient pas mieux accueillis, et contrasteroient trop avec nos nouvelles mœurs. Quels hommes cependant, et quels moyens seroient plus nécessaires après une révolution terrible qui a mis toutes les passions en principes, et tous les vices en actions? O heureux *charlatans* ! ô heureux *fanatiques* que ces hommes qui n'ont de puissance que pour la vertu, et d'autorité que pour faire trembler le vice! Quel ministère remplacera jamais un aussi beau ministère? quelles lois ou quels livres pourront jamais y suppléer? quel levier politique soulèvera jamais cette masse de corruption sous laquelle l'Empire le mieux constitué doit tôt ou tard succomber? Tous les hommes d'Etat, tous les philosophes ensemble, avec leurs beaux discours et leurs sublimes vues, vaudront-ils jamais un seul Brydayne, dont la voix foudroyante fendoit les cœurs en même temps qu'elle fendoit les voûtes,

et épouvantoit les consciences? Nous n'aurons donc plus de ces hommes admirables, puissans en œuvres et en paroles, que le dédain des beaux esprits appelle des convertisseurs; mais nous n'aurons plus de convertis, et les hommes resteront ce qu'ils sont; l'immoralité se répandra comme un torrent, et les campagnes le disputeront aux villes en impiété et en libertinage: ce qui n'empêchera pas les restaurateurs de la raison de nous rassurer, en nous disant que si les malfaiteurs se multiplient chaque jour, les échafauds se multiplient à leur tour; et que si on n'a plus des missionnaires pour les convertir, on a des bourreaux pour les punir. Ce qui n'empêchera pas d'avantage les moralistes diététiques de prétendre que tout va bien, puisque la *physiologie* prospère; que chacun peut aisément se reconnoître et s'amender, en se tâtant le pouls ou en se tâtant le crâne; que si nous n'avons pas la perfection, nous avons du moins la *perfectibilité*; qu'on n'a plus besoin de sermons, puisque l'on prêche à l'opéra; ni de catéchistes, puisque dès le berceau les enfans raisonnent par  $A$  plus  $B$ ; qu'ils voient déjà beaucoup plus loin que leur grand père, puisqu'ils savent déjà ce que c'est que douter; et qu'à la faveur de ce doute méthodique, et de ces raisonnemens mathématiques, il n'y a

plus de danger à craindre pour la paix des familles, ni plus de souhaits à faire pour la prospérité du genre humain.

---

Toute la France, et même toute l'Europe a su la mort de M. de la Harpe, arrivée le 12 février dernier. Personne n'ignore non plus les vifs sentimens de piété qui l'ont accompagnée, et cette belle parole qu'il adressa à M. Fontanes, après avoir entendu les prières des agonisans : *Mon ami, que cela est beau ! et combien il est consolant de le sentir ;* mais ce que sans doute tout le monde ne connoît pas, c'est la manière dont il exprime son repentir dans un ouvrage inédit sur la religion, dans le chapitre intitulé : *de la Miséricorde*. Cet ouvrage qui sans doute ne tardera pas à paroître, quoiqu'il soit resté imparfait, fut remis par l'auteur avec ses autres manuscrits à son exécuteur testamentaire et son ami depuis vingt ans, M. Boulard, actuellement législateur, maire du 11<sup>e</sup>. arrondissement de Paris, et homme non moins recommandable par ses connoissances que par ses vertus. On ne sauroit trop faire connoître de pareils morceaux ; et nos lecteurs ne pourront que les voir ici avec plaisir.

SENTIMENS DE PÉNITENCE DE M. DE LA  
HARPE. *Extrait de son Apologie de la Reli-  
gion, non encore imprimée.*

Vous dites, ô mon Dieu ! que vous me pardonnerez : que dis-je ? vous m'assurez que vous m'avez pardonné. *Remisisti impietatem peccati mei.* Vous dites que vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié. *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias.* Vous dites que vous avez jeté tous mes péchés derrière vous. *Projecisti post tergum tuum omnia peccata mea.* Vous le dites, ô mon Dieu ! et je vous crois, et je dois vous croire, car vous êtes la vérité même. Mais, tout puissant que vous êtes, pouvez-vous faire que ce qui est fait ne soit pas fait ? ôtez-moi donc, ô Dieu de miséricorde ! ôtez-moi donc de dessus le cœur ce poids affreux, ce poids qui est sur moi comme une montagne, ce souvenir si amer et si cruel de quarante ans d'iniquité, de souillure, de blasphème, d'égarement, des plus honteux désordres. Ne suis-je pas écrasé par cet horrible fardeau ? eh ! si je souffre, ce n'est pas du mal qu'on me fait ; vous savez l'alléger et l'adoucir : grâces à vos leçons et à vos secours, je supporte, sans y succomber, la persécution des hommes ; mais ce qui m'ac-

cable, c'est le mal que j'ai fait, qui est sans cesse devant mes yeux, et que je ne saurois me pardonner ; car il est sans excuse, et personne ne peut en avoir moins que moi. Parce que vous êtes bon, en suis-je moins mauvais ? que dis-je ? plus vous êtes bon, plus je suis coupable, et cette idée est désolante. A qui aviez-vous fait plus de bien qu'à moi ? A qui aviez-vous donné plus de marques d'une bonté toute paternelle ? Qui a pris soin de moi, quand mon père et ma mère m'ont été enlevés ? *Pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.* Pauvre et orphelin, j'ai été nourri du pain de votre charité (1). Vous m'avez prodigué, comme à plaisir, tous les bienfaits imaginables, tous les avantages et toutes les jouissances de la société. Quel usage en ai-je fait ? j'ai tourné tout, contre celui qui m'avoit tout donné. Terre et ciel, rendez témoignage contre moi ! créatures de mon Dieu, élevez-vous contre l'enfant dénaturé, il ne vous démentira pas. Dites toutes ensemble : Le voilà celui que son Dieu avoit

---

(1) L'auteur à l'âge de neuf ans, a été nourri six mois par les sœurs de la Charité de la paroisse Saint-André-des-Arcs, et l'on sait que jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, il a été élevé et nourri par charité. ( Cette note est écrite de la main même de M. de la Harpe ).

comblé de biens, et il a méconnu son Dieu ; il a méprisé sa loi ; il s'est servi de ses dons pour l'outrager. Il ne lui est pas venu une fois dans la pensée de rendre gloire à celui de qui seul il tenoit tout. Il s'est fait lui-même son Dieu : il a dit en regardant les biens qui l'environnoient, il a dit dans l'enflure de son cœur : C'est moi qui ai fait tout cela ; c'est à moi que je dois ce que je suis : je suis mon ouvrage. Il s'est déclaré l'ennemi du Dieu son bienfaiteur, puisqu'en reconnoissant l'existence de ce Dieu, il a été l'ennemi de sa loi. Hommes qui détestez les ingrats, le voilà le plus abominable des ingrats ! Eh bien ! mon Dieu, que puis-je répondre à ces cris qui m'accusent, à ces cris que ma conscience répète ? Ah ! si je ne considérais que votre justice, je l'invoquerois moi-même contre moi : je vous dirois, frappez, Dieu juste ! écrasez l'ingrat qui vous a rendu le mal pour le bien, et la haine pour l'amour. *Posuerunt adversum me mala pro bonis et odium pro dilectione meâ.* Faites-moi tout le mal que j'ai mérité ; mais qu'au moins je ne sois plus, s'il est possible, cet ingrat que tout le monde doit abhorrer. Otez-moi tout ; mais ôtez-moi mon péché, ôtez-moi ma honte, *Aufer à me opprobrium et contemptum* : ôtez-moi la haine de

moi-même , et le souvenir de mes fautes ; pour m'y dérober , je me précipiterois dans les enfers , si je ne savois que le supplice des enfers est de vous haïr , ô mon Dieu ! et ce supplice est le seul au-dessus de mes forces. J'oserai dire plus , il est le seul au-dessus de mes iniquités , à présent que vous m'avez fait connoître et mes iniquités et le Dieu qui me les a pardonnées. Je suis prêt à tout , résigné à tout ; je puis tout souffrir , ô Dieu bon ! quoique je sois la foiblesse même ; si ce n'est de renoncer à vous aimer. Oh ! cet amour , qui est mon seul bien , on ne me l'ôtera pas ; car c'est vous , mon Dieu , qui me l'avez donné , et ce n'est pas vous qui me l'ôterez. C'est le plus beau présent que vous puissiez faire à vos créatures , et vous seul pouviez le leur faire. Mais cet amour même , ô mon Dieu ! ne sert qu'à me faire sentir avec plus d'horreur et d'amertume combien je suis criminel envers vous ; et plus je vous aime et dois vous aimer , moins je puis supporter l'idée de vous avoir tant offensé.

Mais je vous entends me répondre , ô mon Dieu ! « De quoi te plains-tu ? tu te reproches » tes ingratitude , et certes tu as bien raison ; » mais ne crains-tu pas d'être encore ingrat en » ce moment même ? que me demandes-tu ? de

» t'ôter le souvenir de tes fautes, qui à présent  
 » est amer pour toi ; mais si tu pouvois en perdre  
 » un moment le souvenir , si tu étois assez mal-  
 » heureux pour les oublier jamais , c'est alors  
 » que je m'en souviendrois de nouveau , et que  
 » ma justice me rappelleroit ce que ma seule  
 » miséricorde peut effacer. Quand le père de  
 » famille , dans mon Evangile , court au-devant  
 » de l'enfant prodigue qui revient à lui , c'est  
 » pour l'embrasser et le faire asseoir à sa table.  
 » Il ne lui fait pas le plus léger reproche ; il  
 » est sûr de ceux que le malheureux enfant se  
 » fait à lui-même ; il se réjont de le recevoir  
 » à sa table , quoiqu'il revienne de la table des  
 » porceaux ; mais l'infortuné s'est reconnu in-  
 » digne , même de manger avec les derniers  
 » esclaves du père de famille. Je suis ce père ,  
 » et je connois le cœur de mon enfant ; car  
 » c'est moi qui le lui ai donné : irois-je le frap-  
 » per de mes reproches , quand je l'ai frappé  
 » de ma grâce ? est-ce moi qui ferai saigner ses  
 » blessures , quand il vient à moi pour être  
 » guéri ? tu sais par toi-même si ton Dieu est  
 » capable d'accabler le pécheur qui se jette  
 » dans ses bras. N'est - ce pas moi qui ai dit :  
 » Le Seigneur relève ceux qui tombent , et re-  
 » dresse ceux qui sont brisés ? *Allevat Dominus*



» *omnes qui corruunt, et erigit omnes elisos.*  
 » C'est le Seigneur qui conduit les pas de l'homme,  
 » et qui détermine son voyage; et alors,  
 » si l'homme tombe, il ne se brisera pas, parce  
 » que le Seigneur étend sa main pour le soutenir.  
 » *Apud Dominum gressus hominis dirigetur et*  
 » *viam ejus volet; cùm ceciderit, non collidetur,*  
 » *quia Dominus supponit manum.* Et  
 » qui sait mieux que moi que l'homme pécheur,  
 » à qui je me suis manifesté, ne supporteroit pas  
 » les rayons de ma justice, si je ne prenois  
 » soin moi-même de les tempérer par ceux de  
 » ma miséricorde? Quand je parlois dans ma  
 » gloire à Moïse et aux patriarches, ils tom-  
 » boient par terre, saisis de frayeur, et s'écrioient  
 » qu'ils alloient mourir, parce qu'ils avoient  
 » vu le Seigneur; et c'étoient des justes! que  
 » sera-ce du pécheur? mais si je suis *la vérité,*  
 » je suis aussi *la vie,* et il n'y a que l'impie  
 » que je tue du souffle de ma bouche. *Spiritus*  
 » *oris sui interficiet impium.* Je suis auprès de  
 » celui à qui j'ai parlé, et je ne veux pas qu'il  
 » meure du repentir que je lui ai donné pour  
 » qu'il vive. Ce repentir est sa punition; mais il  
 » est le seul remède à ses maux; c'est le fer qui  
 » déchire la plaie, mais qui empêche qu'elle ne  
 » soit mortelle. Il doit y rester jusqu'au dernier

» jour ; et ose dire que ma main ne s'occupe pas  
 » d'en adoucir l'atteinte, que je ne verse pas  
 » sans cesse l'huile et le baume qui diminuent  
 » la douleur et préviennent la corruption. Ce  
 » baume, c'est mon amour ; c'est l'amour que  
 » j'ai moi-même mis dans ton cœur, ce don  
 » surnaturel qui n'est pas de l'homme, mais de  
 » moi. Et si tu aimes ton Dieu, comment te  
 » pardonnerois-tu de l'avoir tant offensé ? mais  
 » il pardonne lui, et a promis de pardonner à  
 » celui qui l'aime, et celui qui l'aime doit tout  
 » souffrir avec joie pour mériter ce pardon. Tu  
 » as peine à concevoir que je puisse pardonner  
 » en effet de si longues et de si énormes offenses ;  
 » mais tu ne dois pas non plus le concevoir ; c'est  
 » le secret de ma bonté. Il ne t'est pas plus  
 » donné de comprendre combien je suis bon,  
 » que de savoir combien tu es mauvais ; et pour-  
 » tant il n'y a rien dans toi qui ne soit fini, et  
 » tout est infini en moi : mais c'est que l'homme  
 » n'est pas plus fait pour se connoître lui-même  
 » que pour connoître Dieu qui l'a créé ; c'est  
 » moi qui *sonde le cœur et les reins*, c'est moi  
 » qui connois l'homme, parce que je connois  
 » mon ouvrage ; l'homme, il n'a rien que je  
 » ne lui donne, il ne sait rien que je ne le lui  
 » apprenne, il ne peut rien qu'en moi et par

» moi ; il doit donc toujours prier , toujours de-  
 » mander , et j'ai promis de ne rien refuser à  
 » qui demande avec soumission et confiance , et  
 » ma parole n'est pas vaine ; j'ai été jusqu'à  
 » dire , *que je ferois la volonté de ceux qui*  
 » *me craignent : Voluntatem timentium se*  
 » *faciet* ; et je l'ai mille fois prouvé. L'orgueil ne  
 » conçoit pas cette bonté d'un Dieu , mais l'or-  
 » gueil est toujours loin de moi , il n'y a que  
 » l'humble qui s'en approche , et à qui j'aime à  
 » me communiquer ; et la véritable humilité  
 » ne se sépare pas de la confiance filiale : tu  
 » sembles douter que je puisse anéantir ton  
 » péché ! ne l'ai-je pas dit mille fois par mes  
 » prophètes ? n'ai-je pas dit à Israël que quand  
 » même sa robe d'iniquité seroit rouge comme  
 » l'écarlate , je la rendrois blanche comme la  
 » neige ! (*Isaïe*). Le péché n'est-il pas le fils  
 » de l'enfer et le père de la mort ? et mon verbe  
 » divin ne doit-il pas être vainqueur de la mort  
 » et de l'enfer ? mais ce triomphe ne sera con-  
 » sommé que dans la Jérusalem céleste , et tu  
 » es encore dans la terre d'épreuve et de châti-  
 » ment. Messaints n'ont-ils pas péché , et plusieurs  
 » même gravement péché ? Le mal et le péché  
 » entrent-ils dans ma demeure , où il n'entre  
 » rien de souillé ? ne suis-je pas assez puissant

» dans ma bonté pour purifier mes enfans? mon  
 » amour n'est-il pas un feu immense, dans le-  
 » quel toute iniquité sera consumée, et dans  
 » lequel tous mes élus vivront éternellement ».

Que puis-je dire, ô mon Dieu! si ce n'est que je ne suis qu'erreur, ignorance et misère, et que vous n'êtes que lumière, puissance et bonté? Pardonnez, ô mon père! car votre enfant indigne vous offense jusque dans son repentir: je vous aime, ô mon Dieu! mais qu'il s'en faut encore que je vous aime comme il faut vous aimer! que je suis loin encore de cette véritable confiance qui accompagne le véritable amour! et pourquoi? c'est que je ne suis pas même un véritable pénitent, car je vous demande ce que vous n'accordez qu'à vos justes. Donnez-moi les sentimens de votre prophète, le modèle des vrais pénitens; que je vous dise avec le même cœur que David: Il m'est bon que vous m'ayez humilié, afin que j'apprise vos justices: *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas.* Bien loin de porter avec peine ce poids d'humiliation, je dois le bénir, parce qu'il me rappelle sans cesse mon néant et votre grandeur, mes fautes et votre bonté, mes iniquités et votre sainteté. Si j'ai été assez insensé pour vous méconnoître si long-temps, le mal

est dans ma volonté perverse ; et si vous avez daigné m'éclairer et me rappeler à vous, gloire à vous seul, ô mon Dieu ! car tout ce qu'il y a en moi de mal est de moi, et tout ce qu'il y a de bon est de vous ; et n'est-ce pas là ma consolation, mon espérance et mon bonheur ? Si je plie sous le fardeau de mes péchés, qui sont montés jusque par-dessus ma tête, *supergrèssa sunt caput meum*, votre verbe divin, mon rédempteur ne daigne-t-il pas le partager ; et pour empêcher qu'il ne m'écrase, ne vous offre-t-il pas sans cesse le sacrifice de son sang versé pour moi de toute éternité ? n'est-ce pas là le mystère de son amour ? et seroit-ce à moi de le comprendre ? nous est-il permis de savoir combien vous avez aimé vos créatures ? *Sic Deus dilexit mundum !* Je m'anéantirai donc dans ma reconnoissance comme dans mon humiliation ; je vous dirai : Mon Dieu ! c'est le partage de vos bienheureux de connoître votre bonté, autant du moins que vous pouvez la manifester à vos créatures, car vous seul pouvez vous connoître parfaitement, et vous seul êtes dans le secret de vos perfections ; le degré de félicité dont vous faites jouir les habitans du ciel est en proportion de ce que vous leur communiquez de votre essence, et vous avez de

quoi remplir ainsi leurs désirs et leurs jouissances pendant toute votre éternité ; c'est ainsi qu'ils seront à jamais rassasiés : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Et moi qui suis dans une vallée de larmes ; moi, dans les chaînes du corps et sous le joug du péché, prétendrois-je à ce qui est le partage du ciel, quand je devrois depuis si long-temps être dans les enfers, si vous m'aviez fait justice ? ne suis-je pas mille fois trop heureux que vous ayez voulu faire de moi un de ces miracles de votre miséricorde, que vous signalez quelquefois pour envoyer l'espérance aux plus grands pécheurs ? Ils diront : Qui a péché plus que lui ? et pourtant Dieu a eu pitié de lui ; de qui donc n'aura-t-il pas pitié ? Ainsi vous tirez le bien du mal même ; ainsi toutes vos voies ne sont que miséricorde et vérité : *Universæ viæ Domini misericordia et veritas.* Que je sois donc humilié, ô mon Dieu ! et que vous soyez glorifié ; que je sois vil aux yeux des hommes par mes iniquités, soyez grand à leurs yeux par vos miséricordes. A vous, Seigneur, la grandeur et la puissance ; à vous la gloire, la victoire et la louange : *Tuæ est, Domine, magnificentia, et potentia, et gloria atque victoria, et tibi laus. Amen.*

Voilà sans doute la plus belle craison funèbre que nous puissions faire de son auteur : c'est la réponse la plus accablante que l'on puisse faire à la foule de ses ennemis, qui, pour le punir de sa conversion, se sont acharnés à le poursuivre jusque sur son cadavre. C'est la preuve la plus triomphante que l'on puisse donner de la sincérité de son repentir et de la pureté de ses sentimens religieux. Qu'a de plus touchant Augustin dans ses confessions ? quelle simplicité ! quelle onction ! quel goût de piété ! Où est donc l'hypocrite qui pourroit contrefaire ce langage ? et si ce n'est pas là l'accent de la vérité, qu'on nous dise donc à quels traits on peut le reconnoître ? Combien sur-tout on aime à se fixer sur ce *pauvre orphelin, nourri du pain de la charité !* aveu qui certainement ne lui fut pas échappé, dans le temps qu'il se nourrissoit orgueilleusement *du pain* de la philosophie. Mais quel est donc ce pouvoir ineffable qui enlève ainsi tout l'homme à lui-même, lui crée de nouveaux sentimens, et jusqu'à un nouveau langage, met tant d'humilité où étoit tant d'enflure, tant de simplicité où se montrait tant de jactance ; et d'un fauteur si vain de l'incrédulité, en fait un *apologiste zélé* d'une religion où tout contrarie à la fois, et les passions du

cœur, et les prétentions de l'esprit? Nous le demandons ici hautement : quel homme s'est jamais corrigé par principe de philosophie? quel orgueilleux, quel vindicatif, ou quel libertin a jamais dit : je veux changer, pour la gloire de ma raison et pour l'honneur de mes principes? Et aussi bien vaudroit-il donc la peine de se faire philosophe, si ce n'étoit pour être orgueilleux, vindicatif et libertin tout à son aise? Il n'est donné qu'à la religion seule d'opérer ces miracles; c'est son véritable triomphe, contre lequel échoueroient éternellement tous les sophismes par lesquels on voudroit en vain l'obscurcir. Rapprochons-nous ces nobles aveux, ces confessions touchantes de la Harpe, avec les *confessions* honteuses et impudentes de Jean-Jacques. Combien est frappant ce contraste qu'on voit ici entre l'enfant de la grâce et *l'homme de la nature*; entre ce pénitent déchiré de remords, qui, surchargé du poids de ses égaremens, se jette dans les bras de la divine miséricorde, pour en obtenir le pardon, et ce philosophe sans pudeur, qui fait trophée de ses turpitudes, et qui, après nous avoir raconté les ignobles prouesses de son vagabondage, ose encore défier les jugemens de Dieu, ainsi que ceux des hommes, et dans sa cynique arrogance, demande encore *s'il y a quel-*  
*qu'un*



*qu'un qui soit meilleur que lui ?* Combien le premier intéresse et attache ! et combien le second doit indigner tout homme dans qui n'est pas éteint tout sentiment d'honnêteté et de vertu ? Cependant les philosophes n'ont pas manqué de s'extasier sur sa vertu , et ce genre de *confession* passe encore parmi eux pour un modèle d'héroïsme ; tandis qu'ils ne manqueront pas de taxer de capucinade tout ce *chapitre de la Miséricorde*. Que faut-il donc de plus pour juger la philosophie ? et n'est-ce pas ici le lieu de répéter à ses partisans , ce que la Harpe leur disoit : *Je suis chrétien par la raison que vous ne l'êtes pas.*

---

FRIBOURG *en Suisse*. Tandis qu'en Bavière on fait impitoyablement la guerre aux images et aux statues des saints , qui ont la témérité de se montrer dans les rues ; tandis qu'on y met à exécution militaire les communes assez peu philosophes pour s'obstiner à faire des pèlerinages , sans respect pour les principes , et à ne pas sacrifier leurs goûts , leurs habitudes religieuses , aux charmes invincibles de la *religion épurée* ; tandis que la gazette de Munich les traite de *hordes sauvages* , et qu'on répond au gazetier

en émigrant de jour en jour , et en allant faire librement des pèlerinages ailleurs ; ceux de la Suisse recommencent avec une nouvelle ardeur. La célèbre statue de Notre-Dame , dite des Hermites , transportée en Allemagne , dans le temps qu'elle étoit poursuivie par les bataillons de *la raison* , a été rétablie solennellement dans l'église qui lui est consacrée. Le gouvernement de Zurich , quoique protestant , a prêté des canons pour rendre plus pompeuse la fête de cette restauration. On s'y est rendu en foule , tant de la Suisse , que de l'Allemagne méridionale , et même de quelques départemens de France , au grand scandale du siècle des lumières. De quel côté se trouvent la justice et les bonnes mœurs , la véritable politique , et qui se trompe donc ici ? Sont-ce les partisans de la gazette de Munich , ou ceux de la gazette de Fribourg ? sont-ce les hermites de la Suisse , ou les écoliers des universités bavoises ? C'est ce que le temps et l'expérience nous apprendront : car l'expérience vaut mieux que toutes les *lumières* , et le temps est plus savant que toutes les universités épurées ou non épurées. En attendant , nous remarquerons que c'est assez plaisant de voir les canons donnés par les protestans , servir , en Suisse , à rétablir les images et les hermites , tandis que , d'un autre côté

té, ce sont les canons catholiques qu'on braque contre les hermites et les images. Nous soumettons à l'œil des observateurs la singularité piquante de ce contraste; nous la recommandons à la plume des historiens, et nous renfermant modestement dans le cercle que la prudence nous prescrit, nous nous contenterons de dire, ô vanité des vanités, et le siècle des lumières n'est que vanité.

Les députés catholiques près la diète de Suisse ont prié le landamman de demander au pape, que rien dans l'affaire du concordat ne fut traité sans leur participation. Ils doivent demander à leurs commettans des instructions sur ce sujet, pour la session prochaine. Il n'a nullement été question du concordat dans celle de cette année-ci.

PARIS. Le règlement rendu sur les écoles secondaires communales, porte entre autres articles celui-ci :

Il y aura, autant qu'il sera possible, une chapelle dans l'intérieur de l'école, pour la célébration des offices, les jours de dimanches et de fêtes. Dans ce cas, un des prêtres de la paroisse dans laquelle se trouvera l'école, remplira les fonctions d'aumônier. S'il ne peut y avoir de chapelle, les élèves seront conduits à l'église de

la paroisse. Si , dans la ville où il y aura une école secondaire communale , il se trouve un ou plusieurs édifices affectés à des cultes différens , les élèves qui suivront ces cultes y seront conduits avec le même ordre. S'il n'y a point de ces édifices , on fera aux élèves non catholiques romains , pendant la durée des offices catholiques romains , une instruction sur la morale de l'Evangile. Le directeur avisera aux moyens de faire instruire les élèves dans leur religion , d'après le vœu de leurs parens.

— Le cardinal Albani , doyen du sacré collège , vient de mourir. C'est par conséquent le cardinal duc d'York , qui le remplace dans le décanat , comme le plus ancien. Le cardinal Joseph Doria , est passé à l'évêché de Frascati , comme le plus ancien résidant à Rome.

— On a annoncé dans les papiers publics la publication prochaine du Jubilé séculaire. C'est une erreur. Il n'est seulement question pour le moment que d'un Jubilé particulier accordé à l'Eglise de France , par S. E. le légat à *latere* , dont le décret sera sous peu de temps envoyé aux évêques. -

**MONT-DE-MARSAN.** Depuis le rétablissement du culte , la plupart des acquéreurs des presbytères se sont empressés de les rendre gratui-

tement aux curés ou desservans , à la seule condition qu'ils seront toujours affectés à leur usage primitif.

Par un arrêté de la préfecture on vient d'ouvrir une souscription en faveur des habitans des communes de Soustons , Seignosse , Messanges et Vieux-Boucau , dont un grand nombre ont été ruinés par l'incendie qui a détruit près de 700,000 pieds de pins , une grande partie des métairies , parcs , et autres établissemens d'agriculture. On remarque dans le *considérant* , « qu'il » seroit possible que bien des personnes , dans les » divers départemens , voulussent saisir la cir- » constance d'un désastre arrivé dans celui des » Landes , pour acquitter envers quelques habi- » tans infortunés de ce pays une partie de la re- » connoissance dont est pénétrée la France en- » tière pour un de leurs compatriotes , S. Vin- » cent-de-Paul : ce grand homme dont les éta- » blissemens honoreront à jamais l'humanité , » et qui né à Pony , près Dax , en 1576 , condui- » sit souvent des troupeaux , dans ses premières » années , sur les lieux même où a éclaté l'incen- » die ».

Les personnes qui désireroient prendre part à la souscription , voudront bien s'adresser aux secrétaires généraux des départemens et aux sous-

préfets de leur arrondissement. Outre l'indication précédente, on pourra s'adresser, savoir : à Paris, aux citoyens Pézé-de-Corval et Perignon, notaires; à Lyon, aux citoyens Devilliers frères, notaires; et à Bordeaux, aux citoyens Brevet Trimoulet, notaires.

M. l'évêque de Bayonne s'étant rendu en cette ville pour assister à la prestation de serment de MM. les curés, M. le préfet a voulu profiter de cette circonstance pour faire bénir, par M. l'évêque, le guidon accordé à la gendarmerie nationale, au nom du département, comme un témoignage de satisfaction pour ses services distingués depuis sa réorganisation. La fête a été à la fois religieuse et militaire.

Le général, le préfet et le secrétaire général, escortés de la compagnie de la gendarmerie et des chasseurs, se rendirent à l'église paroissiale, avec tous les fonctionnaires publics, précédés d'une musique nombreuse.

M. l'évêque, qui a célébré pontificalement, a donné la bénédiction au guidon, et prononcé un discours analogue à la cérémonie.

Un peuple immense a assisté avec recueillement à cette auguste cérémonie. Après la messe, un *Te Deum* a été chanté en actions de grâces, et les autorités se sont retirées en grand cérémonial.

M. le préfet a ensuite réuni à dîner M. l'évêque, les vicaires généraux, le général Grigny, les chefs des autorités civiles, les vingt-huit curés qui venoient de prêter le serment de fidélité, le chef d'escadron, et tous les officiers de la gendarmerie. M. l'évêque a porté un *toast* au chef de l'église et au chef du gouvernement françois.

AUTUN. M. l'archevêque évêque d'Autun a pensé que l'éloignement où se trouve le siège épiscopal de la ville de Nevers exigeoit qu'il y résidât un ecclésiastique chargé de ses pouvoirs.

En conséquence, sur le rapport du conseiller d'Etat ministre des cultes, le gouvernement a approuvé le choix fait par ce prélat de M. l'abbé Groult, l'un de ses vicaires généraux, pour lequel le conseil général du département de la Nièvre a voté dans sa session de l'an 11 un traitement annuel de 2400 francs.

NANCY. Les besoins des fidèles et l'intérêt de la religion ont déterminé M. l'évêque de Nancy à adopter la mesure prise par M. l'archevêque évêque d'Autun. Il a jeté les yeux, à cet effet, sur M. l'abbé Georgel, ancien vicaire général de la grande aumônerie, et l'a placé pro-vicaire général à la résidence de Bruyères. Le gouvernement a approuvé le choix qu'a fait ce prélat d'un ecclésiastique, en faveur duquel le conseil général

du département des Vosges a voté dans sa session de l'an 11 une somme de 2400 francs comme un témoignage de son estime et de sa reconnaissance, pour la sagesse et le zèle dont il n'a cessé de donner des preuves dans les diverses fonctions qui lui ont été confiées depuis le rétablissement de la religion.

*HISTOIRE abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament ; semée de courtes réflexions pour les enfans et les adolescents ;* par Mad. de Barentin-Montchal (1).

C'est ici l'ouvrage d'une mère de famille, aussi instruite que vertueuse, qu'elle avoit d'abord composé uniquement pour l'instruction de sa fille. Mais sa méthode ayant parfaitement rempli son but, et des personnes très-éclairées l'ayant jugé capable d'une plus grande utilité, ainsi qu'elle nous l'apprend dans son épître dédicatoire au souverain pontife Pie VII, elle a cru devoir le rendre public. Dans le précis très-resserré qu'elle a fait de l'Ancien et Nouveau Testament, elle n'a omis cependant aucun des détails qui forment la suite de la religion : les événemens quoique détachés, y sont rapportés dans l'ordre chronologique, et la chaîne des faits y est toujours conservée. Les réflexions qu'elle y a semées sont, non-seulement *courtes*, mais judicieuses, et parfaitement assorties à la mesure d'intelligence de ceux pour qui elles sont faites; et nous ne doutons pas que le vœu de cette femme respectable ne soit rempli, en fournissant aux autres mères de famille le moyen de nourrir leurs enfans du lait des livres saints. Car, c'est un des divins caractères qui les distingue de tous les autres livres, de convenir à tous les âges, d'être au-dessus de tous les esprits, et d'être à la portée de chaque esprit, et d'attester par cet ineffable mélange de simplicité et de grandeur, que ce langage qui convient à tous, ne peut venir que du créateur de tous.

(1) Deux vol. in-12; prix, 3 fr., et 4 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Le Clerc.



La mort du cardinal Gerdil , dont nous avons rendu compte dans un de nos derniers cahiers , n'est pas la seule perte considérable qu'ait faite le sacré collège. Elle a été bientôt suivie de celle du cardinal Michel - Ange Luchi , abbé commendataire perpétuel de l'abbaye de Subiac , et préfet de la congrégation de l'index , à Rome. Son oraison funèbre , prononcée par M. Louis Ciolli , théologal de la collégiale de Subiac , et que nous avons reçue de Rome , atteste également , et son vaste savoir , et ses éminentes vertus , et on ne sait guère qui des deux doit l'emporter , sous l'un et l'autre rapport ; ou du cardinal barnabite , ou du cardinal bénédictin. Il fit profession à Venise dans le fameux monastère de Saint-Georges le majeur , devenu plus fameux encore par la tenue du dernier conclave et l'élection de Pie VII. Nommé prieur du monastère de Sainte-Marie de Praglia , il le gouverna avec une rare sagesse. Il occupa successivement la chaire de théologie dans le couvent de Padoue , et dans le collège de Saint-Anselme , à Rome. Il étoit , dans toute la nombreuse congrégation du Mont-Cassin , en si grande réputation ; pour l'intelligence des langues orientales , que le grand-duc de Toscane , Léopold , le

choisit comme le plus habile , pour professer le grec et l'hébreu dans son collège de Florence , et il y enseigna avec gloire pendant huit ans entiers , ces deux langues , mères du bon goût et du vrai savoir , qui auparavant négligées , refleurirent par ses doctes leçons. Il eut une si extraordinaire facilité pour les apprendre , qu'il ne mit guère plus d'un an , non-seulement pour les entendre , mais pour les parler avec pureté ; et que tel fut le progrès qu'il y fit , qu'il a été tout à la fois , selon le génie de chacune , aussi bon auteur que parfait traducteur.

Pour se former une idée de son immense érudition , il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur sa nouvelle édition des Œuvres de Venantius Fortunatus , dont il a enrichi les presses romaines. Venantius-Honorius-Clementianus Fortunatus , prêtre d'Italie , ensuite évêque de Poitiers , se distingua dans le 6<sup>e</sup>. siècle par son éminente piété , ses rares talens , et son profond savoir. Il composa un grand nombre de poésies pieuses où règne beaucoup d'élégance , les vies de plusieurs saints évêques , plusieurs lettres , sermons , et autres œuvres latines , infiniment utiles , soit pour fixer plusieurs points importans de l'Histoire Ecclésiastique de ce temps-là , soit pour venger , par des témoignages de la vénérable antiquité , le dogme

catholique des atteintes des novateurs ; soit enfin pour faire goûter à une jeunesse studieuse les beautés et la noble élégance qui brille quelquefois dans ses écrits. C'est donc un important service que l'illustre cardinal a rendu à la religion et aux lettres , non-seulement en écrivant éloquemment la vie de ce célèbre écrivain ecclésiastique , mais encore en recueillant ses nombreux ouvrages des meilleures éditions déjà publiées , en déterrants les inédits , ensevelis dans la poussière des archives , en restituant à leur véritable auteur ceux qui lui étoient faussement attribués , en les confrontant tous avec les anciens manuscrits , et par leur secours , corrigeant les passages incorrects , déterminant le sens des douteux , éclaircissant les obscurs , et les accompagnant tous de commentaires aussi savans que judicieux.

Uniquement occupé à se rendre utile à l'église , le savant prélat entreprit une foule de commentaires sur les livres saints , et il travailloit notamment à une nouvelle polyglotte , quand la mort vint le surprendre. Cet ouvrage , qui est resté imparfait , devoit former trente volumes in-folio. Il y a réuni les remarques des plus habiles interprètes et des commentateurs les plus lumineux. Le texte hébreu y est rétabli dans sa pureté natu-

relle , et on y trouve une nouvelle version grecque la plus conforme à l'hébreu , autant qu'il a été possible , une seconde version latine plus littérale , le texte grec des Septante , une traduction latine des mêmes , et notre Vulgate ; ensuite les variantes de chaque texte , et un commentaire très-approfondi qui éclaircit et concilie tout.

Digne émule des Mabillon et des Montfaucon , le cardinal Luchi réunissoit à l'étude des sciences sacrées , celle des lettres profanes. C'est ce qu'il a prouvé par son *Recueil des plus belles sentences morales, politiques et militaires, extraites des histoires de Polybe, d'Appien et d'Hérodien* , enrichi d'annotations , tant latines que grecques , pour l'intelligence du texte ; et par ses notes pleines de goût et d'érudition sur les odes pindariques inédites du P. Martinenghi de Brescia , sa patrie , célèbre littérateur de l'ordre du Mont-Cassin dans le 16<sup>e</sup>. siècle.

La liste de ses ouvrages imprimés n'est pas considérable. Après sa nouvelle édition de Venantius , on compte un dialogue sur la vie champêtre , 1796 ; un autre sur l'emploi du temps , 1797 ; un discours pour les religieux et religieuses , 1797 ; une exhortation aux jeunes gens , 1798 ; un dialogue sur la vieillesse , 1799 ; *la cause de l'église défendue contre l'injustice de ses enne-*

*mis*, 1799; mais le nombre de ses ouvrages inédits est immense. On en compte 193, plus ou moins étendus, dont 74 en grecs et 129 en latins, qui tous annoncent sa profonde sagacité, tant dans les matières polémiques que morales. Ils ont été déposés dans la bibliothèque du Vatican, qui peut-être pourra quelque jour communiquer au public une partie de ces nouvelles richesses.

La vertu de cet homme illustre ne fut pas moins grande que son savoir, et son panégyriste remarque qu'il la tenoit en héritage de sa famille, ayant la gloire de compter cinq oncles paternels, tous infiniment recommandables par leur piété comme par leur science. Promu à la dignité de cardinal, il ne se rendit qu'après les plus vives instances; et il ne lui fallut rien moins pour se déterminer, que l'ascendant de l'autorité pontificale, unie à tout le poids de l'obéissance religieuse. Ce surcroît d'honneur ne fit qu'augmenter sa modestie. « La paix de sa conscience, dit M. Ciolli, et la pureté angélique de ses mœurs se faisoient sentir jusque dans sa gaiété naturelle et la sérénité inaltérable de son visage, sur lequel brilloient des rayons de sainteté et de candeur, que relevoit encore un mélange de majesté douce et de grâces aimables. Sa charité fut sans bornes, et il se

» proposoit de former avec ses revenus un fonds  
 » perpétuel pour le soulagement des pauvres,  
 » lorsque la mort a prévenu ce généreux dessein.  
 » Je l'ai vu, plusieurs fois, ajoute-t-il, je l'ai  
 » vu plusieurs fois, lorsqu'il retournoit à son  
 » palais abbatial, se réjouir de se voir entouré,  
 » heurté, et en quelque sorte étouffé par une  
 » foule innombrable de pauvres enfans couverts  
 » de haillons, et aussi dégoûtans par leur malpro-  
 » prété, qu'importuns par leurs besoins, et que  
 » bien loin de repousser, il accueilloit avec ten-  
 » dresse. Ami des pauvres, il fut pauvre lui-  
 » même, continuant, autant qu'il lui étoit per-  
 » mis, de vivre en moine, de se vêtir en moine,  
 » et réduit au strict nécessaire. Un peu de linge  
 » commun et quelques meubles plus que simples  
 » formoient tout son mobilier; tellement, con-  
 » tinue son panégyriste, que nous tous, après  
 » sa mort, assistant à son inventaire, nous crû-  
 » mes plutôt trouver la dépouille d'un solitaire  
 » que d'un cardinal ». A peine fut-il élu abbé  
 commendataire de l'abbaye de Subiac, qu'il partit  
 de Rome, et se hâta de se rendre auprès du  
 troupeau dont cette prélature le rendoit pasteur,  
 sans être retenu ni par la longueur du voyage,  
 ni par la difficulté des chemins, ni par le nom-  
 bre des années. L'orateur s'étend sur les grands

biens qu'il produisit dans les différentes églises soumises à sa juridiction, tant par les instructions multipliées qu'il y donna, que par les bienfaits qu'il y répandit; et prenant son auditoire à témoin, il ne craint pas d'attribuer aux fatigues de son zèle et de sa sollicitude pastorale, l'affoiblissement de sa santé, et la maladie qui l'enleva à la religion et aux lettres, le 27 septembre 1802, à la 69<sup>e</sup>. année de son âge, une année à peine écoulée après sa promotion au cardinalat.

De pareils hommes honorent la pourpre romaine encore plus qu'ils n'en sont honorés, et ils sont d'autant plus regrettables, qu'ils seront plus difficilement remplacés. Nous aimons à rappeler ces grands exemples de vertu et de science réunies, parce qu'ils deviennent tous les jours plus rares, et que ne naissant presque plus que dans les cloîtres, ils servent singulièrement à confondre les détracteurs des ordres monastiques.

---

Il paroît un petit écrit, intitulé : *Eloge historique de dom Pierre-Daniel Labat, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort à Saint-Denis, le 10 avril dernier 1803, à la 78<sup>e</sup>. année de son âge. Ce savant religieux mé-*

rite en effet d'obtenir une place distinguée dans l'érudition ecclésiastique; il est particulièrement connu par sa *nouvelle Collection des conciles de France* : entreprise aussi laborieuse qu'importante, dont les matériaux avoient déjà été préparés depuis près d'un siècle, soit par l'abbé de Targny, soit par Baluze, soit par divers bénédictins qui s'étoient succédés dans cette opération, non moins intéressante pour le clergé, que pour le gouvernement. Dom Labat en fit paroître le premier volume en 1789. La moitié du second volume étoit déjà imprimée, lorsque les décrets de l'assemblée constituante dépouillèrent le clergé de ses biens. L'auteur, privé par-là de tout encouragement, ainsi que le libraire l'étoit de toute garantie, se vit dans la triste nécessité d'abandonner un ouvrage qui déjà lui avoit coûté tant de veilles, et qui devoit être encore plus utile à l'église, qu'il n'étoit glorieux pour lui.

Dom Labat avoit précludé à l'impression de son ouvrage des conciles, par sa coopération à la *Collection des chartres* qui devoit servir à l'histoire de notre droit public, entreprise par ordre du gouvernement, sous l'inspection du garde des sceaux, et dont le premier volume parut en 1784, après trois ou quatre années de conférences qui se tenoient dans un comité de savans,



préposés à cet effet. Il travailloit en même temps avec D. Clémencet pour terminer l'édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze; D. Labat se chargea d'en dresser les tables, et fournit la troisième partie de la préface, qui contient l'exposé sommaire de la doctrine de ce saint docteur sur tous les points de la religion; par où l'on voit que l'érudition de Dom Labat ne consistoit pas seulement en dates et en nomenclatures, mais qu'il possédoit encore le vrai fonds des connoissances ecclésiastiques.

Plein d'attachement pour son état, il vit avec douleur la suppression de sa congrégation dans laquelle il avoit exercé plusieurs supériorités avec éloge. Nommé au chapitre général tenu à Marmoutiers en 1769, en vertu d'un arrêt du conseil du roi, et en présence de ses commissaires, les évêques de Senlis et d'Arras, il y plaida avec force pour la conservation des anciennes constitutions, et s'opposa de tout son pouvoir à toute espèce de nouveauté, qu'il regardoit comme funeste, ce qui prouvoit à la fois son bon esprit et sa régularité. Il étoit religieux à la communauté des *Blancs-Manteaux* à l'époque de la révolution. Transféré, en 1792, à celle de Saint-Denis, qui fut bientôt après supprimée, il se fixa dans cette ville, chez des personnes cha-

ritables , qui l'accueillirent dans son dépouillement , et ne se crut pas humilié d'aller demander à la porte de la municipalité un morceau de pain que les religieux distribuoient autrefois avec abondance à la porte du monastère. Il a vécu dans cet état , jusqu'à ce que les temps étant devenus plus calmes , il s'est livré à l'exercice du saint ministère ; et c'est dans cet honorable exercice qu'il a terminé sa carrière , étant mort des suites de l'incommodité qu'il avoit contractée , pendant l'hiver de 1803 , en allant plusieurs fois le jour , à travers les glaces et les neiges , accompagner les morts au cimetière , hors la ville , étant le seul prêtre de l'endroit qui ne fut pas atteint de la maladie qui moissonnoit tant de monde.

Une pareille mort fait seule le plus bel éloge de sa vie , et on ne peut nier qu'elle n'ait été toute consacrée au travail , et honorée par une grande simplicité de mœurs et de vertu , si toutefois la véritable simplicité peut se concilier avec cet esprit de parti dont il ne sut pas se garantir. De là ces éloges qu'en fidèle *Blanc-Manteau* lui donne son panégyriste et son ami , *d'intrépide défenseur de la doctrine de saint Augustin , qui enseigna la vérité toute pure , sans respect humain , et qui n'a jamais manqué de rendre témoignage à la grâce de J. C. ; sans songer qu'il*

est beaucoup plus facile d'être *intrépide*, que docile; de dire la *vérité toute pure*, que de la dire telle qu'elle est, et de *rendre témoignage à la grâce*, que de lui obéir et de la suivre. Les amis de la paix et même de l'église eussent désiré qu'il eût passé sous silence certains faits qu'il étoit plus à propos de taire que de rappeler, pour l'intérêt même de la mémoire de son confrère, d'ailleurs si estimable à tant de titres. Ils eussent voulu qu'il eût laissé de côté les *molinisans* et les *sulpiciens*, et qu'il eût fait avec plus de générosité et de modestie les honneurs de sa maison qu'il nous donne sans façon pour *la plus recommandable de Paris*, et à la destruction de laquelle il semble s'intéresser exclusivement. Nous sommes loin de refuser à sa communauté toute espèce d'éloge, et moins encore de le blâmer sur la déploration qu'il fait de ce qu'elle a été *la première détruite*. Mais la nation étoit depuis longtemps accoutumée aux destructions, persécutions, et confiscations. Les rigueurs parlementaires, à l'égard des *molinisans*, égalèrent, si elles ne surpassèrent pas, les rigueurs révolutionnaires. Non-seulement ils furent dépouillés, chassés, mais on les plaça entre un serment déshonorant et la misère, entre la faim et l'apostasie. Les malades, les vieillards, les impotens ne furent

pas exceptés de cette proscription barbare. Rien ne put les soustraire à *la déportation*.

Tout fut proscrit *en masse*, parce qu'aux yeux des faiseurs d'*Assertions* ceux qui n'étoient pas coupables devoient au moins être *suspects*. Acharnement factique, triste prélude de la fatale loi qui doit, sous les tyrans de la terreur, moissonner tant de victimes. Les lamentations que fait l'auteur de cet éloge sur la destruction des ordres monastiques, et principalement de sa chère communauté, peuvent donc être justes, mais ne sont pas trop bien placées dans la bouche de ceux qui provoquèrent ces persécutions, ou qui du moins en triomphèrent avec joie, sans prévoir l'inévitable contre-coup qui tôt ou tard devoit retomber sur eux. Plaignons-nous donc, mais adorons la providence. C'est ici la révolution des vengeances célestes, c'est le siècle des punitions; et les Blancs-Manteaux, tout blancs qu'ils étoient, devoient être punis comme les autres, et même *les premiers*.

En faisant ces réflexions, nous n'avons pas eu l'intention d'affliger l'auteur de cet éloge, dont nous estimons les vertus autant que les connoissances. Mais il faut auparavant tout que justice se fasse. Il est toujours bon de montrer combien l'esprit de parti et de prévention peut

égarer souvent même les hommes les plus recommandables, et combien il y a dans le moral comme dans le physique des maladies incurables. Au reste, nous n'en déplorons pas moins avec lui la destruction de la congrégation de St. Maur, qui seroit encore plus regrettable, si au goût des recherches utiles, elle n'eût malheureusement mêlé celui des disputes dangereuses. Nous applaudissons avec lui au témoignage qu'il nous cite d'un savant professeur allemand qui, quoique protestant, avoue que *cette congrégation a rendu plus de services à la république des lettres, que toutes les académies de l'Europe*. Eh ! quelles académies remplaceront jamais ces communautés religieuses, dont les membres réunis par les mêmes goûts, le même genre de vie, le même intérêt, la même gloire, le même esprit de corps, la même tradition de principes, loin de toutes les distractions du monde, libres de tous les soucis de la vie, de tous les liens de famille, et réunissant à l'agrément d'une société journalière tous les avantages de la solitude, pouvoient seuls suffire à ces immenses élucubrations qui épouvantent la foiblesse humaine, et qui exigent non-seulement la vie d'un homme, mais de plusieurs hommes ? Qui peut donc être assez ennemi des lettres et de sa patrie pour ne pas désirer la

restauration de ces sociétés laborieuses, dont les grands ouvrages honorent également et la patrie et les lettres? et comment expliquer jamais l'inconcevable politique de ces prétendus hommes d'Etat, que l'expérience semble aveugler plutôt qu'elle ne les éclaire; qui, possédés du génie de la destruction, font encore main basse sur des institutions auxquelles l'Europe doit sa civilisation; substituent à ces cloîtres savans des loges de francs-maçons, à ces infatigables bénédictins des théosophes fainéans, et des illuminés fanatiques; précipitent ainsi la décadence de leurs propres Etats, et au nom des lumières appellent les ténébres, et ressuscitent le chaos.

---

*Lettre de M. de Chaumont, prêtre des Missions-Etrangères, résidant à Londres, au supérieur des Missions-Etrangères, résidant à Paris. Londres, 5 août 1803.*

J'ai eu des nouvelles du Tonquin. Tous les missionnaires s'y portoient passablement au mois de septembre dernier. Le roi de la Cochinchine est réellement maître de tout le Tonquin. M. l'évêque de Gortyne et M. Eyot ont été admis à son audience, le 29 juillet 1802; il les a très-bien accueillis, et leur a promis de donner un édit en faveur de la religion chrétienne : et

Le 28 août il a donné un édit pour défendre d'inquiéter les chrétiens au sujet des superstitions. M. l'évêque de Gortyne marque qu'un village de païens est venu le féliciter de la paix rendue à la religion, et que plusieurs parurent écouter avec intérêt les prédications qu'on leur fit à cette occasion. Si Dieu conserve la vie et les mêmes dispositions au roi, il y a tout lieu d'espérer que la religion fera des progrès rapides dans les royaumes du Tonquin et de la Cochinchine. L'administration du Tonquin, pour l'année 1801, porte ce qui suit :

Baptêmes d'enfans 3620.

Cérémonies du baptême suppléées 3300.

Baptêmes d'adultes 281.

Confessions 104,864.

Communions 68,754.

Confirmations 405.

Extrêmes-onctions 1980.

Mariages bénis 499.

Le catalogue de l'administration générale au Sutchuen porte pour l'année dernière 2486<sup>7</sup> catéchumènes; 1179 adultes baptisés; 1616 enfans de fidèles baptisés; 4549 enfans d'infidèles, baptisés dans le danger de mort. On sait la mort de 3147 de ces derniers. La lettre de M. l'évêque de Tabraca est du 15 octobre 1802.

*Signé,* CHAUMONT.

---

*Lettre d'un missionnaire de la Cochinchine à  
M. le supérieur des Missions-Etrangères, à  
Paris. Du 28 septembre 1802.*

Vous n'avez point reçu l'année dernière de mes nouvelles, parce qu'il étoit arrêté que les courriers ne feroient pas le voyage de Canton. Ensuite on s'est déterminé à les faire partir. . . . Je désire, que le grand nombre de vos années n'apporte aucun préjudice à votre santé. Pour moi qui vous suis bien inférieur en âge, ainsi qu'en toutes autres choses, ma vue commence à s'affoiblir, et mes forces n'augmentent pas. Cependant, je puis encore faire l'essentiel de ma tâche, dans le même poste que j'occupe depuis bien des années. Notre collègue est toujours à Lo-Lang-Koou : nous y vivons fort tranquillement depuis environ quinze ans, et il y a lieu d'espérer que nous pourrons y vivre de même par la suite, la religion n'étant pour le présent aucunement molestée en Chine. Nos élèves sont au nombre de quinze. La famille Tang nous a fait présent d'une portion de terrain. Il y a déjà quelques années que nous le cultivons nous-mêmes, avec l'autre portion que la mission a précédemment



précédemment achetée. Ainsi notre collège est une grande métairie, où l'on nourrit des buffles, cochons, volailles, et par conséquent un bon nombre d'ouvriers nécessaires pour les travaux de l'agriculture. Nous avons recueillis cette année cinquante tonneaux de riz, outre les autres petites récoltes de bled, tra-tfs, teou-tfs, pao-ko, tabac, etc. Avec cela, et les autres secours qui nous viennent d'ailleurs, nous n'avons encore jusqu'à présent manqué de rien, et il y a lieu d'espérer qu'il en sera de même par la suite.

La religion catholique fait toujours des rapides progrès dans cette province. Dans la ville de Lou-Tcheoco, où précédemment il n'y avoit point de chrétiens, il se trouve présentement plus de 350 confessions, avec plus de 500 catéchumènes. Dans plusieurs villes voisines, il se forme aussi de nouvelles chrétientés, dont les commencemens donnent de bonnes espérances. Dans le Tchaen-Tang, il se trouve aussi maintenant des chrétientés assez dans bien des endroits où de votre temps il n'y avoit aucun chrétien. Il en est de même dans la partie du Tchuensi et du Xang-Nou. Mais ce qu'il y a d'affligeant, c'est que la récolte augmentant considérablement, le nombre des ouvriers diminue. Vous avez appris l'année dernière la triste nouvelle de la mort de Mgr. l'évêque de Caradre, et vous

apprendrez cette année la perte qu'a faite encore la mission d'un prêtre chinois qui rendoit des services. Ces pertes jettent bien de la besogne sur les bras des missionnaires qui survivent. Pour leur procurer quelque soulagement, Mgr. l'évêque de Tabraca vient d'ordonner prêtres deux des élèves du collège.

Les rebelles nommés Pe-Lieu-Kiao nous ont laissés assez tranquilles ces deux dernières années. Ils se sont presque tous retirés dans d'autres provinces. Mais il y a toujours lieu de craindre qu'ils ne reviennent quand ils se trouveront assez forts pour résister aux obstacles qui les ont fait reculer. Cette année il y a eu d'autres troubles dans le Xang-Nou, qui faisoient craindre de grandes suites. Les Lo-Lo de Leang-Xan et des environs ont exercé de grandes hostilités dans plusieurs endroits du district d'Omi. Ils ont tué, ou fait captifs un grand nombre de Chinois, ont brûlé quantité de maisons, et ravagé une assez grande étendue de pays. Plusieurs grands mandarins militaires avec leurs armées sont venus s'opposer à ces désastres. On disoit que le gouvernement de Chine alloit s'emparer du territoire de Leang-Xan, après en avoir chassé les Lo-Lo; mais les armées chinoises se sont retirées, et il paroît que la paix a été conclue avec les deux partis. Je désire bien que les troubles d'Europe

puissent aussi se pacifier, et vous procurer la consolation de retourner au séminaire des Missions-Etrangères. Mais quand ces désirs seront-ils accomplis?

*Signé,* HAMEL.

Ces lettres intéressantes, dont nous avons en main les originaux, nous prouvent qu'on se bat en Asie comme en Europe, et que, soit ancienne superstition au-delà de l'équateur, soit nouvelle philosophie en deçà, les hommes ne sont guère plus pacifiques. Cet édit, rendu par un prince infidèle en faveur de la religion, et sur lequel des païens même *ont félicité* les chrétiens, contraste assez avec certains édits de princes catholiques qui ne méritent guère de *félicitations*. Mais qui peut sonder les desseins de la providence? qui sait si le christianisme ne retournera pas à son premier berceau? qui sait si l'Europe n'est point usée, et si le ciel ne la punira pas de l'abus qu'elle fait depuis si long-temps de la lumière, en la transportant de nouveau vers l'antique Orient d'où elle est sortie? qui sait si le renversement de l'Empire Ottoman, qui touche à son déclin, n'ouvrira pas une nouvelle source de conquêtes au zèle de nos missionnaires, et si la prise de la Mecque ne nous rendra pas Jérusalem? Quoi qu'il en soit, ne cessons d'admirer l'héroïque dévouement de ces

hommes apostoliques , et de former des vœux pour qu'un gouvernement jaloux de toute espèce de gloire , aspire encore à celle de rétablir ce séminaire si regrettable des Missions-Etrangères, ce monument vraiment national dont s'honoroit le grand Louis, et non moins digne de sa politique que de sa religion; cette ressource si précieuse pour les sciences, les arts et le commerce, que l'Angleterre elle-même nous avoit long-temps enviée, et à laquelle il ne tient pas d'en avoir une pareille? Est-ce un rêve qui nous séduit? et pourquoi un si beau dessein ne se réaliseroit-il pas? pourquoi ne verrions-nous donc pas le héros de la France, recevoir quelque jour, comme Louis XIV, les ambassadeurs du roi de Siam, lui apportant les richesses de l'aurore, en reconnoissance des lumières et des vertus que leur auront apporté les missionnaires du couchant? Cette idée n'a-t-elle donc pas quelque chose de noble et d'imposant, digne de séduire un esprit élevé, autant qu'un cœur chrétien? et que manqueroit-il donc à sa renommée, si après avoir porté un institut des sciences et des arts au milieu des ruines de Thèbes et de Memphis, on le voyoit encore favoriser cet institut de zèle, d'humanité et de vertu qu'ont créé nos prêtres françois, jusqu'au fond de la Cochinchine.

— Nous remarquerons ici que ces lettres con-

firmement celles reçues en Espagne du Mexique, en date du 29 octobre 1802, et qui annoncent que, d'après un rapport venu des îles Philippines, un usurpateur du Tonquin qui avoit pris les armes contre le souverain légitime de ce royaume, qui est aussi roi de la Cochinchine, avoit été complètement battu, tant par mer que par terre. Elles apprennent en même temps que cette défaite est très-favorable aux missionnaires, vu que l'usurpateur étoit un ennemi déclaré du christianisme, et qu'il avoit juré de l'anéantir dans ces pays. Elles ajoutent que dans le courant de l'année 1800, vingt-quatre missionnaires dominicains, de la paroisse de Santo-Rosario des Philippines, assistés par vingt-un prêtres séculiers, ont baptisé neuf mille neuf cent cinquante cinq enfans, et cinq mille quatre-vingt-huit hommes et femmes, et qu'ils ont donné la communion à soixante-cinq mille trois cent deux personnes.

---

On trouve dans la *Décade Philosophique*, l'article suivant, intitulé : Société religieuse, dite *Christo sacrum*.

« Cette société, nouvellement formée en Hollande, ne comptoit d'abord que quatre membres; mais elle s'est répandue en très-peu de temps,

de manière que le nombre se monte actuellement à deux ou trois mille. Le but de cette société est de réunir toutes les sectes religieuses. Le lieu des assemblées est la ville de Delft, où la société a déjà fait construire une église, dans laquelle se rassemblent des calvinistes, des luthériens, des *mammonites*, des *catholiques*, et en général des sectateurs de toutes les religions. La société n'admet point de système dominant ou exclusif ; elle n'a point de prêtres, mais seulement deux orateurs, qui en prononçant leurs discours se tiennent debout devant l'autel. Le culte est divisé en culte de *vénération* et culte *d'instruction*. Le premier a pour objet de montrer la grandeur de Dieu par l'ordre admirable qui règne dans la nature. On s'assemble, à cet effet, tous les dimanches de cinq à six heures du soir. Le culte d'instruction a lieu tous les quinze jours, le mardi à six heures du soir. On s'y occupe de différentes matières et de la religion révélée : six fois dans l'année on s'assemble pour célébrer la sainte cène, et pendant la prière et la bénédiction tous les assistans se tiennent prosternés. Le clergé de la Hollande s'est vivement opposé à l'établissement de cette société, mais inutilement. Le Gouvernement l'a autorisée à continuer de s'assembler ».

Il est surprenant que des gens qui ont autant d'esprit que les messieurs de la *Décade*, aient annoncé avec tant de gravité, et sans avoir eu un instant l'envie de rire, cette niaiserie philosophique, appelée société de *Christo sacrum*. Car, quel autre sentiment peut inspirer *une société qui réunit toutes les sectes religieuses*? S'ils avoient dit que cette société est une réunion de *mammonites* qui ne sont plus mammonites; de *luthériens* qui ne sont plus luthériens; de *calvinistes* qui ne sont plus calvinistes; de *catholiques* qui ne sont plus catholiques, et de tant d'autres qui ne veulent plus rien être, et qui ne savent pas ce qu'ils sont, on auroit pu les entendre; mais qui peut comprendre ce bizarre agrégat de *toutes les sectes religieuses*, lesquelles, ou existent encore comme sectes religieuses, et alors ne sont point réunies; ou sont réunies, et alors n'existent plus comme sectes religieuses. Qu'est-ce donc que ce pot-pourri, et ce rendez-vous général de ces sectateurs de toutes les religions, c'est-à-dire, d'hommes qui n'auroient point de religion, puisqu'ils n'auroient que celle qu'ils se donneroient à eux-mêmes; et qu'une religion que chacun peut prendre ou laisser à sa fantaisie, n'est point une religion, mais une momerie? Qu'est-ce qu'une société qui n'admet point de système dominant ou exclusif, c'est-

à-dire, qui n'a point de système arrêté, qui n'exclut rien de la croyance que le *Credo*, et aux yeux de laquelle la vérité n'exclut pas même l'erreur et le mensonge? Ne voilà-t-il pas une découverte bien digne de fixer l'attention de la France et même de l'Europe?

*Elle n'a point de prêtres*, ce qui fait grand plaisir aux philosophes qui voudroient qu'il n'y eût de prêtres qu'eux. Mais si elle n'a pas de prêtres, que fait-elle donc de son autel? *mais seulement deux orateurs, qui en prononçant leurs discours se tiennent debout devant l'autel.* Mais pourquoi ne prêchent-ils pas en plein air et debout devant le soleil, cela ne vaudroit-il pas mieux pour le culte de vénération dont l'objet est de montrer la grandeur de Dieu par l'ordre admirable de la nature? Où peut-on donc mieux l'admirer et même le montrer que dans la rue?

*On s'y occupe de différentes matières.* C'est très-bien fait, car rien n'est plus amusant que la variété. Mais puisque cette religion n'est qu'une pure occupation, c'est-à-dire, un passe-temps, pourquoi le prendre dans une église? Ne vaudroit-il donc pas mieux aller dans un salon, une loge de francs-maçons, et même dans un café ou un cabinet de lecture.

*Et de religion révélée.* Ceci est un peu plus sérieux et plus édifiant. Mais qu'a donc à faire



ici la religion *révélée* ? cette religion *exclusive* qui proscriit invariablement tout ce qui n'est pas elle, qui veut absolument *dominer* sur toutes les autres, et qui même n'a été révélée que pour exclure et dominer toutes les autres.

Nous ignorons si *le clergé de la Hollande s'est vivement opposé à l'établissement de cette société* ; mais nous pensons que, dans cette supposition, il n'auroit fait que ce que son devoir et l'amour de son pays lui prescrivoit. Nous ne savons pas non plus si le Gouvernement *l'a autorisée* ; mais nous croyons que dans ce cas, il n'auroit pas suivi les conseils de la prudence et les maximes de la politique, intéressées à s'opposer à l'établissement de ces sociétés prétendues religieuses, qui se décoreroient du nom de culte, pour se passer plus aisément de culte ; et qui doivent être d'autant plus repoussées, qu'elles pourroient devenir aisément des concilia-bules de séditioux ou des écoles de fanatiques.

Et c'est ainsi que le Gouvernement françois a montré sa sagesse, autant que sa moralité, en proscrivant, je ne sais quel *culte de vénération*, et je ne sais quel *culte d'instruction* qui avoit aussi un *autel sans prêtres*, une chaire sans prédicateurs, qui *n'admettoit point également de système exclusif*, mais qui excluoit seulement le système de ceux qui professoient la religion

catholique, c'est-à-dire, le culte de presque toute la nation ; qui ne prescrivait pas, il est vrai, *la sainte cène tous les six mois*, mais dont les adeptes soupoient ensemble tous les dix jours, et buvoient à la santé de l'*être suprême* qu'ils avoient créé ; et qui enfin bien loin de s'occuper à *bâtir une église*, comme *Christo sacrum*, s'emparoit sans façon de celle des autres.

En faisant une opération aussi raisonnable que bienfaisante, le Gouvernement ne crut pas que cela manqueroit à la liberté des consciences, ni à l'indépendance des opinions ; et sans entrer ici dans une question qui tient aux bases même de la morale et de la politique, il est au moins certain que cette liberté ne peut jamais avoir lieu que pour les cultes établis, et non pour tous les cultes nouveaux venus ; pour les cultes où l'on est né, et non pour les cultes à naître ; sans quoi tout seroit confondu, la porte seroit ouverte à toutes les licences, à toutes les folies de l'imagination, à tous les égaremens de l'esprit humain, et cette indépendance d'opinions n'offriroit plus qu'une opinion d'indépendance, qui des pensées passeroit bientôt aux actions. C'est ce qui fait dire à Montesquieu, que quand il y a dans un Empire plusieurs cultes, il faut les tolérer ; mais que quand il n'y en a qu'un, il ne faut pas en admettre d'autres : parce que l'unité de culte,

quelque système qu'on embrasse sur la tolérance, est un grand bien; que trop heureux est l'Etat où il n'y a qu'un culte; qui par son unité même augmente sa majesté, et par conséquent son utile influence; tandis que l'admission des cultes, telle qu'elle est prêchée par les non-*exclusifs*, ne produiroit à la longue que le mépris de tous les cultes, le plus grand des maux politiques, puisqu'il est le plus grand scandale en morale.

Chaque siècle a eu ses maladies, ses crises, ses accès: la maladie actuelle, c'est la manie des *religions réunies*, c'est-à-dire, confondues, anéanties. C'est le mépris et la dérision de la religion, sous le nom de *tolérance* de toutes les religions; c'est l'exclusion du culte antique et universel des François, sous le nom de système non-dominant et non-*exclusif*. On ne connoissoit autrefois que l'hypocrisie de religion, ce qui étoit un grand mal; mais il y a aujourd'hui une hypocrisie d'irreligion et de philosophie, qui est un mal plus grand encore: C'est celle par laquelle certains hommes veulent se donner une religion qui n'en est pas une, et s'ôter ainsi aux yeux du public, tout l'odieux de l'impiété, quand ils ne sont au fond que des impies. Ce ne sont plus les pienses simagrées qui sont le plus à redouter, mais les simagrées philosophiques, mais

les membres des autorités constituées , et pour les membres de la fabrique.

— Aucun autre banc particulier ne pourra être établi ou maintenu dans les églises , que sur l'avis de la fabrique , et avec notre permission spéciale donnée par écrit.

— Aucune quête, autres que celles qui ont pour objet les frais du culte , ne pourront avoir lieu dans les églises , sans notre permission spéciale donnée par écrit.

— Les registres des fabriques nous seront apportés dans le cours de nos visites , et ils seront communiqués à nos vicaires généraux , ou à tous autres que nous aurions délégués à cet effet , toutes les fois que nous le jugerons convenable.

— Les églises ayant été mises par arrêté du Gouvernement à notre disposition , nuls arrangements , nuls changemens ne pourront avoir lieu dans l'intérieur des églises que de l'avis et consentement des curés ou desservans , ou sur notre autorisation.

AGEN. Le jour de la cérémonie de la prestation du serment dans la cathédrale par les prêtres de notre département , est arrivée au préfet une lettre du conseiller d'Etat Portalis , lui annonçant l'autorisation que donne le Gou-

vernement de faire les cérémonies extérieures de la religion catholique dans les lieux où il y auroit des temples protestans. On assure qu'elle a été accordée sur la demande du préfet, protestant lui-même, qui a senti qu'une pareille mesure ne pouvoit que produire un très-bon effet parmi les catholiques, qui ne voyoient qu'avec peine la privation où ils étoient de cette publicité, aussi consolante pour la piété qu'elle paroît juste, d'après le concordat, dont un des articles porte, que l'exercice du culte sera public. On espère que cette autorisation, qui honore également, et celui qui l'a demandée, et celui qui l'a accordée, et que des raisons de prudence avoit suspendue jusqu'ici, ne se bornera pas à la seule ville d'Angen, mais s'étendra bientôt aux autres communes qui sont dans le même cas; et que bien loin d'être sujète aux inconvéniens qu'on avoit d'abord craint, elle ne sera qu'un moyen de plus d'entretenir l'esprit de paix, et d'effacer jusqu'à la dernière trace des dissensions religieuses.

DUBLIN. « Tout le monde sait que les deux grands partis qui divisent l'Irlande, sont celui des catholiques et celui des protestans. La religion est presque entièrement étrangère aux dissentionés qui règnent parmi eux; et si, par une politique vexatoire, le Gouvernement n'avoit pas établi entr'eux des distinctions humiliantes et odieuses, la différence des cultes n'auroit jamais amené les choses au point où

elles se trouvent. Mais de quel œil les catholiques, qui forment les deux tiers de la population de ce royaume, peuvent-ils se voir, plus long-temps, traités d'une manière plus insupportable que celle dont on traite les juifs dans certains Etats ?

» Pour donner une idée de l'oppression sous laquelle nous gémissons, et du mépris qu'on a pour les deux tiers de notre nation, peut-être suffit-il de citer l'extrait suivant d'une ordonnance rendue sous le règne de la reine Anne, et qui n'est pas encore abolie :

« Aucun catholique ne peut avoir d'armes en sa possession. Il ne peut acheter aucune propriété foncière, ni léguer par testament aucune de celles dont il peut se trouver possesseur. L'enfant qui abjure la religion catholique, hérite de tous les biens de ses parens. Le fils qui abjure la religion catholique, devient de plein droit, propriétaire du bien de son père, qui, dès ce moment, n'en conserve que les revenus, et qui perd en même temps, par rapport à son fils, tous les droits attachés à l'autorité paternelle. Aucun catholique ne peut avoir à bail une propriété foncière pour un terme plus long que 31 ans; et si, dans cet intervalle, il étoit parvenu à augmenter d'un tiers le revenu de ladite propriété, tout protestant est autorisé à l'en exclure, et à continuer le bail pour son propre compte. Le prêtre qui osera célébrer la messe sera banni, et, en cas de récidive, pendu. Il est défendu à tout catholique d'avoir en sa possession un cheval de la valeur de 5 livres sterling. Tout protestant peut le contraindre à lui donner pour ce prix, tel cheval que lui catholique peut posséder. Aucun catholique n'est autorisé à prêter de l'argent, sur l'hypothèque d'une propriété foncière ».

» Quoique

« Quoique la religion catholique exige de tous ceux qui la professent une entière soumission aux lois du souverain, il arrive un temps où la mesure de la patience humaine ne sauroit plus contenir les injustices, les vexations et les actes d'oppression dont on la comble, et ce moment paroît bien près d'arriver ».

Nous remarquerons, à l'occasion de cette lettre de Dublin, que les lois atroces dont elle fait mention ont été en partie adoucies et en partie non exécutées, quoiqu'il en reste encore assez pour motiver ces réclamations. Ce changement dans la législation angloise est due principalement aux persécutions philosophiques que les catholiques ont essayées en France. C'est l'horreur qu'elles ont inspirées qui a fait rougir les Anglois eux-mêmes d'une jurisprudence auprès de laquelle l'inquisition n'étoit qu'humanité, et dont il y a peu d'exemples dans les annales de la tyrannie.

Nous remarquerons encore que, quoique les lois pénales contre les catholiques aient été beaucoup plus rigoureuses en Angleterre que celles de la France contre les protestans, nos philosophes anglo-manes n'affectoient pas moins de nous vanter sans cesse la tolérance de leur île chérie, qu'ils appeloient, par excellence, l'*Ile de la Liberté*. Ils avoient l'impudence de soutenir qu'elle devoit sa prospérité à cette tolérance de tous les cultes, dont alors elle ne conservoit pas même l'ombre : et c'est ainsi qu'ils outrageoient la vérité aux dépens même de la France, et qu'ils cherchoient à nous tromper tout à la fois, et par la tolérance qu'ils supposoient aux autres, et par la tolérance qu'ils demandoient pour eux.

**LUCERNE.** Le petit conseil a rendu dernièrement une ordonnance de police qui a fait une grande sensation parmi les habitans de ce canton. En voici les articles les plus remarquables :

« Il est défendu, sous l'amende de 2 à 6 fr. ;

elles se trouvent. Mais de quel œil les catholiques, qui forment les deux tiers de la population de ce royaume, peuvent-ils se voir, plus long-temps, traités d'une manière plus insupportable que celle dont on traite les juifs dans certains Etats ?

» Pour donner une idée de l'oppression sous laquelle nous gémissons, et du mépris qu'on a pour les deux tiers de notre nation, peut-être suffit-il de citer l'extrait suivant d'une ordonnance rendue sous le règne de la reine Anne, et qui n'est pas encore abolie :

« Aucun catholique ne peut avoir d'armes en sa possession. Il ne peut acheter aucune propriété foncière, ni léguer par testament aucune de celles dont il peut se trouver possesseur. L'enfant qui abjure la religion catholique, hérite de tous les biens de ses parens. Le fils qui abjure la religion catholique, devient de plein droit, propriétaire du bien de son père, qui, dès ce moment, n'en conserve que les revenus, et qui perd en même temps, par rapport à son fils, tous les droits attachés à l'autorité paternelle. Aucun catholique ne peut avoir à bail une propriété foncière pour un terme plus long que 31 ans; et si, dans cet intervalle, il étoit parvenu à augmenter d'un tiers le revenu de ladite propriété, tout protestant est autorisé à l'en exclure, et à continuer le bail pour son propre compte. Le prêtre qui osera célébrer la messe sera banni, et, en cas de récidive, pendu. Il est défendu à tout catholique d'avoir en sa possession un cheval de la valeur de 5 livres sterling. Tout protestant peut le contraindre à lui donner pour ce prix, tel cheval que lui catholique peut posséder. Aucun catholique n'est autorisé à prêter de l'argent, sur l'hypothèque d'une propriété foncière ».

» Quoique



« Quoique la religion catholique exige de tous ceux qui la professent une entière soumission aux lois du souverain, il arrive un temps où la mesure de la patience humaine ne sauroit plus contenir les injustices, les vexations et les actes d'oppression dont on la comble, et ce moment paroît bien près d'arriver ».

Nous remarquerons, à l'occasion de cette lettre de Dublin, que les lois atroces dont elle fait mention ont été en partie adoucies et en partie non exécutées, quoiqu'il en reste encore assez pour motiver ces réclamations. Ce changement dans la législation angloise est due principalement aux persécutions philosophiques que les catholiques ont essayées en France. C'est l'horreur qu'elles ont inspirées qui a fait rougir les Anglois eux-mêmes d'une jurisprudence auprès de laquelle l'inquisition n'étoit qu'humanité, et dont il y a peu d'exemples dans les annales de la tyrannie.

Nous remarquerons encore que, quoique les lois pénales contre les catholiques aient été beaucoup plus rigoureuses en Angleterre que celles de la France contre les protestans, nos philosophes anglo-manes n'affectoient pas moins de nous vanter sans cesse la tolérance de leur île chérie, qu'ils appeloient, par excellence, l'*Ile de la Liberté*. Ils avoient l'impudence de soutenir qu'elle devoit sa prospérité à cette tolérance de tous les cultes, dont alors elle ne conservoit pas même l'ombre : et c'est ainsi qu'ils outrageoient la vérité aux dépens même de la France, et qu'ils cherchoient à nous tromper tout à la fois, et par la tolérance qu'ils supposoient aux autres, et par la tolérance qu'ils demandoient pour eux.

**LUCERNE.** Le petit conseil a rendu dernièrement une ordonnance de police qui a fait une grande sensation parmi les habitans de ce canton. En voici les articles les plus remarquables :

« Il est défendu, sous l'amende de 2 à 6 fr. ;

de paroître vêtu d'une manière indécente, pendant le service divin, soit dans l'intérieur de l'église, soit devant ses portes. — Il est enjoint aux préposés des communes d'ôter aux parens ou tuteurs qui donnent une mauvaise éducation à leurs enfans, ces mêmes enfans, pour leur en donner une meilleure aux frais des parens, ou de la caisse des pauvres, dans le cas où les parens sont sans fortune. — Celui qui, par la non observation des pratiques religieuses se montre incorrigible, et qui, malgré toutes les exhortations, et après avoir souffert toutes les peines correctionnelles, continuera une vie scandaleuse, sera puni criminellement. — Toute espèce de jeu de hasard est défendu, sous l'amende de 150 fr. — Toute espèce de gros jeu est défendu. Celui qui joueroit un jeu dans lequel il seroit possible de perdre 8 fr. dans l'espace d'une heure, sera puni d'une amende égale à la valeur de son jeu. — Les joueurs déloyaux seront punis comme voleurs. — Les juremens, ainsi que les paroles et chansons obscènes, sont défendus. Celui qui en profère ou en chante, sera exhorté par ceux qui se trouvent présens à s'en abstenir; s'il continue, il payera une amende de 2 à 6 fr., qui pourra être convertie pour les pauvres en un emprisonnement de deux à trois jours. La peine sera doublée pour chaque récidive. Le père de famille qui aura laissé commettre le délit, sera puni comme com-

plice. — Celui qui s'enivre de manière à ne savoir plus trouver son chemin, payera une amende de 3 fr., qui pourra être convertie en un emprisonnement de deux jours. L'hôte qui lui aura donné à boire, payera double amende. — Les délits et les crimes commis avec intention criminelle par un homme enivré, seront punis comme ceux d'un homme qui jouit de sa pleine raison ».

Cette ordonnance est précédée d'un considérant qui en indique les motifs, et qui est conçu en ces termes : « Considérant qu'il convient essentiellement aux devoirs du Gouvernement, d'employer tous ses moyens pour soutenir la sainte religion de nos pères, pour prévenir les vices qui se sont introduits, ainsi que les malheurs qui en résultent pour la patrie, et pour augmenter par contre le zèle pour le service et l'honneur de Dieu, qui doit procurer la bénédiction céleste, etc. ».

MUNICH. Mgr. Testaferrata, nonce du Pape, est arrivé ici. Les princes protestans d'Allemagne qui ont acquis, par les indemnités, de nouveaux sujets catholiques, ont résolu d'accréditer désormais des envoyés près du saint siège, ce qui ne peut avoir qu'un heureux résultat pour la religion catholique. M. le baron de Humbolt, ministre de Prusse, à Rome, vient de recevoir des lettres de créance du landgrave de Hesse-Darmstadt, comme résidant auprès de cette cour.

— Le dérangement des finances bavaraises continue à être très-grand, et malgré les richesses considérables enlevées aux coffres monastiques, celui du fisc reste presque toujours à sec. L'argenterie et les ornemens des églises ont été vendus à l'encan; et tandis que les illuminés cherchoient la pierre philosophale, grand nombre de juifs, beaucoup plus savans, se sont présentés pour enchérisseurs, et ont fait des profits immenses. Un seul juif a gagné sur les seules perles fines, prises dans les couvens de Munich, plus de 40 mille florins. On commence à retirer l'argenterie pour en frapper de la monnoie. Mais si les spéculateurs de la cour de Munich se trouvent un peu déçus dans leurs opérations, ce n'est pas faute d'en avoir été avertis de longue main; car tous les exemples anciens et modernes de pareilles spoliations leur apprennoient qu'elles n'ont jamais enrichi un Etat, et qu'elles n'ont jamais tourné qu'au profit de quelques fripons.

Pendant que presque tous les couvens de religieux mendians sont abolis en Bavière, les capucins de Hildesheim ont obtenu du roi de Prusse une confirmation nouvelle, avec la permission de recevoir des novices.

VENISE. Il a été publié dans cette ville un édit impérial, qui, en suspendant la loi du 20 septembre 1767, autorise les monastères et cou-

vens, destinés aux soins spirituels, à l'éducation de la jeunesse, ou au service et à l'assistance des malades, ainsi que les hôpitaux, à acquérir de nouvelles possessions par la voie de donations et de legs.

PARIS. Le Gouvernement de la République a rendu l'arrêté qui suit :

« Le conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, est autorisé à adresser à tous les archevêques et évêques de la République, l'acte ayant pour titre : *Publicatio Indulgentiæ plenariæ in formâ Jubilæi*, fait à Paris, en octobre 1803, par le cardinal-légat, sans approbations des clauses, formules ou expressions qu'il renferme, et qui sont ou pourroient être contraires aux lois de la République, aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane ». En voici la traduction :

*Publication d'une indulgence plénière en forme de jubilé.*

Nous, Jean-Baptiste Caprara, cardinal-prêtre de la S. E. R. du titre de S. Onuphre, archevêque de Milan, administrateur de l'évêché de Jési, légat à *latere* de N. S. P. le pape Pie VII, et du saint siège apostolique, auprès du premier Consul de la République française.

Le grand bienfait de la paix rendue à l'église de France, et le rétablissement du culte public de la religion catholique accordé à cet Empire florissant par la miséricorde et la clémence divines, la sagesse et le zèle du premier Consul

de la République, exigeoit qu'un événement aussi mémorable fut célébré par une allégresse générale, et par des témoignages particuliers de reconnoissance envers Dieu, père des miséricordes. Aussi notre très-saint père le pape Pie VII, chargé par son apostolat du soin de toutes les églises, et animé d'un amour paternel pour les François, a-t-il pensé que la faveur signalée qui étoit accordée à cette nation, lui étoit également commune, et lui imposoit les mêmes obligations. Voulant donc s'acquitter de ce devoir, et obtenir, dans une affaire si importante, l'entier accomplissement de ses vœux, aussitôt l'annonce de la publication du concordat en France, il indiqua à Rome des prières publiques, et publia un jubilé.

Mais comme il étoit juste de faire connoître à ceux qui retireront le fruit d'un si grand bienfait, la reconnoissance qu'ils devoient à Dieu, il nous a ordonné en qualité de son légat à *la-tere* de publier au plutôt, en son nom et par son autorité, un jubilé, afin que les François puissent rendre à la miséricorde divine de dignes actions de grâces. Pour obéir à sa Sainteté, nous avons remis aux nouveaux évêques de France, nommés par le premier Consul, et institués par l'autorité du saint siège, notre décret d'indiction du jubilé, afin qu'ils le publiassent dans leurs diocèses lorsqu'ils le jugeroient à propos.

Nous pensions cependant alors que cette publication ne pourroit avoir une grande utilité pour les fidèles, que lorsque les diocèses, organisés par les soins des évêques, seroient pourvus de toutes les choses nécessaires au culte divin et à la conduite des ames. Ce que nous prévoyions est en effet arrivé, et la publication du jubilé a été différée jusqu'à ce jour.

Mais maintenant qu'avec le secours de Dieu, la protection du premier Consul, et les travaux des nouveaux pasteurs, l'organisation de tous les diocèses est achevée : il n'y a aucune raison qui puisse engager à différer de faire jouir les fidèles de France d'un bien si salutaire.

C'est pourquoi, obéissant à la volonté paternelle de notre très-saint père le pape, nous publions de nouveau le jubilé. Sa Sainteté, par la miséricorde de Dieu tout-puissant et de J.C. notre rédempteur, se confiant à l'autorité et aux prières des bienheureux apôtres Pierre et Paul, accorde avec bonté, l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, comme il est d'usage en l'année du jubilé, et selon la forme usitée dans l'église, à tous les fidèles catholiques, habitant en France, qui, avec les dispositions requises, dans l'espace de trente jours, à compter de la publication du présent jubilé, auront visité dévotement l'église désignée par chacun des archevêques et évêques, qui y auront remercié Dieu tout-puissant

du grand bienfait dont nous avons parlé, lui auront adressé de ferventes prières pour l'exaltation de la sainte Eglise notre mère, pour le bonheur de sa Sainteté, pour la prospérité des Consuls et des Magistrats de toute la République, et pour obtenir la paix, et qui auront d'ailleurs rempli les conditions prescrites par chacun des évêques.

Quant aux vieillards et aux infirmes, et à ceux qui pour toute autre cause raisonnable ne pourront aller dans les églises faire les prières ordonnées, sa Sainteté leur permet avec bonté de gagner la même indulgence, pourvu qu'ils remplissent toutes les conditions exigées, et qu'ils fassent les mêmes prières dans leurs propres oratoires ou dans leurs maisons, de l'avis de leur curé.

Nous nous en rapportons à la sollicitude pastorale des évêques pour faire publier, chacun dans leur diocèse, ce décret apostolique, et pour prescrire les prières convenables, afin que tous les fidèles catholiques puissent recueillir les fruits les plus abondans du trésor de l'église.

Donné à Paris en la maison de notre résidence, le 1<sup>er</sup>. novembre 1803.

*Signé*, J. B. Cardinal-Légit.

J. A. SALA, secrétaire de la  
légation apostolique.



---

*DU PAPE, ET DE SES DROITS RELIGIEUX  
à l'occasion du Concordat, par M. l'abbé  
Barruel, chanoine honoraire de l'Eglise  
métropolitaine de Paris. 2 vol. in-8°. (1).*

Tous les grands changemens sont sujets à de grandes contestations. Ils froissent ordinairement trop d'intérêts, exaltent trop de passions, commandent trop de sacrifices, pour qu'ils n'éprouvent pas beaucoup de résistance. Le nouveau Concordat françois, malgré son évidente utilité, et sa nécessité plus évidente encore, a dû donc avoir des adversaires. Soit qu'il y ait dans la résistance, je ne sais quel charme secret qui séduit trop souvent les ames les plus vertueuses, soit plutôt que le choc des révolutions, dans lequel il est né, n'ait pas laissé à tous le calme nécessaire pour juger sainement, et des motifs qui l'ont fait naître, et des moyens qui l'ont exécuté. Toute l'église catholique connoît l'opposition d'un certain nombre de nos anciens évêques (2) qui n'ont pas cru devoir obtempérer

---

(1) A Paris, chez Crapart, Caille et Ravier, libraires, rue Pavée, n°. 12, et Le Clerc; prix, 9 fr., et 12 fr. franc de p.

(2) Dans les 139 évêques des anciens et nouveaux dé-

aux instances du chef de l'église, et qui loin d'alléger le poids de sa position, en remettant leur démission entre ses mains, se sont prévalu de cette position même pour motiver leur refus. De là les doutes de certains esprits, et les inquiétudes de certaines consciences. et l'opposition clandestine de certains hommes, parmi nous, lesquels se glorifient de faire bande à part, et se croyant plus éclairés que le chef de l'église ou plus forts que la nécessité, préférant au chemin battu, les routes solitaires, font, avec leurs préventions et leurs opinions privées, un Concordat par le moyen duquel ils croient se passer, en toute sûreté de conscience, de tous les Concordats possibles : et c'est pour dissiper entièrement ces préventions ou ces scrupules, et étouffer dans son germe ce levain de schisme qui pourroit nuire à la paix de l'église, de laquelle dépend la tranquillité de l'Etat, qu'a été entrepris l'ouvrage que nous annonçons.

Par la Convention passée sous le nom de Concordat entre le siège apostolique et le gouvernement françois, le souverain pontife, frappant

partemens, on comptoit en tout 53 évêques morts ; parmi ceux qui restent, 52 ont donné leur démission, 34 l'ont refusée. (*Note de l'auteur*).

de nullité la juridiction de nos anciens évêques, abrogeant tous les titres de nos anciens sièges épiscopaux, n'a-t-il pas excédé les limites de son autorité; c'est ce que l'auteur se propose d'examiner. Mais avant d'entrer dans cette question, la plus importante peut-être qui ait jamais été proposée sur l'héritier du prince des apôtres, il remonte jusqu'aux principes primordiaux qui régissent l'église, et forment sa constitution. Il établit sur les plus évidentes preuves les véritables prérogatives du saint siège, ces droits essentiels qui forment son domaine inaliénable, et que l'auteur désigne sous les noms *de centre d'unité, primauté de doctrine, plénitude de juridiction, et perpétuité de siège*. En conséquence, il interroge tous les temps, et parcourt la chaîne de la tradition depuis le berceau de l'église jusqu'à nos jours. Après avoir fait parler l'Évangile, il interroge la doctrine des pères, des docteurs, des conciles, et il en forme quatre grands tableaux concourant tous à démontrer les droits de Pierre, transmis et perpétués par voie de succession dans les pontifes légitimement assis sur son siège.

Le premier de ces tableaux embrasse les trois premiers siècles de l'église primitive, et conduit jusqu'au premier concile œcuménique.

Le second offre les décisions et témoignages de tous les conciles œcuméniques, depuis le premier, celui de Nicée, jusqu'au dernier, celui de Trente.

Le troisième présente dans son ordre chronologique, les témoignages des docteurs et pères de l'église, depuis le premier concile œcuménique, jusqu'au quinzième siècle; et comme après cette époque, la multitude des scolastiques, et la notoriété de leurs opinions rendroient l'exposé de leur doctrine aussi superflu que volumineux, il se contente de prouver qu'on pourra y suppléer par un tableau, non moins démonstratif, par celui de la doctrine des protestans même, et de tous les chefs de la prétendue réforme sur les papes et l'église de Rome.

Le quatrième enfin, embrasse l'église gallicane; et il y prouve, par l'exposé de sa doctrine, de ses conciles, de ses docteurs particuliers, que non-seulement elle ne fait point ici bande à part, ainsi qu'on a osé le dire quelquefois, mais qu'elle peut à elle seule défier les autres églises, et se flatter de l'emporter par la multitude de ses témoignages, et la pureté de ses dogmes sur les droits du siège apostolique.

Ces droits du pape ainsi assurés, et passés en principes généraux d'après la doctrine évangé-

lique, et toute la tradition de l'église, l'auteur les applique ensuite à l'autorité spéciale du pape sur les évêques et sur les sièges épiscopaux, et à l'usage qu'il en a fait par le Concordat; et c'est après avoir justifié cet usage par les faits de l'histoire, par l'autorité des saints ou des docteurs, qu'il tire ces trois conclusions, formant le résultat de son ouvrage. La première, que le pape a pu et dû statuer, et faire exécuter tout ce qui est réglé par le Concordat, sur les évêques françois et leurs sièges. La seconde, que tout catholique est tenu de se conformer à tout ce que le pape a statué par le Concordat sur les anciens et les nouveaux évêques. La troisième, que les évêques non démissionnaires ont pu et dû se soumettre à tout ce que le pape a statué dans le Concordat sur leur juridiction et sur leurs sièges.

Tel est le plan de cet ouvrage, et il étoit difficile de prendre les choses de plus haut, et d'embrasser un plus vaste ensemble. Peut-être même, l'est-il trop; peut-être eut-il mieux fait de supposer prouvés ces principes généraux qu'aucun nuage n'environne, et ces droits fondamentaux du saint siège qu'aucun catholique ne conteste. Nous pensons qu'en se bornant ainsi, il eut évité bien des répétitions où son plan l'a exposé, et qu'en

rendant moins volumineux son ouvrage, il l'eut rendu plus fort. Mais on ne peut nier qu'il ne compense en partie cet inconvénient par le grand intérêt répandu dans le second volume, où il descend à la tradition spéciale de l'église de France sur les droits du saint siège, depuis saint Irénée jusqu'à Bossuet; depuis Clovis, jusqu'à Louis XIV; depuis nos premiers conciles, jusqu'à nos dernières assemblées du clergé; depuis nos capitulaires, jusqu'aux décrets de notre Sorbonne, de nos universités, de nos parlemens même, et par l'application qu'il fait ensuite de ces autorités réunies à la véritable question, la légitimité du Concordat. Le chapitre, entre autres, de l'assemblée de 1682, si mémorable dans nos annales, et que les ennemis du saint siège affectent de lui opposer comme un épouvantail, est traité supérieurement, et mérite de nos lecteurs une attention particulière, tant par la délicatesse des questions que l'auteur aborde, que par la sagacité avec laquelle il les développe.

« Toutes les fois, dit M. Barruel, qu'il est mention de cette fameuse assemblée de 1682, il est des aveux qu'il faut savoir faire, et de grands préjugés qu'il faut dissiper. Ainsi que Bossuet, il faut d'abord convenir que dans cette assemblée, il se passa bien des choses qui affligèrent les pontifes romains. Louis XIV l'avoit convoquée à l'occa-

sion de ses dissensions avec le pape , sur la régale qu'il étendoit à des églises jusqu'alors exemptes de ce droit. Au nom de Louis XIV, toutes les trompettes de la renommée s'enflent pour célébrer sa gloire. Mais c'est sa grandeur même et sa puissance qui se tournent en préjugé contre cette assemblée. Il sollicita cette déclaration , regardée comme le boulevard de nos libertés gallicanes. Il la fit ériger en loi , moins par zèle pour la doctrine de notre église , que pour humilier un monarque , un pontife qu'il ne pouvoit s'empêcher de révéler en chrétien. Louis XIV eut tort ; il ne vit pas que nos libertés , non plus que nos vérités religieuses , ne sont pas faites pour servir les vengeances des souverains ; et que son influence royale rendroit suspecte la voix de nos pasteurs , jamais plus puissante que lorsque l'intérêt de la vérité seule dicte leurs oracles. Il fit tomber sur leur déclaration tout l'odieux des circonstances , et peut-être même tout celui de sa gloire , avec toutes les jalousies que son nom réveillait en Europe. Le plus grand tort qu'il fit à la doctrine des quatre articles , c'est qu'il en fut en quelque sorte regardé comme l'auteur ; c'est qu'il lui donna par ses édits , un air de nouveauté et de violence qui firent oublier jusqu'à cette profession solennelle que nos plus célèbres écoles , et celles de tant d'autres régions en avoient toujours faite (1). Qu'il nous soit donc permis de le dire : lorsqu'il est question de ces quatre fameux articles , c'est la doctrine que nous considérons , et nullement le prince dont le sceau ne fait autorité , ni quant aux dogmes , ni quant aux opinions religieuses ».

---

(1) Sur l'ancienneté de cette doctrine dans l'école de Paris et dans bien d'autres , voyez le *Gallia orthodoxa* de Bossuet , no. 13 et suite.

Un autre préjugé des ennemis de nos libertés, c'est la prétendue condamnation de la doctrine des quatre articles.

« Mais, dit M. Barruel, où sont-ils donc consignés ces anathèmes? et par quelle étrange condescendance, sommes-nous donc les seuls à qui Rome laisse ignorer qu'elle les a lancés contre notre église, et contre des opinions dont elle ne s'est jamais départie? Vous-mêmes, qui osez nous les objecter, prenez garde à ne pas encourir tous ceux qui sont réservés à la calomnie. Nous savons, et nous déplorons tout ce qui, dans le cours de nos dissensions momentanées, soit de la part du prince, soit de la part de nos tribunaux, soit enfin de la part de nos évêques même, porta l'affliction dans le cœur des pontifes romains. Nous avons lu, nous avons étudié ce qu'ils ont prononcé pour annuler et pour casser des actes, qui ne pouvoient que maintenir ou bien renouveler de douloureux souvenirs; mais dans ces rescrits, frappant de nullité la déclaration faite par l'assemblée de 1682, nous cherchons quelque-une de ces expressions, de ces qualifications de fausse, d'erronée, de schismatique ou toute autre semblable, tombant sur la doctrine même, sur les sentimens ou les opinions exprimées dans les quatre articles. Nous ne trouvons rien de semblable; et vous n'en trouvez pas davantage, vous qui recueillez avec tant de soin, tout ce que vous pourriez opposer à cette doctrine. Nous savons, et il nous semble que vous pouviez y réfléchir vous-même, qu'annuler ou casser, improuver même un jugement quelconque; tantôt parce qu'il fut porté sans compétence; tantôt parce que la marche prescrite par les lois n'a pas été suivie, ou bien par des raisons semblables;



ce n'est pas pour cela statuer sur la justice ou l'injustice de la sentence en elle-même. Nous savons, et nous osons vous dire quelque chose de plus. Vous avez soin de mettre sous nos yeux, cette bulle d'un pape à jamais vénérable, cette bulle de l'ie VI, condamnant le concile de Pistoie, et dans cette condamnation, blâmant sur-tout, et réprouvant l'usage qu'il a fait de la déclaration des quatre articles, en l'adoptant comme une autorité propice à ses erreurs. Mais ce même pontife a eu soin de vous dire que le concile de Pistoie outrageoit gravement notre église, en citant ici son autorité, comme si elle étoit faite pour appuyer l'erreur. *Sed et ipsimet gallicanæ ecclesiæ non levis injuria irrogatur, cujus auctoritas in patrocinium vocaretur errorum quibus illud (Pistoïense) est contaminatum decretum.* (Bulle de Pie VI, contre le concile de Pistoie, an. 1794). Quel outrage ne faites-vous donc pas vous-même à cette église gallicane, vous qui, dans sa déclaration, ne prétendez pas simplement montrer l'opinion dont l'erreur peut abuser, mais l'erreur elle-même (1)!

Au moins, si vous pouviez nous dire quelle est dans cette déclaration, l'opinion spéciale condamnée par le pape, fixer sur quel article tombe la proscription; ou bien si vous osiez nous dire que l'erreur est également déclarée dans tous. Mais, non; pour celui-ci, l'erreur est uniquement dans le dernier article; et celui-là n'exclut que le

---

(1) Et c'est cette bulle de Pie VI, que prétendent faire valoir, et que nous objectent aujourd'hui tous ceux qui écrivent contre les quatre articles de 1682. Voyez sur-tout le R. P. S. dans ses *Remarques sur le système gallican*, Mons, 1803; et l'auteur de l'*Examen des quatre articles*, Liège, 1801.

premier. L'enthousiaste d'un pouvoir direct ou indirect sur le sceptre dès rois la voit dans tous ; nous attendons ; nous , qu'elle nous soit montrée dans un seul , et nous rendons hommage à la sagesse des souverains pontifes. Le sacrifice qu'ils ont exigé de nos pères est connu ; et nos pères l'ont fait , parce qu'il étoit juste. La doctrine des quatre articles rouloit sur des opinions qu'il n'est donné à personne d'ériger en dogme. au mépris du siège apostolique. Cette déclaration sembloit avoir violé la règle. Il fut dit aux papes , qu'elle avoit été publiée , comme un de ces jugemens épiscopaux qui lieut les consciences , en statuant la foi , sans se mettre en peine du jugement du pape ; ce qu'on ne vit jamais , ce qui ne fut jamais permis. C'est Bossuet même qui nous en avertit ; et Bossuet savoit mieux que personne , toute l'histoire de cette fameuse déclaration. *Optimis pontificibus persuasum , nos peculiarem fidem condere voluisse , saltem proferre voluisse decretum , quod vim episcopalis judicii obtineret , et conscientias obligaret , idque apostolicæ sedis auctoritate contemptâ , quod nunquam licuit , nunquam factum est.* ( Gall. orthod. n°. 10).

Les papes avoient cru devoir prévenir les conséquences que l'on pourroit tirer , non pas de la doctrine même contenue dans cette déclaration , mais de l'autorité qui auroit prononcé sur la leur , ou malgré la leur , un décret dogmatique. Le pape Alexandre VII protesta contre la déclaration et contre ce procédé ; il improuva , cassa également tout ce qui s'étoit fait relativement à l'extension du droit de régale ; il ne prononça rien sur la doctrine contenue dans cette déclaration. Les évêques , à qui son bref ne fut jamais remis , n'en déclarèrent pas moins au pape Innocent XII , son successeur , que leur intention n'avoit ja-

mais été de faire de cette déclaration , un décret dogmatique , *nihil enim decernere animus fuit*. Cette simple excuse suffit pour leur rendre toute la bienveillance du saint siège ; *hâc excusatione , hâc purgatione susceptâ pontificium animum adeò placatum esse constat , ut Clero Gallicano , pro sedis apostolicæ consuetudine impensissimè faveat*. ( Ibid ).

Pénétré de ce profond respect , dont notre église a toujours fait profession pour cet auguste siège , Bossuet a su conclure , et nous concluons avec lui : qu'elle soit donc livrée à elle-même , cette déclaration ; qu'il en soit d'elle comme de tous ces actes qui ont pu encourir l'animadversion du saint siège. Car ce n'est point cet acte , ce ne sont point les formes que nous avons à défendre. Cette doctrine antique de nos écoles reste exempte de toute censure ; et c'est elle que nous avons à justifier. *Abeat ergo declaratio quò libuerit ; non enim eam , quòd sape profiteri juvat , tutandam hic suscipimus. Manet inconcussa , et censuræ omnis expers , prisca illa sententia Parisiensium*. ( Ibid ) ».

Après avoir si sagement distingué la *déclaration* d'avec la doctrine des quatre articles , l'auteur analyse ensuite celle-ci , et il la concilie parfaitement avec la véritable autorité du saint siège apostolique. Il donne une notion claire et précise de nos libertés , si souvent embrouillées par l'ignorance , défigurées par l'esprit de parti , dont parlent tant de gens sans les entendre , et dont les ennemis de l'église ne se sont que trop

souvent servis pour l'opprimer et lui donner des chaînes. Il observe, avec Bossuet, combien se tromperoient ceux qui prétendroient les chercher dans les compilations sans autorité des Févret et des Pithou, que n'a jamais approuvée l'église gallicane. Il prouve que ces libertés bien entendues, loin d'être rivales et jalouses de l'autorité de l'église romaine, en sont le plus solide appui, puisqu'elles consistent uniquement dans le droit qu'a conservé l'église gallicane de suivre les anciens canons, et de ne pas changer ses louables coutumes, qu'elle se glorifie de tenir originairement du saint siège lui-même : *sic nostræ libertates vel maximè sedis apostolicæ constant* (1). Mais il observe en même temps qu'en la tempérant ainsi par les saints canons, et ces sages limites au-delà desquelles on ne verroit plus que les caprices de l'homme et les privilèges du despote, elles n'en respectent pas moins toute la plénitude de la puissance apostolique ; qu'en la réglant dans son usage et son action, elles la laissent toute entière dans son principe ; qu'elles ne portent aucune atteinte au suprême dispensateur de la loi quand le bien de l'église l'exige, et s'appuyant toujours sur l'autorité de Bossuet, il con-

---

(1) Def. Declar. c. 12.

clut , avec cet oracle de notre église , que malgré tous ses canons et toutes ses coutumes , malgré toutes nos libertés , il n'est rien dans tout le droit ecclésiastique que le pape ne puisse faire , quand la nécessité le commande. *Concedimus enim in jure quidem ecclesiastico , papam nihil non posse , cum necessitas id postularit* (1).

Aussi c'est principalement sur cette loi de la nécessité qu'insiste notre auteur , bien convaincu qu'il fait , à le bien prendre , tout le point de la question , et qu'une fois bien établi , on est dispensé de toute discussion ultérieure. Il prouve que cette loi existe dans l'église comme dans l'État , et que dans le spirituel , comme dans la politique , *le salut du peuple est la suprême loi*. Que si le pape ne peut rien pour *la destruction* , il peut tout pour *l'édification* , tout pour ce qui est bon et utile ; que toutes les lois étant faites , non pour le mal , mais pour le bien , lui laissent par-là même le droit et le pouvoir d'examiner dans quel cas elles sont nuisibles ou profitables , et dans quel cas , par conséquent , il peut s'élever au-dessus d'elles sans les violer : que telle est la majestueuse constitution de l'église , que son chef suprême peut tout pour les suppléer , quand il s'agit

---

(1) Def. Declar. c. 20.

d'écarter de grands dangers, ou de fermer de grandes plaies, et que l'extrémité de sa position l'exige : que c'est à cette fin qu'il est son suppléant perpétuel, son représentant nécessaire, et toujours agissant dans les cas où elle ne peut agir elle-même : que s'il n'en étoit pas ainsi, il manqueroit évidemment à l'église une autorité proportionnée à ses besoins ; et appliquant ensuite ce grand principe au Concordat, il prouve que le grand coup d'autorité que le pape a porté, n'a pas été seulement un *droit*, mais un *devoir*, puisque sans ce moyen, il n'eût pu sauver la religion dans un si grand Empire : que ce devoir lui-même justifie son droit, puisque droit et devoir sont corrélatifs, et que comme il a dû, dans ces circonstances inouïes, faire ce qu'il a fait, il a pu réciproquement faire ce qu'il a dû.

Entamant ensuite la question de l'autorité spéciale du pape sur la juridiction des évêques, et du droit qu'il a de la restreindre ou de la transporter, il répand sur cette matière la plus grande clarté. Il répond très-solidement à ceux qui craignent que la dignité de l'épiscopat ne soit avilie par cette dépendance.

« Ce qu'on objecte ici de plus spécieux, c'est que les évêques sont établis de droit divin ; c'est qu'ils tiennent à la constitution essentielle de l'église. Mais ne confondon.

pas l'épiscopat avec toute personne revêtue de cette dignité. Il faut essentiellement que l'épiscopat existe dans l'église; et c'est précisément parce qu'il le faut, que le pape nous donne de nouveaux évêques, quand il ne peut plus nous rendre les anciens. Il faut dans l'église un épiscopat; mais il n'est pas dit pour cela, que Timothée sera essentiellement évêque d'Ephèse, et Tite de Crète, et Denys de Corinthe; ou que Pierre parcourant les églises, ne pourra pas ôter de sa place le flambeau qui ne donne plus de lumière.

L'épiscopat est nécessaire; mais il est aussi nécessaire que l'évêque soit soumis à Pierre. Il faut à l'évêque, sa juridiction de droit divin; mais il faut aussi, de droit divin, que sa juridiction soit subordonnée à celle de Pierre. Dites, je le veux bien, que Jésus-Christ même donne immédiatement à l'évêque cette autorité juridictionnelle. Ce sont là les systèmes de l'opinion; mais à tous vos systèmes nous opposons ce qu'il y a de constant dans toutes les écoles; ce que jamais théologien ne s'est encore permis de nier dans l'église. Or, ce qu'il y a ici de certain, c'est le pape Benoît XIV, dont l'autorité étoit si révérée dans les assemblées du clergé françois; c'est ce pontife qui vous en prévient « : quoi qu'il en soit de cette origine de la juridiction » épiscopale, soit qu'elle vienne immédiatement de Jésus-Christ, soit qu'elle soit donnée immédiatement par le » pape, au moins est-elle toujours et tellement soumise au » pape, que *tous les catholiques* s'accordent dans l'aveu » que le pape, lorsqu'il s'en trouve des raisons légitimes, » peut en limiter, et même en annuler absolument l'exer- » cice ». *Episcoporum jurisdictio, sive sit immediatè à Christo, sive à summo pontifice, ita semper huic subest, ut consentientibus omnibus catholicis, ejus auctoritate et*

*imperio limitari, atque ex legitimâ causâ omninò auferri possit.* (Benedict. XIV, de Synod. diœces. lib. 7, cap. 8, n<sup>o</sup>. 7) ».

De l'autorité sur les personnes, il passe à l'autorité sur les sièges, laquelle est comprise nécessairement dans la première, et il prouve principalement, par la doctrine de l'église gallicane, qu'au pape appartient le droit de les créer ou de les abolir, suivant la nécessité, et toujours pour le plus grand bien de l'église.

« Dans notre église, sur-tout, à qui seroit-il permis ou d'ignorer, ou bien de révoquer en doute cette autorité du pontife romain? Depuis long-temps il existe pour les évêques de France un protocole, un modèle d'instruction, à suivre dans les informations à faire, lorsqu'il est question d'ériger un évêché. Ce modèle est le procès-verbal dressé par M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour la création de l'évêché de Blois; et la première phrase de ce procès-verbal inséré dans le second volume des Mémoires du clergé, nous donne pour base ce principe :

« C'est une vérité reconnue que la distribution des diocèses, et l'érection des églises cathédrales, pour le bien » et la propagation de l'église, appartiennent de droit au » pape et au siège apostolique ». (*Mémoires du clergé*, t. II, col. 91).

Passant ensuite des principes aux exemples, il nous fait voir les pontifes romains abolissant les



les anciens sièges ou en érigeant de nouveaux , suivant les besoins des temps.

« Nous connoissons, dit-il, dans notre histoire, au moins quarante exemples de ces érections ou translations d'évêchés, toutes opérées par la seule autorité des papes, sur le consentement ou la demande des monarques françois (1); et ce que nos annales nous disent, depuis le moyen âge, l'histoire ancienne pourroit vous l'apprendre de la fondation de nos premiers sièges, de ceux d'Italie, d'Espagne, de Sicile, d'Afrique; puisqu'il est manifeste que toutes ces églises commencèrent par des évêques envoyés par Pierre ou par ses successeurs. *Cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam, Siciliam insulasque adjacentes nullos instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes.* (Innocent. ad Decent.)

Il parcourt la suite des révolutions, de ces grandes tempêtes qu'il nous montre brisant les sièges épiscopaux comme les trônes, et les évêques comme les rois.

« Il seroit peut-être difficile, dit l'auteur, d'en citer une seule qui ait laissé les anciens sièges dans leur état anté-

(1) Sur la multitude des évêchés érigés en France, par les papes Urbain II, Célestin III, Innocent III, Boniface VIII, Jean XXII, Pie IV, Pie V, Grégoire XV, Innocent X, XI, XII, et enfin par Pie VI, on peut consulter les *Mémoires du clergé*, t. II; *Thomasin*, t. I, l. I; *la Collection ecclésiastique*, t. V; *de Gallia christiana*, t. III et IV, etc.

rieur. Ce sont ces révolutions qui tantôt nous montraient, sous le patriarche de Constantinople, plus de soixante métropolitains, et plus de six cents évêques, tantôt les réduisoient à un petit nombre d'églises conquises ou reprises alternativement par les Grecs, les Sarrasins, les François et les Turcs; ce sont les révolutions qui long-temps effacèrent des cartes de l'église, les anciens patriarchats de l'Orient, qui ont fini par transporter celui d'Alexandrie au grand Caire, et celui d'Antioche à Damas; qui, de deux cents évêques sous la dépendance du primat de Carthage, n'en laissèrent que cinq presque sans dépendance dans cette immense église.

Vous vous trompez, si vous regardez dans nos contrées d'Europe, la révolution du jour comme la première qui change ou qui transporte nos sièges épiscopaux, qui en crée de nouveaux. Le nord et le midi ont eu les leurs; et presque dans toutes, vous verrez les papes appelés pour statuer ou confirmer tout ce qui étoit fait pour en réparer les désastres. (*V. Thomass. Discip. eccl. part. I, l. I, c. 39 et 57*). Chez nous aussi, vous trouverez des sièges alternativement métropolitains ou simples évêchés, d'autres fois, effacés du nombre des sièges, d'autres fois transportés sous diverses métropoles. Ainsi que tout changeoit dans nos provinces, sous nos rois, sous des rois étrangers, sous les Visigots, sous les Sarrasins et les Normands, tout changeoit aussi pour les sièges d'Arles, de Vienne, d'Embrun, de Tarantaise, d'Aix, de Bourges, et bien d'autres ». (*Id., c. 44, et c. 57*).

Enfin, il cite une foule d'exemples d'évêchés transférés ou supprimés par le saint siège, et

ce nonobstant souvent les réclamations, plaintes et oppositions de la part même des églises intéressées.

« Vous vous trompez, dit-il, lorsque vous prétendez que les variations, translations, ou créations, reproductions de sièges, opérées par les pontifes romains, n'ont jamais été faites que sur la connoissance et sous le bon plaisir des évêques intéressés à tous ces changemens. On ne voit pas que saint Grégoire ait jamais connu ces lois prétendues essentielles, de ne rien faire dans une église sans le consentement de l'évêque. Il connoissoit les besoins des fidèles, cela lui suffisoit; il ne prioit pas alors, il ordonnoit, ou bien que les sièges fussent réunis, ou bien qu'ils passassent sous la sollicitude d'un nouveau pasteur. Et combien d'exemples, l'histoire de l'église ne pourroit-elle pas vous offrir de tous ces changemens, malgré l'opposition des prélats les plus intéressés! Long-temps les archevêques de Mayence ont refusé de voir l'évêché de Prague démembré de leur métropole; le pape Clément IV croit ce démembrement utile à l'église, et il l'opère malgré toutes les oppositions de l'archevêque de Mayence. L'archevêque d'Hambourg, malgré la même résistance, voit London, en Danemarck, enlevé à sa juridiction par le légat du pape Urbain II; et London perd le même avantage sur Upsal, malgré la même répugnance; Hambourg finit par perdre le titre de métropole transféré à Brême. « Cet exemple, vous dira Thomassin, » nous apprend qu'il y a des occurrences où l'on fonde de » nouvelles métropoles, sans l'agrément des anciens métropolitains, dont le ressort est diminué par ce partage. » Cette violence peut être juste et raisonnable, parce que

» le refus des anciens métropolitains peut être déraisonnable et injuste ». (*Part. I, l. I, ch. 45, n<sup>o</sup>. 9*). Elle étoit du nombre de ces oppositions déraisonnables, celle du prélat de Wirtzbourg à la division de son évêché, pour l'érection du siège de Bamberg; elle fut regardée comme nulle, à la prière de l'empereur saint Henri. (*Id. c. 58*).

Mais pourquoi chercher ailleurs des exemples que notre propre histoire nous fournit en assez grand nombre? Le prélat de Narbonne a beau représenter que son siège eut pendant quatre cents ans celui de Tarragone sous sa dépendance; il lui est arraché par Urbain II. L'évêque et le clergé de Noyon n'épargnent ni protections, ni protestations, pour empêcher les papes de rétablir l'évêché de Tournai; depuis plusieurs siècles réuni à leur siège; Eugène III apprend que, faute d'un siège épiscopal, les habitans de *Tournai souffrent des pertes irréparables*; il leur donne un évêque, malgré toute l'opposition de celui de Noyon, et il le leur donne à la sollicitation de saint Bernard. (*Id. c. 57*). La résistance du prélat de Cambrai n'empêche pas le démembrement de son diocèse pour l'érection de l'évêché d'Arras. (*Id. c. 57*). Et à quoi ont servi, dans la suite, les protestations de l'archevêque de Reims contre les décrets du pape Paul IV érigeant en métropole l'évêché de Cambrai, qui relevoit de Reims?

Les révolutions qui ont soumis au roi d'Espagne les Pays-Bas, triomphent de toutes ces protestations. Fondé sur les nouveaux besoins qu'ont fait naître ces révolutions, à la prière de Philippe II, le même pape érige en métropole Cambrai, qui relevoit de Reims, Utrecht, qui dépendoit de Cologne; il institue de nouveau celle de Malines; il soumet à ces trois archevêchés, non-seulement les évêchés

d'Arras et de Tournai, qui dépendoient encore de Reims, « mais aussi treize autres évêchés de nouvelle création; ce » qui ne se pouvoit faire qu'en démembraut le ressort de » beaucoup d'évêchés d'Allemagne ». C'est Thomassin que je copie, et c'est lui qui ajoute : « ce changement ne put » pas se faire sans beaucoup de plaintes et d'oppositions » des églises intéressées dont on n'avoit pas obtenu le consentement ». (*Id.* c. 45). Cependant ce changement s'est fait, et a persisté jusqu'à ce que de nouvelles révolutions sont venues solliciter de nouveaux changemens. Cependant c'étoient des hommes puissans; c'étoient les cardinaux de Lorraine et de Guise, successivement archevêque de Reims, qui nourrissoient les protestations; c'étoient eux qui fondoient leur opposition, non pas sur de prétendues lois *essentiell*es et *constitutionnelles* inconnues à toute la théologie, mais sur ces lois de discipline portées les unes par les papes, les autres par les conciles. Toute l'église, alors comme aujourd'hui, savoit que ces lois cèdent aux besoins des fidèles. Toute l'église, malgré ces réclamations, reconnut les métropoles, et les treize nouveaux sièges érigés dans les Pays-Bas. Personne alors ne s'avisa de contester la juridiction aux nouveaux évêques et à leur clergé; personne encore ne s'avisa d'aller demander des absolutions ou le pouvoir d'absoudre dans les nouveaux diocèses, à leurs anciens évêques; tout le monde catholique savoit alors que ceux que Pierre envoie sont envoyés par Jésus-Christ; que ceux que Pierre lie ou délie le sont par Jésus-Christ. Par quel étrange bouleversement de la théologie voyons-nous aujourd'hui des prêtres qui arrivent à nous, prétendant nous lier, nous délier, absoudre ou retenir, malgré tous les décrets de Pierre!

S'il faut encore à ces hommes là des exemples d'un évêque délié malgré lui des soins d'un diocèse, et de son diocèse démembré malgré lui; qu'ils ouvrent encore leurs annales, et là ils verront l'évêché de Toulouse, démembré de la métropole de Narbonne, érigé lui-même en métropole, et partagé en quatre diocèses pour former les quatre évêchés de saint Papoul, de Rieux, de Lombez, de Montauban; là ils verront l'évêque de Toulouse, Gaillard de Preissac, tout neveu qu'il étoit du pape Clément V, non pas consulté et consentant au démembrement de son évêché et à l'érection de son siège en archevêché, mais répugnant autant qu'il est en lui à ce démembrement, parce qu'il le prive de ses grandes richesses; ils verront que le pape ne trouvant pas en lui les talens et les vertus d'un archevêque, ne daignant pas même le conserver sur le siège de Toulouse, se contente de lui offrir en dédommagement l'évêché de Riez, en Provence. Le prélat dépourvu aime mieux rester sans évêché qu'accepter un siège inférieur à celui qu'il avoit occupé jusqu'alors; mais personne encore, malgré la répugnance de cet évêque, ne s'avise de contester la juridiction à Jean Raimond, qui, assis sur le siège de Toulouse, en devient le premier archevêque ». (*Fleuri, Hist. eccl. l. 93, n°. 28*).

M. Barruel relève avec beaucoup de force le principe des évêques non démissionnaires de Londres, et qui fait tout le fond de leur mémoire (1), savoir, que le pape ne peut rien

---

(1) Ce mémoire est daté de Londres, le 23 déc. 1801, et signé par les prélats anciens, l'archevêque de Narbonne,

*entreprendre d'important dans une église sans la connoissance et le consentement de l'évêque particulier qui la gouverne; et il démontre que c'est précisément ce qui est important et extraordinaire qui appartient directement au pape, comme à celui auquel sont dévolues de droit toutes les grandes causes : que c'est précisément l'importance de la chose même qui légitime ici sa conduite : que cette importance étoit telle, qu'il n'a pu se servir de cette connoissance, ni demander ce consentement, dont il ne se seroit pas passé dans le cours ordinaire des choses : que ce principe des signataires du mémoire tendroit visiblement à une erreur palpable, si on le pressoit dans ses dernières conséquences, puisqu'il n'iroit à rien moins qu'à anéantir l'exercice de la primauté, en mettant sous la dépendance des inférieurs le chef qui ne pourroit jamais rien ordonner que ce que lui auroit permis*

les évêques d'Arras, de Montpellier, de Noyon, de Léon, de Périgueux, d'Avranches, de Vannes, d'Uzès, de Rhodès, de Nantes, d'Angoulême, de Lombez. Ceux qui sont retirés en Allemagne ont fait aussi paroître leur mémoire, en date du 26 mars 1802, et il est signé par le cardinal de Montmorenci, et par les anciens prélats, archevêque de Reims, évêques de Limoges, de Séez, de Digne et de Boulogne.

chaque particulier : et s'appuyant toujours sur les faits, il leur oppose la contradiction où ils tombent, en admettant la légitimité de l'ancien Concordat fait par François I<sup>er</sup>. et Léon X, sur les objets *les plus importants*, non-seulement sans le consentement des évêques, mais malgré leur consentement, et en rejetant le dernier Concordat conclu sans eux avec Pie VII aux acclamations de la France entière. Au reste, en blâmant le fond de ce mémoire, l'auteur rend justice à la forme, et il convient, « qu'il » est écrit avec ce ton de respect, de modération et de décence, de dignité et de noblesse, » dont les lettres de nos anciennes assemblées du » clergé offroient le modèle, chaque fois qu'elles » croyoient avoir quelque réclamation à faire » auprès du pape ».

L'ouvrage est terminé par la réfutation des principaux prétextes que font valoir les évêques opposans. Ils se plaignent d'avoir été jugés sans avoir été entendus; et l'auteur fait voir qu'il n'étoit pas nécessaire de les entendre : que ce n'est ici, ni une condamnation, ni une sentence que le pape a porté contre eux; mais une simple déclaration que leur juridiction cesse, puisqu'ils ne peuvent plus l'exercer utilement; et que le pape est si loin d'avoir porté contre eux



un jugement quelconque , qu'il ne s'est servi dans ses brefs que de prières et de supplications , et n'a fait que les inviter au sacrifice de leur démission , au nom de leurs vertus même.

Ils se plaignent de ce que les formes ordinaires n'ont pas été suivies ; et il leur prouve qu'on a suivi toutes les formes qu'il a été possible de suivre ; que la principale forme a été suivie , celle du recours au pape , comme au juge supérieur , déjà muni par l'église gallicane elle-même de cette grande cause ; qu'en supposant même la non observation des règles ordinaires ; on ne pourroit pas dire pour cela que les lois aient été violées ; car la loi n'est point violée , quand on suit une marche insolite dans les circonstances que la loi n'a point prévues et n'a pas pu prévoir ; et que , suivant Bossuet , c'est aussi une loi de ne point appliquer des moyens ordinaires à des maux extraordinaires.

Ils se plaignent de l'opposition que met le Concordat entre les principes de l'ancien et du nouvel épiscopat françois , entre la conduite de Pie VII et celle de son vénérable prédécesseur ; et il leur prouve que cette opposition est illusoire ; que ce que les anciens évêques ont condamné , les nouveaux le condamnent également ; que l'église de Rome n'a pas plus

ici changé de principes que l'église de France ; que ce que Pie VI a condamné , Pie VII le condamne aussi ; que les seules circonstances et les besoins seuls ont changé ; et qu'enfin , ce que le pape actuel a fait , son prédécesseur l'eût fait également , s'il eût partagé la même position et les mêmes périls.

Ils se plaignent de la violation de nos libertés ; et il leur répond que la première liberté de l'église gallicane , c'est de la sauver ; que ces libertés ne peuvent jamais être le droit de laisser la France sans autels , la religion sans temples , les fidèles sans sacremens ; et que le peuple chrétien a aussi ses libertés , qui consistent à ne pouvoir être privé arbitrairement des secours qu'il a droit d'attendre de ceux à qui Dieu même a confié le soin de le conduire.

Enfin , ils se plaignent des vices qu'ils trouvent dans le Concordat ; et il leur répond que le Concordat est comme toutes les choses humaines , c'est-à-dire , imparfait : que dans l'impuissance de mieux faire , on a du moins posé les bases et les pierres d'attente ; que ce n'est pas une raison de rejeter le grand bienfait du rétablissement du culte , parce que Dieu pouvoit le rendre plus complet ; et qu'en attendant qu'il daigne pourvoir à la parfaite recons-

truction du temple, il faut agir, bien plus encore que se plaindre, en laissant au temps et à la providence le soin de faire le reste.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de cet ouvrage, qui fait autant d'honneur au talent qu'à l'intention de M. Barruel, et qui doit ajouter encore à la gloire de l'auteur des *Lettres Helviennes*. On ne peut que lui savoir gré d'avoir toujours, et avec beaucoup de soin, séparé tout ce qui est de foi d'avec ce qui n'appartient qu'à la simple opinion, et les droits essentiels du saint siège d'avec certaines prérogatives contestées, qui d'ailleurs ne font rien, ni à ses véritables intérêts, ni à sa véritable gloire. Mais en marchant toujours sur la ligne dogmatique, a-t-il aussi toujours marché sur la ligne des convenances? Son style a-t-il toujours la dignité de sa matière? l'a-t-il toujours approprié aux adversaires qu'il combat? En ayant presque toujours raison sur le fonds, l'a-t-il aussi toujours sur la forme? N'a-t-il pas quelquefois confondu ce qu'il appelle *dissidence* avec la diversité d'opinions, et donné le nom de *révolte*, à ce qui n'est peut-être que doute et anxiété de conscience? Enfin, s'est-il montré d'un bout à l'autre supérieur aux dangers de sa position et des inconvéniens attachés à son entreprise; c'est ce que nous ne prétendons

pas examiner ici. Mais nous n'en rendons pas moins justice à son esprit d'ordre et de méthode, à son érudition fondue habilement avec sa logique, lesquelles se prêtant l'une et l'autre un mutuel appui, forment une masse de lumières, capable d'éclairer les esprits les plus prévenus ; et nous pensons qu'il étoit difficile de mieux justifier un Concordat, qui, quelques défauts qu'on veuille lui supposer, n'en étoit pas moins le seul moyen, dans les circonstances présentes, de rétablir la paix, d'anéantir le schisme, et de seconder le Gouvernement dans le dessein à jamais glorieux de rendre au peuple sa dignité et sa morale, en lui rendant ses temples et ses autels.

*Société des missions, établie en Angleterre.*

Les nouvelles arrivées de la Cochinchine sur les progrès du christianisme dans les Indes orientales, dont nous avons rendu compte dans notre dernier cahier, ont rempli de consolations les amis de la religion, et n'ont pas été indifférentes aux amis de l'humanité. Nous savons même que des personnes très-bien intentionnées et très-influentes dans le Gouvernement, les ont prises en très-grande considération, non-seulement sous le rapport moral, mais encore sous le rapport poli-

tique. Elles méritent une attention d'autant plus sérieuse , sous ce dernier point de vue , que les Anglois , toujours prêts à profiter de nos pertes comme de nos fautes , s'occupent depuis quelque temps d'organiser des missions pour leurs immenses possessions des Indes , d'Afrique et d'Amérique. On ne sauroit douter que ce ne soit ici une spéculation politique de leur part , et qu'ils n'aient par-là le dessein de s'attacher par leurs missionnaires les nouveaux peuples qu'ils rangent chaque jour sous leur domination. Ils savent que chaque chrétien qu'ils feront dans ces contrées lointaines , sera un Anglois de plus et un ennemi de moins : ils savent tout ce qu'ont fait les missionnaires françois pour la grandeur et l'utilité de leur patrie : ils n'ignorent point que nous leur devons l'amour que les sauvages portent encore au nom françois dans les forêts de l'Amérique : qu'une grande partie de la Louisiane et du Canada a été découverte par nos jésuites , lesquels avoient dirigé l'industrie des colons vers la culture , découvert de nouveaux objets de commerce pour les teintures et les remèdes , et ajouté de nouvelles richesses à nos jardins , à nos manufactures , à nos cabinets d'histoire naturelle , en transportant sur notre sol , des plantes et des animaux étrangers. Ils

savent qu'en appelant au christianisme les sauvages de l'Acadie, nos missionnaires nous avoient livré ces côtes où s'enrichissoit notre commerce, et se formoient nos marins, et qu'enfin si nous avons conquis nos colonies par les armes, nous ne nous les sommes véritablement attachées qu' par la religion.

N'en doutons pas, c'est sur ces considérations et sur ces avantages attachés aux missions, et dont nous aurions pu étendre encore plus loin l'énumération, que les Anglois ont formé le dessein d'avoir aussi des missionnaires. Un journal imprimé à Lausanne, intitulé : *La Voix de la Religion au 19<sup>e</sup>. siècle*, nous a appris quels sont leurs efforts à cet égard, et contient quelques détails sur *la société des missions, établie en Angleterre, pour la propagation de la foi chrétienne*. Il en existe deux, l'une absolument anglicane, l'autre composée de presbytériens, épiscopaux, méthodistes, puritains, etc. On en trouve une autre formée sur le même plan et pour le même but à Edimbourg. Celle d'Angleterre s'est occupée principalement du Groenland, où elle a répandu, au nombre de plus de 800,000 exemplaires, des écrits et opuscules religieux : elle avoit même tenté de faire des prosélytes parmi les

prisonniers françois , à qui elle distribua beaucoup de ces écrits , outre des Bibles et des Nouveaux-Testamens.

Avant le traité d'Amiens , elle avoit déjà conçu le projet d'avoir des affidés , en France , pour le même objet. Dès que la paix fut conclue , elle y envoya trois ministres et un négociant , chargés de seconder ses vues : à leur retour , ils présentèrent un rapport de leur voyage à la société qui l'a fait imprimer.

Dans ce rapport , ils annoncent que l'ouvrage du docteur Bogues , *Introduction au Nouveau-Testament* , ou *Essai sur la divine autorité du Nouveau-Testament* , a été traduit en françois par un membre du corps législatif qu'on ne nomme pas. ( C'est le citoyen Combes Dounou , qui est protestant ). Ils ont également publié une nouvelle traduction du Nouveau-Testament , en françois , traduction de Genève. A peine , disent-ils , a-t-on appris à Paris notre projet de faire réimprimer la Bible en françois , qu'un seul libraire nous en a demandé 1500 exemplaires.

Après avoir communiqué ces détails aux directeurs de la société , les quatre missionnaires ont demandé l'adoption des mesures suivantes :

1<sup>o</sup>. Qu'on approuvât les arrangemens déjà pris pour la traduction et la circulation de l'ouvrage

du docteur Bogues, et pour l'impression et la vente du Nouveau-Testament. Deux mille exemplaires de chacun de ces ouvrages sont déjà commandés.

2°. Qu'un comité fut autorisé à faire imprimer et vendre pour le compte de la société, cinq mille Bibles, qui coûteront environ 625 liv. sterl.; cinq mille exemplaires du premier Catéchisme du docteur Watts, 8 liv. sterl.; cinq mille exemplaires du second Catéchisme du même; 20 liv. sterl.; cinq mille exemplaires du Catéchisme de l'assemblée; 25 liv. sterl.; quatre mille exemplaires du Nouveau-Testament, 100 liv. sterl.; deux mille exemplaires de l'ouvrage du docteur Bogues; 70 liv. sterl. : en tout, 848 liv. sterl.

3°. Qu'on nommât un comité pour aviser aux moyens de faire circuler, en France, un journal religieux semblable au *Magasin Evangélique*; qui s'imprime en Angleterre.

4°. Que la société appelât, de France, six jeunes gens propres à l'état ecclésiastique, afin de les former au ministère, qu'ils exerceroient ensuite dans leur patrie.

5°. Qu'il fut adressé une circulaire à tous les pasteurs protestans françois, pour les encourager, et concourir de tous leurs moyens à l'avancement du règne du Christ.

6°. Que



6°. Que M. Samuel Tracy, pasteur, fut nommé agent de la société des missions, à Paris, pour six mois.

Tous ces articles ont été adoptés unanimement dans une assemblée nombreuse des directeurs de la société.

La société a envoyé un missionnaire au Bengale. La langue angloise n'étant point encore connue à Ceylan, la société emploie des ministres hollandois dans cette île. La mission d'Otaïti lui fait concevoir les plus belles *espérances*. (On voit par les papiers anglois même que ces espérances sont bien peu de chose). Elle jouit dans l'île de la plus grande sécurité. Les missionnaires pouvant parler maintenant la langue du pays, ont vaincu le plus grand obstacle qui s'opposât à leur dessein. Plusieurs rois des îles voisines les appellent auprès d'eux: de sorte qu'Otaïti pourra devenir le centre d'où se répandra l'anglicanisme dans les îles de la mer du sud.

Pour accélérer ce grand œuvre, les missionnaires anglois correspondent avec les missionnaires hollandois. Ceux-ci, dit le même journal, font des prosélytes en Afrique. Ils se disposent à employer des esclaves nègres convertis pour porter le christianisme dans le royaume de Mosambique et dans l'île de Madagascar. Le

gouverneur de la Nouvelle-Hollande favorise de tout son pouvoir les missionnaires dans ce pays. L'un d'entr'eux a passé dans l'île de Norfolk, et deux en Neufoundland.

Ces détails, donnés par un journal protestant, quoiqu'on puisse penser de leur exactitude, prouvent toujours que l'on s'occupe aujourd'hui, en Angleterre, d'un objet qui, jusqu'à présent, lui avoit paru assez indifférent; et l'on ne peut s'empêcher de demander comment cet esprit de prosélytisme religieux lui est venu si tard. Nous sommes bien loin de croire que la propagande de Londres et même d'Edimbourg, puissent jamais rivaliser avec celle de Rome : nous pensons que les *épiscopaux* sont de trop grands seigneurs pour se déterminer à faire le métier de nos pauvres franciscains : que les *méthodistes* sont trop secs, et manquent trop de cette onction de piété, si nécessaire au succès de la persuasion, pour se promettre beaucoup de merveilles en ce genre ; et qu'il y a dans la doctrine des *puritains* et des *presbytériens* trop d'alliage philosophique, pour que jamais ils aient une bien forte envie d'arroser de leurs sueurs ou de leur sang, soit les Terres Australes, soit les bords Hyperboréens. Mais quoi qu'il en soit de notre avis ou de leurs succès, il est aisé de voir, pour qui connoît l'es-

prit dominant de nos rivaux , que l'église anglicane seconde ici le ministère anglican, et que cette nouvelle société de missionnaires n'est pas tant peut-être *pour étendre le règne du Christ*, que pour étendre l'empire du léopard britannique, qui ne cherche ici à réunir toutes ses forces morales à toutes ses forces physiques, que pour mieux tenir sous ses griffes toutes ses lointaines conquêtes, présentes et futures.

Cette seule raison, quand il n'y en auroit pas mille autres, devroit suffire pour nous faire sentir plus que jamais l'importance de nos missions étrangères qu'avoient tant encouragées les Colbert et les Louvois ; la véritable perte qu'a faite le gouvernement dans le séminaire de Paris, qui en étoit le principal foyer, et l'évidente utilité de réparer cette grande méprise de la fureur révolutionnaire.

C'est le vœu, non-seulement des gens de bien, mais encore de tous les vrais politiques; et peut-être n'est-il pas inutile de remarquer à cette occasion quel a été l'attendrissement général ; lorsque M. l'abbé Boulogne, prêchant, le 4 de ce mois, fête de saint François-Xavier ; dans l'église des Missions-Etrangères, et saisissant la circonstance du lieu où il parloit, s'est écrié : « O regrets ! ô tristes et touchans souvenirs ! c'est ici que se formoient ces missionnaires vénérables qui

avoient pris l'apôtre du Japon et pour patron et pour modèle. C'est aux pieds de ces saints autels qu'ils recevoient la consécration de leur apostolat ; c'est de ce temple auguste qu'ils partoient , *comme ces nuées* dont parle Isaïe , pour aller porter la lumière aux peuples de l'aurore. Hélas ! nos yeux cherchent en vain ce séminaire de héros , puissans en œuvres et en paroles. Auroit-il disparu sans retour , et nos regrets seroient-ils donc sans espérance ? Mais non : et pourquoi n'espérerions-nous pas ? Tout ne renaît-il pas du sein des ruines ? tout ne tend-il pas au rétablissement des choses utiles et grandes ? Et quelle institution plus grande et tout ensemble plus utile , que cette école auguste d'apôtres et de martyrs , destinés à porter jusqu'aux extrémités du monde , et la gloire du nom chrétien , et la gloire du nom françois. Sainte église de Siam , vénérable portion de la famille catholique qui remplit l'univers , reçois ici l'effusion de nos cœurs ; reçois les vœux de l'église de France qui t'engendra à J. C. , et qui de loin t'embrace et te salue. As-tu donc appris ses malheurs ? et t'a-t-on raconté tout ce qu'elle a souffert ? Hélas ! et elle aussi , comme la fille de Sion , a vu toute sa beauté obscurcie , et sa douleur a été grande , ainsi que l'Océan qui te sépare d'elle. Mais après la tempête a succédé le calme , et la paix des anciens

jours lui a été rendue. Conjonis-toi donc avec elle, et ranime tes espérances. La même main qui a séché ses pleurs adoucira aussi tes peines : la même providence qui lui a rendu ses autels te rendra aussi tes apôtres : encore un moment, et toi aussi, comme elle, tu seras consolée ».

---

**PÉTERSBOURG.** La chancellerie du département des affaires étrangères a adressé à M. Bethman, conseiller aulique, et consul à Francfort, la note suivante :

« En réciprocité de l'attention que le pontife romain a témoigné à S. M. l'empereur de toutes les Russies, en envoyant à sa cour un ambassadeur extraordinaire, S. M. I. a jugé à propos d'établir à Rome un poste ministériel du second rang. Elle a en conséquence daigné nommer le chambellan comte Puturlin, envoyé extraordinaire près le pontife romain. Le conseiller de département, comte Cassini, qui se trouve à Rome comme chargé d'affaires, a reçu ordre d'y rester en qualité de conseiller de légation ».

On vient de réunir à l'université de Wilna un séminaire pour l'instruction des ecclésiastiques catholiques. Les fonds actuels destinés à cet établissement sont de 15,000 roubles. Après un laps de temps de dix années, il sera défendu aux religieux de choisir dans leurs couvens, des prédicateurs qui n'auroient point fait des études complètes dans cette université. Le choix des

curés et des supérieurs dans les maisons religieuses sera subordonné aux mêmes conditions.

La ville d'Astracan, centre du commerce asiatique russe, devient de plus en plus considérable. Dans le nombre des habitans, il y a 2182 Perses, Buchares et Indous. La ville renferme 2000 boutiques, 6 couvens, 57 églises, dont 4 arméniennes, 2 catholiques, 1 luthérienne, 27 mosquées tartares, et 1 maison de prières des Indous.

Le collège des jésuites établi dans cette ville est très-florissant. Le nombre des élèves y augmente chaque jour. Plusieurs seigneurs russes même y envoient leurs enfans. Les jésuites pour ne pas borner à l'instruction publique les services qu'ils rendent à la société, ont joint à cet établissement, avec la permission de S. M. I., celui d'une superbe pharmacie dont on est très-satisfait. Le gouvernement s'occupe encore de se servir de leur zèle pour les missions qu'il veut établir dans la Crimée.

MADRID. Il a paru ici une ordonnance royale, portant que toutes les fondations pieuses destinées à des pratiques et cérémonies religieuses qui ne sont point indispensables, seront appliquées au soulagement de la classe indigente; les archevêques et évêques en recevront les revenus, et les employeront à l'achat des grains et autres objets de première nécessité, qui seront

distribués aux pauvres habitans des villes et des campagnes.

MUNICH. L'électeur a rendu une ordonnance qui porte les peines les plus sévères contre les émigrations qui se multiplient dans ses Etats. Ce qui prouve qu'il est beaucoup plus facile d'*éclairer* les peuples que de les contenter. Ces mesures rigoureuses ont paru à beaucoup de personnes un peu contraires à cet esprit de cosmopolitisme, qui est une branche essentielle de la philosophie; à la maxime si connue et si ancienne *que la patrie est là où on se trouve bien*, et enfin aux *droits de l'homme* dont l'un porte textuellement que chacun est libre de se choisir le sol sur lequel il veut habiter. Mais autres temps et autres droits. Peut-être y auroit-il plus de génie, et seroit-il plus politique de prévenir ces émigrations que de les punir; ce qui ne sert qu'à les provoquer, et tout ensemble à les justifier. Les nouvelles *épurations* que fait le Gouvernement produiront infailliblement ces deux derniers effets. Il vient même de porter cet esprit de détail qui le distingue éminemment jusque sur les *crèches* ou représentations de la naissance du Sauveur, qu'on ne pourra plus exposer dans les églises, aux fêtes de Noël, suivant l'antique usage. L'ordonnance observe que « cette coutume et autres semblables étoient bonnes lors-

» qu'on avoit besoin d'images sensibles pour  
 » parler à un peuple encore ignorant et gros-  
 » sier, mais que, vu l'état actuel des lumières  
 » en Franconie, ces images ne sont plus bonnes  
 » qu'à amuser les enfans ». Tout le monde con-  
 noît les lumières de Franconie, et tous les alma-  
 nachs, et tous les romans soporifiques, et tous  
 les contes de revenans qui nous en arrivent. Mais  
 d'abord, il nous semble que c'est quelque chose,  
 même en bonne législation, que d'amuser les  
 enfans, quand les amusemens sont innocens; et  
 quoi de plus innocent qu'une crèche! Ensuite,  
 ce peuple qui n'auroit pas besoin d'images sen-  
 sibles, seroit un bien triste et bien malheureux  
 peuple, et nous aimons à croire, pour l'honneur  
 du peuple de Franconie, qu'il est toujours *assez*  
*grossier et assez ignorant* pour avoir besoin  
 de quelque chose qui parle à ses sens, puisque  
 l'homme est tout à la fois sens et raison, et que  
 peut-être il est sensible avant même que d'être  
 raisonnable. J'aimerois autant à vivre avec les  
 hottentots, qu'avec un peuple à *raison pure*,  
 l'œil toujours fixé sur le *beau idéal*, et sans  
 cesse mâchant à vide avec ses abstractions.  
 Aussi la France, où les abstractions ont si mal  
 réussi, s'occupe-t-elle de bien autre chose que  
 de faire la guerre aux images sensibles, et laisse  
 ces crèches en repos, ainsi que ceux qui les ex-



posent et ceux qui les regardent : ce qui tout à la fois *amuse les enfans*, et fait même beaucoup de bien à certaines grandes personnes.

L'évêque titulaire de Chersonès, M. Hœffelin, est parti en qualité d'ambassadeur de l'électeur, auprès du saint siège. Il a passé par Ratisbonne, où il a eu une longue conférence avec l'électeur-archi-chancelier. On dit que sa mission est occasionnée par une bulle, adressée à notre électeur par le pape, dans laquelle sa sainteté exprime son mécontentement à l'égard des destructions ecclésiastiques qui chaque jour se multiplient dans l'électorat.

GENÈVE. L'église paroissiale vient d'être rendue aux catholiques de cette ville. Le premier Consul a secondé les heureuses dispositions de tous les esprits à cet égard, en accordant à cette église 5,000 francs pour ses réparations les plus urgentes. Ce nouveau bienfait, qui ne s'adressoit qu'à la plus foible partie de la population de Genève, n'en a pas moins excité la reconnaissance générale.

FRIBOURG. Les religieux de la Trappe, proscrits de France, long-temps errans, sans asile, sans protection, viennent enfin de porter leurs vertus dans ce canton, où ils ont été de nouveau installés. Ils ont même établi un institut dans cette ville. On assure que leur supérieur

fait de grands projets pour la propagation de son ordre. On dit même qu'il est parti déjà quelques religieux trapistes pour aller fonder un couvent en Amérique.

Le monastère de Rheinau, le seul qui existe dans le canton de Zurich, vient d'être réintégré dans ses anciens droits, et dans l'administration de ses biens, qui lui rapportent annuellement 40 mille florins. Ces religieux seront pourtant obligés de rendre, tous les ans, compte de leur gestion, de payer les impôts, et de ne recevoir des novices que lorsqu'ils y seront autorisés par le petit conseil.

En attendant la conclusion définitive du nouveau Concordat qui doit se passer entre le pape et le gouvernement helvétique, le landammann, Louis d'Affri, a écrit une lettre à sa Sainteté, dans laquelle on aime à retrouver cet esprit de religion, et cette simplicité de mœurs que n'a pu altérer l'esprit révolutionnaire, et qui fait autant d'honneur au chef qui exprime ces sentimens, qu'au peuple vertueux dont il est l'interprète. Cette lettre, en date du 2 octobre, est ainsi conçue :

« Très-Saint Père, si j'ai tardé aussi long-temps à offrir à V. S. le tribut de vénération qu'elle est en droit d'attendre de la Suisse, échappée à la tourmente révolutionnaire, c'est que, mettant une gloire toute particulière à me pré-

sauter à elle comme le sanglier à un porc-épi sans s'écarter de sa voie, fidèle à la religion, digne, en un mot, des regards paternels du chef suprême de l'église, j'ai voulu attendre que les crises politiques fussent passées, et qu'aucune inquiétude ne vint troubler, et la sainteté des pensées, et l'ardeur des sentimens dont doit se composer un tel hommage. Aujourd'hui, grâces en soient rendues à la Providence divine, je puis annoncer à V. S. que ce pays jouit de la paix et du repos. Le gouvernement fédératif, sous lequel il avoit été heureux pendant des siècles, vient d'être reconstitué par la médiation du premier Consul de France; mais ce qui sur-tout comble de joie mon cœur, c'est de voir que les vérités sublimes de la religion et les principes de la morale chrétienne sont encore, comme autrefois, la règle de conduite, la consolation et la gloire de ce peuple. Dans ces précieuses dispositions, mon vœu le plus ardent est qu'il plaise à V. S. de se replacer avec nous dans les rapports de grâce et de protection spirituelle auxquels nous aimons sur-tout à attribuer le bonheur dont nos pères ont joui. V. S., l'image de Jésus-Christ sur cette terre, ne sait point fermer son oreille aux vœux des vrais fidèles; elle ne tardera donc pas à répandre de nouvelles bénédictions sur ceux de la Suisse, qui les sollicitent instamment. Déjà vous avez daigné, très-saint père, nous faire espérer qu'un nonce apostolique viendra se placer auprès de nous comme le garant de notre communion avec notre sainte mère l'église. Pénétrés de reconnaissance pour cette promesse, nous en attendons avec impatience l'accomplissement. A la voix du pasteur délégué par le pasteur suprême, l'église suisse, cessant de se croire abandonnée, pourra entreprendre l'œuvre de sa réorganisation, devenue si nécessaire à la suite des événemens qui se sont passés tout autour d'elle, et assurer à ses enfans, pour

toute la suite des siècles, les faveurs signalées qui sont promises aux peuples religieux. En attendant ces heureux effets de la sollicitude de S. S., je me jette à ses pieds, et la supplie de m'accorder sa bénédiction paternelle ».

On rapporte le passage suivant de la réponse de sa sainteté à la lettre du landammann :

« Nous adressons d'immortelles actions de grâces à la Providence divine, de ce qu'elle a bien voulu rendre à ce pays, par la main du premier Consul de France, la tranquillité dont il jouissoit autrefois. A la réception du gage précieux d'attachement et de respect que vous nous avez donné, nous avons senti s'accroître et se confirmer davantage encore l'opinion que nous avions conçue de la persévérance des catholiques de l'Helvétie dans les sentiers de la foi. Nous nous voyons aujourd'hui dans le cas de nous réjouir avec vous de ce que les saints dogmes de la religion et les préceptes de la sagesse chrétienne (ainsi que vous nous l'avez annoncé), demeurent en force chez vous comme autrefois, et sont la règle inviolable de votre conduite, la consolation et la joie des fidèles de votre pays ».

PARIS. On compte parmi les nouveaux administrateurs qui composent les nouvelles fabriques qui viennent d'être organisées dans toutes les paroisses et succursales de la capitale, les noms les plus connus et les plus respectés. Des sénateurs, des conseillers d'Etat, des chefs de tribunaux, des négocians les plus riches, en même temps que les plus recommandables, et qui tous se sont fait un mérite d'accepter ces emplois honorables de zèle, de religion et de charité.

On parle d'un projet tendant à établir des lycées pour l'éducation des jeunes demoiselles. L'administration, la direction de ces établissemens, et toutes les parties de l'enseignement en seroient confiées à des femmes d'un âge mûr, qui renonceroient au monde pour se livrer à l'instruction de leurs jeunes élèves.

L'exécution de ce projet est d'autant plus désirable, que c'est le seul moyen, dans l'état actuel des choses, de pourvoir d'une manière sûre à l'éducation des jeunes personnes du sexe, exposées à tant d'écueils depuis la destruction de ces asiles religieux où elles étoient élevées par les mains même de la vertu, à l'abri de tous les dangers qui menacent le premier âge. Ce seroit encore un moyen naturel d'occuper utilement tant de religieuses respectables, auxquelles ce noble soin conviendrait si bien sous tous les rapports. Puissent donc ces lycées remplacer bientôt les couvens, en attendant que les couvens remplacent tôt ou tard ces lycées.

BRUXELLES. Les biens et revenus des fondations affectées à l'entretien des cures et chapelles dépendans des établissemens de bienfaisance, connus dans les départemens réunis sous le nom de *Béguinages*, ainsi que les dépenses de tous autres services de piété et de charité dans ces maisons, sont compris dans les dispo-

sitions de l'arrêté du 16 fructidor, qui ordonne la restitution des biens invendus de cette nature.

NAMUR. M. Debexon, évêque de cette ville, ayant offert sa démission au gouvernement, et s'étant adressé au pape pour la faire accepter, sa sainteté lui a fait parvenir le bref suivant :

*Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.*

« Votre âge, et les différentes incommodités auxquelles vous nous avez assuré être sujet : le repos dont vous nous témoignez avoir besoin, sur la fin de votre carrière, et qui ne vous permet plus de soutenir avec fruit le poids du gouvernement des âmes; et de la charge pastorale qui vous a été imposée, nous portent à accepter la démission de l'église épiscopale de Namur, que vous avez résignée librement et volontairement entre nos mains, par votre lettre écrite de Paris, de votre main, en date du 15 septembre dernier. En conséquence, nous vous déclarons dégagé de tous les liens qui vous unissoient auparavant à ladite église de Namur; et ne désirant rien tant que d'être favorable à votre fraternité, dans toutes les occasions, nous supplions le ciel de vous combler de ses dons, et vous accordons de tout notre cœur, vénérable frère, notre bénédiction apostolique ».

Donné à Castel-Gandolphe, diocèse d'Albano, le 15 octobre 1803, la 4<sup>e</sup>. année de notre pontificat.

M. l'abbé Ducoudrai, vicaire général de M. l'évêque de Namur, a reçu un décret de S. E. le cardinal légat, en date du 31 novembre dernier, lequel en vertu des facultés à lui accordées par sa sainteté, le nomme vicaire général, pen-

dant la vacance du siège, avec tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner le diocèse, et la faculté de déléguer d'autres prêtres à cet effet, en tout ou en partie, suivant qu'il le jugera nécessaire et convenable, jusqu'à ce que le nouvel évêque ait été canoniquement institué. Par où l'on voit, ou que le chapitre de Namur n'est point encore parfaitement établi, ou qu'on n'a rien encore statué définitivement à l'égard du droit qu'ont les églises cathédrales de gouverner le diocèse, par des vicaires généraux pendant la vacance du siège.

VERSAILLES. M. l'évêque de cette ville, toujours zélé pour la discipline ecclésiastique, portoit depuis long-temps l'habit long habituellement, ainsi que le clergé à son imitation. Il avoit cru devoir interpréter favorablement l'article des lois organiques concernant le costume des ecclésiastiques, en supposant que cet article ne regardoit pas les évêques dans leurs diocèses, et les curés dans leurs paroisses, lesquels alors sont toujours censés être en fonctions. Mais pour obvier à tout inconvénient, il a cru devoir écrire au conseiller d'Etat Portalis, pour lui faire part de ses observations, et demander une autorisation directe à cet égard. Voici la réponse qu'il en a reçue, en date du 30 brumaire an 12.

« J'ai en effet, monsieur l'évêque, mis sous les yeux

du gouvernement la question que vous me proposez relativement au costume des ecclésiastiques. Je m'empresse de vous annoncer qu'il ne voit nul inconvénient à ce que chacun porte l'habit de son état. Rien n'empêche, en conséquence, que vous ne portiez la soutane violette dans toute l'étendue de votre diocèse. Les curés et desservans peuvent également porter la soutane qui leur est propre dans le territoire qui leur est assigné. C'est un moyen pour que les ecclésiastiques obtiennent le respect qui est dû à leur ministère, et qu'ils soient invités par leur propre costume à se respecter eux-mêmes ».

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, PORTALIS.

En conséquence, ce prélat a rendu publique, dans son diocèse, cette lettre, qui honore également celui qui l'a écrite et celui qui l'a obtenue.

*Les anciens souscripteurs auxquels il étoit dû sept cahiers, et qui n'ont point envoyé le supplément demandé par l'avis inséré sur la couverture du 1<sup>er</sup>. cahier, sont prévenus que ce 8<sup>e</sup>. cahier est le dernier qu'ils recevront, s'ils ne se conforment pas au plutôt audit avis. Nous invitons également ceux auxquels il est dû dix cahiers, à envoyer aussi leur supplément, s'ils ne veulent point éprouver de retard après la réception du 10<sup>e</sup>. cahier. Nous les avertissons de nouveau que les lettres non affranchies ne nous parviennent pas.*



Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Jérôme Lalande, astronome de son talent, et athée de son métier. On l'avoit cru revenu à résipiscence, d'après certains papiers publics qui avoient assuré, qu'au sortir d'une passion prêchée à saint Roch, l'année dernière, il avoit abjuré sans retour sa honteuse et perverse doctrine : et voici qu'aujourd'hui une convulsion d'athéisme l'a repris, et que même l'accès de fièvre a été si fort, qu'il a remis lui-même à notre porte un petit pamphlet, dans lequel il se proclame *successeur de Silvain Maréchal, qui l'a laissé doyen de la société socratique, et procureur en chef de tous les athées de France.* Ne pas parler de cette rapsodie seroit sans doute la plus grande punition qu'on put infliger à son auteur, si toutefois on peut punir un homme qui est aussi malade, dont on ne peut plus prononcer le nom sans rire, et qui, pour comble de misère, se voit au bout de sa réputation, ainsi qu'au bout de sa carrière. Mais il n'est pas peut-être inutile de montrer jusqu'à quels excès peut aller la fureur de se singulariser, et la manie de faire parler de soi; et il est toujours bon de faire quelques retours humi-

lians sur cette pauvre espèce humaine , mélange inconcevable de grandeurs et de bassesses , de raison et de folie.

Jamais folie plus complète que la brochure de M. de Lalande. Elle commence par une notice sur ce triste Silvain , un des plus abjects *casse-cou* de la philosophie. Il la divise en trois parties : ses qualités intellectuelles , morales et extérieures. Quant aux premières , il nous dit , « que c'étoit une forte tête , que ses réflexions » portoient à la plus haute philosophie ; un as- » semblage étonnant de qualités précieuses ; la » hauteur des conceptions les plus rares , les » méditations les plus profondes , la fécondité » des idées , une érudition immense et un tra- » vail infatigable ». Ce qui est un véritable persiflage , et la plus sanglante épigramme que M. de Lalande ait pu faire contre Silvain ; et il ne pouvoit pas turlupiner plus cruellement sa mémoire , que de mettre ainsi au niveau des plus profonds génies , un misérable barbouilleur de papier , dont il ne reste pas une seule idée digne d'être citée ; qui n'a pu même sortir de son obscurité par l'impudence de ses blasphêmes ; qui n'a été connu un instant que par un *Almanach* et un *Dictionnaire des athées* , insipide galimathias , plus niais encore que sacri-

lège, dont les plaisanteries ne sont pas des gaietés, dont les recherches ne sont pas de l'érudition, dont l'épaisseur même prouve la pénurie et la misère, et dont il est impossible de dire s'il révolte davantage ou le bon goût ou le bon sens, et si c'est ou plus d'ennui ou plus d'horreur qu'il inspire.

Passant ensuite aux qualités morales de Silvain, son exécuteur testamentaire nous dit, « qu'il étoit doux, poli, simple, modeste jusqu'à » l'*humilité*. Que sa femme et sa belle-sœur » ayant de la religion, il a été le premier à les » engager d'aller à la messe : qu'il avoit dans » son cabinet un *Christ*, et toutes les autres figures du culte, parce que sa femme le désiroit. » Que dans le temps qu'il demeuroit au cloître » saint Marcel, il logeoit chez lui des religieux, à qui il n'a jamais demandé de loyer ; » qu'il vouloit qu'elles vinssent se chauffer l'hiver auprès de son feu : qu'il fut lui-même » chercher une vieille femme dévote, qui n'avoit » aucune ressource pour vivre ; qu'il l'alimenta » jusqu'à sa mort ; qu'il paya son enterrement à » l'église : qu'il étoit l'ami de Chaumette, l'un » des plus violens jacobins, sans que cela lui fit » manquer à la tolérance philosophique, et sans » qu'il cessât d'être ami de ceux qui pensoient

» autrement : ce que lui Lalande éprouvoit personnellement ».

Ce qui prouve que Silvain étoit le cousin de tout le monde ; que pour lui toutes les morales étoient bonnes ; qu'à ses yeux tout étoit indifférent , principes ou non principes ; qu'il étoit *l'ami des plus violens jacobins* et des *vieilles femmes dévotes* , de *Chaumette* et des *religieuses* , c'est-à-dire , des tyrans et des victimes ; des assassins et des assassinés , des voleurs et des volés : ce qui fait un honneur infini à l'athée Silvain , à *la tolérance philosophique* , et à M. de Lalande ; qu'il distinguoit *personnellement* tout autant que Chaumette.

Venant enfin aux qualités extérieures , l'orateur remarque , « qu'il n'avoit pas une taille imposante , une figure distinguée , ni un ton » avantageux ; qu'il bégayoit ; que tout étoit » contre lui de prime abord ». Ce qui veut dire , en d'autres termes ; qu'il avoit un extérieur ignoble et repoussant. Et effectivement un athée doit être laid , et porter sur sa physionomie l'arrêt de réprobation attachée à son système. Sa doctrine hideuse doit reparoître sur ses traits. On dit aussi que M. de Lalande *a tout contre lui de prime abord* : et si , comme il nous l'apprend , *il se sent et se voit lui-même* , ce qui

ne peut se faire que dans un miroir, il y verra qu'il n'est pas plus joli garçon que Silvain. On dit encore que Spinoza, le Juif, avoit mauvaise mine, qu'il étoit rabougri et roux comme Judas, dont il étoit parent. Sur quoi nous pouvons remarquer que c'est depuis que nos athées physiciens s'occupent tant d'organes, de molécules organiques et d'organisations, que tout semble se désorganiser dans les figures. Ce ne sont plus ces nobles physionomies du siècle de Louis XIV. S'il pouvoit y avoir une nation athée, elle seroit la plus abjecte dans ses formes, ainsi que dans ses sentimens, et l'on verroit s'éteindre en elle peu à peu ce rayon d'immortalité qui brille au front de l'homme, et qui décèle sa céleste origine.

Enfin, M. de Lalande avoue que son ami Silvain « n'a pas joui d'une grande considération; » parce que le hasard l'avoit placé dans des » circonstances capables de le déprécier ». Ce qui veut dire encore, sous la plume du panégyriste astronome, que Silvain vécut *déconsidéré*; qu'il fut *déprécié* par ses sentimens bien plus que par les *circonstances*; et que c'est à ses folies et non au *hasard* qu'il devoit ce mépris qui le poursuivoit; et ce qui prouve combien M. de Lalande a eu tort de remuer la

cendre ou la boue d'un malheureux énergumène, aussi oublié après sa mort que conpués pendant sa vie.

M. de Lalande nous donne emphatiquement une longue nomenclature des œuvres de Silvain, mesquine kyrielle de billevesées, tantôt plates, tantôt licencieuses. Mais il en est un dont il ne parle pas, et qu'il est bon cependant de mettre sous ses yeux et sous ceux de nos lecteurs : c'est celui qui a pour titre : *Les Litanies de la Providence, composées par Joseph de Luzec, baron de \* \* \**, et commentées par *Pierre Silvain Maréchal, dédiées à Mad. la comtesse de L\*\*\*y, chanoinesse d'Alix. Paris, 1783, in-12, brochure de 96 pages, terminée par une approbation du père J\*\*\*, capucin. Or, voici ce qu'on lit dans la préface du commentateur Silvain, page 23.*

« Newton a commenté l'*Apocalypse* : c'est par  
 » cet ouvrage que ce grand génie a terminé sa  
 » longue et glorieuse carrière; et c'est peut-être  
 » là un des plus beaux triomphes de la religion.  
 » Mais la simplicité du cœur est aussi agréa-  
 » ble à Dieu que l'étendue des lumières; c'est ce  
 » qui m'a enhardi à paraphraser *les Litanies*  
 » *de la Providence*, ouvrage plein d'onction.  
 » Dans l'âge des passions, au sein de la capitale,

» l'auteur a eu le courage de braver les préjugés  
 » de son état, et de ne point rougir de la foi de  
 » ses pères. Puisse mon commentaire édifier au-  
 » tant les fidèles, que je l'ai été moi-même le  
 » premier, et de l'auteur, et de son ouvrage ».

Eh! bien, M. de Lalande que dites-vous de ce passage? que pensez-vous de votre ami Silvain? que devient donc ici, *et son courage, et sa forte tête, et sa haute philosophie?* et quel est donc l'infâme qui, tour à tour, *édifie les fidèles* et les scandalise, au besoin; qui, d'après la date que vous nous donnez de ses ouvrages, fait, en 1781, un *Poëme moral contre Dieu*; en 1783, des *Litanies* dévotes, contresignées par un capucin; en 1784, des *Psaumes* qui, selon vous, le font chasser de la bibliothèque Mazarine; et qui, dans ses prières comme dans ses chansons, dans ses patenôtres comme dans ses blasphêmes, se moque également, et de Dieu et des hommes, et de lui-même et de vous.

Après avoir célébré son héros, M. de Lalande se chante lui-même. « On me reproche, dit-il, » de parler trop d'athéisme; je conviens que » c'est un effet d'amour propre; il me semble » que je m'élève au-dessus du vulgaire : je suis » plus content de moi. Je m'estime davantage, » en me voyant si convaincu, si affermi, si sûr

» d'une vérité si contestée, si méconnue. Je suis  
 » flatté, et je m'applaudis souvent d'avoir trouvé  
 » la vérité, par la force et la continuité de cin-  
 » quante ans de réflexions profondes, et de n'a-  
 » voir plus aucune espèce de doute dans un sujet  
 » sur lequel presque tous les hommes sont dans  
 » l'erreur ou dans le doute. Je me félicite plus  
 » de mes progrès en athéisme, que de ceux que  
 » je puis avoir fait en astronomie, parce qu'il y  
 » a peu de personnes qui aient acquis l'évidence  
 » à laquelle je crois être parvenu ».

Voilà bien de l'orgueil et de la folle vanité à  
 pure perte; car l'homme le plus flottant et le plus  
 irrésolu dans son athéisme peut en dire autant  
 que M. de Lalande; et c'est même ainsi que  
 tous les impies se targuent tous les jours de leur  
 sécurité, et de *l'évidence où ils sont parvenus*,  
 sans que, pour cela, nous les en croyions da-  
 vantage. Mais quand nous lui accorderions son  
*évidence* en athéisme, que s'ensuivroit-il? Est-  
 ce que les fous n'ont pas leur évidence? est-ce  
 que quand la tête tourne on ne voit pas évidem-  
 ment blanc ce qui est noir, et noir ce qui est  
 blanc? est-ce qu'il ne peut pas y avoir des cer-  
 veaux assez dépourvus de *substance médullaire*,  
 pour voir évidemment que la nature est Dieu,  
 ainsi qu'il y a des cœurs assez corrompus pour



désirer que Dieu soit la nature. D'ailleurs, si ses progrès en athéisme marchent de pair avec ses progrès en astronomie, il n'y a pas trop là de quoi se vanter ; car n'ayant jamais fait que répéter ce qu'on a dit sur cette matière, n'ayant jamais fait faire un seul pas à cette science, au dire de tous les gens du métier, ne pouvant citer de sa part une seule découverte véritablement astronomique, et n'ayant jamais fait parler de lui comme astronome, qu'à force de parler de lui-même, il s'ensuit manifestement qu'il n'est qu'un athée commun, ainsi qu'il n'est qu'un astronome ordinaire. Quand M. de Lalande aura fait les progrès des Cassini et des Messier, ses estimables confrères, qui *ne parlent pas d'athéisme par amour propre*, mais de morale par sentiment, et de religion par conviction, alors on pourra lui permettre de parler de ses progrès en astronomie. En attendant, nous l'invitons au nom de son honneur et de sa gloire, de s'occuper, s'il en est temps encore, de *faire des progrès dans le bon sens, qui est la base du génie, ainsi que dans la modestie qui en est l'ornement* : en bien se convaincant que rien n'est à la fois et plus déplorable et plus fou que de prétendre avoir raison contre toute la terre ; de croire *s'élever au-dessus des préjugés vulgaires*, parce que l'on baffoue

le sentiment de l'univers; et que s'il est possible de concevoir une *évidence*, elle doit être toute entière dans cette vérité que tout le monde croit, qui est nécessaire à tout le monde, et sans laquelle le monde tout entier crouleroit dans l'abîme.

Nous ne suivrons pas M. de Lalande dans *toutes ces profondes réflexions* qui l'ont conduit à l'*évidence*; nous le laisserons extravaguer avec le *Système de la Nature*, qu'il a copié servilement, et s'étayer de quelques argumens frivoles, mille fois reproduits par les impies, et mille fois pulvérisés. Nous releverons seulement quelques raisonnemens qui lui appartiennent exclusivement, que nous n'avons vu nulle part, et dont par conséquent il est juste de lui faire honneur. « Dieu est infini, s'écrie-t-il, il est par- » fait, il est juste. Il le seroit bien davantage, si » tout le monde le voyoit, le comprenoit, l'ad- » miroit. Au lieu que tant de gens n'y croient pas, » et ce sont aussi ceux qui ont le plus d'intelli- » gence, le plus d'envie de savoir la vérité. Ja- » mais je n'ai réfléchi plus profondément que sur » cet article ». Par où l'on voit bien clairement que cet *article* est le résultat des plus profondes réflexions qu'il ait jamais faites, et que ce n'est qu'après y avoir profondément réfléchi que M. de Lalande a senti que Dieu seroit véritable-

ment *infini* si les hommes bornés le voyoient ; véritablement *parfait*, si les hommes imparfaits le comprenoient ; et véritablement *juste*, si tout le monde l'*admiroit* siégeant sur son tribunal : c'est-à-dire, que pour être véritablement Dieu, il faudroit qu'il fut fait tout juste à la taille de M. de Lalande. Quelle puissance de raisonnemens ! quelle *forte tête*, qui le dispute presque à celle de Silvain ! et qui n'admira qu'il ne lui ait fallu que *cinquante ans de réflexions* pour tirer de son crâne un *article* si concluant, et aussi fort de choses que de mots.

Ce n'est pas tout, et voici un bien autre *article*. « Le spectacle du ciel paroît à *tout le monde* » une preuve de l'existence de Dieu ; *cœli enarrant gloriam Dei*. Je le croyois à dix-neuf » ans : aujourd'hui je n'y vois que de la matière » et du mouvement. On me dit souvent : mais » vous, qui contemplez le soleil, la lune et les » étoiles, comment n'y voyez-vous pas l'Être » suprême ? Je réponds : je vois qu'il y a un so- » leil, une lune, et des étoiles, et que vous êtes » une bête ».

Donc *tout le monde*, excepté M. de Lalande, *est une bête* : donc tout le monde est dispensé de lui répondre, et donc aussi il est dispensé de répondre à tout le monde.

Voulez-vous quelque chose de plus noble et de plus fait pour vous donner une haute idée de la dignité d'un athée ? écoutez encore M. de Lalande ; et voyez s'il n'est pas vrai qu'il n'y a que lui qui ne soit pas *une bête*.

« Quand je vais me coucher , ce moment augmente mon mépris pour l'espèce humaine. Je vais être huit heures , comme un végétal inanimé. Si je fais des rêves , ils me montreront le mouvement irrégulier , bizarre , fou de mes organes matériels , et m'empêcheront d'admettre rien de plus dans mon chétif individu ». Quelle élévation d'âme , et quelle estime mieux sentie de soi-même ! Mais si le sommeil journalier est une chose si humiliante pour l'espèce humaine , comment peut-il donc s'enorgueillir du sommeil éternel , qui est le néant ? si l'homme est si *chétif* à ses yeux , quand il va se coucher , que doit-ce être donc quand il va mourir ? s'il sent augmenter son mépris pour l'espèce humaine , quand il *va être huit heures comme un végétal inanimé* , que doit-ce être quand il pense que peut-être demain il sera pour jamais une vile poussière , et qu'en attendant , il n'y a pas autre différence entre lui et un singe que dans les pattes , entre lui et un chien que le museau , entre lui et une huître que l'écaille ? Mais en quoi donc un mouvement

régulier est-il plus noble qu'un mouvement irrégulier ? ou comment un végétal animé est-il plus digne de respect qu'une citrouille , puisque tout cela n'est au fond que boue et que matière ? et qui est donc ici l'*individu* le plus *chétif* ? ou de celui qui dort ou de celui qui veille , ou de l'*individu bizarre et fou qui fait des rêves* pendant son sommeil , ou de celui qui , en veillant , fait des raisonnemens aussi *fous* et aussi *bizarres* que ceux de M. de Lalande.

Il ressasse une partie des vieilles objections des matérialistes , au sujet des animaux qui pensent ; mais pour nous borner à celles qui lui appartiennent exclusivement , et qui caractérisent principalement la force de sa tête , nous rappellerons seulement celle-ci. « Les expériences faites sur le galvanisme , en 1803 , prouvent qu'on peut exciter dans un corps mort des mouvemens semblables à ceux des corps vivans ; ceux-là du moins n'ont pas besoin d'ame ».

Ceux-là du moins qui parlent ainsi n'ont pas besoin d'esprit. Nous répondrons à ce merveilleux argument , quand le galvanisme aura excité , non des *mouvemens* , mais des *pensées semblables à celles des corps vivans* ; et alors nous avouerons que ces corps ainsi galvanisés *n'ont pas*

*besoin d'ame.* Mais jusqu'alors il nous permettra de nous moquer, et des galvanisans, et des galvanisés, promettant toutefois de nous vouer sans bornes au galvanisme à la première grenouille qu'il aura ressuscitée.

Si ensuite vous désirez savoir comment lui est venu un beau jour sa marotte d'athéisme, il vous apprendra que, « transporté à l'âge de » dix-neuf ans à l'école du roi de Prusse, et « des philosophes dont il étoit environné, il » apprit à s'élever au-dessus des préjugés ». Sur quoi nous lui ferons observer que c'étoit un fort mauvais maître en morale que ce roi là, et qu'il n'y a pas de quoi se vanter d'avoir été élevé dans son séminaire. Les philosophes qui l'environnoient et qu'il méprisoit, ne valoient pas mieux que lui. C'étoient des bouffons ou des trompettes à ses gages, qui lui rendoient en bons mots et en basses flagorneries les pensions dont il les engraissoit. Il n'est pas dit cependant que toute *cette école* fut si élevée *au-dessus des préjugés* que M. de Lalande veut nous le faire entendre. Il est vrai qu'on y voyoit ce Lamettrie, libertin crapuleux, autant qu'impie fanatique, qu'on trouvoit chaque jour ivre mort dans les rues de Berlin; ce qui ne l'empêchoit nullement de soutenir avec no-

blesse la dignité d'athée, et de dire, comme M. de Lalande, *je suis plus content de moi, je m'estime davantage*; avec cette différence pourtant qu'il s'estimoit beaucoup plus quand il *alloit dormir et se coucher*. Mais on voyoit aussi dans cette école le savant Maupertuis, ennemi juré des athées; le marquis d'Argens, qui a écrit contre eux et qui a fini par se convertir; Voltaire lui-même, si peu *élevé au-dessus des préjugés*, qu'il ne vouloit jamais, ainsi que chacun sait, qu'on parlât contre Dieu à table devant les laquais, de crainte que le sien ne l'assassinât quelque jour. M. de Lalande doit encore savoir que le roi de Prusse étoit si loin d'être élevé au-dessus de tout préjugé, qu'il écrivoit à Voltaire : « Mon système » est d'adorer l'Être suprême, uniquement bon, » uniquement miséricordieux, et qui par cela » seul mérite nos hommages » (Corresp. p. 59.): qu'il fit lui-même une ode *sur l'Amour de Dieu*, qu'il envoya à Voltaire pour la corriger, comme il appert par la même Correspondance: qu'il réfuta avec indignation le *Système de la Nature*, bréviaire chéri de M. de Lalande: *tas de sottises*, disoit-il, *dont je suis honteux pour la philosophie*. (Œuv. post. t. VI, p. 153) : qu'il renvoya aux petites maisons

Diderot et Helvétius, après les avoir fustigés, comme des petits écoliers; et qu'enfin, il traita l'auteur athée du livre intitulé : *Essai sur les préjugés, de chien enragé* : ce qui, à la vérité, ne regarde point M. de Lalande, bien éloigné d'être un *chien enragé*, mais seulement ayant la rage d'être un chien.

De l'évidence qui brille à ses yeux, il passe tout de suite à la vertu qui brûle dans son cœur. « J'ai une morale incorruptible qui me » rend incapable de foiblir dans aucun cas : » inaccessible à la crainte, et au-dessus des foibles honteuses de l'humanité.... Au lieu » de dire, Dieu me voit, j'aime à dire, je me » vois moi-même, je me sens, je m'estime.... » Je n'ai jamais trompé une femme. J'ai fait » du bien toutes les fois que j'en ai trouvé l'oc- » casion; j'en fais encore tous les jours ». Peut-être vaudroit-il mieux le faire et ne pas le dire : c'est ainsi qu'agit le véritable chrétien, et même le véritable honnête homme. Mais ne chicanons pas trop un athée là dessus. Tel est l'embarras de sa malheureuse position, que c'est toujours à lui une indispensable nécessité de se vanter, sans aucune vergogne; de répéter sans cesse *qu'il se sent, qu'il se voit, qu'il s'estime, qu'il est content de lui*; et de pro-  
tester



tester sans cesse de sa probité, dont tout le monde doute, et de son honnêteté sur laquelle personne ne compte. Nous voulons cependant bien croire que M. de Lalande n'a jamais trompé une femme, que sa morale est incorruptible, et qu'il fait tous les jours du bien : et certes, il doit nous en savoir quelque gré; car le plus grand honneur que nous puissions faire à un athée, c'est de le croire sur sa parole. Mais que veut-il conclure par-là en faveur de l'athéisme? Tout ce qu'il pourroit résulter de son exemple, c'est qu'il fait une exception à la règle, ce qui est très-fâcheux pour son système, et n'est pas même trop honorable pour lui; c'est qu'il a été inconséquent, si pouvant tromper une femme, quand cela lui faisoit plaisir, il ne l'a pas fait: de même que tout athée qui trompe les femmes, quand il le peut sans danger comme sans peine, est parfaitement d'accord avec sa doctrine.

Nous savons, à la vérité, que tout le monde ne sera pas aussi indulgent que nous, et que bien des personnes même très-modérées ne lui passeront nullement *sa morale incorruptible* qui le met *au-dessus des foiblesses honteuses de l'humanité*. Car, enfin, n'est-ce pas de sa part une foiblesse honteuse de prêcher sur les toits une doctrine que tout homme qui se respecte

ose à peine s'avouer à lui-même, qu'aucun père de famille n'oseroit même faire soupçonner à ses enfans; de colporter, de porte en porte, la philosophie des mauvais lieux, des tripots, et des cachots de Bicêtre, et qui en dernière analyse ne peut jamais être utile qu'aux scélérats? N'est-ce pas une foiblesse honteuse de professer une doctrine qu'il avoue lui-même être funeste au peuple, dont il faut, selon lui, faire un secret à la multitude, et qu'il importe par conséquent de cacher au genre humain pour le bonheur du genre humain? N'est-ce pas une foiblesse honteuse que d'avoir mis dans le Dictionnaire des athées, les hommes les moins athées, les plus ennemis des athées; d'avoir inscrit, sans aucune pudeur, sur ces tablettes de l'opprobre, les noms les plus vénérés; d'insulter ainsi de gaiété de cœur à la vérité, sans aucun égard pour leur vertu, leur réputation, leur considération, et de se justifier d'une pareille infamie, en disant qu'il a *prétendu faire leur éloge* (1)? Enfin n'est-

---

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que les athées, même les plus connus, n'ont pas voulu de cet *éloge*. « Nai-  
» geon, dit M. de Lalande, me déteste pour l'avoir mis  
» dans notre Dictionnaire. Il prétend que cela l'a empêché  
» d'être député : mais on m'a bien dit que la même raison  
» m'avoit empêché d'être sénateur; l'un est aussi douteux

ce pas une foiblesse honteuse que de se targuer de *parler toujours d'athéisme par amour propre* ; de se décrier ainsi soi-même par cette horrible vanterie, et de mettre son amour propre là où tout l'univers met son déshonneur et sa honte.

Peut-être voulez-vous savoir ce que c'est que *la secte Socratique* dont M. de Lalande s'honore d'être *le doyen*. Peut-être demandez-vous ce qu'il y a de commun entre le théiste athénien et l'athée parisien : il vous répond, que comme on a dit beaucoup de faussetés sur son compte, de même que Platon en a dit beaucoup sur le compte de Socrate, *il a dû par analogie prendre Socrate pour patron, et pour patron de sa secte ; que quoique les théophilantropes aient célébré une fête en l'honneur de Socrate, cela ne l'empêche pas d'appeler sa secte la secte Socratique* : ce qui montre peu de respect pour les théophilantropes, quoiqu'ils fussent athées ; et

» que l'autre. Monge me déteste aussi pour l'avoir cié,  
 » parce qu'il a pensé qu'il pourroit arriver un gouvernement  
 » où il seroit sous le couteau. Je ne sais pas prévoir les  
 » choses de si loin ». Mais si les partisans même de la doctrine de Lalande le *détestent* pour les avoir inscrits dans son affreux diptyque, quels sentimens doivent donc avoir pour lui ceux qui ont éprouvé le même déshonneur, en *détestant* sa coupable doctrine ?

qu'enfin , *il lui ressemble de figure*, et plus encore *par ses principes et son amour pour la vertu*.

Quant à la figure , nous en convenons , il a le nez épaté comme lui. Quant aux *principes* , nous le nions ; car Socrate sacrifia avec les Grecs , et M. de Lalande ne sacrifie ni avec les Grecs , ni avec les François : Socrate fut un révolutionnaire et un conspirateur , qui mourut martyr , non de la vérité , mais d'une faction , non des prêtres , mais des philosophes , et M. de Lalande n'a jamais conspiré que contre Dieu ; il n'a jamais été révolutionnaire ; il n'a été martyr , ni de la vérité , ni d'aucune faction , et par un bonheur inoui , il a traversé nos dix ans de révolution en esquivant la hache des régénérateurs. Quant à *la vertu* , celle de Socrate fut très-équivoque , comme celle de tous les anciens sages ; il s'enivroit souvent , et il trompa plus d'une femme , à commencer par la sienne ; ce qui , à coup sûr , n'est jamais arrivé à M. de Lalande. Nous ne voyons donc pas trop pourquoi il l'a pris pour patron , et pour celui de sa secte , à moins que ce ne soit à cause de son démon familier ; et certes , il ne seroit pas le premier athée , qui ne croyant pas en Dieu , croiroit au diable.

Il faut avouer , cependant , qu'il y a un coin de ressemblance et d'analogie morale entre lui.

et Socrate. Celui-ci étoit vain jusqu'au ridicule, et M. de Lalande a tout l'orgueil de Lucifer. Socrate se fit proclamer par l'oracle d'Apollon le plus sage des hommes, et M. de Lalande s'est proclamé, comme nous avons vu, *l'homme qui ne faillit jamais*. Le premier fut joué sur le théâtre par Aristophane, et le second est joué chaque jour et à chaque moment par tous ceux qui le rencontrent. Enfin, le sage grec alloit de maison en maison dire au maître, vous êtes un fou, au précepteur, vous êtes un âne, au petit garçon, vous êtes un ignorant; et l'astronome françois arrête tous les petits enfans qui passent dans la rue pour leur dire qu'il est athée, après avoir dit aux grandes personnes qu'elles sont toutes des imbécilles et des bêtes.

Cependant, tout n'est pas désespéré pour le salut, comme pour la santé de Socrate-Lalandé, si nous en jugeons par les aveux qui lui échappent. « J'aime, dit-il, la religion, parce qu'elle » met dans les mains de ses ministres des moyens » de contribuer au bonheur de l'humanité. Un » bon curé est un trésor. Mais les prêtres ont » horriblement abusé de leur empire; ils doi- » vent me pardonner quelque inquiétude à leur » sujet... Dans mon voyage d'Italie, j'ai fait voir » mon respect pour la religion. Le pape Clé-

» ment XIII, qui m'aimoit beaucoup, parce  
 » que j'étois adorateur des Jésuites, et qui con-  
 » noissoit mes opinions philosophiques, fit des  
 » efforts, en 1765, pour me convertir, mais il ne  
 » put obtenir du ciel la grâce efficace pour moi.

» Mougé me disoit devant le grand Boua-  
 » parte, que j'étois un *athée chrétien*. Je lui  
 » répondis : Mon athéisme est le résultat de mes  
 » méditations sur l'univers : mon christianisme  
 » est le fruit de mon expérience sur les hommes.  
 » Je ne désire pas que mes raisonnemens con-  
 » tre Dieu aient une grande publicité : j'en fais  
 » imprimer un petit nombre pour les adeptes ».

Par où l'on voit bien clairement dans M. de Lalande un homme qui n'est pas trop sûr de son fait, malgré ses forfanteries; qu'il veut et ne veut pas; qu'il brûle de publier son athéisme, et qu'il *désire que ses raisonnemens contre Dieu n'aient pas une grande publicité*; qu'il gratifie impudemment de ses pamphlets les hommes les plus religieux, quoiqu'il *n'en fasse imprimer qu'un petit nombre pour les adeptes*; qu'il nous donne la religion comme une fable qui ne peut être crue que par des sots, et pratiquée que par des dupes, et qu'il n'en proteste pas moins de *son amour et de son respect pour la religion*; qu'il craint *l'empire des prêtres*, et qu'il regarde un

*bon curé comme un trésor*; sans trop s'apercevoir que si un bon curé est un trésor, un *bon athée* est un fléau et une vraie calamité; qu'il a conçu enfin *quelque inquiétude au sujet des prêtres*, ce qui ne l'empêche nullement d'être *adorateur des Jésuites*, tant il est vrai que l'homme est fait pour adorer quelque chose, même un athée.

Nous sommes donc de l'avis de M. Monge, et nous pensons avec lui que Jérôme Lalande est un *athée chrétien*. D'où nous inférons de nouveau, qu'il est converti à demi, qu'il n'a plus que la moitié du chemin à faire, que *son christianisme, qui est le fruit de son expérience*, ne peut pas tarder de chasser *son athéisme, qui n'est que le résultat de ses méditations*: qu'à force d'aimer et de respecter la religion, il finira nécessairement par y croire: que *l'adoration des Jésuites*, excellens maîtres d'éducation, le poussera à l'exécration des athées, destructeurs de toute éducation: que s'il n'a pas eu la *grâce efficace* pour un amendement complet, il aura la grâce suffisante, qui ne manque jamais à ceux qui la demandent avec sincérité: et qu'enfin, s'il a résisté aux efforts de Clément XIII, pour se convertir, il se rendra aux invitations paternelles de Pie VII, pour faire pénitence, et gagner son jubilé.

Il nous est tombé entre les mains un ouvrage allemand, intitulé : *Umgang mit Menschen*, de la manière de vivre avec les hommes; par le baron de Kenigge. Nous y avons trouvé deux passages qui nous ont paru d'autant plus singuliers, que l'auteur calviniste, est en même un philosophe maçonnique, un des *voyans* de la Bavière, et uné de ces lanternes phantasmagoriques qui illuminent la Franconie.

« Je conseille à celui qui a une imagination très-active, et qui n'est pas très-assuré de l'empire de son esprit sur elle, d'être sur ses gardes avec chaque espèce d'enthousiastes. Dans un siècle où le délire pour les *unions secrètes*, qui sont presque toutes fondées sur la folie de l'enthousiasme, est devenu général, a-t-on bien trouvé le moyen de réduire en système toutes les espèces de fanatismes, soit religieux, théosophiques, chimiques, politiques, et je ne sais combien d'autres? Je ne puis décider laquelle de ces espèces est la plus dangereuse. Mais je regarde que ceux qui ont rapport à des plans politiques, moitié fantastiques, ou moitié jésuitiques (1), ou à la réformation du monde, n'appartiennent pas du moins à la classe des *doms Quichotteries insigni-*

---

(1) Voyez, pour l'intelligence de ce mot, les *Mémoires*



*fiantes*. Je le crois avec d'autant plus de fermeté, que cette espèce de système fanatique peut produire le plus de trouble dans l'Etat, et que son faux éclat éblouit ordinairement, au lieu que les autres, ou finissent par ennuyer, ou n'occupent à la longue que des esprits médiocres. En fréquentant les apôtres de ce système, on s'habitue à prendre ces grands mots : *bonheur du monde, liberté, égalité, droits de l'homme, culture, lumières universelles, forme, cosmopolitisme*, pour rien autre chose que pour des mets friands, ou plutôt pour des belles paroles vides de sens, avec lesquelles les hommes jouent, comme les écoliers avec leurs figures oratoires, et leurs tropes qu'ils doivent étaler dans leurs stériles exercices ». (I<sup>ere</sup>. partie, chap. II, n<sup>o</sup>. 26).

---

sur le jacobinisme (1), où l'auteur fait voir que les franc-maçons, pour donner le change, et mieux tromper les gouvernemens, affectoient de répandre que les Jésuites avoient la principale part à ces sortes de réunions : mensonge d'autant plus impudent, qu'un des statuts de toutes ces sociétés illuminées ou ténébreuses, étoit de ne jamais recevoir pour membre, aucun Jésuite, ou qui eut tenu, de loin ou de près, aux Jésuites, ce qui se conçoit aisément.

---

(1) 5 vol. in-8<sup>o</sup>.; par M. Barruel. A Paris, chez Le Clerc : prix, 18 fr., et 24 fr. franc de port par la poste.

Et plus loin, n<sup>o</sup>. 28.

« Les athées, les déistes, les esprits forts, et ceux qui se moquent de la religion, ne sont pas pour l'ordinaire moins intolérans que les *dévots*. Un homme qui est assez malheureux pour ne pouvoir pas être assez convaincu de la vérité, de la sainteté, et de la nécessité de la religion chrétienne, mérite d'être plaint, parce qu'il se prive d'un bonheur très-essentiel, et d'une consolation puissante pendant sa vie et à la mort. Il mérite plus que de la pitié; il mérite même de l'intérêt et de la considération, quand, malgré son erreur, il remplit autant qu'il est en lui les devoirs de l'homme et du citoyen, et qu'il n'induit personne en erreur dans sa foi : mais si quelqu'un, par un malin vouloir, par corruption d'esprit ou de cœur, est devenu ou affecte d'être un dépréciateur de la religion, cherche par-tout à se faire des prosélytes, se moque avec l'esprit *superficiel de Voltaire*, et en imitant ses charlataneries, des principes sur lesquels d'autres hommes fondent leur unique espérance, et leur félicité temporelle et éternelle; s'il persécute, méprise et insulte tout individu qui ne pense pas comme lui, un fou aussi méchant mérite, non-seulement notre mépris, mais encore qu'on le lui prouve, fut-il même un personnage aussi important qu'il est mé-

chant; et si on regardoit comme une peine inutile d'opposer des principes solides à ses impertinences, on doit du moins lui appliquer une forte emplâtre sur la gueule, si on ne peut faire mieux ».

Ces réflexions, dont il est inutile d'éplucher ici le style, viennent singulièrement à l'appui de celles que nous avons faites dans notre dernier cahier, sur je ne sais quel *culte d'instruction et de vénération* qui cherche à s'impatroniser en Hollande. Elles confirment le danger de pareils établissemens; et elles sont d'autant moins suspectes, qu'elles nous viennent de la part d'un homme initié dans les mystères de toutes ces *unions secrètes*, qui ont tant de vogue dans certains cantons de la Germanie, très-friande dans tous les temps de ces sortes de confrairies ou de sabbats. Ce baron de Kenigge, surnommé Philon dans sa secte, avoit été d'abord le bras droit du célèbre Weishaupt, dont il est tant question dans les *Mémoires du jacobinisme*. Il se brouilla ensuite avec ce grand Lama de l'illuminisme, qui joue encore aujourd'hui un assez beau rôle; et l'on voit ici, que malgré le serment que font les frères de ne jamais découvrir le pot aux roses, notre baron en dit assez pour éventer la mine, et nous faire connoître le véritable *esprit de ces sociétés théosophiques*,

pythoniques, lunatiques, maçonniques et alchimiques, sur lesquelles un Etat policé ne sauroit trop avoir les yeux ouverts, s'il a envie de vivre en paix et de vivre long-temps.

---

DUREN, département de la Roër. Il y a deux ans qu'il se passa ici une affaire assez scandaleuse, et qui a fait trop de bruit; c'est celle du père Achatius Kretzer, capucin. Ce religieux exerçoit depuis long-temps les fonctions de prédicateur dans les petites villes du ci-devant duché de Juliers. A Duren, la foule environnoit son confessionnal. Le jour et la nuit, les valets et les servantes du canton avoient toujours quelque chose à lui dire, comme il avoit toujours à leur donner quelque chose à faire. Il s'avisa de fonder un ordre *de réparateurs*, et les horreurs des manichéens, des gnostiques, et autres hérétiques des premiers siècles, furent renouvelées par le père Achatius et ses adhérens.

Le curé de Duren, et d'autres honnêtes ecclésiastiques, élevèrent la voix, se plainrent, et ne furent pas écoutés; et les disciples du père Achatius continuèrent leurs mystérieuses *réparations*. Enfin, on obtint l'ordre de l'envoyer à Paderborn, et ses affidés dans d'autres couvens, qui, ayant été supprimés par une suite du plan

d'indemnités , rendirent à ces zélés cultivateurs d'une nouvelle vigne , le loisir et la liberté de recommencer leurs travaux philosophiques. Ils revinrent secrètement à Duren ; mais ils furent arrêtés , le 14 germinal , et traduits au tribunal criminel du département , qui condamna le père Achatius , et deux de ses complices , à une amende de 500 francs , et à une prison de deux années.

Ce jugement a paru bien doux à beaucoup de personnes , qui croient qu'en considérant ce fait sous les rapports de la morale , le mal qui en peut résulter , celui qui a été commis , et le scandale qui s'ensuit , la punition auroit pu être plus grave , sans être trop sévère. Cette prison et cette amende ne leur ont paru que des palliatifs insuffisans pour réparer ces mystères *réparateurs*. Le père Achatius , envoyé à Paderborn , est revenu à Duren ; il y a retrouvé ses initiés et initiées. Ne peut-il pas un jour y remonter sa coupable confrairie ? Les faussaires sont punis sévèrement par les lois , et les hypocrites de ce genre sont des faussaires. Signer un faux nom est un délit plus ou moins grave , à raison de l'intention et du résultat ; mais celui qui , sous le manteau de la religion et de la morale , déshonore tout ce qu'on doit respecter le plus , n'est-il pas encore

plus coupable ? L'un est justiciable d'une loi faite, l'autre l'est des législateurs même, puisqu'il s'ape par les fondemens toutes les lois faites ou à faire.

Cette question est plus importante qu'elle ne le paroît d'abord. Dans un moment où tous les principes religieux et moraux ont été bouleversés de fond en comble, chacun s'est fait à lui-même son opinion et bâtit sa chimère. Il se forme des sectes, on ne peut en douter. Ces sectes ont leurs dangers, puisqu'elles ont leurs mystères. C'est par les apparences de la religion et de la morale que leurs chefs veulent tromper, et peuvent séduire la multitude. C'est en détruisant l'une et l'autre, qu'ils voudroient parvenir à leur but. Les illuminés, les martinistes, les communistes, les frères du Thabor, ont successivement occupés les oisifs dont la tête s'exalte si facilement. Nous sommes dans le siècle des événemens imprévus. Prenons donc garde aux Achatius et compagnie. Quoique tous ces gens là ne portent pas la même livrée, ils sont les disciples du même système de désorganisation sociale, et les valets de cette fausse philosophie, qui n'est pas encore à sa dernière tentative.

Nous ne parlons ici de ce capucin, que parce que les philosophes en ont parlé, et qu'ils n'ont

pas manqué, en racontant son aventure, de dire, que non-seulement la religion est impuissante pour empêcher les crimes, mais qu'elle est même souvent nuisible par son masque dont on se sert pour les couvrir. Misérable argument dont ils pourroient également se servir contre la morale même, et tout ce qu'il y a de plus respecté. Tout ce que les philosophes peuvent conclure légitimement du capucin de Duren, c'est qu'il étoit philosophe aussi; que comme ils sont *régénérateurs*, il étoit *réparateur*; et que de réparateur à régénérateur, il n'y a que la main.

IRLANDE. Un papier anglois nous dit, « qu'on assure que la cour de Londres vient d'adopter, à l'égard du clergé catholique d'Irlande, des mesures qui, sans porter atteinte au système de tolérance adopté par rapport à ce pays, sont de nature à empêcher ce corps puissant d'exercer son influence d'une manière préjudiciable aux intérêts de l'Etat. En partant de ce principe, que son autorité sur les classes inférieures du peuple est incontestable et bien reconnue, ce n'est pas une injustice que de les rendre responsables des mouvemens séditieux qui pourroient se manifester dans leurs paroisses respectives, sous peine d'être privés de l'exercice de leurs fonctions, et d'encourir de plus fortes peines, s'il y avoit lieu.

C'est sous ce point de vue que le gouvernement paroît avoir envisagé les choses dans ce parti, dit-on, pris à l'égard du clergé catholique d'Irlande ».

Voilà un étrange *point de vue*, et un esprit bien singulier de *tolérance*, qui consiste à faire payer les innocens pour les coupables, et à les rendre *responsables* des mouvemens même qu'ils ne pourront empêcher. Voilà bien la tolérance de tous les fauteurs de Machiavel, comme c'étoit le *point de vue* de tous nos artistes révolutionnaires. Que les Anglois prennent cette mesure, cela se conçoit; mais qu'ils l'appellent une *justice*, c'est bien plus qu'un sophisme grossier, puisque c'est un procédé atroce. Ce sont cependant ces Anglois pour lesquels nos politiques charlatans nous avoient inspiré un si fol engouement : ce sont ces Anglois, que Mirabeau, du haut de la tribune, proclamoit, au bruit des applaudissemens, *nos aînés en liberté*; et c'est bien là cette *île penseuse* devant laquelle baissoient pavillon tous nos philosophes françois, qui trouvoient tout beau en Europe, excepté leur patrie.

LAUSANNE. Les honnêtes et vertueux Suisses travaillent avec un zèle infatigable à réparer chez eux les désordres de la révolution, et à rétablir l'empire des mœurs, si profanées dans le  
cours



cours de sept à huit années de crimes et de calamités. Ce peuple célèbre par sa sagesse autant que par son courage, n'a point oublié que les lois sont impuissantes sans la religion et sans les mœurs ; et que toutes ces pompeuses déclarations de droits, de devoirs, ne sont qu'une vaine ostentation, inutile pour les peuples qui doivent obéir, et pour les chefs qui doivent les gouverner. Le petit canton de Lucerne a rendu une nouvelle loi qui a été imprimée, publiée et lue dans toutes les paroisses. Elle punit d'amende et de prison tous ceux qui se permettent d'offenser les mœurs par des actions deshonnêtes ; elle condamne également à l'amende le célibataire qui porte dans les familles le trouble et le déshonneur, et soumet tout individu, qui devient père sans être marié, à des amendes graduées, suivant sa fortune et les circonstances. Elle inflige des châtimens à l'adultère ; dont on ne fait pas là une matière de plaisanterie ; elle oblige les filles qui oublient les devoirs de leur sexe et les lois de l'austère pudeur, à des formalités et des déclarations qui assurent la conservation du fruit malheureux de leurs désordres ; elle règle enfin le sort des enfans naturels.

Que des sophistes ignorans, fanatiques ou li-

bertins, rient de ces sortes de réglemens ; qu'ils les traitent d'institutions et de lois monacales , les gouvernemens sages et réfléchis y verront la source de la prospérité publique et la conservation de l'Etat. *Quid leges sine moribus vance proficiunt ?*

LUCERNE. Un ecclésiastique de ce canton , nommé Studer , s'étoit retiré dans le canton de Zurich , où il s'est marié. Le gouvernement de Zurich , en consentant à l'aggréger au nombre de ses concitoyens , y a mis pour condition , qu'il eut à produire un certificat d'origine. Mais son ancien gouvernement le lui refuse , en objectant qu'il n'existe pas encore de loi qui détermine le sort de ceux qui ont changé de religion. On assure même que le petit conseil de Lucerne s'est adressé à celui de Zurich , pour en obtenir que Studer fut banni de ce dernier canton.

FRIBOURG. Le nonce du pape est arrivé ici le 9 décembre ; il avoit été escorté jusqu'aux deux limites de Berne et de Fribourg par vingt-cinq dragons de la compagnie d'élite du 30<sup>e</sup>. régiment. Il a été reçu et complimenté à la Singinne , par M. Diesbach et M. Fégely , membres du grand conseil. Ces messieurs , accompagnés d'un détachement de dragons stationnés à Fribourg , ont

escorté le nonce , qui a fait son entrée au bruit du canon des remparts. Arrivé au logement qui lui étoit préparé , il y a trouvé MM. Fégely et Buman , conseillers d'Etat , qui l'ont encore harangué. Une voiture du landamman , attelée de six chevaux , l'attendoit à sa porte pour le conduire chez S. E. M. d'Affry ; il y a été reçu par M. Mousson , chancelier , et M. Gady , greffier de la diète , qui l'ont conduit dans les appartemens du landamman , où étoient réunis le général Ney, son état-major, tous les membres diplomatiques qui se trouvoient à Fribourg , une députation de chaque conseil et le commandant de la place. Le nonce est retourné à l'hôtel dans le même ordre. Hier à midi , il est revenu chez le landamman , où se sont trouvés encore le corps diplomatique et les députations des conseils ; là s'est faite la remise des lettres de créance et la vérification des pouvoirs. Le nonce part mardi pour Lucerne.

GAND. Les préfets des deux départemens composant le diocèse de Gand , vu la disette et la cherté des vivres , avoient sollicité auprès de l'évêque diocésain la permission de manger de la viande les samedis. Ce prélat s'est adressé à Mgr. le Légat , pour cet effet. S. Em. vient d'autoriser l'évêque de Gand à permettre la viande les

samedis qui ne sont pas jours de jeûne. Cette permission ne durera toutefois que jusqu'au samedi 11 février 1804.

BESANÇON. M. Lecoq, archevêque de cette ville, émerveillé de la vaccine, a écrit une lettre pastorale à tous les curés de son diocèse pour les exhorter paternellement à propager de tout leur pouvoir une si heureuse découverte. Il les y exhorte par l'exemple de Jésus qui parcouroit toute la Judée, dit l'Évangile, en enseignant et guérissant tout ce qu'il y avoit de maladies et d'infirmités parmi le peuple ; par celui de saint Pierre, dont l'ombre seule guérissoit les infirmes qui se trouvoient sur son passage ; et par celui de saint Luc, qui étoit médecin. Entrant ensuite dans les sentiers de l'érudition, il leur rappelle saint Fulbert, évêque de Chartres, très-versé dans la médecine ; le célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et enfin son illustre disciple Yves, autre évêque de Chartres. Il leur montre encore par l'histoire, que jusqu'à l'an 1452, tous les professeurs en médecine dans l'université de Paris, firent profession de la vie cléricale et de la continence ; et il couronne tous ces illustres témoignages par le premier concordat qui, suivant les décisions et les termes de la pragmatique, voulut que la médecine,

aussi bien que le droit canon , fut un degré pour parvenir aux bénéfices.

Cette dépense d'érudition n'a point eu tout l'effet qu'en attendoit le zèle de M. Lecoq pour le salut des corps. Les curés n'ont nullement été touchés de cette pastorale qu'ils ont, dit-on, renvoyé au comité de la vaccine. Les uns n'ont guère été édifiés du rapprochement des miracles de J. C. et des apôtres avec les effets merveilleux de la nouvelle découverte ; les autres ont protesté qu'ils ne vouloient pas en faire les honneurs , à leurs risques et périls. Plusieurs ont prétendu que cette matière devoit être prêchée par les médecins et non par les pasteurs ; et tous ont répondu que les nouveaux évêques ne devoient pas plus se mêler de la vaccination , que les anciens ne se mêloient de l'inoculation.

TROYES. M. l'archevêque-évêque de cette ville, a rendu une ordonnance adressée à son clergé pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, dans laquelle règne un esprit et un ton véritablement pastoral. Nous y avons sur-tout remarqué cet article. « Les pasteurs des ames sont obligés par toutes les voies naturelle, divine et humaine, de paître leurs brebis, et de leur distribuer le pain de la parole de Dieu. Nous ordonnons en conséquence

à tous curés, desservans et vicaires, d'instruire leurs peuples, par un prône, tous les dimanches, et autant qu'ils le pourront, chaque jour de fête. Déclarons que les ecclésiastiques desservant une seule église, lesquels, sans cause légitime, omettroient pendant trois dimanches consécutifs d'y faire le prône, s'exposeroient à encourir la peine de suspense.....

» Entre les causes légitimes d'omettre le prône, seront compris le temps de fenaison, de la moisson et des vendanges, où les besoins temporels des peuples ne permettent pas de les retenir à l'église aussi long-temps que de coutume. Mais dans ces temps même, nous défendons de passer un mois entier sans faire quelque instruction.

» Ils prendront pour sujets ordinaires de leurs instructions les vérités de la religion qu'il importe le plus de connoître, les principaux points de la foi et de la morale chrétienne, et les devoirs des différens états. Ils rappelleront souvent aux peuples confiés à leurs soins, que si Dieu les a menacés de leur enlever sa religion sainte en punition de leurs infidélités aux devoirs qu'elle prescrit, ils ne pourront espérer de la conserver, qu'autant qu'ils seront désormais fidèles à les remplir. Ils auront soin d'écartier

toutes opinions contentieuses, toutes questions plus curieuses qu'utiles, et qui ne tendroient pas à l'édification. Leur manière d'enseigner sera simple, solide, animée par la charité, appuyée sur l'Écriture sainte, la doctrine des saints pères, les décisions et l'enseignement de l'église, et fondée sur les maximes et l'exemple de J. C.».

TURIN. M. Charles - Eugène Valper de Maglion, ancien évêque de Nice, est mort dans cette ville, le 28 brumaire, dans la 64<sup>e</sup>. année de son âge. Issu d'une des premières familles du Piémont, ce digne prélat, après une longue carrière dans des emplois distingués, fut sacré évêque de Nice, le 28 mars 1780. Il réunissoit à beaucoup de talens et à un grand zèle, une régularité édifiante, un désintéressement sans bornes, une extrême douceur de caractère, une patience inaltérable dans toutes les vicissitudes qu'il a éprouvées; enfin, une charité vraiment pastorale, qui rendra sa mémoire à jamais précieuse à tous ceux qui l'ont connu.

PARIS. Il résulte d'une décision du tribunal d'appel de Paris, qu'une constitution de rente, à *titre clérical*, au profit d'un prêtre qui depuis la révolution s'est marié, est annulée par le seul fait du mariage.

---

*LES BEAUX JOURS DE L'ÉGLISE NAISSANTE, ou Recueil des monumens les plus curieux et les plus édifiants de l'Histoire ecclésiastique. Par l'auteur de la Relation détaillée, concernant les prêtres déportés à l'île d'Aix (1).*

Le plus beau spectacle que nous offre le christianisme, est sans doute celui de son berceau. Rien n'est plus capable de nourrir la piété, et de nous donner de la religion une idée véritablement grande, que cette suite de héros apostoliques qui l'ont prêchée, de martyrs héroïques qui l'ont scellée de leur sang, et de personnages illustres, autant par leur génie que par leurs vertus, qui en ont jeté les premiers fondemens. C'est-là qu'on peut se pénétrer de son véritable esprit, et l'admirer dans toute sa pureté originale et primitive, dégagée de tout ce que les malheurs des temps, la rouille des siècles, le relâchement de la discipline et la négligence des pasteurs, ont pu y introduire de moins conforme au premier plan de son divin instituteur.

---

(1) Vol. in-8°. de plus de 600 pages. A Paris, chez Le Clere; prix, 5 fr., et 7 fr. franc de port.



Pour peu qu'on ait le sentiment du beau et du bon en tout genre , on y trouve ce goût d'antiquité toujours précieux , mais plus encore en matière de religion. « Rien n'est plus propre , » dit Fleuri , à nous confirmer dans la foi , que » de voir la même doctrine que nous enseignons » aujourd'hui , enseignée dès le commencement » par les martyrs , et confirmée par tant de miracles. Il en est de même de la discipline ; » plus elle est ancienne , plus elle est vénérable , » soit dans la forme des prières , soit dans la » pratique des jeûnes , soit dans l'administration » des sacremens , et les autres saintes cérémonies ». Cependant cette partie la plus intéressante de l'Histoire ecclésiastique est aussi la plus négligée. « La plupart même , dit l'auteur , de » ceux qui font plus spécialement profession d'aimer la religion , ignorent presque entièrement » ce qu'elle a été dans les temps qui ont suivi » immédiatement la dispersion des apôtres , ou » même l'ascension de notre Seigneur. Ils ne » savent pas comment et par quels degrés insensibles , si foible et si circonscrite dans ses commencemens , elle s'est répandue dans tout l'Univers , et a reçu dans son sein les plus grands monarques , et les génies les plus sublimes. » Ils ne sentent point par conséquent toute la

» force d'une des preuves les plus victorieuses  
 » de la divinité du christianisme... Demandez  
 » à la plupart des personnes religieuses, des ec-  
 » clésiastiques même, ce qu'étoient Hermas,  
 » Papias, et les deux saints Clément, et quels  
 » ouvrages ils ont composé pour l'utilité de la  
 » religion, vous les embarrasserez étrangement.  
 » Que s'ils sont un peu moins interdits quand  
 » vous leur parlez de saint Irénée, de Tertul-  
 » lien et d'Origène, ils n'en connoissent pas da-  
 » vantage les actions particulières de ces illus-  
 » tres personnages, et ce qu'ils firent pour le  
 » maintien de la foi ».

Rien n'étoit donc plus nécessaire qu'un bon extrait de l'Histoire des premiers siècles de l'église, c'est-à-dire, de cette heureuse succession de doctrine, de discipline et de bonnes mœurs, qui ont illustré l'aurore du christianisme, soit en rappelant aux gens instruits ce qu'ils ont lu déjà de plus intéressant à ce sujet, soit en apprenant aux ignorans ce qui leur importe le plus de savoir en ce genre. C'est ce qu'a fait l'auteur du Recueil que nous annonçons; et c'est un vrai service qu'il rend à ceux à qui ces livres ecclésiastiques ne sont pas familiers, en donnant dans un seul volume peu dispendieux, ce qu'ils ne liroient jamais autrement, et ce qu'ils n'au-

roient ni le temps ni le goût de démêler dans les histoires faites en grand, telles que celles d'Ensèbe, Baronius, Tillemont et Fleuri. Ce n'est pas qu'il n'existât déjà des abrégés dans cette partie; mais ils sont ou trop volumineux pour les lecteurs dont il s'agit ici, ou trop surchargés de détails qui occupent la place des faits essentiels. L'auteur du nouveau *Recueil* a évité cet inconvénient en se bornant aux faits les plus utiles, présentés dans une juste étendue, depuis le siège de Jérusalem jusqu'à l'époque de Constantin; et on peut dire qu'il n'est pas moins intéressant par la variété, que par le choix et l'arrangement des matières.

*EXPLICATION DES PREMIÈRES VÉRITÉS DE LA RELIGION, pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens : ouvrage utile aux personnes qui sont chargées de leur instruction ; par P. Collot, docteur de Sorbonne. Nouvelle édition (1).*

C'est ici un développement très-étendu en même temps que très-concis du Catéchisme de Paris. L'auteur chargé pendant plusieurs années de faire le catéchisme dans deux grandes paroisses de la capitale, a mis à profit toutes les

(1) Un vol. in-8°. Prix, 4 fr. broché, et 5 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Eugène Onfroy, libraire, rue St. Victor, n°. 3, et chez Le Clerc.

lumières qu'une longue expérience lui a données à cet égard. Il y cite un grand nombre d'histoires, convaincu que les faits bien détaillés se gravent plus aisément dans la mémoire des enfans. Il y porte par-tout cet esprit analytique, le plus rare de tous les genres d'esprit, et cependant le plus nécessaire pour décomposer, en quelque sorte, les vérités premières, et les réduire à leurs plus simples élémens. Nous connoissons peu d'ouvrages de cette nature plus propres à être accueillis par les instituteurs, et plus faits pour éclairer l'esprit et nourrir le cœur de leurs élèves.

---

*Translation du cœur et des entrailles de Pie VI,  
à Valence, département de la Drôme.*

*Rapport fait à M. Cacault, ex-ministre de la République française à Rome, par l'Ecclésiastique (1) chargé d'accompagner ces restes précieux.*

Nous nous embarquâmes à Civita-Vecchia, sur le brick français l'*Alexon*. Nous sortîmes de ce port le 6 du mois de janvier 1803, vers les trois heures de l'après-midi. Les deux premiers jours nous eûmes un assez beau temps. Le troisième commença par un calme, auquel succéda une horrible tempête, qui nous fit courir de grands dangers. Nous échappâmes à ces dangers, soit par la bonté du bâtiment, la prudence du capitaine, l'activité et l'expérience des matelots, soit encore par la protection des précieuses dépouilles que nous portions. Enfin le quatrième jour, la mer étant devenue plus tranquille et le vent favorable, nous entrâmes dans la rade de Toulon sur les quatre heures du soir.

---

(1) Si cette relation n'offre pas le mérite du style, elle a du moins celui de l'exactitude à laquelle l'auteur paroît s'être uniquement attache.

Le lendemain matin , je fus trouver le grand-vicaire provisoire de cette ville. Nous allâmes ensemble voir le préfet maritime et le sous-préfet civil , pour combiner le jour et le mode du débarquement. Ils n'avoient reçu aucun ordre à ce sujet. Néanmoins , ils firent tout ce qui étoit en leur pouvoir pour que la réception fût pompeuse.

Le 13 , à une heure après-midi , le clergé de Toulon , en habits sacrés , alla prendre à bord de l'*Alcyon* , le cœur et les entrailles de Pie VI. Le cortège fut ramené à terre sur le superbe canot de la préfecture , au bruit de vingt-quatre coups de canon. Là , quatre porteurs se chargèrent du précieux dépôt , qu'on avoit placé sur un brancard drapé de noir. Quatre citoyens notables de la ville soutenoient le dais qui le couvroit. Le clergé ouvroit la marche. Le préfet maritime , le sous-préfet civil , les autres autorités civiles et militaires , et un grand nombre d'officiers de marine , suivoient le clergé. Les soldats formoient une double haie. Le son de la musique militaire se faisoit entendre , dès que le chant de l'église cessoit. On fit ainsi processionnellement le tour de la ville , au milieu d'une foule immense de peuple.

Le cortège s'arrêta à l'église paroissiale , autrefois la cathédrale ; le dépôt fut placé sur un catafalque fort élevé , surmonté d'un baldaquin tendu de quatre rideaux blancs , parsemés de larmes noires. Je dois remarquer , pour la gloire du clergé et des fidèles de Toulon , que , sans être prévenus , dans vingt-quatre heures l'église fut tendue en noir , et le catafalque dressé ; chacun d'eux , à l'exemple des premiers chrétiens , contribuoit à cette œuvre pieuse avec un zèle et une activité incroyables.

En attendant les ordres du Gouvernement , le cœur et les entrailles de Pie VI furent transférées dans la sacristie , à côté d'un autel qu'on y avoit élevé. Pendant tout le temps qu'elles restèrent dans ce lieu , on y dit la messe chaque jour à neuf heures du matin , et le soir on y récita l'office des morts. Le souvenir des vertus de Pie VI avoit tellement échauffé le zèle des Toulonois , que si on n'eût pas craint de prévenir le jugement du saint siège , ce pontife eût été généralement invoqué comme saint.

M. de Cicé , archevêque d'Aix , ayant reçu l'ordre de nommer deux députés constitués en dignité pour accom-

pagner à Valence les restes de Pie VI, voulut bien me joindre, sous le nom de député de Rome, aux deux respectables ecclésiastiques dont il fit choix, M<sup>rs</sup>. Robineau et Sinetti.

Le 21 mars fut le jour désigné pour le départ. On célébra ce jour là un service funèbre, des plus pompeux et des plus solennels. Les autorités civiles et militaires se firent un devoir d'y assister. M. Jansolen, grand-vicaire provisoire, prononça, à cette occasion, une oraison funèbre, que tout le monde jugea digne du grand sujet qu'elle traitoit. Le clergé accompagna ensuite les restes de Pie VI, jusqu'à la porte de France. Là ils furent placés dans la voiture destinée à les porter à Valence. Le même jour, à trois heures et demie, le cortège se mit en route.

Les habitans et le clergé d'Ollioules, village assez considérable et à quelque distance de Toulon, vinrent au-devant de nous, et nous conduisirent jusqu'à l'église paroissiale, où l'on chanta les vêpres des morts. Des soldats furent mis aux portes du temple pour y monter la garde pendant la nuit.

Le jour suivant, nous arrivâmes à six heures et demie du soir aux portes de Marseille.

Le lendemain, on célébra un service dans l'église Saint-Martin, où le dépôt avoit été placé. Les autorités civiles et militaires, un chœur de plus de soixante prêtres, parmi lesquels se trouvoit M. l'évêque de Nice, assistèrent à cette cérémonie (1). M. l'archevêque d'Aix officia pontificalement, et prononça une oraison funèbre, dans laquelle il déploya son éloquence ordinaire.

A deux heures de l'après-midi, nous prîmes la route d'Aix. Une garde d'honneur vint au-devant de nous, à une demi-lieue de la ville, et nous accompagna jusqu'à l'église cathédrale.

Le jour suivant, après un service solennel, nous partîmes pour Lambesc, où l'on nous fit une réception édifiante.

Nous y passâmes la nuit, mais ayant annoncé l'intention de quitter cette ville de très-grand matin, le clergé

---

(1) Il étoit venu à Marseille, pour présenter le pallium à M. l'archevêque d'Aix.

prévit l'aurore pour célébrer un service auquel plusieurs fidèles s'empressèrent d'assister.

Le même jour, nous arrivâmes à Avignon. Les restes de Pie VI furent déposés dans l'église dite de Saint-Agricole. Quoique l'évêque de cette ville n'eût pas été prévenu de notre arrivée, avide de montrer sa dévotion à la mémoire de l'illustre pontife Pie VI, il fit tendre l'église en noir pendant la nuit, et le lendemain il fit célébrer un service solennel où il officia pontificalement, assisté d'un nombreux clergé, et en présence des autorités civiles et militaires. Après l'Évangile, M. l'abbé Vignon prononça une oraison funèbre.

Le lendemain 27, nous quittâmes la ville d'Avignon.

A six heures du soir, nous arrivâmes dans une commune nommée Pierre-Latte, aux limites du diocèse de Valence. Nous y trouvâmes quatre députés distingués, dont deux ecclésiastiques et deux séculiers, que M. l'évêque de Valence et la municipalité de cette ville avoient chargés de venir au-devant de nous. Nous fûmes édités de la réception que nous firent les habitans de Pierre-Latte.

Le 28, nous arrivâmes à Loriol. Le clergé, les autorités, et une foule de fidèles, nous reçurent à l'entrée de ce bourg, et nous conduisirent à l'église, où on chanta l'office des morts.

Le jour suivant, nous quittâmes Loriol : nous touchâmes aux portes de Valence à quatre heures du soir ; c'étoit le moment fixé pour l'entrée des restes de Pie VI dans cette ville. Le préfet de la Drôme, à la tête des autorités constituées, s'étoit rendu à l'extrémité du faubourg Sainnières pour les recevoir. Le cortège se mit en marche, entre une double haie de soldats, au son des cloches de toutes les églises, et au bruit du canon. Les employés des administrations marchèrent les premiers ; trois cents jeunes personnes, habillées de blanc, avec un crêpe noir autour de leur ceinture, venoient après ; un grand nombre de dames vêtues de noir les suivoient : venoient ensuite les avoués, les ingénieurs, la voiture qui portoit le précieux dépôt, les autorités civiles et militaires. Jamais procession ne se fit avec plus d'ordre et de tranquillité, malgré l'affluence du peuple de Valence et des villes voisines.

Ce fut ainsi que le cœur et les entrailles de l'immortel

pontife Pie VI furent conduits à l'église cathédrale, où les honneurs de la religion devoient lui être rendus de la manière la plus pompeuse et la plus édifiante.

M. l'évêque de Valence, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de tout son clergé, nous reçut aux portes de l'église, où il prononça un discours plein d'onction. Bientôt ses yeux parurent baignés de larmes. Je ne pus retenir les miennes, lorsque se tournant vers moi, il me dit : « Très-vénérable frère, vous avez eu l'honneur » d'accompagner ces précieux restes depuis Rome jusques » ici. Nous désirerions pouvoir vous marquer toute notre » reconnaissance ; elle égaleroit, s'il étoit possible, la grandeur du bienfait que nous recevons ».

» Si vous retournez à la capitale du monde chrétien, » dites à Sa Sainteté ce que vous avez vu en France, » toutes les marques du plus profond respect pour la mémoire de Pie VI ».

» Répétez ce que vous voyez ici, notre premier magistrat avec tous les membres de son administration, nos » frères d'armes, tous les membres des tribunaux, des citoyens de toutes les parties de notre département, tous » empressés de rendre au grand pontife que nous honorons, l'hommage dû à ses vertus ».

Après que M. l'évêque eût fini de parler, le dépôt fut solennellement introduit dans l'église.

Parmi les différentes inscriptions qu'offroit le catafalque sur lequel il fut placé, je remarquai celle-ci : *Hommage rendu au Saint Siège.*

Le jour suivant, à neuf heures du matin, tout le clergé de Valence s'étant réuni dans le chœur de la cathédrale, on y chanta l'office des morts. On célébra ensuite la grand-messe, à laquelle assistèrent les autorités civiles et militaires.

Après l'Evangile, M. Millavoux, ami intime de M. l'évêque, prononça une oraison funèbre.

La grand-messe finie, les restes du pontife de Rome furent transférés processionnellement dans une chapelle, où une lampe sépulchrale brûle jour et nuit, en attendant le mansolée que le Gouvernement françois fait exécuter à Rome.



*ORAISONS FUNÈBRES, PANÉGYRIQUE et SERMON de M. l'abbé de Boismont, l'un des quarante de l'académie françoise, recueillis pour la première fois, précédés d'une notice historique et littéraire et suivis de son éloge (1).*

Il faut que les oraisons funèbres soient un genre d'éloquence bien difficile, puisqu'après Bossuet, et à une grande distance de lui, Fléchier, nos plus grands orateurs y sont restés au-dessous de leurs talens, et que Massillon même y a échoué. Nous avons de très-beaux éloges de nos illustres morts, mais nous avons très-peu de véritables oraisons funèbres, c'est-à-dire, de ces discours où règne cette majesté sombre, cette tristesse religieuse, cette éloquence de la douleur, et ce mélange de pathétique et d'élévation qui font leur caractère particulier, et les distinguent de tous les autres discours. M. l'abbé de Boismont est un de ceux qui de nos jours ont eu le plus de réputation dans ce genre, et

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Colnet, libraire, au coin de la rue du Bacq, et chez Le Clere.

on ne peut nier qu'il ne fut né avec de grands talens : doué d'un esprit facile et d'une imagination brillante; sachant manier habilement sa langue, et s'emparer d'un sujet, soit pour mettre à profit ses ressources ou suppléer à sa stérilité; joignant à une grande richesse d'idées, une grande pureté d'expressions, il auroit pu s'élever jusqu'à la haute éloquence, et sinon égaler, du moins suivre de près nos vrais modèles. Mais il ne sut pas se précautionner contre le faux goût de son siècle et cette vanité du bel esprit, qui, à l'époque où il parut, étoit la vanité dominante et l'épidémie générale. Il voulut être l'orateur à la mode, et pour son malheur il y réussit. Avide de succès, et impatient de parvenir à la réputation, il lui sacrifia les heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature, et son vrai talent avorta. Nommé orateur en titre de l'académie françoise, il fallut se monter au ton de son auditoire, prendre l'esprit de ses juges qui donnoient la vogue, et devenir comme eux plein de morgue et de prétention, d'afféterie dans le style et d'emphase dans les pensées. Tel est en effet le caractère distinctif des oraisons funèbres de l'abbé de Boismon. Le véritable orateur se cache sans cesse, et se fait toujours oublier; celui-ci se montre toujours et veut sans

cesse qu'on l'admire. Il est impossible, en le lisant, de perdre de vue l'écrivain. On assiste à sa composition; on le voit arrangeant les mots, mettant toutes ses phrases en rapports symétriques, et les faisant jouer ensemble : on sent enfin qu'il a dû lui en coûter autant pour écrire que pour penser. Jamais ce pathétique, cet abandon, cette effusion du sentiment, sans lesquels il n'y a point de véritable éloquence. C'est le Thomas de la chaire. Même enflure, même roideur, même sécheresse, même envie de briller, et de mettre des résultats à la place des mouvemens. Ainsi les deux panégyristes de notre temps, qui, chacun dans son genre, ont eu peut-être le plus de talens, sont ceux qui ont précipité davantage parmi nous la chute de l'éloquence, et dont la réputation a le plus nuit tout à la fois aux autres et à eux-mêmes; ainsi cette éloquence qui étoit pédante avant le siècle de Louis XIV, devoit devenir dans le siècle suivant, penseuse, et qui pis est, coquette; et quoique ces deux caractères semblent s'exclure essentiellement, il étoit réservé à l'esprit philosophique de les concilier, et de les faire marcher ensemble.

Il falloit que l'abbé de Boismonl lui-même eut la conscience des défauts que nous lui reprochons, et qu'il sentit lui-même le besoin d'une

apologie, si nous en jugeons par son discours de réception à l'académie françoise. Il est impossible, en le lisant, de ne pas voir qu'il le composa tout exprès pour aller au-devant des reproches qu'on pouvoit lui faire, et que les esprits sages lui faisoient sans doute, dès le début de sa carrière oratoire. Il est curieux de l'entendre s'expliquer à ce sujet, et se mettre l'esprit à la torture pour montrer le pouvoir qu'ont dans l'éloquence les *grâces et les fleurs*, qu'il appelle *un innocent artifice, une utile et bienfaisante séduction*. Il est plaisant de voir comment il loue à outrance l'imagination aux dépens de *cette raison qui traîne tristement après elle les principes et les conséquences*; comment il se traîne tristement lui-même dans un cercle de sophismes pour prouver à un orateur que son premier but doit être de plaire, et qu'il doit se soumettre aux différences que les temps amènent, et que le génie de son siècle conseille.

« On regrette tous les jours, dit-il, la *majestueuse simplicité* des premiers défenseurs de la religion; on veut que dans ces temps heureux tout pliât sous le poids de la vérité seule, et que pour la rendre victorieuse il ait suffi de la montrer *sans parure et sans art*. Mais que prétend-on par cette supposition chagrine? Se persuade-t-on que les premiers panégyristes de la foi dédaignèrent les ressources

du génie, abandonnèrent la vérité à son austérité naturelle, repoussèrent d'une main superstitieuse tous les ornemens qu'elle avoue, et qu'en un mot un zèle brûlant et impétueux leur tint lieu de tout ? Illusion démentie par les précieux monumens qui nous restent de ces grands hommes. Qu'on écoute saint Paul foudroyant la raison humaine au milieu de l'Aréopage : quelle critique délicate, quelle philosophie sublime, quel tableau brillant de l'immensité du premier être ! Non, quels que fussent alors les succès de la foi, les moyens humains entrèrent, je ne dis pas dans la composition, mais dans la propagation successive de cette œuvre divine : alors, comme de nos jours, les controverses, les écrits, les discours publics prirent la teinture du caractère personnel, de l'esprit dominant du siècle, et, si j'ose m'exprimer ainsi, de l'impulsion générale des mœurs. Tertullien fut sévère et bouillant, S. Augustin profond et lumineux, S. Chrysostôme pompeux et solide, S. Bernard sensible et fleuri ; leur zèle ne porte nulle part l'empreinte d'une raison sèche et décharnée ; ils l'enrichissent, ils le parent de tous les trésors de l'imagination, moins déliée peut-être, moins minutieuse que celle de nos jours, parce que leur âge étant plus simple, les vices avoient, pour ainsi dire, plus de corps et plus de consistance ; la corruption étoit moins adroite, moins mystérieuse ; elle ne forçoit point, par conséquent, à ces détails, et à ces nuances qui ressemblent quelquefois à un soin affecté de l'art, et qui n'appartiennent cependant qu'à l'esprit d'exactitude et d'observation. Lorsque le vice est devenu ingénieux, il a fallu le devenir avec lui pour le combattre ».

Qui ne sent ici au premier coup d'œil que l'abbé de Boismont prend volontairement le change, et qu'il se crée à plaisir des fantômes pour les combattre. Qui jamais a prétendu que pour rendre victorieuse la vérité, il faut la montrer *sans parure et sans art*; et qui jamais a fait *cette supposition chagrine*? qui jamais a prétendu que le zèle doit porter l'empreinte d'une raison sèche et décharnée? comme si en condamnant la recherche et l'affectation, on excluait les ornemens utiles et même nécessaires: comme si on ne savoit pas qu'une vierge doit se parer et non pas se farder, et que jamais on ne put confondre les ressources de l'art avec les puérides ruses et les petites mignardises de l'artifice? Sans doute que saint Paul foudroya la raison humaine au milieu de l'Aréopage; donc M. de Boismont n'a jamais dû prendre la foudre en main, et n'a dû employer que les armes légères, au milieu de l'académie. Tertullien fut sévère et bouillant, saint Augustin profond et lumineux; ils ont mis dans leurs discours la teinture de leur caractère personnel, et de l'esprit dominant de leur siècle: donc M. de Boismont a dû être précieux et maniéré comme son caractère personnel, et se laisser dominer par son siècle, en devenant l'esclave de ses préjugés comme

de ses suffrages. Je ne sais pas pourquoi notre académicien alloit prendre si loin ses moyens de défense; et pourquoi, au lieu de Tertullien et de saint Chrysostôme, il n'osoit pas se prévaloir des exemples plus récents de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, qui ont aussi mis dans leurs discours la teinture de leur caractère personnel; et qu'il n'ait pas dit à ses confrères: Bossuet a été sublime, Bourdaloue austère, Massillon tendre, donc je dois être et rester ce que je suis?

Que de choses n'aurions-nous pas à dire encore sur ce rapprochement des premiers siècles où les *vices avoient plus de corps*, la corruption moins d'adresse que dans le nôtre, et où les orateurs n'étoient point forcés, comme de nos jours, à *ces nuances qui ressemblent quelquefois à un soin affecté de l'art*: d'où l'abbé de Boismonl conclut, que lorsque le vice est devenu ingénieux, il faut le devenir aussi pour le combattre. Pures subtilités dignes d'une académie, tout au plus applicables aux écrivains, aux moralistes observateurs qui veulent peindre le vice, et non aux orateurs sacrés qui doivent le combattre, non par des nuances et des raffinemens, mais avec toute l'autorité de la parole divine. Combattez le vice, auroit-on pu lui

dire, avec l'éloquence de l'ame, et alors qu'il ait plus ou moins *de corps*, ou plus ou moins d'esprit, vous aurez toujours ce qu'il faut pour le combattre. Sans quoi il s'amusera de vos nuances et de vos raffinemens; et loin de s'amender, il ne fera que rire de ce que vous voulez être aussi fin et aussi délié que lui.

Ce goût de recherche, cette empreinte du travail, et cette tension de style, lui étoient tellement devenus propres, qu'on les retrouve jusque dans ses plus belles pages (et il en a beaucoup), et dans ces endroits même où il semble vouloir le plus se passionner. Nous en prendrons un exemple dans l'oraison funèbre de Marie Leczińska, reine de France; et nous le citerons d'autant plus volontiers, que le lecteur pourra s'en servir pour juger tout à la fois et du mérite et des défauts de l'orateur.

« France, pardonne, si je déchire ta plaie encore toute sanglante! Dois-tu craindre de pleurer encore ce que tu ne regretteras jamais assez? Au moment où les jours du dauphin sont menacés, le trouble, le saisissement, l'effroi, tous les mouvemens qui agitent la nation, se concentrent dans le cœur de la reine. Mais que sont nos craintes, comparées aux terreurs d'une mère! Cependant tant de jeunesse la rassure. Elle implore ce ciel qui a tout fait pour elle, à qui elle doit ce même fils.... Le ciel ne l'entend pas.... Il mourra donc, ce prince dont les vertus



ajoutent tant de prix à sa vie, ce prince, sa gloire, sa superbe espérance, son ami. Il meurt... sous ses yeux, dans son sein : il meurt, et elle ne l'a pas prévu ; sa propre tendresse l'a trompée ; elle n'a pas même connu le péril ; elle touche ces mains défaillantes, ces lèvres éteintes, ce corps froid et livide, elle le serre dans ses bras, et elle ne trouve que la mort.... Tout se confond autour d'elle ; tout s'obscurcit dans un instant. Du plus beau présent du ciel il ne lui reste qu'un tombeau et des larmes.... Eperdue, elle court se cacher au fond de ce palais qui a vu naître ce fils, de ce palais où ses tristes regards le chercheront en vain. Quelle foule de réflexions s'élève dans cette ame écrasée de ce poids immense!... Trente ans de vertu méritoient-ils ce sort ? Mourir, si jeune encore, si nécessaire à la vertu qu'il faisoit respecter, à la religion qu'il eut protégée ; mourir, si digne de vivre!.... Ah ! si Dieu vouloit troubler les jours d'une mère pour les rendre encore plus chrétiens, sa santé, sa vie, elle eût tout immolé. Mais quelle victime que ce fils ! Il lui reste un père.... Grâce, ô mon Dieu ! laissez du moins un confident à sa douleur ; contentez-vous, d'un seul sacrifice, il est assez grand.... Non, Stanislas est frappé.... En est-ce assez ? Ah ! ce seroit trop sans doute pour une ame ordinaire, et pour une foi commune ; mais le cœur de la reine restera fidèle. C'est ici, Messieurs, que se déploie le grand spectacle qui honore la religion. Tout ce qui caractérise la constance et le tendre abandon de la foi, se rassemble dans la soumission de cette malheureuse princesse ».

On ne sauroit refuser un extrême mérite à

ce morceau , et c'est aussi un des plus saillans que nous ayons trouvé dans cet orateur. Cependant tout plein qu'il est d'esprit et même d'éloquence , il ne touche point , il ne remue point le cœur ; et j'en atteste tout lecteur sensible. L'orateur n'est ici pathétique que dans l'intention. Rien n'est plus éloigné de la véritable éloquence que ces phrases entrecoupées , comme si on vouloit imiter les sanglots. Rien n'est plus froid et ne dispose moins à l'attendrissement que ces réticences , ces lacunes apprêtées , et cette suite de points qui ne disent rien , sinon peut-être que l'orateur n'a pas pu se suivre , et qu'il s'en sert faute de transitions. Nous ne voyons pas la moindre trace de cette manière dans nos grands maîtres. Ces points sont une découverte du siècle des lumières , qui a cru avoir trouvé l'art de parler en ne disant rien. Je ne connois pas trop tout l'esprit qu'il y a dans ces points : je ne sais pas s'ils parlent beaucoup aux yeux ; mais je sais bien qu'ils ne parlent point aux oreilles , et que par conséquent un prédicateur avoit doublement tort de s'en servir.

M. de Rhulière , successeur de l'abbé de Boismont à l'académie française , nous apprend dans son discours de réception , que celui-ci , *conduit dans sa jeunesse par le seul instinct*

*du beau naturel, avoit annoncé un goût pur et sage, peut-être même sérieux et austère ; et il ne dissimule pas que s'il devint dans la suite si différent de lui-même, il dut cette dégénération à l'influence de son siècle. « Quel eût donc été » cet orateur, s'écrie-t-il, s'il fut venu dans le » siècle des Bossuet et des Bourdaloue, dans un » siècle où le goût général exigeoit que le talent » dominât toujours sur l'esprit, et non dans un » moment où les suffrages étoient presque unani- » mes, quand c'étoit au contraire l'esprit qui » dominoit sur le talent » ? D'où il suit, suivant son propre panégyriste, qui ne doit pas être suspect, que l'abbé de Boismont sacrifia son talent à l'esprit, et son esprit à celui de son siècle. Au reste, il ne sera pas inutile de remarquer en passant ce que la force de la vérité arrachoit quelquefois aux philosophes au milieu même de l'académie ; et ce n'est pas sans quelque surprise que l'on entend cet académicien, dans le même discours, reprocher encore à son siècle « une espèce d'emphase magistrale, une audace » imprudente, une sorte de fanatisme dans les » opinions, et surtout un ton affirmatif et dog- » matique, qui faisoit dire à Fontenelle, alors » dans sa centième année, et témoin encore de » cette révolution : *Je suis effrayé de l'hor-**

» rible certitude que je rencontre à présent  
 » par-tout ».

A la suite de ces Oraisons funèbres se trouve un sermon pour une *assemblée extraordinaire de charité*, dans lequel il n'y a presque qu'à louer, puisque l'orateur a su y éviter le plus grand nombre des défauts que lui reprocheront toujours les amateurs du vrai beau. C'est le seul monument d'une véritable éloquence qui reste de lui, et le seul qui le recommande à la postérité, dont les suffrages ne sont pas fixés par la mode, mais par les règles éternelles du goût. Ce sermon fut prononcé en 1782, dans l'église de la Charité, à Paris, à l'occasion de l'établissement d'un hospice militaire et ecclésiastique, pour les pauvres officiers et prêtres malades, dont l'idée fut conçue et exécutée par M<sup>me</sup>. la vicomtesse de la Rochefoucault, que la religion et les pauvres ont perdue il y a deux ans. Il s'agissoit donc de solliciter l'humanité en faveur de la vieillesse indigente de ceux qui ont consacré leur vie à la défense de l'Etat, et d'assurer de même, dans cet asile honorable, les secours nécessaires aux ministres sacrés qui ont vieilli au service des autels. De là la division naturelle de son discours. Soit que l'orateur se sentit élevé davantage par la cause des respec-

tables infortunés qu'il avoit à défendre, et que cette matière intéressât vraiment sa sensibilité, soit que l'âge eût mûri son goût, soit qu'il eût à parler devant un autre auditoire que celui de l'académie, il y laisse voir un tout autre homme, et il y parle au cœur pour la première fois. Sa diction y est presque toujours naturelle, ses mouvemens sont vrais; à des idées grandes se mêlent des expressions heureuses : et cet orateur, si guindé et si froid, sait tour à tour s'élever avec noblesse ou s'épancher avec onction. Il n'y a pas même jusqu'à la simplicité qu'il lui arrive de rencontrer quelquefois. La seconde partie surtout est féconde en beautés, et mériteroit d'être ici citée toute entière. Nous nous contenterons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le caractère qu'il trace d'un bon pasteur, et où se trouvent réunis à la fois la vérité du portrait avec la vérité du style.

« Ce pasteur sur lequel la politique peut-être ne daigne pas abaisser ses regards, ce ministre relégué dans la poussière et l'obscurité des campagnes : voilà l'homme de Dieu qui les éclaire, et l'homme de l'Etat qui les calme; simple comme eux, pauvre avec eux, parce que son nécessaire même devient leur patrimoine, il les élève au-dessus de l'empire du temps, pour ne leur laisser ni le désir de ses trompeuses promesses, ni le regret de ses

fragiles félicités; à sa voix, d'autres cieux, d'autres trésors s'ouvrent pour eux; à sa voix, ils courent en foule aux pieds de ce Dieu qui compte leurs larmes, ce Dieu, leur éternel héritage, qui doit les venger de cette exhérédation civile, à laquelle une providence qu'on leur apprend à bénir, les a dévoués. Les subsides, les impôts, les lois fiscales, les élémens même fatiguent leur triste existence; dociles à cette voix paternelle qui les rassemble, qui les ranime, ils tolèrent, ils supportent, ils oublient tout : je ne sais quelle onction puissante s'échappe de nos tabernacles; le sentiment toujours actif de cette autre vie qui les attend, adoucit toutes les amertumes de la vie présente : Ah ! la foi n'a point de malheureux ! Ces mystères de miséricorde dont on les enveloppe; ces ombres, ces figures, ce traité de protection et de paix qui se renouvelle, dans la prière publique, entre le ciel et la terre : tout les remue, tout les attendrit dans nos temples; ils gémissent, mais ils espèrent, et ils en sortent consolés.

» Ce n'est pas tout. Garant des promesses divines, ce pasteur, cet ange tutélaire les réalise en quelque sorte dès cette vie par les secours, par les soins les plus généreux, les plus constans. Je dis les soins, et peut-être, hommes superbes, n'avez-vous jamais bien compris la force et l'étendue de cette expression. Peignez-vous les ravages d'un mal épidémique, ou plutôt placez-vous dans ces cabanes infectes, habitées par la mort seule, incertaine sur le choix de ses victimes : hélas ! l'objet le moins affreux qui frappe vos regards est le mourant lui-même : épouse, enfans, tout ce qui l'environne, semble être sorti

du cercueil pour y rentrer pêle-mêle avec lui : si l'horreur du dernier moment est si pénétrant au milieu des pompes de la vanité, sous le dais de l'opulence qui couvre encore de son faste l'orgueilleuse proie que la mort lui arrache, quelle impression doit-elle produire dans des lieux où toutes les misères et toutes les horreurs sont rassemblées ? voilà ce que bravent le zèle et le courage pastoral. La nature, l'amitié, les ressources de l'art : le ministre de la religion remplace tout ; seul au milieu des gémissemens et des pleurs, livré lui-même à l'activité du poison qui dévore tout à ses yeux, il l'affoiblit, il le détourne : ce qu'il ne peut sauver il le console, il le porte jusque dans le sein de Dieu ; nuls témoins, nuls spectateurs, rien ne le soutient, ni la gloire, ni le préjugé, ni l'amour de la renommée, ces grandes foiblesses de la nature auxquelles on doit tant de vertus ; son ame, ses principes, le ciel qui l'observe : voilà sa force et sa récompense. L'Etat, cet ingrat qu'il faut plaindre et servir, ne le connoît pas ; s'occupe-t-il, hélas ! d'un citoyen utile qui n'a d'autre mérite que celui de vivre dans l'habitude d'un héroïsme ignoré ?

C'est par ce sermon que l'abbé de Boismont termina sa carrière oratoire ; et il avoit alors 68 ans ; c'est-à-dire, qu'il commença à se corriger dans un âge où l'on ne se corrige plus, et acquérir de nouvelles forces dans un âge où l'on ne se perfectionne plus. Singularité très-remarquable, mais qui vient à l'appui de ce que nous avons dit, qu'il ne lui a manqué qu'un

autre siècle pour se placer à côté de nos modèles, et qui devient en même temps une leçon nouvelle pour tous ces orateurs, lesquels ne travaillant que pour obtenir la vogue, comme l'abbé de Boismont, finiront presque tous, comme lui, par manquer la renommée.

---

*MOÏSE JUSTIFIÉ, d'après l'explication physique que cet historien donne lui-même de la création de l'univers ; par G<sup>me</sup>. Delamardelle; vol. in-12. A Tours, chez Billault.*

Ce n'est point ici *Moïse justifié*, c'est Moïse défiguré et arrangé à la manière de l'auteur. Ce n'est plus Moïse écrivain inspiré et chargé d'une mission divine, mais Moïse transformé en simple historien, en pur astronome, nourri uniquement des sciences physiques qu'il avoit puisé chez les Egyptiens. Sous prétexte d'ôter à l'histoire de la création tout ce qu'elle peut avoir d'intelligible, l'auteur lui ôte tout ce qu'elle présente de surnaturel, et il se met l'esprit à la torture pour sauver à notre foi et à notre soumission tout ce qui a l'air d'un miracle : car, selon lui, rien n'est plus déraisonnable que ce qui est merveilleux, et rien n'est plus digne de Dieu que ce qui n'exige aucune foi aveugle.

C'est



C'est donc, dit-il, par une explication simple et sans miracle, qu'il veut ramener à des vérités purement physiques et naturelles tout ce qui dans le récit de Moïse semble tenir du merveilleux; et pour cela, il réduit toute l'histoire de la création à un fait unique, opéré dans le même instant, au commencement et au principe de toutes choses, *in principio*; et toute la création successive des six jours, en une simple allégorie et un récit figuratif. Que si vous lui demandez quel est ce commencement et ce principe de toutes choses, il vous dira que ce principe et ce commencement doit être *infiniment antérieur* à l'époque récente où Adam paroît sur la scène, laquelle au temps de Moïse, n'ayant que 2,500 ans d'existence, ne peut alors être regardée comme le commencement de tout, à moins qu'on ne dise qu'avant Adam le néant absolu existoit, ce que l'entendement humain ajoute-t-il doit rejeter s'il veut être raisonnable; car le néant absolu ne présente aucune idée, au lieu qu'on peut en avoir une de *l'éternité du temps et de l'espace sans bornes de l'univers*.

Tel est le système par lequel l'auteur prétend *justifier Moïse*, parce que, selon lui, il simplifie tout : et parce que cette action unique et naturelle, par laquelle Dieu achève l'univers au

même instant, est la seule qui soit digne de Dieu, la seule qui réponde à sa toute puissance, la seule qui ne présente aucune difficulté, soit physique, soit morale, ni aucune de ces contradictions qu'entraîne la création successive des six jours.

Notre dessein n'est point de nous arrêter ici à réfuter ce système. Car que dire à un homme qui commence par établir que le néant absolu ne peut pas exister : d'où il faudroit conclure qu'il n'y a pas eu de création, puisque la création suppose le néant. Que dire à un homme qui ne concevant pas le néant absolu, conçoit très-clairement *l'éternité des siècles et l'espace sans bornes de l'univers* : d'où il faut encore conclure qu'il n'y a pas eu de création, puisque création et éternité des siècles implique contradiction, puisqu'il n'y a pas de création là où l'univers est sans bornes comme Dieu. Que dire enfin à un homme qui s'écrie emphatiquement, dès son début : *Je viens après trente-trois siècles mettre tout le monde d'accord sur le récit de Moïse, les théologiens et les philosophes* : et qui, pour base de l'accommodement, propose deux absurdités que repoussent également et les vrais philosophes et les théologiens.

C'est une étrange manie de la part de tous ces faiseurs de Génèse, qui croient, comme notre auteur, *honorer d'autant plus la divinité*, qu'ils mettent moins de merveilleux dans ses ouvrages, sans songer que rien ne doit être plus miraculeux et plus plein de merveilles que la création du monde et l'origine de l'homme; et que plus on y découvre de choses au-dessus de l'intelligence humaine, plus on s'y pénètre de la grandeur de Dieu et de la dignité de notre être.

Une des grandes contradictions que l'auteur trouve dans la création successive, et qui la lui fait rejeter, c'est que la lumière et le soleil n'étant qu'une seule et même chose, n'ont pu qu'être créés ensemble : cependant, suivant la Génèse, Dieu place le soleil dans le ciel, le quatrième jour, pour diviser la lumière d'avec les ténèbres, et cette division étoit déjà faite le premier jour, Dieu ayant à cette époque divisé également la lumière des ténèbres. « Donc, dit » l'auteur, la lumière et le soleil étant identifiés » par Moïse, dans un acte qui leur appartient » exclusivement, cet historien n'a vu dans la » lumière et le soleil qu'un seul et même corps, » qu'une seule et même cause, agissant de la » même manière, dans le même sens, et opérant » le même effet, qui leur est absolument com-

» mun. D'où il faut conclure avec Moïse, que  
 » la lumière et le soleil ont été créés ensemble,  
 » au premier instant du premier jour, et non  
 » pas l'un après l'autre, à deux époques diffé-  
 » rentes.

» Tant qu'on ne me fera pas apercevoir sur  
 » l'horizon, dans la lumière et le soleil, deux  
 » corps absolument indépendans l'un de l'autre,  
 » et totalement distingués entr'eux par des effets  
 » différens, propres à l'un et étrangers à l'autre;  
 » tant qu'on ne me fera pas cette petite démon-  
 » stration, j'en tirerai cette conséquence sans  
 » réplique : qu'il faudra nécessairement voir,  
 « comme Moïse l'a vu, dans la lumière et le  
 » soleil, un seul corps agissant, créé sans divi-  
 » sion, et dans le même instant ».

Cette difficulté n'est pas nouvelle, et M. De-  
 lamardelle n'a pas sans doute ici le mérite de  
 l'invention. Voltaire surtout l'a répétée avec af-  
 fection dans plusieurs de ses écrits, et a cru  
 par-là battre en ruine l'histoire de la création.  
 Mais pour qu'elle eût quelque solidité, et qu'on  
 en put tirer quelque induction raisonnable con-  
 tre le récit de Moïse, il faudroit nécessaire-  
 ment démontrer que la lumière et le soleil ne  
 peuvent point se séparer, et qu'on ne sauroit  
 concevoir l'une sans concevoir l'autre. Or, nous

défions tous les contradicteurs de la Génèse de nous donner cette *petite démonstration*. Le corps qui répandoit la lumière avant la production du soleil, étoit une masse ignée et terrestre, dont le soleil, la lune et les planètes furent tirés; il n'y a rien là que de simple et de naturel, et il ne faut pas pour cela un nouveau miracle. Peut-être aussi la matière lumineuse fut-elle répandue dans l'espace, avec un mouvement progressif, sans l'existence d'aucun corps igné, comme, selon quelques astronomes, elle est répandue dans la voie lactée. De quelque importance que soit le soleil, ce grand dépositaire de la lumière et de la chaleur, il est certain qu'il n'en est pas la source exclusive. Le feu qui sort du caillou, la chaleur que donnent les combustibles, la lumière phosphorique, et celle qui naît de nos lampes et de nos bougies, ne lui appartiennent pas. On peut donc concevoir naturellement la création de la lumière avant celle du soleil, et le récit qu'en fait Moïse, pris à la lettre, n'emporte aucune contradiction. Toutes les découvertes, même celles de la nouvelle physique, déposent en faveur de cet historien : et puisque M. Delamardelle nous propose généreusement, dans son écrit, de se convertir, si on peut lui prouver que lumière et soleil ne sont pas une

même chose, nous le sommons ici de tenir sa parole, et de commencer dès aujourd'hui son *meá culpá*. Nous lui conseillons surtout, pour rendre sa contrition plus entière, de se bien conforter dans le profond respect pour les livres saints, en méditant les ouvrages de nos plus célèbres physiciens-géologiques, tels que MM. de Luc, Saussure, Blumenbach et autres, qui tous lui montreront le parfait accord qui se trouve entre la science observatrice des choses naturelles, et le récit littéral de la création par Moïse.

« Est-il raisonnable, dit l'auteur, de substituer à cette explication simple de l'univers » créé d'un seul mot, laquelle nous donne de » Moïse l'idée d'un historien qui honore la divinité, est-il raisonnable d'y substituer un » Dieu manœuvre qui s'occupe pendant six jours » à créer l'univers pièce à pièce, et qui étant » fatigué, se repose le septième ». Comme si cette création successive supposoit nécessairement que Dieu se reposa, parce qu'il étoit fatigué : comme si Dieu se fatiguoit davantage en créant l'univers *pièce à pièce*, qu'en le créant tout entier au même instant : comme si l'historien sublime qui nous peint toujours l'Éternel, parlant en souverain ordonnateur de toute la nature, qui commande et tout obéit, ne nous pré-

sentoit qu'un *manœuvre*, qui travaille et qui a besoin de repos : et comme si ce n'étoit pas raisonner un peu en manœuvre que de prétendre que Dieu n'a pu *sans se déshonorer* créer son ouvrage en six jours, et que sa suprême sagesse n'a pas pu avoir ses raisons pour en agir ainsi, pas même pour nous montrer combien il est indépendant et libre dans ses opérations.

L'auteur s'étaye de l'opinion de saint Augustin, et il est vrai que ce père, contrariant en ce point le sentiment commun des interprètes, a cru qu'on pouvoit s'en tenir à la création instantanée, et regarder les six jours comme purement allégoriques : il est encore vrai que ce système, réduit à ce simple énoncé, n'est point contraire à la foi catholique. Mais saint Augustin n'a pas parlé de l'éternité des siècles, ni de l'espace sans bornes de l'univers, ni de l'époque *infiniment antérieure* à celle d'Adam, ce qui supposeroit qu'Adam n'est pas le premier homme et la souche du genre humain. Il n'a pas dit que le néant absolu n'a pas pu exister, pour nous donner à entendre que la matière est incréée et éternelle. Il ne nous a pas présenté Moïse comme un simple historien, uniquement élevé dans la science des prêtres égyptiens, pour nous donner à entendre que c'est des prêtres

égyptiens qu'il a pris l'idée de la création, ce qui est d'autant moins vrai, que ni les Egyptiens, ni aucun peuple, avant Moïse, n'ont eu l'idée de ce grand et magnifique système.

On pourroit aussi reprocher à l'auteur certaines expressions qui tendroient à rendre suspects ses sentimens sur la spiritualité de l'ame. Sans l'accuser d'être matérialiste, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il aime trop à s'enfoncer dans la matière. Nous sommes fâchés de l'entendre dire *qu'il n'y a pas de substances sans partie*, et que *toutes les abstractions métaphysiques sont reléguées dans l'empire des chimères*. Nous n'aimons pas davantage qu'il ne voie dans la création que les *résultats de la matière animée*. Bien des oreilles seront aussi choquées de ce Dieu de l'univers *qui embrasse dans son ensemble et l'étendue sans bornes et l'éternité du temps* : ce qui ressemble un peu à l'Univers-Dieu et au grand tout de Spinoza. Nous l'aurions enfin empêché, s'il nous eut consulté, de nous montrer la divinité, s'adressant à l'homme, et lui disant : « Il arrivera un jour où l'union cessera de toutes les parties qui constituent vos formes actuelles. De ce moment, les substances qui les composent se séparant sans effort, *le plus grossier de la*



» *matière* retournera à la terre; les analogues  
 » aux soufres se réuniront aux soufres; l'air  
 » fixe, s'échappant de la prison qui le retient,  
 » se confondra avec l'air atmosphérique, et cette  
 » étincelle d'intelligence qui me servit à vous  
 » animer, s'élançant *vers la région éthérée*,  
 » se plongera dans l'océan de lumière qui m'en-  
 » vironne de toutes parts ». Jargon bizarre, qui  
 ressemble beaucoup, sinon à du galimathias  
 impie, du moins à du galimathias double. Mais  
 c'est trop occuper nos lecteurs d'une brochure  
 aussi mince de poids que de raisonnemens; et  
 nous les avertissons que si nous en avons parlé,  
 c'est moins encore pour leur faire connoître  
 l'ouvrage, que pour le leur dénoncer, et moins  
 pour leur en rendre compte, que pour les mettre  
 en garde contre la séduction du titre.

*Sur la dernière édition des lettres de M. Euler,  
 publiée par M. de Condorcet.*

Il n'est personne dans le monde littéraire à  
 qui le nom de M. Euler, mort seulement en 1783,  
 soit inconnu. Physicien, et surtout géomètre  
 du premier ordre, il a tenu pendant long-temps  
 le sceptre des hautes sciences dans le Nord;  
 c'étoit, dit M. de Condorcet, dans l'Eloge de

M. Euler lu à l'académie des sciences, un *des hommes les plus grands et les plus extraordinaires que la nature ait jamais produit, qui multiplia les productions au-delà de ce qu'on eut osé attendre des forces humaines, et qui cependant fut original dans chacune.* Une princesse d'Allemagne, nièce du roi de Prusse, proposa à M. Euler de lui donner quelques leçons de physique : ce savant se rendit volontiers à ses désirs : et c'est l'objet d'une suite de lettres qu'il lui écrivit dans les années 1760, 61 et 62, et qui furent imprimées, les deux premiers volumes à Pétersbourg, 1768, et le troisième à Francfort, en 1774, sous le titre de *Lettres à une princesse d'Allemagne, sur divers sujets de physique et de philosophie.* Le premier volume de ces Lettres a été réimprimé à Paris, en 1787; le second, en 1788, et le troisième en 1789. Ces volumes portent en titre : *nouvelle édition, avec des additions par M. le marquis de Condorcet, etc.*

Un avertissement nous instruit de ce qui caractérise cette édition nouvelle, et doit la rendre plus intéressante que la première. *L'on a corrigé les fautes de style,* dit-on, et il faut convenir qu'elles étoient en assez grand nombre : ce qui ne doit point étonner, quand on fait at-

tention que M. Euler écrivoit dans une langue qui lui étoit étrangère. On a fait aussi des retranchemens : *ces retranchemens portent presque tous sur des réflexions qui appartiennent moins aux sciences et à la philosophie, qu'à la théologie, et souvent même aux dogmes particuliers de la communion dans laquelle M. Euler a vécu, (c'est-à-dire, de l'Eglise prétendue réformée).* Ainsi nous n'avons pas besoin de dire par quels motifs nous les avons faits. Les additions annoncées devoient faire la matière d'un quatrième volume que nous ne connoissons pas, et que nous ne croyons pas avoir paru; car on ne doit pas compter pour additions, un très-petit nombre de notes courtes, répandues dans les trois premiers volumes.

Un certain public a cru et croit encore qu'on n'a point eu au fond d'autre motif dans ces retranchemens, que de supprimer des réflexions qui manifestent dans M. Euler beaucoup de mépris pour les incrédules, et une conviction profonde de la vérité de la révélation, et d'enlever par-là à la religion chrétienne, le suffrage et l'autorité d'un savant aussi illustre.

Nous avons eu la curiosité de confronter la seconde édition avec la première, et de reconnoître par nous-mêmes, si le reproche fait à

M. de Condorcet étoit fondé. Voici le résultat de notre travail, qui, outre la preuve que cet académicien n'a point été assez fidèle, offrira une multitude de traits sur la religion, dignes du plus grand intérêt.

La première lettre qui nous offre l'exemple d'un retranchement, est la dix-huitième; et c'est aussi la première où il soit question de religion. M. Euler pense et croit avoir prouvé que c'est une grande erreur de croire avec Newton que les rayons de lumière proviennent du soleil par une émanation actuelle; et il ajoute : « Newton » est sans contredit un des plus grands génies » qui aient jamais existé : sa profonde science » et sa pénétration dans les mystères les plus » cachés de la nature, demeureront toujours le » sujet le plus éclatant de notre admiration, et » celle de notre postérité : mais les erreurs de » ce grand homme doivent servir à nous hu- » milier, et à nous faire reconnoître la foiblesse » de l'esprit humain, qui s'étant élevé au plus » haut degré dont les hommes soient capables, » risque néanmoins de se précipiter dans les er- » reurs les plus grossières.

La lettre dix-huitième, dans la seconde édition, se termine là; mais voici ce qu'elle renferme de plus dans la première.

« Si nous sommes exposés à des chutes si tris-  
 » tes dans nos recherches sur les phénomènes  
 » de ce monde visible qui frappe nos sens,  
 » combien serions-nous malheureux si Dieu  
 » nous avoit abandonnés à nous-mêmes à l'égard  
 » des choses invisibles, et qui regardent notre  
 » salut éternel : sur cet important article, une  
 » révélation nous a été absolument nécessaire :  
 » nous devons en profiter avec la plus grande  
 » vénération ; et lorsque cette révélation nous  
 » présente des choses qui nous paroissent in-  
 » concevables, nous n'avons qu'à nous souvenir  
 » de la foiblesse de notre esprit qui s'égare si  
 » facilement, même dans les choses visibles.  
 » Toutes les fois que je vois de ces esprits forts  
 » qui critiquent les vérités de notre religion, et  
 » s'en moquent même avec la plus impertinente  
 » suffisance, je pense et je me dis à moi-même ;  
 » chétifs mortels, combien, et combien de  
 » choses sur lesquelles vous raisonnez si légè-  
 » ment, sont-elles plus sublimes et plus élevées  
 » que celles sur lesquelles cependant le grand  
 » Newton s'égare si grossièrement. Je souhai-  
 » terois que votre altesse n'oubliât jamais cette  
 » réflexion : les occasions où l'on en a bien besoin  
 » n'arrivent ici que trop fréquemment ».

Que le système de l'émanation de la lumière

qui a donné lieu à cette réflexion de M. Euler, soit une grande erreur ou une grande vérité, peu importe dans ce moment; la réflexion n'en est pas moins judicieuse, ni moins intéressante, et cette réflexion n'appartient point à la *théologie* proprement dite, catholique ou protestante; elle est pleinement du ressort de la philosophie: et le titre de l'ouvrage de M. Euler annonce des lettres écrites sur des questions de philosophie, aussi bien que sur des questions de physique. L'on ne voit pas donc quel motif honnête et raisonnable on a pu se proposer dans ce retranchement!

On peut remarquer dans la 20<sup>e</sup>. lettre; une suppression peu importante, il est vrai, considérée en elle-même, mais qui indique cependant une certaine affectation de ne point nommer les personnages dont l'existence ne nous est bien certainement connue que par l'Écriture sainte.

M. Euler prouve que, tandis qu'un rayon de lumière qui part du soleil emploie seulement huit minutes pour parvenir jusqu'à la terre, c'est-à-dire, pour parcourir un espace de 36 millions de lieues, un rayon de lumière qui part de l'étoile la plus près de la terre, à raison de l'éloignement de cette étoile, emploiera environ

six ans pour arriver jusqu'à nous; en sorte qu'en voyant pendant la nuit l'étoile fixe la plus brillante, et par conséquent celle qui probablement est la plus voisine de nous, il est vrai de dire que les rayons qui entrent dans nos yeux pour représenter cette étoile, sont partis de cette étoile, il y a environ six ans.

M. Euler poursuit: « Si au commencement du » monde les étoiles avoient été créées à peu » près en même temps qu'Adam, il n'auroit » pu voir qu'au bout de six ans celles même » qui sont les plus proches; car pour les autres, » il lui auroit fallu attendre, avant de les découvrir, d'autant plus de temps qu'elles sont » plus éloignées de la terre ». Toute cette dernière phrase a été retranchée, et il est bien à présumer que ce retranchement n'a point eu d'autre motif que la citation d'Adam comme premier homme du monde.

La 21<sup>e</sup>. lettre suppose encore la prodigieuse distance où les étoiles sont de la terre. M. Euler observe que s'il étoit possible qu'un grand bruit, comme celui d'un coup de canon, excité dans l'étoile la plus voisine de la terre, put être transmis jusqu'à nous, il s'écouleroit un espace de temps de 5,400,000 ans avant que ce son parvint à nos oreilles. Il remarque en-

core comme très-vraisemblable, que les étoiles qui nous paroissent les plus petites, sont dix fois et même davantage plus éloignées de nous que celles qui sont les plus brillantes, et qui probablement sont les plus proches : d'où il conclut qu'il faut un siècle entier avant que les rayons de ces étoiles parviennent jusqu'à nous; et si à présent une telle étoile étoit anéantie ou seulement éclipcée, nous ne laisserions pas de la voir encore pendant cent ans de suite, puisque les derniers rayons qui en seroient sortis n'arriveroient jusqu'à nous qu'au bout de ce temps.

Voici la réflexion que place M. Euler à la suite de ces remarques. « On se forme ordinairement des idées trop petites et trop bornées de ce monde, et ces esprits qui se croient si forts, regardent ce monde comme un ouvrage de fort peu d'importance, qu'un pur hasard auroit pu produire, et qui mérite à peine leur attention. Or, votre altesse conviendra que ces mêmes esprits, quelque forts qu'ils se croient, sont des esprits fort bornés, et V. A. sera plutôt vivement pénétrée du plus profond respect envers le grand souverain dont la puissance s'étend dans un espace si immense, où tout ce qui s'y trouve est soumis à son pouvoir absolu. Mais quelle doit être notre  
» admiration,



» admiration , quand nous considérons que tous  
 » ces corps immenses qui se trouvent dans le  
 » monde , sont arrangés suivant la plus grande  
 » sagesse ; de sorte que plus nous avançons dans  
 » la connoissance de ce monde , quoiqu'elle soit  
 » toujours infiniment imparfaite , plus nous y  
 » découvrons de sujets d'en admirer l'ordre et  
 » les perfections : et en comparaison de tous  
 » ces corps et ces ouvrages , où notre admira-  
 » tion même se perd entièrement , qu'est-ce que  
 » le globe terrestre que nous habitons ? un vé-  
 » ritable rien ; et pourtant nous éprouvons tous  
 » les jours les marques les plus éclatantes d'une  
 » providence toute particulière du grand maître  
 » de l'univers à notre égard. L'éloquence me  
 » manque pour représenter ces choses dans toute  
 » leur grandeur ; et votre altesse y suppléera  
 » par les réflexions qu'elle voudra bien faire  
 » elle-même sur des objets si importans ».

Voilà un morceau qui ne seroit point déplacé  
 dans les écrits de Platon , de Cicéron , de Sénè-  
 que , qui n'appartient donc point à la théologie  
 proprement dite. Et cependant les éditeurs en  
 ont supprimé la plus grande partie.

La 41<sup>e</sup>. lettre débute par cette réflexion im-  
 portante : « Je me vois maintenant en état d'ex-  
 » pliquer à votre altesse de quelle manière se fait

» la vision dans les yeux de l'homme et de tous  
 » les animaux, ce qui est sans doute la chose  
 » la plus merveilleuse à laquelle l'esprit humain  
 » ait pu atteindre, quoiqu'il s'en faille beau-  
 » coup que nous la connoissions parfaitement.  
 » Cependant le peu que nous en savons, est  
 » plus que suffisant pour nous convaincre de la  
 » toute puissance et de l'infinie sagesse du créa-  
 » teur; et ces merveilles doivent ravir notre  
 » esprit, et le forcer à l'adoration de l'Être  
 » suprême. Nous reconnoîtrons dans la structure  
 » des yeux, des perfections que l'esprit le plus  
 » éclairé ne pourroit jamais approfondir; et le  
 » plus habile artiste ne sauroit jamais fabriquer  
 » une machine de cette espèce qui ne fut infini-  
 » ment au-dessous de tout ce que nous décou-  
 » vrons dans les yeux, quand même nous accor-  
 » derions à cet artiste le pouvoir de façonner  
 » la matière à son gré, et le plus haut degré  
 » de pénétration dont un homme put être sus-  
 » ceptible ».

On ne peut pas reprocher aux nouveaux édi-  
 teurs d'avoir retranché cet article; mais on  
 peut leur reprocher qu'avec des suppressions et  
 des corrections, ils lui ont fait perdre une partie  
 notable de sa force et de son énergie.

La lettre se termine par une réflexion pieuse

du même genre, mais qu'on ne retrouve plus dans l'édition nouvelle.

M. Euler, après avoir observé que les rayons de lumière qui forment l'image des objets au fond de l'œil, agitent les petits nerfs de la rétine; que cette agitation est transmise par le nerf optique plus loin jusqu'au cerveau, et que c'est sans doute là que l'ame tire la perception, ajoute que le plus adroit anatomiste n'est pas en état de poursuivre les nerfs jusqu'à leur origine; cela demeurera toujours pour nous un mystère, et ce mystère renferme la liaison de notre ame avec le corps. Et il conclut ainsi : *De quelque manière qu'on envisage cette liaison, on est obligé de la reconnoître pour le miracle le plus éclatant de la toute puissance de Dieu, miracle que nous ne saurions jamais approfondir. Que les esprits forts qui rejettent tout ce que leur esprit borné ne peut comprendre, devraient être confondus par cette réflexion!*

C'est cette réflexion qu'on ne retrouve plus.

Les réflexions et les conclusions de cette espèce, ne doivent point être dédaignées par des hommes sages et vrais. Elles servent à saper par le fondement les objections contre les mystères de la religion chrétienne, objections que les incrédules tirent principalement de leur incom-

préhensibilité. Elles montrent ensuite de plus en plus, la foi dans les mystères, et le zèle sincère de l'auteur des Lettres à une princesse ; zèle et foi d'autant plus remarquables, qu'il écrivoit dans une ville où, comme il l'observe lui-même à la princesse, *on se moquoit des vérités de la religion avec la plus impertinente suffisance.*

Nous aurions bien quelques légères observations à faire sur le commencement de la 43<sup>e</sup>. lettre ; mais nous n'en voulons point faire qu'on puisse soupçonner d'être vétilleuses, et nous nous contenterons de dire, que nous ne voyons point de raison plausible qui ait pu engager les éditeurs à supprimer, vers la fin de la lettre, une exclamation d'Euler, qui, après avoir justifié l'infinie sagesse de Dieu dans la construction de l'œil, s'écrie : *Quel beau sujet d'admiration, et le psalmiste a bien raison de nous conduire à cette importante demande ; Celui qui a fait l'œil ne verroit-il pas lui-même ? et celui qui a fabriqué l'oreille, n'entendrait-il point ?*

Mais nous sommes vraiment fondés à nous plaindre d'un retranchement qui a eu lieu dans le corps de la 44<sup>e</sup>. lettre. M. Euler, qui ne se lasse pas de répéter et de prouver que l'œil surpasse infiniment toutes les machines que l'adresse humaine est capable de produire, ajoute ce qui suit,

et qui a disparu entièrement dans l'édition nouvelle.

« Cependant les athées ont la hardiesse de sou-  
» tenir que les yeux, aussi bien que le monde  
» tout entier, ne sont que l'ouvrage du hasard.  
» Ils n'y trouvent rien qui mérite leur attention,  
» ils ne reconnoissent aucune marque de sagesse  
» dans la structure des yeux ; ils croient plutôt  
» avoir grande raison de se plaindre de leur im-  
» perfection, parce qu'ils ne peuvent pas voir  
» ni dans l'obscurité, ni à travers une muraille,  
» ni distinguer les plus petits objets dans des  
» corps fort éloignés, comme la lune et les autres  
» corps célestes. Ils crient hautement que l'œil  
» n'est pas fait à dessein, qu'il est formé au ha-  
» sard comme un morceau de limon qu'on ren-  
» contre dans la campagne, et qu'il est absurde  
» de dire que nous avons des yeux, afin que nous  
» pussions voir ; mais qu'il faut plutôt dire,  
» qu'ayant reçu des membres par hasard, nous  
» en profitons autant que nous permet leur na-  
» ture. Votre altesse apprendra avec indigna-  
» tion qu'il existe de tels sentimens, et pour-  
» tant ces sentimens ne sont que trop communs  
» aujourd'hui parmi les gens qui se croient sages  
» tout seuls, et qui se moquent hautement de  
» ceux qui trouvent dans le monde les traces les

» plus marquées d'un créateur souverainement  
 » puissant et juste. Il est inutile de s'engager  
 » dans une dispute avec ces gens là ; ils demeurent  
 » inébranlables dans leur sentiment , et nient les  
 » vérités les plus respectables. Tant est vrai ce  
 » que le psalmiste dit , que ce ne sont que les fous  
 » qui disent dans leur cœur qu'il n'y a point de  
 » Dieu ».

Il n'y a rien assurément dans ce fragment qui  
 ressente la théologie : on y voit seulement les  
 athées peints avec les couleurs qui leur convien-  
 nent , et traités avec une sévérité qu'ils ne me-  
 ritent que trop.

La lettre 45<sup>e</sup>. présente une substitution singu-  
 lière. M. Euler suppose que tous les corps que  
 nous connoissons sont pesans : *je dis*, reprend  
 M. Euler, *que nous connoissons : car peut-  
 être y auroit-il des corps sans pesanteur, comme  
 les corps des anges qui ont apparu autrefois.*  
 Les éditeurs suppriment cet exemple, et citent  
 à la place d'autres corps, comme faisant peut-  
 être une exception à la loi générale de la pésan-  
 teur. *Tels pourroient être*, disent-ils, *la lu-  
 mière, le feu élémentaire, le fluide électrique  
 ou celui de l'aimant.* Quoi qu'il en soit de ces  
 corps, la suppression et la substitution dont on  
 n'avertit point, sont une infidélité véritable, et

l'on peut sans témérité, ce semble, soupçonner que les éditeurs n'ont point voulu que les lecteurs reconnussent que M. Euler croyoit à l'existence et à l'apparition réelle des anges, et par conséquent à la véracité des saintes Ecritures qui seules en sont garans.

Dans la 48<sup>e</sup>. lettre, les éditeurs ont retranché une plaisanterie sur les antipodes, qui est effectivement d'un assez mauvais goût, et il n'y a point sur ce retranchement de reproche à leur faire. Mais il est dans la même lettre un retranchement qu'ils n'ont point fait, et qu'ils auroient dû faire, s'ils avoient été plus conséquens et plus instruits : je dis *plus conséquens*, parce que le trait à supprimer que nous avons en vue, semble appartenir à la théologie, et qu'il entroit dans le plan de ces messieurs de supprimer tous les traits de cette espèce. Je dis encore *plus instruits*, parce que le fait que suppose et que cite M. Euler, n'est rien moins qu'un fait constant. M. Euler répète, après quelques auteurs protestans, que *le sentiment des antipodes éprouva des contradictions* telles que quelques pères de l'Eglise le regardèrent comme une grande hérésie, et prononcèrent anathème contre ceux qui croyoient l'existence des antipodes. Il y a plus, et l'on peut même assurer que le fait est faux.

Quelques pères ont bien cru sur les antipodes ce qui étoit cru par tous les écrivains profanes, et par tous les hommes de leur temps; mais quand ils ont pensé que le sentiment qui établit l'existence des antipodes, pouvoit être dangereuse et contraire aux Ecritures, ce n'est point précisément parce qu'il y auroit eu des hommes dont les pieds auroient été opposés aux nôtres, c'est parce que les défenseurs de ce sentiment paroissent supposer qu'il n'y avoit point eu et ne pouvoit y avoir de communication entre nous et les antipodes; d'où il semble qu'on auroit été en droit de conclure qu'il y avoit donc sur la terre une race d'hommes qui n'auroient point la même origine que nous : ce qui seroit effectivement contraire à la sainte Ecriture.

M. Leibnitz a été plus judicieux sur cet article, et plus équitable que ces écrivains protestans, tout protestant qu'il étoit lui-même. Il pense et prouve, dans ses nouveaux Essais sur l'entendement humain, que cette prétendue hérésie des antipodes est une fable.

Mais cette fable tend à décréditer les saints pères, et c'étoit une raison de la conserver.

Dans la 60<sup>e</sup>. lettre, M. Euler parle de la pluralité des mondes, et il observe que plusieurs



philosophes soutiennent que celui qui existe actuellement est le meilleur de tous les mondes possibles, ou qui auroient pu également exister : ces philosophes, dit M. Euler; se représentent Dieu comme un architecte qui, ayant voulu créer le monde, s'est proposé plusieurs plans, tous différens entr'eux. Parmi ces plans, il a choisi le meilleur, ou celui dans lequel toutes les perfections étoient réunies au plus haut degré, et il a créé celui-ci préférablement à tous les autres.

Il ajoute ensuite : *Ce sentiment paroît être confirmé par l'histoire de la création, où il est dit expressément que tout étoit parfaitement bien.* Les éditeurs ont retranché cette phrase. Il est difficile de ne pas soupçonner encore dans ce retranchement ajouté à tant d'autres, un dessein formel de ne rien laisser subsister dans les lettres de M. Euler de ce qui a trait à la révélation, et démontre la foi de l'auteur dans les divines Ecritures.

Nous arrivons au second volume des lettres : et voici d'abord une observation générale. Les éditeurs, dans le premier volume, ont fait rigoureusement main basse sur tout ce qui appartenoit à la religion ou à la révélation; mais ils ont été étonnés et forcés en quelque sorte d'arrêter leur main, lorsqu'ils sont arrivés au second vo-

lume, et qu'ils en ont examiné de plus près la teneur. Car, dans le second volume, il est un très-grand nombre de lettres absolument étrangères à la physique, et où M. Euler ne traite que des questions de métaphysique, qui sont comme les préliminaires ou les bases de la religion. Les éditeurs ont été dans la nécessité, ou de laisser subsister ces lettres, ou en les supprimant, de tronquer notablement l'ouvrage qu'ils redonnoient au public : c'est au premier parti qu'ils ont donné la préférence. Mais combien de suppressions odieuses et d'infidélités n'est-on pas en droit de leur reprocher encore dans le second volume : nous disons *infidélités*, car on ne peut pas ne pas appeler ainsi des retranchemens très-contraires aux intentions de l'auteur qu'on redonne au public, et qui vont à lui faire ignorer combien M. Euler étoit profondément convaincu de la vérité du christianisme, et jusqu'à quel point alloit son zèle pour la religion, et son mépris pour les nouveaux philosophes.

La première lettre du second volume a pour objet la nature des esprits. Les éditeurs n'ont point supprimé tout ce qu'oppose M. Euler au matérialisme ; et ce qu'il enseigne sur la distinction entre les esprits et les corps : il auroit fallu supprimer sa lettre entière ; ils se sont cependant

permis quelques retranchemens assez importans.

M. Euler avoit dit que quelques philosophes se sont imaginés que la matière pourroit bien tirer d'un certain arrangement de ses parties la faculté de penser; il les réfute, et il ajoute ce qui suit, et que les éditeurs ont retranché.

« D'autres philosophes, ne sachant à quoi se décider, croient qu'il seroit bien possible que Dieu communiquât à la matière la faculté de penser. Ce sont ces mêmes philosophes qui soutiennent que Dieu a donné aux corps la qualité de s'attirer les uns les autres; or, comme les corps en s'attirant les uns les autres, seroit la même chose que si Dieu pousoit immédiatement les corps les uns vers les autres, ainsi que nous l'avons prouvé dans les lettres précédentes, il en seroit de même de la faculté de penser communiquée aux corps; ce seroit alors Dieu lui-même qui penseroit, et point du tout le corps. Mais pour moi, je suis tout-à-fait convaincu que je pense moi-même : et rien ne sauroit être plus certain que cela. Donc ce n'est pas mon corps qui pense par une faculté qui lui a été communiquée, c'est un être infiniment différent; c'est mon ame qui est un esprit ».

Il nous semble que cette réflexion étoit bien

faite pour trouver grâce devant des éditeurs fidèles. Et sans doute on jugera aussi favorablement de la réflexion suivante, qui a pourtant disparu dans l'édition nouvelle. « On demande ce que c'est qu'un esprit.... De semblables questions sont le langage des matérialistes, qui se piquent encore du titre d'esprits forts, quoiqu'ils veulent bannir du monde l'existence des esprits, c'est-à-dire, des êtres intelligens et raisonnables; mais toute cette sagesse imaginaire dont se glorifient encore aujourd'hui ceux qui affectant le caractère d'esprits forts, veulent se distinguer du peuple; toute cette sagesse, dis-je, tire son origine de la manière lourde dont on a raisonné sur la nature des corps : ce qui ne leur est pas fort glorieux; souvent même ils se vantent de leur ignorance, et disent que nous ne connoissons presque rien des corps : donc, ajoutent-ils, il est très-possible qu'un corps pense et fasse toutes les fonctions que le peuple regarde comme le partage des esprits; il seroit bien superflu de vouloir encore réfuter ce sentiment bizarre, après les éclaircissemens que j'ai eu l'honneur d'exposer à votre altesse ».

Toutes les lettres suivantes, jusqu'à la 90<sup>e</sup>.; roulent sur l'union de l'ame avec le corps, sur

la liberté de l'homme, et sur l'origine du bien et du mal : nous reconnoissons avec plaisir qu'en général les éditeurs les ont respectées; mais pourquoi n'ont-ils pas laissé subsister cette petite phrase qui termine la 89<sup>e</sup>. *C'est sur la providence de Dieu, qui s'étend jusqu'à chaque individu en particulier, qu'est fondée toute la religion, dont le but unique est de conduire l'homme au salut.* Pourquoi surtout ont-ils fait disparaître du commencement de la 90<sup>e</sup>. l'observation suivante. Avant de continuer ses considérations sur la philosophie et la physique, M. Euler déclare qu'il est de la dernière importance d'en faire remarquer la connexion avec la religion, et il ajoute ce qui suit, et que nous nous plaignons d'avoir été enlevé de l'édition ancienne.

« Quelques bizarres et absurdes que soient  
 » les sentimens d'un philosophe, il en est telle-  
 » ment entêté, qu'il n'admet aucun sentiment  
 » ou dogme dans la religion, qui ne soit con-  
 » forme avec son système de philosophie; et  
 » c'est de là qu'ont tiré leur origine la plupart  
 » des sectes et des hérésies dans la religion.  
 » Plusieurs systèmes philosophiques sont réelle-  
 » ment en contradiction avec la religion; mais  
 » alors les vérités divines devraient bien l'em-

» porter sur les rêveries humaines, si l'orgueil  
 » des philosophes n'y mettoit aucun obstacle :  
 » mais si la vraie philosophie paroît quelquefois  
 » contraire à la religion, cette contradiction  
 » n'est qu'apparente, et il ne faut jamais se lais-  
 » ser éblouir par des objections ».

Il est encore dans le corps de cette lettre une suppression qui est peut-être d'une plus grande importance, quoiqu'elle ne tombe que sur une phrase.

M. Euler répond à l'objection que les incrédules forment contre la prière, fondés sur ce que Dieu seroit obligé de changer sans cesse le cours des choses réglé dès l'origine du monde, et de faire des miracles continuels en faveur des prières que lui adressent les fidèles, et il dit que Dieu ayant prévu et entendu de toute éternité nos prières, et les ayant jugé souvent dignes d'être exaucées, il a arrangé exprès le monde en conséquence de ces prières, en sorte que leur accomplissement fut une suite du cours naturel des événemens. C'est ainsi, continue-t-il, que Dieu exauce les prières des fidèles sans faire des miracles : *quoiqu'il n'y ait, ajoute-t-il, aucune raison de nier que Dieu ait fait et fasse encore quelquefois de vrais miracles.* C'est cette dernière phrase que les éditeurs ont supprimée.

La 91<sup>e</sup>. lettre offre un morceau qu'on pourroit dire, avec une certaine apparence de vérité, appartenir à la théologie, quoiqu'au fond il ne soit que philosophique; les éditeurs, en suivant le plan de suppression annoncé, ont eu quelque droit apparent de le faire disparaître. Cependant ce morceau qui a pour objet la manière dont Dieu opère la conversion des pécheurs, et agit sur la volonté de l'homme, ne tient point à la théologie protestante; il contredit au contraire formellement le calvinisme rigide, dont M. de Condorcet prétend que M. Euler fit une profession constante.

Dans la 96<sup>e</sup>. lettre, M. Euler parle de certains philosophes qui nient l'existence des corps, et qu'il nomme *idéalistes*, et de quelques autres qui vont encore plus loin, et prétendent que rien n'existe, excepté leur ame. M. Euler remarque que ces philosophes sont opposés à ceux qu'on nomme *matérialistes*, qui nient l'existence de tous les esprits, soutiennent que tout ce qui existe est matière, et que ce que nous nommons notre ame, n'est qu'une matière très-subtile, et par-là capable de penser. M. Euler ajoute en parlant du sentiment des matérialistes : *Ce sentiment est beaucoup plus absurde que celui des premiers : et on a pour le renverser des ar-*

*gumens invincibles*. Nous cherchons pourquoi les éditeurs ont retranché cette phrase, qui montre si bien jusqu'à quel point M. Euler croyoit le matérialisme absurde, et nous n'en pouvons découvrir d'autres, que de grands ménagemens pour les matérialistes qui en méritent si peu.

Les lettres qui suivent jusqu'à la cent neuvième, traitent des idées, du langage, des syllogismes, de leurs formes et de leurs modes. M. Euler reprend ensuite l'origine et la permission du mal, et il dit dans la cent onzième.

« Le péché est sans doute le plus grand mal  
 » et la plus grande imperfection qui puisse exister.  
 » Il ne sauroit y avoir en effet à l'égard des  
 » esprits un plus grand dérèglement que quand  
 » ils s'écartent des lois éternelles de la vertu, et  
 » qu'ils s'abandonnent au vice. La vertu est le  
 » seul moyen de rendre un esprit heureux, et  
 » il seroit impossible à Dieu de rendre heureux  
 » un esprit vicieux. Tout esprit adonné au vice est  
 » nécessairement malheureux, et tant qu'il ne  
 » retourne pas à la vertu, *ce qui pourroit bien*  
 » *être souvent impossible*, ses malheurs ne sau-  
 » roient jamais finir : et voilà l'idée que je me  
 » forme des diables, des esprits méchans, et de  
 » l'enfer, laquelle me paroît être très-bien d'ac-  
 » cord



» cord avec ce que la sainte Ecriture nous en-  
 » seigne là-dessus ».

Ce qu'on vient de lire subsiste dans la nouvelle édition, excepté cette phrase incidente. *Ce qui pourroit bien être souvent impossible.* Phrase cependant qui n'est rien moins qu'indifférente; car on voit bien par-là que M. Euler ne veut pas permettre de soupçonner seulement, que son sentiment, d'ailleurs si sage et si philosophique, soit en opposition avec la foi orthodoxe, qui nous enseigne que les diables ne peuvent pas revenir, ou du moins ne reviendront jamais à la vertu.

M. Euler continue : « Les esprits forts se mo-  
 » quent quand ils entendent parler des diables :  
 » mais comme les hommes ne sauroient pré-  
 » tendre être les meilleurs de tous les êtres rai-  
 » sonnables, ils ne sauroient non plus se vanter  
 » d'être les plus méchans ; il y a sans doute des  
 » êtres beaucoup plus méchans que les hommes  
 » les plus méchans, et ce sont les diables ».

Nous n'avons point de querelle sérieuse à faire aux éditeurs sur tout ce morceau; nous ferons seulement deux ou trois observations légères. La première c'est que dans cette première phrase, *le péché est le plus grand mal*, ils ont substitué le mot *crime* à celui de *péché* : apparemment ce dernier mot leur a paru trop bourgeois et

trop dévot. La seconde c'est que par-tout où M. Euler a nommé les *diables*, ils ont substitué le nom de *démons* ; effectivement, ce dernier nom est moins âpre et moins effrayant que celui des diables. La troisième c'est que les éditeurs, dans ce morceau, ont laissé subsister le nom d'*esprits forts*, et c'est apparemment par mégarde ; car ce nom par lequel M. Euler désigne ordinairement et si fréquemment les incrédules, avoit jusqu'à présent subi une proscription rigoureuse.

La lettre cent treizième se termine par ces conclusions importantes, qu'on est très-étonné de ne point retrouver dans l'édition nouvelle.

« Par l'abus de tous ces moyens qui devraient  
 » nous conduire à la vertu, on devient de plus  
 » en plus vicieux, et on se détourne de l'unique  
 » chemin qui conduit au bonheur.

» De là on comprend la vérité des dogmes de  
 » notre sainte religion, qui nous apprennent que  
 » le péché éloigne les hommes de Dieu, et les  
 » rend incapables de parvenir à la vraie félicité.

» Nous ne sommes que trop convaincus que  
 » tous les hommes sont plongés dans le péché,  
 » et que les motifs ordinaires que les événemens  
 » fournissent dans le monde, ne seroient pas suf-  
 » fisans pour nous dégager de ces liens ; il a donc

» fallu employer des moyens extraordinaires  
 » pour rompre les chaînes qui nous attachent au  
 » vice , et c'est ce que la miséricorde infinie de  
 » Dieu a exécuté , en nous envoyant notre divin  
 » sauveur. C'est un mystère trop élevé pour nos  
 » foibles lumières. Mais quoique les incrédules y  
 » trouvent à redire , l'expérience nous montre ou-  
 » vertement , que c'est un moyen très-propre à  
 » ramener les hommes à la vertu. On n'a qu'à  
 » jeter les yeux sur les apôtres et les premiers  
 » chrétiens pour en être convaincus. Leur vie,  
 » leur mort , et surtout leurs souffrances , nous  
 » découvrent , non-seulement la vertu la plus  
 » sublime , mais encore l'amour de Dieu le plus  
 » pur. Cela seul suffiroit pour nous démontrer  
 » la vérité et la divinité de la religion chré-  
 » tienne ; car assurément , l'ouvrage et l'effet de  
 » quelques illusions , ou de quelques fourberies  
 » des hommes , ne peut être de nous rendre vé-  
 » ritablement heureux ».

L'équité nous oblige d'avertir que les éditeurs  
 ont laissé intacte la lettre suivante , qui est la  
 114<sup>e</sup>. , et que cependant le trait précédent se  
 trouve fondu et intercalé presque en entier dans  
 cette lettre , conformément à l'usage où est  
 M. Euler de récapituler dans la lettre qui suit ,  
 la lettre qui précède , et à insister sur ce qu'il

y a de plus important ; mais il auroit été très-difficile aux éditeurs d'en agir autrement sans défigurer horriblement ou même supprimer entièrement la lettre ; et du moins il y a toujours lieu de se plaindre que les suppressions que les éditeurs jugent à propos de faire , ne tombent guères que sur ce qui a trait à la révélation.

M. Euler dans la lettre 115<sup>e</sup>. et les suivantes , fait les observations les plus judicieuses et les plus importantes sur les différentes sortes de certitude. Il y a trois classes de vérités , dit-il , qui sont les sources de toutes nos connoissances. La première renferme les vérités des sens , c'est-à-dire , celles dont nous sommes assurés par le témoignage de nos sens ; la seconde renferme les vérités de l'entendement , c'est-à-dire , celles que nous apprenons par le raisonnement ; la troisième renferme les vérités de foi , c'est-à-dire , celles que nous croyons sur le rapport de personnes dignes de foi. Il est difficile de dire , observe M. Euler dans la lettre 116<sup>e</sup>. , « quelle » est celle de ces trois sources qui contribuent » le plus à augmenter nos connoissances. Pour » Adam et Eve , il semble qu'ils n'ont puisé que » dans les deux premières : cependant Dieu leur » a révélé quantité de choses dont la connois- » sance doit être rapportée à la troisième sour-

» ce , puisque ni leur propre expérience , ni leur  
 » raisonnement ne les y ont conduit. Ensuite le  
 » diable leur a communiqué de nouvelles idées :  
 » et Adam a cru aux rapports qui lui furent faits  
 » par Eve ». Toute cette dernière phrase a dis-  
 paru dans la nouvelle édition.

M. Euler remarque dans la même lettre , que pour les vérités de chacune de ces trois classes , il faut se contenter des preuves qui conviennent à la nature de chacune , et qu'il seroit ridicule de vouloir exiger une démonstration géométrique des vérités d'expérience ou historiques. *C'est ordinairement* , continue-t-il , *le défaut des esprits forts , et de ceux qui abusent de leur pénétration dans les vérités intellectuelles , d'exiger des démonstrations géométriques pour prouver toutes les vérités de la religion qui appartiennent en grande partie à la troisième classe.* Les éditeurs ont conservé cet article ; mais en supprimant ces mots : *C'est ordinairement le défaut des esprits forts.* Dans quelles vues ? il est facile de le découvrir.

Mais dans la lettre suivante , qui est la 117<sup>e</sup>. , nous observons une omission plus affectée.

M. Euler dans cette lettre répond à l'objection des pyrrhoniens contre la certitude des vérités aperçues par les sens. Nos sens se trompent

quelquefois. Et de là, remarque M. Euler, ces *subtils philosophes, qui se vantent de douter de tout, tirent cette conséquence que nous ne saurions jamais nous confier à nos sens. Mais, dit M. Euler, il m'est arrivé plus d'une fois que rencontrant dans la rue un homme inconnu, je l'ai pris pour quelqu'un que je connoissois ; donc puisque je me suis trompé, rien n'empêche que je ne me trompe toujours ; et par conséquent, je ne suis jamais assuré que la personne à qui je parle est effectivement celle que je m'imagine.* Il cite quelques autres exemples de conséquences aussi absurdes, et poursuit ; *quelles conséquences ! Ce sont pourtant ces conséquences naturelles qui découlent du sentiment de ces philosophes, et votre altesse comprend aisément qu'elles mènent, non-seulement aux plus grandes absurdités, mais qu'elles renversent aussi tous les fondemens de la société.* Ce qui suit immédiatement, et qui termine la lettre, a disparu dans la nouvelle édition.

« C'est pourtant dans cette source que ces » esprits forts puisent leurs objections contre la » religion : la plupart de ces objections revien- » nent à ce beau raisonnement. On a des exem- » ples que quelqu'un s'est trompé en prenant un

» homme pour un autre ; donc les apôtres se sont  
 » aussi trompés quand ils disent avoir vu Jésus-  
 » Christ après sa résurrection. En toute autre  
 » occasion on se moqueroit de leur faux esprit :  
 » mais quand il s'agit de la religion , ils ne trou-  
 » vent que trop d'admirateurs ».

Ici se termine le travail de notre confronta-  
 tion. La suite du second volume et le troisième  
 tout entier, ne renferment rien qui ait trait à  
 la religion, et qui par conséquent ait pu donner  
 lieu à des retranchemens.

Mais en voilà bien assez pour reconnoître la  
 fidélité avec laquelle les éditeurs ont exécuté  
 ce qu'ils annonçoient dans leur avertissement.  
*Quant aux autres retranchemens, disoient-ils, ils portent presque tous sur des réflexions qui appartiennent moins aux sciences et à la philosophie qu'à la théologie, et souvent même aux dogmes de la communion dans laquelle M. Euler a vécu.*

Nous avons mis sous les yeux tous ces re-  
 tranchemens, et l'on voit, 1°. qu'il n'y en a au-  
 cun qui appartienne à la théologie, c'est-à-dire,  
 à cette science qui tire ses conclusions des prin-  
 cipes révélés, et pour laquelle nos nouveaux phi-  
 losophes voudroient inspirer tant de mépris :  
 elles sont toutes du ressort de la philosophie

naturelle, ou ne présentent que de simples témoignages du christianisme de l'auteur; 2°. qu'il n'est absolument aucune des réflexions supprimées qui appartiennent aux dogmes particuliers de la religion protestante : car s'il en étoit une, ce seroit celle dans la lettre 91<sup>e.</sup>, qui a pour objet la *conciliation de la liberté de l'homme avec la toute puissance de Dieu dans la conversion des pécheurs*. Or, la voie de conciliation qu'ouvre M. Euler, s'éloigne fort du sentiment commun aux théologiens protestans, et retombe même dans le système de Molina et de Suarès. 3°. Que les éditeurs ont donc voulu faire illusion au public sur le genre de retranchemens qu'ils se sont permis, ou peut-être que lorsqu'ils composoient leur avertissement, les retranchemens n'étoient point encore exécutés, et ils n'avoient point lu avec assez d'attention toutes les lettres de M. Euler. Mais la conclusion ultérieure, c'est qu'on a donc été bien fondé à croire que les éditeurs auroient bien voulu faire ignorer le christianisme de M. Euler, et soulager les incrédules du poids de son autorité qui les accable et les déconcerte, parce qu'il n'est pas possible de renouveler ici leur accusation ordinaire de foiblesse, de petitesse d'esprit, et que l'exemple de M. Euler, joint à celui de tant



de savans du premier ordre, montre avec évidence qu'on peut donc allier la conviction la plus profonde des vérités révélées avec le génie le plus pénétrant et les plus vastes connoissances.

Cependant quelle honte pour nos philosophes d'être réduits, pour la défense de leur cause, à user de semblables supercheries, aussi contraires à l'honnêteté qu'à la bonne foi : et combien ces moyens indignes décèlent le peu de confiance qu'ils ont dans leurs moyens. Les œuvres de M. Euler ne sont pas les seules d'où l'on ait essayé de faire disparaître toutes les traces du christianisme. Celles de Linneus, de Newton, de Bacon (1) etc., en offrent des exemples aussi scandaleux (2).

Au reste, ce n'est qu'aux personnes qui ne

(1) Voyez les Annales philosophiques, tome III, page 208.

(2) Il n'y a pas même jusqu'à Pascal que Condorcet n'ait eu l'audace de dénaturer en plus d'une manière, et il ne sera pas hors de propos de remarquer ici la falsification insigne, entre tant d'autres, que l'on trouve dans l'édition que ce philosophe a donné de Pascal. Celui-ci dit : « Parlons selon les lumières naturelles, s'il y a un Dieu, » il est infiniment incompréhensible, puisque n'ayant ni » parties, ni bornes, il n'a nul rapport à nous : nous sommes donc incapables de connoître ce qu'il est ». Eh bien ! croiroit-on que l'éditeur a eu la coupable hardiesse d'ajouter *ni s'il est*, et de baffouer ainsi tout à la fois et la vraisemblance et la vérité, en transformant Pascal en athée, d'un trait de plume, dans l'ouvrage même où il a consigné la plus forte condamnation de l'athéisme.

connoissent M. Euler que par ses ouvrages de physique et de géométrie, qu'on auroit pu espérer de faire ignorer sa religion et son christianisme. Les personnes qui ont quelque connoissance de sa vie privée, en ont une pleine certitude; et M. Condorcet lui-même dans un éloge qu'il en a fait, et qu'il a rendu public quelques années avant la nouvelle édition des lettres, avoit été forcé d'en rendre témoignage. M. Euler, dit-il, *étoit très-religieux : tandis qu'il a conservé sa vue, il rassembloit tous les soirs pour la prière commune, ses petits enfans, ses domestiques, et ceux de ses élèves qui logeoient chez lui. Il leur lisoit un chapitre de la Bible, et quelquefois accompagnoit cette lecture d'une exhortation.*

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que la première édition des lettres de M. Euler, est épuisée, et qu'il seroit peut-être impossible d'en trouver un seul exemplaire chez les libraires de France et d'Allemagne. Mais il n'en est pas de même de celle qui lui a succédé. Ne seroit-il donc pas à désirer qu'un libraire rassemblât et joignit à cette dernière par forme de supplément, tous les endroits qui ont été retranchés de la première : on seroit ainsi assuré d'avoir une édition semblable à l'originale; on acheteroit alors avec confiance les exemplaires de la

seconde édition , que beaucoup de personnes dédaignent aujourd'hui. Il arriveroit de là qu'un ouvrage si intéressant , je ne dis pas seulement pour les sciences , mais encore pour la religion , rentreroit dans la main des littérateurs honnêtes.

---

*Lettre de M. de Luc , aux rédacteurs de la Bibliothèque britannique.*

J'eus l'honneur de vous adresser , Messieurs , au mois de mai 1802 , quelques *Réflexions* sur les zodiaques qui avoient été trouvés en Egypte , d'après lesquels on annonçoit que « la division actuelle du Zodiaque , telle que nous la connoissons , avoit été établie chez les Egyptiens environ quinze mille ans avant l'ère chrétienne ». Après avoir montré que l'ancienneté attribuée à ces zodiaques égyptiens n'étoit qu'une conjecture sans fondement , j'ajoutai : que sans s'éloigner beaucoup du lieu où ils avoient été trouvés , un fait de physique terrestre , observé dans la Mer-Rouge , dépositoit contre cette ancienneté prétendue.

On sait , disois-je , d'après les relations de quelques voyageurs attentifs , que les côtes de cette mer sont tellement encombrées de récifs ou bancs de corail , qu'ils en rendent l'abord difficile et dangereux. Ces récifs , formés de polypiers marins , connus sous les noms de coraux , madrépores , millépores , orgues de mer , etc. ne cessent pas de s'accroître , dans les mers de la zone torride surtout , parce que le travail des polypes qui les construisent n'est point interrompu par des saisons froides. Ils bâtissent continuellement de nouvelles demeures

sur les anciennes , qui s'augmentent dans une progression toujours croissante à mesure qu'ils les étendent , et ces constructions , aussi dures que le test des coquillages , ne se détruisent jamais. D'où seroit résulté , que ces récifs , dont on voit chaque jour les progrès , auroient rendu la Mer-Rouge dès long-temps impraticable , si nos continens étoient aussi anciens que l'ont supposé tant de géologues , et que le supposeroit l'antiquité assignée aux zodiaques d'Egypte , qui , dans ce cas , auroit été précédée de bien d'autres milliers d'années.

A ce fait important , la lecture du *Voyage* de M. Denon dans la basse et haute Egypte , m'en a fourni un autre qui concourt à établir la même vérité , savoir : Que nos continens , depuis qu'ils sont à sec , n'ont pas une ancienneté plus reculée que celle que leur assigne la chronologie de Moïse depuis le déluge.

Les sables du désert de Lybie , qui bordent les rives occidentales du Nil , sont ce nouveau chronomètre. Ces sables , poussés par les vents d'occident , ne laissent plus de rives cultivables de ce côté-là par-tout où le Nil n'en est pas garanti par des montagnes , et ce n'est pas seulement le Delta qui montre ce phénomène , mais plusieurs parties de la haute Egypte.

Dans les lieux où le Nil est ouvert aux sables du désert , on voit l'empiétement de ces sables sur des terrains autrefois habités et cultivés. Des sommités de villes anciennes , ensevelies sous ces sables , se montrent encore à l'extérieur , et sans une chaîne de montagnes , appelée chaîne Lybique , qui borde la rive gauche du Nil , et forme une barrière contre les débordemens de ces sables dans les

endroits où elle s'élève, le Nil n'auroit depuis long-temps de ce côté-là aucune rive habitable.

Si donc nos continens étoient aussi anciens qu'on l'a prétendu, tous les bords occidentaux de ce fleuve, exposés au fléau des sables du désert, ne montreroient aucune trace d'habitation des hommes, au lieu que ces traces existantes attestent les progrès successifs de l'empiétement des sables; et les rives de ces endroits-là, autrefois habitées, resteront pour toujours arides et désertes.

Ainsi, la grande population de l'ancienne Egypte, annoncée par les nombreuses et vastes ruines de ses villes, étoit due en grande partie à une cause qui n'existe plus, et sur laquelle on ne porte pas son attention.

Les sables du désert étoient éloignés de l'Egypte, les *Oasis* les plus rapprochés lui étoient réunis, et les habitans jouissoient d'une étendue de terrain cultivable, arrosé par des sources qui avoient la même origine que celles qui fertilisent les *Oasis*, auxquelles la filtration des eaux du Nil, dans le temps de ses crues, pouvoit encore contribuer. Mais ces sables, transportés par les vents d'occident, ont peu à peu envahi et couvert cette étendue, et frappé de stérilité un terrain autrefois productif et fertile (1).

Ce n'est donc pas uniquement à ses révolutions et à ses changemens de souverains que l'Egypte doit la perte de son ancienne splendeur; mais encore à la privation, sans retour, d'un pays qui fournissoit à ses besoins, avant que les sables du désert l'eussent couvert et fait disparaître.

---

(1) Les *Oasis* sont des terrains habitables au milieu des sables du désert.

C'est-là une marche incontestable, puisqu'on en voit les traces successives, et qu'elle continue sous les yeux de la génération présente.

Maintenant, si l'on fixe son attention sur ce fait, et qu'on réfléchisse aux conséquences qui seroient résultées, si des milliers ou seulement des centaines de siècles s'étoient écoulés depuis l'existence de nos continens, n'est-il pas manifeste que tout le pays à l'occident du Nil auroit été enseveli sous les sables du désert avant l'établissement des villes de l'ancienne Egypte, quelque antiquité qu'on leur suppose, et que ce pays, dès long-temps stérile, auroit détourné du projet d'élever d'aussi vastes et nombreux établissemens auxquels même on n'eût pas pensé ?

Lorsqu'ils prirent naissance, une autre cause favorisait. La navigation de la Mer-Rouge étoit sans danger sur ses côtes : tous ses ports, aujourd'hui encombrés, étoient d'un accès facile et sûr. Les vaisseaux chargés de marchandises et de denrées pouvoient y aborder et en partir, sans craindre de se briser contre des écueils qui se sont élevés depuis, et qui continuent à s'étendre.

Les vices du gouvernement actuel de l'Egypte, et la découverte du passage des Indes en Europe par le cap de Bonne-Espérance, ne sont pas ainsi les seules causes de son état présent de décadence. Si les sables du désert n'avoient pas envahi le pays qui la confine à l'ouest, et si le travail des polypes marins dans la Mer-Rouge n'avoit pas rendu périlleux l'abord de ses ports et de ses côtes, et comblé même quelques-uns de ses ports, la consommation de l'Egypte seule et des pays voisins, ainsi que leurs productions, suffiroient pour la maintenir dans un

état de prospérité et d'abondance. Le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance cesseroit ; l'existence politique, dont jouissoit l'Egypte dans l'époque brillante de Thèbes et de Memphis, se rétabliroit, qu'elle n'atteindroit plus à ce degré de splendeur.

Ainsi les récifs de corail élevés dans la Mer-Rouge à l'orient de l'Egypte, et les sables du désert venus de l'occident, se réunissent pour attester cette vérité : que nos continens n'ont pas plus d'ancienneté que celle que leur assigne la chronologie de l'écrivain sacré de la Génèse depuis la grande époque du déluge.

Le système qui a prévalu le plus généralement chez les géologues et les naturalistes qui rejettent le récit de Moïse, est de supposer un déplacement lent et successif de la mer, qui, selon eux, se fait d'orient en occident, abandonnant et couvrant successivement les terres ; circulation qui pour achever le tour du globe, exigeroit des milliers de siècles ; mais le temps, de quelque longueur qu'on doive le supposer, fut-ce des milliers de milliers de siècles, n'arrête point les auteurs de ce système.

Deux faits, dont l'existence est connue de tout observateur attentif, détruisent absolument cette supposition. L'un est, que rien dans les phénomènes terrestres n'indique ce déplacement successif de la mer ; que les exemples cités pour l'établir sont dus à d'autres causes qui ont été méconnues. C'est ce que l'auteur des *Lettres physiques et morales* et des *Lettres sur l'Histoire physique de la terre*, ou *Lettres géologiques*, a démontré dans tous ses développemens, de la manière la plus évidente.

Le second fait est moins remarqué, parce qu'il faut joindre aux objections générales ce goût particulier pour l'histoire naturelle, qui fait faire les collections, et qui conduit à porter son attention sur les objets de détail.

Lorsqu'un observateur qui a ce goût, et qui veut faire une collection de fossiles marins, parcourt les côtes qui bordent la mer, il ne tarde pas à remarquer qu'un grand nombre des coquilles fossiles qui se trouvent dans leurs couches, ne sont pas semblables à celles que nourrit la mer qui les baigne; qu'il y en a même souvent qui ne sont pas connues dans la nature vivante. Ainsi les côtes d'Angleterre sont remplies en plusieurs endroits de cornes d'Ammon et de bélemnites, dont les analogues ne se trouvent plus. Les falaises de l'île de Sheppey à l'embouchure de la Tamise, renferment de très-beaux nautilus nacrés, qui ne vivent aujourd'hui que dans la mer des Indes. Les rochers de l'île d'Oeland, sur les côtes de la Suède, contiennent de grandes orthocératites ou *cornes d'Ammon droites*, que les mers ne montrent plus (1). Les côtes de Croatie, dans l'Adriatique, sont remplies de numismales fossiles marins de forme orbiculaire, dont l'analogue est inconnu dans les mers d'Europe.

---

(1) J'ai prouvé par deux suites d'observations, publiées dans le journal de physique, que l'*orthocératite* n'a rien de commun avec la *bélemnite*, comme l'ont pensé quelques auteurs naturalistes; que c'est une coquille fossile du genre des cornes d'Ammon, dont l'une est droite et l'autre en spirale; qu'en déployant par la pensée la spirale ou la corne d'Ammon, on auroit une orthocératite, comme en roulant, de même par la pensée, celle-ci en spirale, on auroit une corne d'Ammon.



Ce n'est pas seulement sur les côtes de nos mers où l'on observe ce fait. L'éditeur de la traduction française des *Mémoires d'Ulloa*, rapporte à la page 369 du tome 2, qu'à la Conception, sur les côtes de Chili, on trouve à quatre ou cinq lieues de la mer, et à trois cents pieds au-dessus de son niveau, des bancs de coquilles de diverses espèces, parfaitement conservées, et que les coquillages qui vivent dans cette mer en grande quantité, *ne sont pas les analogues*. Lorsqu'on y fera attention, on trouvera par-tout des exemples semblables.

Les côtes maritimes qui renferment des coquilles ou d'autres corps marins, présentent ainsi deux faits importants. L'un, que ces coquilles sont souvent d'espèces qui sont inconnues; l'autre, que plusieurs de ces coquilles ne se trouvent que dans des mers fort éloignées. Et ce n'est pas seulement les couches élevées qui montrent ce phénomène, mais les couches les plus basses, celles mêmes que la mer inonde en haute marée. Je pourrai citer plusieurs exemples que j'ai fréquemment observé.

Si donc la mer se retiroit des côtes qu'elle baigne aujourd'hui, ces côtes qui, dans ce cas, auroient été formées dans ses eaux, devroient contenir les mêmes espèces de coquilles, cette conséquence a été rigoureuse, et tous les faits lui sont contraires (1).

---

(1) Ces différences entre les espèces des corps marins fossiles et les corps marins vivans, dont on voit de si fréquens exemples, ne doivent cependant pas être généralisées; on en trouve beaucoup d'analogues dans les espèces comme dans les accidens. Ceux-ci montrent quelquefois des analogies singulièrement frappantes.

Le système du déplacement lent et successif de la mer , par lequel on a prétendu donner à nos continens , depuis qu'ils en sont sortis , une ancienneté de plusieurs milliers de siècles , ne peut soutenir un instant l'examen , sous quelque rapport qu'on l'envisage. Tout concourt donc à prouver que nos continens , formés évidemment dans la mer , en sont sortis par quelque grande catastrophe , qui a submergé les anciens continens et mis à sec ceux que nous habitons. Où recourir pour en apprendre l'époque et l'histoire , sinon dans le récit qu'en a fait au genre humain l'historien sacré de la Génèse ? Tout ce qu'on lui substitue ne sont que des hypothèses aussi variées et différentes les unes des autres qu'il y a d'individus qui les imaginent.

C'est une source bien précieuse de consolations et d'espérance , que celle qui naît des preuves , que les phénomènes terrestres s'accordent avec un récit contenu dans l'histoire révélée de l'origine divine du genre humain.

Genève , 16 mai 1805.

---

LYON. M. Magdinier , l'un des ecclésiastiques les plus distingués du diocèse de Lyon , par ses talens et ses vertus sacerdotales , vient de mourir à l'âge de 55 ans.

Ce digne prêtre avoit consacré ses premières années à la vie religieuse dont il fut le modèle dans l'ordre des Chartreux.

Il ne quitta forcément la solitude du cloître

en 1790 que pour devenir un des apôtres du département de la Loire pendant tout le cours de notre révolution. Il fut d'abord arrêté et mis en prison à Roanne, ensuite traduit et enchaîné sur une charrette pour être confiné à Lyon dans le château de Pierre-Cise. Le ciel se contenta d'agréer le sacrifice qu'il lui fit de ses jours. Ses fers furent brisés, et son zèle n'en devint que plus ardent pour le salut de ses frères.

C'est alors que muni des pouvoirs spirituels, il établit dans la paroisse de sainte Agathe le centre d'une mission qui rendit ce pays une nouvelle terre de saints. Ce vénérable prêtre ne cessa pas d'avoir un asile dans ce lieu, de visiter de là toutes les paroisses environnantes, d'y porter les consolations de la foi, d'y catéchiser les enfans, et d'y fortifier les fidèles dans l'amour et la pratique de tous leurs devoirs religieux et domestiques. Toutes les paroisses ainsi dirigées, offrirent bientôt, au milieu de tous les scandales dont la France étoit inondée, l'édifiant spectacle des plus touchantes vertus. Les chrétiens s'y montrèrent les mêmes que dans les premiers âges du christianisme. Ils n'y avoient plus qu'un cœur et qu'une ame. Leurs biens n'étoient pas en commun; mais ils les partageoient avec les malheureux, ou avec les personnes consacrées

à Dieu qui venoient leur demander un asile.

Mais il seroit long de citer tous les prodiges de charité que M. Magdinier suscita dans ces contrées. Il nous suffira de dire, que c'est au milieu même de ce temps de terreur, qu'il seconda de tout son pouvoir l'établissement d'un petit séminaire dans la paroisse de saint Jaudar, et qu'il réunit à sainte Agathe ces *sœurs* qui depuis leur réunion avec celles de saint Charles ou des Ecoles chrétiennes, sont appelées à multiplier avec celles-ci dans les diverses paroisses de leur diocèse, les bienfaits de l'instruction gratuite des enfans et des autres œuvres de la charité chrétienne.

C'est aux progrès de ces derniers établissemens que M. Magdinier travailloit avec ardeur par ordre de S. E. M. le cardinal-archevêque de Lyon, lorsque la mort est venue l'enlever à son diocèse. Le moment des récompenses étoit sans doute arrivé pour ce vertueux prêtre. Mais de telles morts n'en sont pas moins un deuil pour le sanctuaire. Elles laissent après elles un grand vide que le temps seul peut remplir. Mais combien d'années ne faut-il point pour former des prêtres semblables, qui réunissent ensemble, et les qualités éminentes de l'homme de retraite, et celles de l'homme apostolique?

Liège, le 25 germinal an 13.

*Le préfet, aux maires et aux marguilliers des fabriques  
des églises paroissiales et succursales.*

L'arrêté du gouvernement, Messieurs, en date du 7 thermidor an 11, transcrit tome 5, page 233 de ce mémorial, a ordonné que les biens des fabriques non aliénés, ainsi que les rentes dont elles jouissoient, et dont le transfert n'avoit pas été fait, seroient rendus à leur destination, et que les biens des fabriques supprimées seroient réunis à ceux des églises conservées, et dans l'arrondissement desquelles ils se trouvent. Je vous ai transmis à la suite de cet arrêté des instructions pour son exécution.

Vous avez vu, par ma circulaire du 8 messidor an 12, n°. 176 du mémorial, que, conformément aux instructions du gouvernement, les biens et rentes appartenant primitivement aux fabriques, faisoient, antérieurement à l'arrêté du 7 thermidor, et lorsque les cures avoient été ou dû être séquestrées, partie des biens et rentes dont la loi du 4 ventôse an 9, en cas de soustraction aux recherches de la régie, assuroit la concession aux établissemens qui en faisoient la découverte.

Un décret impérial du 15 ventôse an 13, contient les dispositions suivantes : Article I<sup>er</sup>. En exécution de l'arrêté du 7 thermidor an 11, les biens et rentes non aliénés, provenant des fabriques, des métropoles et des cathédrales des anciens diocèses, ceux provenant des fabriques des ci-devant chapitres métropolitains et cathé-

draux, appartiendront aux fabriques des métropoles et cathédrales, et à celles des chapitres des diocèses actuels dans l'étendue desquels ils sont situés, quant aux biens, et payables quant aux rentes. Art. II. Les biens et rentes non aliénés provenant des fabriques des collégiales, appartiendront aux fabriques des cures et succursales dans l'arrondissement desquelles sont situés les biens et payables les rentes. Art. III. Sont maintenues toutes les dispositions de l'arrêté du 7 thermidor an 11, auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret.

Ce décret ne comprend point les biens et rentes provenant des fabriques des cathédrales et collégiales *qui auroient été ou dû être séquestrés*, et dont la découverte auroit été faite par des établissemens de bienfaisance antérieurement au 12 fructidor an 11, date de l'enregistrement à la préfecture de l'arrêté du 7 thermidor; ces biens et rentes doivent rester à ces établissemens; mais ils n'y auroient aucun droit s'ils n'avoient pas été séquestrés, ou s'ils n'avoient pas dû l'être, parce qu'ils n'auroient pas cessé d'appartenir à ces fabriques, et que la loi du 4 ventôse an 9, ne comprend que les rentes celées et les biens usurpés qui auroient été dévolus à la nation.

Les fabriques des églises paroissiales et succursales n'ont rien à prétendre dans les biens provenans des fabriques des métropoles et cathédrales, ces biens et rentes appartiennent à la fabrique de la métropole ou cathédrale actuelle.

Quant aux biens et rentes *non aliénés* des fabriques des collégiales, ils appartiennent, ainsi que l'ordonne le dé-

cret du 15 ventôse , aux fabriques des cures ou succursales dans l'arrondissement desquels sont situés les biens et payables les rentes. Exemples : Une maison située à Liège dans l'arrondissement de la succursale de St.-Jean, provient de la fabrique de St.-Denis; elle appartient à la fabrique de la succursale de St.-Jean. Si cette maison étoit située à Seraing, elle appartiendroit à la fabrique de la paroisse de Seraing.

Une rente foncière en grains ou en argent, ou une rente constituée à prix d'argent étoit due à la fabrique de la collégiale de St.-Martin de Liège, et le débiteur demeure dans une autre commune. S'il étoit tenu de payer à Liège, la rente est dévolue à la fabrique de la paroisse de St.-Martin. S'il devoit l'acquitter à Visé, où la collégiale auroit eu un grenier et un receveur, elle appartiendroit à la fabrique de la paroisse de Visé. Enfin si la rente étoit *quérable*, elle appartiendroit à la fabrique de la cure ou succursale du lieu du domicile du débiteur.

J'espère que ces explications et ces exemples faciliteront l'exécution du décret du 15 ventôse, et prévientront les difficultés. J'invite les maires à donner communication de cette lettre aux marguilliers de la paroisse ou succursale, s'il y en a une dans le lieu de la mairie.

Les maires prévientront les marguilliers qu'ils auront à se faire remettre par les préposés de la régie des domaines, les titres, baux, dossiers et documens existans dans les bureaux desdits préposés, relatifs aux biens-fonds et aux rentes qui peuvent encore se trouver aux mains de la régie, et dans la possession desquels les fa-

briques désignées au décret sont rétablies; les marguilliers donneront décharge de ces titres et pièces au pied des inventaires qui auront été dressés par les préposés des domaines.

Les maires préviendront en outre MM. les marguilliers desdites fabriques que les arrérages non perçus, soit des revenus des biens, soit des rentes, ainsi que les capitaux exigibles non recouvrés, resteront à percevoir au profit desdites fabriques.

J'ai l'honneur de vous saluer.

*Signé,* DESMOUSSEAUX.

TOULOUSE. Le conseil-général de la Haute-Garonne, frappé des motifs présentés dans les circulaires de leurs excellences les ministres de l'intérieur et des cultes, qui autorisoient une augmentation de dépenses en faveur de la religion, a voté pour cet objet une somme de 36 mille fr. qui sera répartie de la manière suivante : 10 mille fr. à M. l'archevêque, pour augmentation de traitement; 2 mille fr. pour frais de visite; 3000 fr. pour augmentation à MM. les vicaires généraux; 6000 fr. pour augmentation à MM. les chanoines, à raison de 500 fr. chacun; 2 mille fr. pour entretien des bâtimens de la cathédrale; 1000 fr. pour entretien de la maison épiscopale; 12 mille fr. pour établissement et fonctions du chœur et maîtrise.



AUTUN. Les deux départemens qui composent ce diocèse ont accordé 10,000 fr. par an pour supplément de traitement à M. l'archevêque ; 10,000 fr. une fois payés pour les réparations de la cathédrale ; 9,000 fr. annuellement pour augmentation du traitement des chanoines : la distribution en sera faite suivant le règlement que fera M. l'archevêque ; 6,000 fr. annuellement pour le bas-chœur ; 1600 fr. pour les dépenses annuelles de l'église ; 2500 fr. une fois payés pour fourniture d'ornemens, etc. ; au séminaire 9,000 fr. payables en trois ans pour éteindre la dette contractée pour la réparation du bâtiment ; plus, 12,000 fr. par an lorsque le séminaire sera au complet de cinq directeurs et de cinquante séminaristes ; jusque-là, tant qu'il y aura trois directeurs, 5,000 fr.

---

M. l'évêque de la Rochelle vient d'adresser aux ecclésiastiques de son diocèse la circulaire suivante :

« Mes premiers soins à Paris ont été de solliciter auprès du saint Père des grâces particulières pour mon diocèse. Je m'empresse de vous en faire part, afin que vous puissiez les verser sur vos paroissiens, après leur en avoir fait sentir tout l'avantage par vos instructions.

» J'ai la plus grande confiance dans le zèle et les lumières de mon clergé. Mais, hélas ! vous savez combien il est peu nombreux et combien il est insuffisant pour les besoins, et je vois tous les jours avec douleur diminuer ce petit nombre par l'âge et les infirmités : cependant la religion ne peut se soutenir sans ministres ; il faut donc des maisons où l'on puisse en former à la science et aux vertus ecclésiastiques. Je me plais à penser que vous voudrez bien seconder mes vues à cet égard. J'ai la consolation de pouvoir vous annoncer que j'ai un établissement en forme de séminaire, pour l'entretien duquel je verse les droits que je perçois à mon secrétariat ; mais ces fonds sont bien loin de suffire. Je vous propose une souscription de 12 fr. par an. Avec ces foibles moyens et le secours des ames pieuses, j'espère parvenir à soutenir cette maison, où des prêtres dignes de ma confiance travaillent avec ardeur à l'éducation de jeunes ecclésiastiques. Je compte sur vous, monsieur, pour m'aider à consommer cette entreprise commencée sous de si heureux auspices, puisque je peux vous dire que déjà j'ai réuni plus de trente jeunes gens qui étudient ou le latin ou la théologie.

» Et ne pourroit-on pas aussi associer les fidèles à cette excellente œuvre, à laquelle sans doute

doivent s'empreser de concourir tous ceux à qui il reste un peu d'amour de Dieu et de l'église ».

AMIENS. — Les membres du collège électoral du département de la Somme ont assisté, le jour de l'ouverture de l'assemblée, à une messe du St.-Esprit, célébrée par M. l'évêque d'Amiens, sur l'invitation du président, S. Exc. M. Dejean, ministre-directeur de l'administration de la guerre. Le collège a envoyé à M. l'évêque une députation de ses membres pour le recevoir au pied du grand escalier de la salle de ses séances; lui a témoigné sa reconnoissance de l'affabilité avec laquelle il avoit bien voulu répondre aux vœux de l'assemblée, et l'a fait reconduire après la messe avec les mêmes honneurs.

LYON. S. E. Mgr. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, vient de renouveler les anciennes ordonnances sur l'habit ecclésiastique, et de prescrire à tous les chanoines, curés, desservans, vicaires, autres prêtres, diacres et sous-diacres de son diocèse, de porter habituellement et exactement, dans le lieu de leur résidence, la tonsure, les cheveux courts, le rabat et l'habit long, c'est-à-dire, la soutane.

— Nous ajouterons les détails suivans à ce que nous avons déjà rapporté du séjour du St. Père dans cette

ville. Il est impossible que sa présence ait excité ailleurs plus d'enthousiasme; et l'on a remarqué que quelque empressement et quelque vénération qu'on ait montré pour S. S. à son premier passage à Lyon, ces sentimens ont été encore plus universels, et ont éclaté davantage à son retour.

Le moment où le souverain Pontife a donné sa bénédiction du haut de la colline de Fourvières, a été annoncée par toutes les cloches de la ville, et par des salves d'artillerie. On ne peut rendre la profonde impression qu'a faite cette imposante cérémonie sur toute la population de cette grande cité : on voyoit les fidèles prosternés de toutes parts dans la ville à ce moment solennel.

Après avoir donné sa bénédiction, S. S. est allée à pied, toujours accompagnée de S. E. Mgr. le cardinal archevêque de Lyon, à l'église des *Antiquailles* (ainsi nommée à cause des monumens qu'on y voit de l'ancienne ville romaine) située sur la même hauteur que Fourvières. Le bruit de l'artillerie et le son des cloches n'ont point cessé pendant le trajet de S. S. Arrivée à l'église, elle a encensé le S. Sacrement, et S. E. a donné la bénédiction.

S. S. a accordé à l'église de Fourvières des indulgences que toutes les paroisses de la ville et des faubourgs doivent gagner successivement en y allant en procession, et y assistant à la grand'messe. S. E. y a été hier avec son chapitre, composé de vingt à vingt-cinq chanoines.

L'église de Notre-Dame de Fourvières étoit depuis long-temps célèbre par la dévotion des peuples. Quel-

ques personnes zélées ont fait les avances du rachat, qui s'est monté à 24,000 francs. Depuis la bénédiction du S. Père, les fidèles qui y accourent pour satisfaire leur dévotion et gagner les indulgences, déposent tant d'offrandes, que l'on s'attend que sous peu de jours le prix de l'acquisition se trouvera remboursé.

— Le saint Père, en se rendant d'Asti à Tortone, a traversé le champ de Marengo, qui se trouve sur la route. Aux approches du Pape toutes les troupes qui y étoient rassemblées ont été mises sous les armes, et après plusieurs salves d'artillerie, S. S. a donné sa bénédiction à cette superbe armée.

PLAISANCE. Le S. P. arriva ici le 30 avril, à trois heures après-midi, accompagné d'un piquet de cavalerie, et entra dans la ville au bruit des cloches et du canon. S. E. M. Moreau-de-St.-Méry étoit allé au-devant de lui jusqu'au château Saint-Jean, et l'accompagnera jusqu'aux confins de l'Etrurie. Ce matin, S. S., après avoir admis les fidèles au baisement des pieds, est partie pour Parme avec le même cortège, et au milieu d'une foule immense empressée de recevoir sa bénédiction.

— Le saint Père est arrivé à Florence, le 6 mai, au soir, au bruit de l'artillerie et au son des cloches. Une brillante illumination éclaircit les rues dans tout le trajet qu'il a fait pour

arriver à l'église de Sainte-Marie *de la Novella*, où il s'est rendu directement. Sa sainteté avoit dîné, ce jour là , avec S. M. la reine régente , qui étoit allée à sa rencontre au château de Cafagiolo.

**RATISBONNE.** On a publié ici , avec beaucoup de solennité , la bulle du Pape par laquelle l'évêché de Ratisbonne a été érigé en archevêché. En voici un extrait :

« Nous avons ordonné , par notre bref du 3 décembre 1801 , que non-seulement dans l'ancien territoire françois , mais aussi dans tous les pays qui ont nouvellement passé sous la domination du gouvernement françois , il sera fait une nouvelle division des évêchés , d'où est résultée la suppression de l'ancien archevêché de Mayence , avec cette restriction néanmoins que tous les droits , privilèges et juridiction ecclésiastiques des archevêques , évêques et chapitres dans les parties du territoire de l'archevêché de Mayence qui ne sont pas sous la domination de la France , seront maintenus. Ainsi il est devenu indispensable d'assigner au chef de la partie de l'ancienne église de Mayence , située sur la rive droite du Rhin , un nouveau siège sur lequel les dignités et privilèges de cette église puissent être transférés. Et ayant déjà , en 1803 , après le décès de l'évêque de Ratisbonne , chargé l'ancien archevêque de Mayence de l'administration de ce diocèse , nous avons maintenant jugé à propos , d'après le conseil de plusieurs de nos vé-

nérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, d'élever l'église vacante de Ratisbonne au rang d'église archiépiscopale permanente, et de conférer à son chef tous les droits dont jouissoit, en cette qualité, l'ancien archevêque de Mayence. Quant aux portions de l'ancien évêché de Ratisbonne qui ont passé sous la domination séculière d'autres princes, nous confirmons l'archevêque dans l'administration ecclésiastique de ces parties, provisoirement et jusqu'à la publication d'autres dispositions qui y seront relatives. Nous soumettons, en outre, à la nouvelle église métropolitaine de Ratisbonne, comme suffragans, ceux des évêques et leurs églises, qui, sur la rive droite du Rhin, étoient autrefois soumis à la juridiction des archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg, sous la restriction que le nouvel archevêque de Ratisbonne se pourvoira à cet égard du consentement des archevêques de Trèves et Salzbourg, encore existans, et de celui du grand chapitre de Cologne. Nous chargeons en même temps le nouvel archevêque de Ratisbonne d'établir un nouveau chapitre métropolitain, et de rédiger ses constitutions, aussitôt qu'il sera possible, pour être soumises ensuite à notre sanction et ratification suprême. Aussi long-temps cependant que ce nouveau chapitre ne sera point pourvu des statuts nécessaires, nous voulons qu'il ne soit introduit aucune innovation qui pourroit porter préjudice aux chanoines de Mayence et de Ratisbonne. Dès que le chapitre métropolitain sera établi, il jouira du droit de nommer, en cas de vacance, à l'archevêché de Ratisbonne, confor-

mément aux droits et statuts de l'église métropolitaine de Mayence, qui reste supprimée. Si néanmoins il arrivoit que le siège de Ratisbonne devint vacant avant la nouvelle organisation du chapitre métropolitain, nous voulons que dans ce cas les membres de l'ancien chapitre de Mayence procèdent seuls à cette nomination, etc. ».

Donné à Paris, le 1<sup>er</sup>. février 1805 ».

— Le corps du R. P. Gruber, général des Jésuites, a été transféré de Pétersbourg à Poloszk, où il a été enterré dans le principal collège des Jésuites. Le défunt avoit désigné dans son testament le R. Père Antoine Lustig, allemand, pour vicaire-général de la société de Jésus, jusqu'à l'élection d'un nouveau général qui doit avoir lieu dans l'assemblée qui se tiendra à cet effet, à Poloszk.

**SAINT-GALL.** Le corps législatif de ce canton vient enfin, sur la proposition du gouvernement, de déterminer d'une manière précise et irrévocable, l'emploi des biens de la ci-devant abbaye de Saint-Gall. Ce règlement qui étoit attendu avec impatience, et qui pourvoit aux besoins du culte et de l'instruction, avec autant de sagesse que de générosité, a été accueilli par le public avec l'approbation la moins équivoque, et a produit le meilleur effet dans tout le canton.

Comme il est de la plus grande importance  
pour



pour sa tranquillité, et on peut dire pour celle de la Suisse, et qu'en fixant le sort des anciens membres du chapitre de Saint-Gall, il met fin aux incertitudes qui agitoient les esprits et inquiétoient les amis de l'ordre, il sort de la classe des ordonnances locales qui n'ont d'intérêt que pour les pays qu'elles concernent, et mérite l'attention de tous ceux qui désirent l'affermissement des bases sur lesquelles reposent aujourd'hui la tranquillité et le bien-être renaissant de la confédération suisse.

Il est digne de remarque, que les membres des autorités suprêmes ont non-seulement consenti sans difficulté, mais proposé eux-mêmes avec instances, d'appliquer les biens de l'ancien couvent particulièrement aux besoins du culte et des paroisses catholiques. Voici la substance de la loi rendue sur cet objet, dont nous ne faisons qu'abrégé le texte, sans changer les expressions :

« Les conseillers d'Etat du canton de St.-Gall, considérant que l'abbaye de Saint-Gall a été déclarée par le gouvernement helvétique légalement abolie, et qu'elle en a été traitée comme bien d'Etat immédiat, pour s'être déclarée réfractaire contre lesdites lois et ordonnances; que l'abbé et le chapitre ont été solidairement en possession de la souveraineté de leurs ci-devant

Etats, et qu'ils ont été un institut autant politique que religieux; que l'abbaye de Saint-Gall, par sa rénitence contumace de rentrer dans l'ordre légal, et par la pertinacité de ses prétentions contre la liberté et l'indépendance du peuple, contre la paix de Lunéville, et contre l'acte de médiation lui-même; enfin, qu'en disposant du restant de ses biens, il doit être rendu hommage aux principes de la justice et de la piété, et qu'il est également équitable et analogue à l'esprit fraternel qui règne dans ce canton d'avoir égard aux besoins religieux et moraux de la partie catholique des habitans, proposent la loi suivante :

1°. Il sera fait préalablement une séparation des biens souverains et religieux de l'abbaye; les premiers seront incorporés au domaine de l'Etat, et il sera disposé des seconds ainsi qu'il suit:

2°. Les dettes de la ci-devant abbaye seront liquidées sans retard, et l'on mettra des termes possibles et équitables pour leur paiement. Tous les biens de l'abbaye serviront d'hypothèque générale. . . . ;

3°. L'église monastériale restera l'église principale du canton; son trésor ne pourra jamais être distrait de son service religieux; ce service sera fondé suffisamment, solidement et avec toute la décence convenable. Il y sera annexé un séminaire de prêtres, et les séminaristes contribueront à rendre le service divin plus solennel; ils fourniront aux vicariats et ils seront instruits par des prêtres distingués dans les sciences et les devoirs de leur vocation. . . . ;

4°. Les revenus de toutes les cures catholiques seront portés à une congrue plus décente, d'après les principes que la loi établira. . . . ;

5°. Tous les conventuels actuels de l'abbaye qui se soumettront aux lois, recevront une sustentation solide et décente, soit par des places convenables que le gouvernement leur accordera, soit par des pensions qui seront décrétées d'après un principe uniforme. . . . .

Les fonds nécessaires pour les pensions seront soumis à une administration particulière, et il n'en pourra être disposé, lorsque leur besoin diminuera ou cessera, que par la loi, et encore pour des besoins religieux et moraux de tous les catholiques du canton ;

6°. Tout le restant du bien sera employé, d'après les principes que la loi établira, en partie pour des institutions d'instruction publique des catholiques, et en partie pour soutenir les écoles et les établissemens de pauvres dans toutes les communes catholiques du canton, etc. ».

Le grand-conseil du canton, après avoir délibéré mûrement sur le projet de loi, l'a adopté et érigé en loi le 8 mai, et le même jour le petit conseil l'a fait munir du grand sceau du canton et publier de la manière usitée.

---

ROME. Le souverain Pontife est arrivé ici le 16 mai, à quatre heures et demie du soir, au milieu d'une foule immense de tout rang et de tout état qui se pressoit sur son passage. Toutes les cloches de la ville et le canon du château Saint-Ange annoncèrent son arrivée. Jamais entrée ne fut plus solennelle. La route par laquelle il entroit ve-

noit d'être réparée, sablée, jonchée de feuilles et de fleurs. On avoit ouvert à travers la tour carrée qui masque l'entrée du *Ponte-Molle*, un arc de triomphe, et S. S. est la première personne qui y est passée. Elle remarqua au nombre des premières voitures qui bordoient la route, celle de la légation de France. Elle lui envoya, avec sa bénédiction, un regard d'intérêt et de bonté. Tout le peuple se mettoit à genoux sur son passage. Un corps de troupes à cheval ouvroit la marche. Dans la première voiture étoit le majordôme et quelques officiers de S. S. La voiture du S. Père venoit ensuite. MM. les cardinaux de Pietro et de Bayane étoient avec lui. MM. de Brigode, du Rosnel, et un officier de S. S. étoient dans une troisième voiture, et le cortège étoit fermé par la garde d'honneur de S. S. Il est inutile de raconter ici les acclamations qui retentissoient de toutes parts. Lorsque le Pape entra à St. Pierre, le cardinal d'Yorck, vieillard de 80 ans, et archiprêtre de St. Pierre, le reçut sur la porte de la Basilique, à la tête du sacré collège et du chapitre. La musique exécuta le *Te Deum*. La bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée solennellement au peuple, qui étoit accouru de toutes parts, et qui ne pouvoit contenir sa joie. S. S. sortit ensuite pour aller dans ses voitures au palais de Monte-Cavallo où elle réside. A la première heure de la nuit toute la Basilique de St. Pierre fut illuminée au même instant. Une heure après, on tira au château Saint-Ange un feu d'artifice, connu sous le nom de la *Girandole*, qui fut aux frais de la noblesse, jalouse de donner en cette occasion une preuve particulière de son amour et de son respect pour son souverain. Il y eut gala dans les appartemens du sénateur de Rome, résidant au Capitole.

— M. della Torre , ancien archevêque de Sassari en Sardaigne , depuis évêque d'Acqui , est nommé à l'archevêché de Turin , vacant par la démission de M. de Buronzo. M. della Torre ( de la Tour ) , est le même que celui dont nous avons parlé dans le dernier cahier , et auquel les habitans d'Acqui ont fait une réception si flatteuse , à son retour de Paris.

— M. l'abbé de Broglie , aumônier de S. M. I. est nommé évêque d'Acqui.

---

*Retraite pour la première Communion (1), rédigée par  
M<sup>me</sup>. Antoinette Legroing.*

L'esprit des femmes est dans leur cœur. De là cette sensibilité , cette finesse de goût , cette délicatesse d'expressions qui distinguent leurs ouvrages littéraires. Destinées à faire les délices de la société , leurs qualités atteignent presque à la perfection , lorsque leur tendresse a la religion pour objet. Alors de leur part ce n'est plus de l'esprit , ce sont des traits héroïques de vertu ; ce ne sont plus des charmes , ce sont des actes continus de charité. Le malheur est le domaine de cette reine des vertus. Les enfans surtout forment la plus belle partie de l'apanage des femmes , et voilà pourquoi elles réussissent davantage à former leur esprit et leur cœur. Madame Legroing , ancienne chanoinesse de l'Aveone , auteur de l'Essai sur l'Education des

---

(1) 1 vol. in-12 ; prix , 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris , chez l'auteur , rue Saint-Sébastien , no. 27 , près le boulevard du Temple ; chez M<sup>me</sup>. veuve Nyon , rue du Jardinnet , et chez Le Clerc.

femmes, et actuellement à la tête d'un établissement consacré à l'éducation de jeunes demoiselles, a recueilli dans un seul corps d'ouvrage, d'après l'Écriture sainte, les Actes des martyrs, les Pères de l'Église et l'Imitation de J. C. tout ce qu'ont écrit de mieux sur cette matière les maîtres de la vie spirituelle. Dans les six jours qui comprennent la *Retraite* que nous annonçons, lectures, méditations, prières, aspirations, actes d'amour de Dieu, pratiques et résolutions, tout y touche, élève et nourrit l'ame des jeunes personnes qu'on dispose à la première communion. Ainsi son ouvrage, dont l'utilité ne tardera pas à être généralement reconnue, ne sauroit trop se recommander au zèle de tous les ministres de la religion, et des personnes préposées pour l'instruction de la jeunesse.

---

*EXERCICE sur l'Histoire sainte, donné dans une pension de jeunes demoiselles, le 26 août 1801 : extrait des écrits de Bossuet, de Fénelon et de Pascal ; par Madame de Saulieu (1).*

Encore un ouvrage que vient de faire paroître une femme de beaucoup d'esprit, dont le zèle est également consacré à l'éducation de la jeunesse. Il paroît d'abord que c'est une bien forte nourriture pour des enfans qu'un exercice extrait des passages de Bossuet, de Fénelon et de Pascal. Mais outre que le propre des grands hommes est de se faire entendre à tous les âges, et de réunir à la fois la simplicité avec la profondeur, notre institutrice, en abeille diligente a su n'y prendre que ce qui

---

(1) 1 vol in-12; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez la veuve Nyon, rue du Jardinot, n<sup>o</sup>. 2, et chez Le Clere.

pouvoit convenir plus particulièrement à former le miel destiné à ses jeunes élèves. Car ce ne sont pas des savantes qu'elle se propose de faire, mais de vraies mères de famille, aux yeux desquelles tous les talens du monde ne valent pas une seule vertu. « Si ce n'étoit pas à vous et pour » vous que j'écris, leur dit-elle, on pourroit s'attendre à » trouver des règles sur l'éducation dans l'ouvrage d'une » femme qui consacre sa vie à cette intéressante fonction. » Mais comment me permettre de donner des leçons, lorsqu' » que chaque jour je demande des avis. Vous aimer, vous » tenir lieu de mère, ne m'occuper que de votre bonheur, voilà » toute ma science. Vous trouverez ici, mes tendres amies, » ce que nous disons dans ces douces conversations, qui » ressemblent davantage aux épanchemens de l'amitié, » qu'aux graves leçons d'une institutrice ».

Ce peu de paroles suffisent pour faire connoître et le style de l'ouvrage et l'esprit de l'auteur, et le succès que l'on doit attendre d'une éducation fondée sur de pareils principes.

---

*Géographie universelle, suivie d'un Traité sur la sphère;*  
par le P. Buffier (1).

Comme la Géographie du P. Buffier, corrigée telle qu'elle a été publiée en 1786, est reconnue pour un des meilleurs

---

(1) Nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et assortie à l'état géographique et politique actuel du globe terrestre, enrichie de 23 cartes: édition conforme à celle de 1786, avec un supplément, contenant les divers changemens qui ont eu lieu depuis cette époque, par M. l'Abbé D\*\*\*. S\*\*\*: 1 gros vol. in-12 de plus de 500 pages; prix, 3 fr. 60 c. et 4 fr. 90 c. franc de port.

Supplément à la géographie du père Buffier, servant de supplément à toutes celles publiées avant la révolution, contenant les changemens arrivés, tant en France, en Allemagne, et en Italie,

livres élémentaires de cette science , on a cru , pour en conserver l'utilité , devoir y faire un supplément , qui contient les changemens arrivés depuis la révolution de 1789. Ce supplément est d'autant plus nécessaire , que la révolution a substitué , surtout pour l'Empire François et la république italienne , d'autres divisions de territoire et d'autres dénominations , qui ont remplacé celles qui avoient été en usage depuis un temps immémorial. Pour connoître donc l'état présent des choses , suivre les événemens que l'histoire présente , et que les feuilles publiques nous retracent tous les jours , il faut nécessairement s'appliquer à connoître la géographie sous les dénominations dont on se sert aujourd'hui dans toutes les pièces publiques. C'est pour en faciliter la connoissance qu'on a fait ce supplément : on a tâché de le rendre le plus méthodique qu'il a été possible ; et pour cela on a indiqué ordinairement d'où se prend chaque nom des départemens , quelle est la partie de l'ancienne géographie qui correspond à la nouvelle dénomination , afin qu'on puisse se représenter d'abord où chaque département se trouve.

Pour rendre ce supplément encore plus utile , on y a joint une carte de la France distribuée en départemens , avec leurs noms et ceux de chaque ville chef-lieu ; et une autre carte de la partie septentrionale de l'Italie , selon ses nouvelles divisions et dénominations.

---

que dans le reste de l'Europe et les autres parties du globe terrestre , avec la carte de la France , divisée en 108 départemens , et la carte de l'Italie septentrionale selon ses nouvelles divisions et dénominations ; par M. l'abbé D. S. Ces deux ouvrages se trouvent à Liège , chez Lemarié , libraire ; et à Paris , chez Ch. Villé , libraire , rue Haute-Feuille , no. 5 , et au bureau des Annales , in-12 ; prix , 1 fr. 20 c. et 1 fr. 40 c. franc de port.



*ELOGE de M. A. de Noé, ancien évêque de Lescar, mort évêque de Troyes, et désigné cardinal ; ouvrage qui a été couronné par le musée de l'Yonne et la société académique de l'Aube réunis.* Par J. Ch. J. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée impérial, membre de l'Athénée des Arts, de celui des Étrangers, etc., ci-devant professeur de belles-lettres dans l'université de Paris (1).

L'auteur de cet éloge est déjà connu par plusieurs écrits estimables, qui annoncent une saine littérature ; et l'on peut dire qu'il ne s'est pas démenti dans ce nouvel essai. On y reconnoît une plume exercée, un goût sûr, un style sage ; et le public éclairé n'a pu qu'applaudir au jugement qui lui a décerné la palme. Il a surtout montré son talent par le parti qu'il a su tirer d'un sujet assez ingrat : car enfin, l'éloge d'un évêque d'un petit diocèse,

---

(1) A Paris, chez Le Normant, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et chez Le Clere ; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 60 c. franc de port.

3.

1805.

N 2

qui n'a jamais joué aucun rôle, ni dans les affaires de l'Eglise, ni dans celles de l'Etat; qui n'a composé que deux discours oratoires, peu connus; qui n'a paru en chaire dans aucune occasion importante; cet éloge, dis-je, n'a pas de quoi tenir le panégyriste à une certaine hauteur. Il est vrai que les efforts qu'il a fait pour s'y élever, n'ont pas toujours été assez heureux; et il a trop souvent oublié que l'exagération manque presque toujours son but, et qu'il doit y avoir une mesure en tout, même dans un éloge académique. M. de Noé eut des talens et des vertus : il réunit aux qualités d'un esprit cultivé, les qualités aimables du cœur. Il fut chéri dans son diocèse, et il le méritoit : il y fit du bien, et ce bien exige de la reconnaissance. Président, en qualité d'évêque de Lescar, des Etats de Béarn, il y montra le zèle d'un citoyen et les lumières d'un administrateur; député à l'assemblée constituante, il y fit paroître le courage d'un évêque, et mérita de partager l'honorable exil de ses confrères. Réfugié en Angleterre, il y suivit l'exemple de ses compagnons d'infortune, qui honorèrent par leur résignation et leurs vertus le nom françois et l'épiscopat catholique. C'est un hommage que la justice oblige de lui rendre. Mais il ne faut pas aller plus loin,

et sortir de ce cercle, sous peine de passer pour un louangeur, bien plus que pour un panégyriste : rien n'est beau que le vrai : et M. de Lancival est plus fait qu'un autre pour ne pas s'écarter de ce principe fondamental en littérature comme en morale. L'exagération dans l'éloge n'est pas moins contraire au bon goût, que l'excès dans la critique. Elle tient le lecteur en garde, et rien n'est plus fait pour refroidir l'admiration que l'on veut inspirer. L'orateur auroit sans doute mieux servi la gloire de son héros, si au lieu de lui donner une stature colossale, il l'eût montré dans ses justes proportions.

Il envisage l'éloge de M. de Noé sous un double rapport, comme sa vie a été partagée en deux époques bien distinctes. « Après l'avoir vu, dit-il, modeste dans la prospérité, effacer l'éclat de ses titres par l'éclat de ses vertus, on le verra grand dans l'adversité, échanger ses titres pour des vertus nouvelles, et trouver dans le malheur même le moyen de faire encore des heureux ».

Cette division est naturelle. Mais l'auteur auroit pu se dispenser de nous apprendre qu'il auroit pu diviser autrement son discours, en envisageant d'abord ses grandes vertus, et en-

suite ses grands talens, et d'ajouter : mais *pourquoi diviser ce que la nature avoit uni*. Petite pointe d'autant moins faite pour M. de Lancival, qu'il sait parfaitement que l'éloquence divise tous les jours ce que la nature réunit, sans que personne s'avise de lui demander le *pourquoi*.

Il nous montre M. de Noé, venant dans la capitale à l'âge d'environ vingt-cinq ans, pour y refaire sa rhétorique sous l'illustre *le Beau*, qui florissoit alors dans l'université; et il nous dit à ce sujet : « Notre futur Chrysostôme ne » rougissoit pas d'être encore écolier à un âge » où tant d'autres se parent du titre fastueux » d'auteur, et rêvent déjà leur immortalité. » Comme il ne vouloit pas que la sienne fut un » rêve, il s'efforçoit de lui donner une base so- » lide ». Il y a encore ici un autre petit jeu d'esprit, et même une petite contradiction : car si M. de Noé ne vouloit pas que son immortalité fut un rêve, il rêvoit donc à son immortalité; ce que sans doute l'auteur ne vouloit pas dire, puisqu'il vouloit dire le contraire. Ce sont au reste ici de très-légères taches, et les seules peut-être qui existent dans tout l'ouvrage.

M. de L. presque aussi amateur du grec que M<sup>me</sup>. Dacier, trouve qu'aucun de nos orateurs, pas même Bossuet; n'ont égalé Démosthène. Ju-

gement qui sans doute trouvera beaucoup de contradicteurs , et que nous sommes loin d'admettre : mais oubliant bientôt qu'il a fait cet aveu, il n'en dit pas moins que M. de Noé, « es- » sayant tour à tour le pinceau d'Isocrate et la » foudre de Démosthène , parvint à rivaliser de » grâce et d'énergie avec ces modèles antiques ». Ce qui sans doute est très-honorable pour l'évêque de Lescar , mais ce qui nous semble un peu fâcheux pour le grand Bossuet.

Non moins passionné pour le latin que pour le grec , M. de Lancival assure que nos plus grands écrivains françois *sont loin encore d'égal*er l'*intraduisible* Cicéron. Cependant il ajoute aussitôt après , en parlant de l'évêque de Lescar , « il croyoit à la possibilité d'égaler nos » modèles , en les imitant , et de vaincre quel- » quefois nos rivaux avec leurs propres armes, » Quand on a lu les ouvrages de M. de Noé , on » n'est pas tenté de le contredire ». D'où il s'en- suit que M. de Noé a égalé Démosthène et Cicéron en les imitant. Certes , nous ne contredirons pas l'évêque de Lescar , qui sans doute n'eût jamais cette prétention ; mais nous contredirons son panégyriste , qui lui accorde si généreusement ce qu'il refuse à Bossuet , à Fléchier et à Massillon.

Écoutez encore M. de Lancival. « Une circonstance heureuse et brillante, dit-il, lui a permis de lutter avec un de nos plus éloquens orateurs, et les aristarques de ce temps-là, qui valaient bien ceux du nôtre, ont prononcé, sans compromettre leur goût, que Massillon (Massillon!) n'avoit fait qu'ébaucher le magnifique tableau exécuté en grand par l'évêque de Les-car. On devine que je veux parler du fameux discours sur la bénédiction des drapeaux, et ce discours suffiroit, à mon avis, pour établir les droits de l'orateur à l'immortalité ».

Nous pensons aussi que M. de Noé a exécuté en grand ce que Massillon n'avoit fait qu'ébaucher, c'est-à-dire, qu'il a donné à son sujet plus d'étendue, et qu'il l'a embrassé sous plus de faces; et les aristarques, dont parle le panégyriste, n'ont pas voulu dire autre chose. Il arrive tous les jours qu'un orateur, même ordinaire, développe davantage le même sujet, qu'un grand orateur n'aura fait qu'ébaucher, et il y a tel supérieur de séminaire qui aura fait une conférence ecclésiastique plus approfondie que telle autre conférence de Massillon, sans qu'il croie pour cela trancher du Massillon. On voit qu'il ne tient pas ici à M. de Lancival que l'évêque de Clermont ne baisse pavillon devant l'évê-

que de Lescar. Ce discours *fameux* est un bon ouvrage où se trouvent plusieurs morceaux brillans ; mais il *n'établit* aucun droit à l'*immortalité* : et si le jugement du panégyriste étoit vrai, il faudroit tout au plus en conclure qu'il est possible de l'acheter à bon marché.

La même exagération se fait remarquer dans le jugement qu'il porte sur le discours dont M. de Noé fut chargé pour l'ouverture de l'assemblée du clergé de France en 1785. « Ce discours, dit-il, ne fut point prononcé. Je n'en rapporterai pas les raisons, parce que l'éloge d'un homme vertueux n'a pas besoin de s'étayer de la satire du vice ; mais il a été imprimé depuis ( en 1788 ), et l'éloquence a pu compter un chef-d'œuvre de plus ».

M. de Lancival auroit peut-être mieux fait de nous faire connoître les raisons qui empêchèrent M. de Noé de prononcer son discours pour lequel l'assemblée du clergé l'avoit choisi, parce que les lecteurs auroient pu en juger, et que d'ailleurs il eut par-là accablé davantage *le vice*, et donné un nouveau lustre à l'éloge de *l'homme vertueux*. Mais n'en déplaise à l'orateur, *le vice* n'entra pour rien dans cette affaire, et le clergé qui ne jugea pas à propos de laisser prêcher M. de Noé, n'est nullement *le*

*vice.* Ce discours est sur l'état futur de l'Église. Les promesses qui lui sont assurées, et les malheurs dont elle est menacée, en forment la division : mais le fonds porte presque tout entier sur deux opinions connues dans l'Église, l'une sur la future conversion des Juifs, l'autre sur un avènement intermédiaire, enseigné par quelques théologiens : les Juifs convertis convertiront le monde ; et le second avènement de J. C. éprouvera et purifiera la terre. Ce sera un jugement de rigueur et de miséricorde tout ensemble, qui précédera d'un long intervalle le jugement universel. La conversion des Juifs aura lieu à l'époque du second avènement, et ne doit pas être renvoyée à la fin du monde ; et les fléaux qui se lisent dans les Ecritures ne doivent pas être appliqués aux approches du jugement universel, mais à l'époque du second avènement. C'est dans ces deux opinions réunies que M. de Lescar puise tout le fondement de nos craintes et de nos espérances, relativement au sort de l'Église : ces opinions sont sans doute tolérées ou si l'on veut permises ; mais sont-elles assez autorisées et assez respectables pour être mises dans la bouche d'un évêque annonçant la parole divine à l'assemblée des évêques ? Est-il convenable de fonder un



discours de cette nature sur de pures opinions? et moins encore de les transformer en principes?

M. de Lencival appelle ces deux opinions *une espèce de problème religieux*, et il a raison; mais il ne faut point de problème dans un discours où l'orateur combat l'esprit irréligieux qui veut tout résoudre en problème. Ce n'est pas dans un discours où l'on se propose de tonner contre l'amour des nouveautés, qu'il convient de s'écarter des règles ordinaires de l'enseignement, et de viser à la singularité; et ce n'est point en s'appuyant sur des systèmes théologiques qu'on peut combattre utilement le goût des systèmes philosophiques; c'est ôter au contraire à la morale tout son nerf, et à la divine parole sa véritable autorité. Il y a d'ailleurs dans ce discours une censure peut-être trop chagrine des saints du Seigneur; censure qui pouvoit paroître manquer d'opportunité, et qui peut-être auroit pu produire un effet tout contraire à celui que se proposoit dans cette occasion le zèle de M. l'évêque de Lescar. Ces raisons seules, sans parler de plusieurs autres que connoissent les lecteurs instruits, et qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre à ceux qui ne le sont pas, sont plus que suffisantes pour expliquer comment ce discours n'eut

pas lieu, sans qu'il soit nécessaire de *s'étayer de la satire du vice.*

Notre panégyriste, toujours prodigue d'épithètes, nous en fait d'un trait de plume *un chef-d'œuvre d'éloquence* : il l'appelle un ouvrage *sublime et prophétique*. La vérité est qu'il renferme quelques beautés : qu'il y a des morceaux qui ne seroient pas désavoués par les meilleurs écrivains, et que le style en est toujours noble et souvent fort. Mais il pèche par l'ordonnance et une certaine confusion dans les idées. Il y règne une certaine obscurité qui n'est pas la profondeur, mais qui tient à la nature même des opinions qu'il développe. On éprouve en le lisant, une certaine contention pénible que ne fait jamais éprouver la véritable éloquence, surtout dans la seconde partie, qui est presque apocalyptique. Défaut essentiel dans un ouvrage qui étoit fait pour être prononcé en chaire. Car s'il fatigue les lecteurs, qu'auroit-ce été des auditeurs ?

Il y a cependant beaucoup plus de mérite dans cette seconde partie que dans la première. La peinture surtout que l'orateur y fait de nos scandales, tristes présages de nos malheurs, a fixé l'attention de M. de Lancival, et elle mérite d'autant plus de fixer celle de nos lecteurs, qu'é

tant un des endroits les plus saillans du discours , elle leur donnera une juste idée du talent de l'orateur.

« Un mal contagieux s'est répandu dans nos contrées , mal funeste , poison subtil qui s'insinue dans les ames , qui aveugle les esprits , corrompt les cœurs , et qui , si vous n'arrêtez ses progrès par les plus sages précautions , soutenues par la faveur du ciel la plus insigne , infectera toute la masse , et finira par dissoudre toute société religieuse et politique.

» Des hommes orgueilleux d'un faux savoir , ennemis de toute domination , se sont élevés contre Dieu , contre son Christ et son Eglise , contre toutes les lois , et pour briser plus sûrement un joug qui les fatigue , pour renverser des idées reçues qui les importunent , pour abrégér l'étude de la science , et d'un seul mot couper court à toute discussion , ils ont fini par dire : Mortels , écoutez vos maîtres : ils viennent vous apprendre qu'il n'y a point de Dieu. Intéressés à les croire , des hommes foibles et déjà vaincus par leurs passions , se sont laissés aller à leurs paroles. Bientôt ces nouveaux disciples sont devenus de nouveaux maîtres ; les plus ardens et les plus téméraires d'entr'eux ont été les plus suivis par leurs semblables. De la capitale , où il a d'abord paru , le mal a gagné les provinces ; des villes il a passé dans nos campagnes ; des pères , par une succession malheureuse , il s'est transmis aux enfans qui en ont fait la portion la plus précieuse de leur héritage ; accru et fortifié , à mesure qu'il s'est éloigné de sa source , quelques générations ont fait perdre de vue son origine , et lui ont acquis le mé-

rite et le crédit de l'antiquité. On avoit mis en question long-temps, s'il étoit possible qu'il y eût de véritables athées : grâces à notre siècle, le problème est résolu, et nous voyons tous les jours des hommes nés, conçus, nourris dans l'athéisme, vivre sans Dieu, sans loi, sans remords, et mourir froids et endurcis, comme ils ont vécu ; et l'on sera surpris que les hommes d'aujourd'hui ne veuillent vivre que pour eux ! que les pères négligent leurs enfans, que les enfans méconnoissent leurs pères, que les liaisons du sang perdent tous les jours de leurs droits ! et l'on se plaindra qu'il n'y a plus de patrie, comme il n'y a plus de famille ; que les corps et les esprits dégénèrent, que les sciences et les arts déclinent, que les chefs-d'œuvre en tout genre deviennent rares, et les vertus héroïques encore plus ! Et comment en seroit-il autrement ? Des hommes qui n'ont qu'un instant à vivre ne doivent pas se partager : si le bien, si le mal n'est qu'un nom ; si le juge qui les voit ne les punit ni ne les récompense ; si cet être, quel qu'il soit, n'existe même pas, quel prix, pour le présent ou pour l'avenir, proposerez-vous à l'homme, pour le payer de ses sacrifices et de ses travaux ? Il sait que, pour qui va cesser d'être, le présent bientôt ne sera plus, et que l'avenir ne sera jamais. Ce n'est pas tout ; des gens de bien, qui devraient avoir horreur de ces maximes, écoutent les docteurs qui les débitent, vantent leur savoir, admirent leur courage, envient leur sécurité, se rapprochent tous les jours de leurs idées, de leurs mœurs, de leur langage, se dégoûtent enfin des objets de la foi, et, traînant avec ennui un foible reste de christianisme, semblent n'attendre que le moment de la tentation pour s'en défaire, comme les

apostats n'attendent que la présence et le signal du tentateur , pour se livrer aux derniers excès.

» Si , dans ces circonstances , il s'élevoit un homme revêtu de puissance et d'adresse , un homme qui réunit tous les caractères et tous les dons qui en imposent le plus aux hommes , et que , l'audace sur le front , le blasphème à la bouche , il parût parmi nous , et tentât de consommer , en un jour , le mystère d'iniquité qui s'opère depuis les premiers siècles , quel obstacle trouveroit-il ? Ah ! je vois ses nombreux partisans se réjouir en voyant approcher leur maître ; je les vois accourir , sur ses pas , dans nos temples , renverser nos autels , en arracher les prêtres , les lévites occupés du sacrifice ; pénétrant dans l'enceinte sacrée , je les vois appeler à grands cris cette foule de demi-croyans rassemblés moins par le zèle que par l'usage ; et dans ce temple , déshonoré déjà par leur culte hypocrite , les inviter à rejeter bien loin un fantôme de religion qu'ils ne supportent qu'avec peine ; je les vois porter une main sacrilège sur les ornemens du sanctuaire , se charger avidement de leurs dépouilles , fermer les portes de la maison de Dieu ou en changer la destination , poursuivre au dehors leur victoire impie , et dans leur triomphe et leurs festins , insulter à nos douleurs , et , par des libations impures , profaner ces coupes et ces vases consacrés par la célébration de nos mystères les plus redoutables ».

On reconnoît dans ce morceau une touche mâle et ferme. Il prouve , non que M. l'évêque de Lescar est , suivant les expressions de son panégyriste , *le Chrysostôme françois , le rival*

*de Chrysostôme* et même de *Démosthène*; non qu'il faut *le nommer après les évêques de Meaux, de Nismes et de Clermont*; mais que ce discours, ainsi que celui sur *la bénédiction des drapeaux*, peuvent être ajoutés à cette foule de bons discours dont s'honore plus ou moins la chaire chrétienne.

---

*MORCEAUX choisis des meilleurs poètes françois, désignés par la commission d'instruction publique, pour la classe des belles-lettres des Lycées (1).*

*Ces morceaux choisis* sont *Esther*, *Athalie*, le *Misanthrope*, le 7<sup>e</sup>. chant de la *Henriade* et *l'Art poétique*, ce qui veut dire que les poètes françois qui figurent dans ce recueil sont *Racine*, *Molière*, *Voltaire* et *Boileau*. On a été surpris de n'y pas trouver notre grand *Corneille*, qui en vaut bien un autre; et qu'on n'ait pas jugé dignes d'être mis sous les yeux de nos jeunes gens, les morceaux véritablement classiques dont étincellent les belles pièces des

---

(1) Un vol. in-12. A Paris, chez Le Normant, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

Horaces, de Polieucte et de Cinna. On ne l'a pas moins été de voir que Boileau ne s'y trouve placé qu'après tous les autres, et qu'on n'ait pas commencé par l'*Art poétique* de cet oracle du goût, la leçon et le précepte devant naturellement passer avant l'exemple. Mais ce qui est plus que surprenant, et ce qui doit particulièrement intéresser nos lecteurs, c'est que des hommes préposés à l'instruction publique, aient placé dans cette collection le 7<sup>e</sup>. chant de la *Henriade*, plein de maximes immorales et anti-religieuses, plus propres à corrompre le cœur des jeunes gens qu'à orner leur esprit. C'est une opinion assez reçue qu'il n'y a rien dans la *Henriade* qui offense la religion. Les entortillages dont le poëte s'est servi; les notes hypocrites dont il a surchargé son ouvrage; la manière assez exacte dont il rend certains dogmes de l'église romaine; enfin certains passages qui lui sont même favorables, tout cela, dis-je, avoit accredité cette opinion. Cependant la plus simple attention suffit pour se convaincre combien peu elle est fondée, et combien il falloit d'assurance, pour ne pas dire d'audace, à Voltaire, pour prétendre dans son *idée sur la Henriade*, que ce poëme ne respire que l'amour de la religion, et qu'il se flatte de n'y donner

à cet égard aucune prise à la censure. Car outre ces invectives éternelles contre le pape, le clergé, les moines, cette confusion perpétuelle du fanatisme avec la religion, ces déclamations usées sur les maux prétendus qu'a causé l'Évangile, très-faites pour donner prise à la censure : outre cette affectation de donner toujours l'avantage aux protestans sur les catholiques, affectation non-seulement injuste, mais encore inconvenante, puisque le vrai but du poëme est le triomphe de la religion catholique; qui peut ne pas s'apercevoir que l'indifférence religieuse y domine de toutes parts, et qu'elle en forme presque toute la partie morale? Mais ce système d'impiété n'est nulle part plus développé que dans le 7<sup>e</sup>. chant, où le poëte, tour à tour théologien et philosophe, catholique et pyrrhonien, change à son gré les saints en incroyans et les incroyans en saints.

Que signifie, par exemple, cette tirade philosophique dans la bouche d'Henri IV?

Quel est, disoit Henri, s'interrogeant lui-même,  
 Quel est de Dieu sur eux (les payens) la justice suprême?  
 Ce Dieu les punit-il d'avoir fermé leurs yeux  
 Aux clartés que lui-même il plaça si loin d'eux?  
 Pourroit-il les juger tel qu'un injuste maître,  
 Sur la loi des chrétiens qu'ils n'avoient pu connoître?

Non,



Non, Dieu nous a créés, Dieu veut nous sauver tous ;  
 Par-tout il nous instruit, par-tout il parle à nous ;  
 Il grave en tous les cœurs la loi de la nature,  
 Seule à jamais la même, et seule toujours pure.  
 Sur cette loi, sans doute, il juge les païens,  
 Et si leur cœur fut juste, ils out été chrétiens ».

Où Voltaire avoit-il pris que l'Eglise enseigne que les païens seront jugés sur la loi des chrétiens qu'ils n'ont pu connoître? N'est-ce pas contredire de gaieté de cœur la doctrine de saint Paul, qui dit expressément, que ceux qui ont vécu sans la loi, périront sans la loi? n'est-ce pas d'ailleurs oublier toutes les convenances que de faire dire à Henri IV, protestant, croyant par conséquent à la révélation, que *la loi de nature est seule toujours pure*, et lui donner par-là une opinion qui contredit ouvertement son catéchisme? ne t-ce pas mentir à l'histoire qui nous le peint flottant long-temps entre les deux religions, et ne se déterminant enfin à quitter la prétendue réforme que par un principe tout opposé à cette indifférence de culte que Voltaire lui fait prêcher; et sera-t on injuste envers lui, quand on dira qu'il outrage, à la fois, et la vérité et les règles de l'art?

Mais voyons s'il fera mieux prêcher saint Louis qu'Henri IV.

C'est cet être infini qu'on sert et qu'on ignore,  
 Sous des noms différens le monde entier l'adore.  
 Du haut de l'empirée il entend nos clameurs:  
 Il regarde en pitié ce long amas d'erreurs,  
 Ces portraits insensés que l'humaine ignorance  
 Fait avec piété de sa sagesse immense.

Il y a dans le premier vers une contradiction qui saute aux yeux : car comment *servir* un Dieu qu'on *ignore*? et si on l'ignore, comment sait-on que c'est *un être infini*? Qu'est-ce encore que ce long amas d'erreurs que Dieu prend en pitié? Si Dieu prend en pitié toutes les erreurs, quelle est donc la religion qui est bonne, et quelle est celle qui est mauvaise? quelle idée une telle maxime nous donne-t-elle de Dieu, qui ne regarde comme punissables que les crimes qui offensent les hommes, et ne prend qu'en pitié les erreurs qui l'offensent lui-même : d'où il faut inférer qu'un impie peut blasphémer tout à son aise : et quel est le jeune homme qui ne conclura pas, en lisant ce *long amas d'erreurs*, que puisque Dieu est si indifférent pour les erreurs de l'esprit, il ne sera pas plus rigoureux pour les foiblesses du cœur.

Non-seulement il y a une manifeste impiété dans cette morale; mais quelle bizarrerie et quelle inconvenance de la mettre dans la bouche

même de saint Louis? N'est-ce pas renverser une des principales règles de la poétique, que de faire ainsi débiter à un monarque aussi religieux, ce système philosophique qui ne fut jamais ni dans son esprit ni dans son cœur, et qui ne choque pas moins grossièrement la vérité que la vraisemblance?

Mais écoutons le *philosophe* saint Louis servir encore d'interprète à Voltaire.

Etes-vous dans ces lieux (les enfers) foibles et tendres cœurs,  
 Qui, livrés aux plaisirs et couchés sur les fleurs,  
 Sans fiel et sans fierté couliez dans la paresse  
 Vos inutiles jours, filés par la mollesse?

Ainsi c'est un saint que la religion a placé sur ses autels qui se fait l'apologiste des hommes de plaisir, et qui tout canonisé qu'il est, n'en canonise pas moins tous les enfans d'Epicure. Quelle belle leçon pour de jeunes gens! Avec quel transport tous les libertins, tous les *foibles et tendres cœurs* y applaudiront! Et comment des instituteurs ont-ils pu se résoudre à mettre sous les yeux de leurs élèves une pareille morale?

Mais cette espèce de doute, mis d'abord par le poète pour tempérer le scandale de cette doctrine licencieuse, est bientôt ôté par le ton positif qu'il fait prendre à saint Louis, qui ras-

sure aussitôt le bon Henri auquel ce doute seul  
fait couler des larmes.

« Ne crois point, dit Louis, que ces tristes victimes  
Souffrent des châtimens qui surpassent leurs crimes,  
Ni que ce juste Dieu, créateur des humains,  
Se plaise à déchirer l'ouvrage de ses mains :  
Non, s'il est infini, c'est dans ses récompenses :  
Prodigue de ses dons, il borne ses vengeances.  
Sur la terre on le peint l'exemple des tyrans,  
Mais ici c'est un père, il punit ses enfans :  
Il adoucit les traits de sa main vengeresse ;  
Il ne sait point punir des momens de foiblesse,  
Des plaisirs passagers, pleins de trouble et d'ennui,  
Par des tourmens affreux, éternels comme lui ».

Qui ne sent tout le danger et le venin de ce  
patelinage philosophique, qui ne tend à rien  
moins qu'à justifier tous les crimes, ou du moins  
toutes les foiblesses humaines ? et quel est le lec-  
teur religieux qui ne sente réveiller son indigna-  
tion en voyant ainsi ce modèle des rois, dont  
la foi étoit aussi vive que son ame étoit pure, dont  
la conscience étoit aussi timide que son caractère  
étoit ferme, transformé, par une odieuse fiction,  
en un vil corrupteur des mœurs et en un brava-  
che insolent contre les jugemens de Dieu ?

Voltaire a imité dans ce 7<sup>e</sup>. chant, la des-  
cente d'Énée aux enfers, un des plus beaux en-

droits du poëte latin : mais du moins Virgile est toujours ici semblable à lui-même , toujours conforme à son sujet , aux personnages qu'il fait parler ; tandis que le poëte françois , moitié chrétien , moitié païen , est en perpétuelle contradiction avec les principes des deux héros qu'il met en action , avec la croyance de son pays , qui est aussi censée la sienne , avec cette religion même que son sujet lui fait une loi de respecter. D'ailleurs , Virgile ne balance pas à placer dans le Tartare , non-seulement les grands scélérats , les tyrans et les conseillers sinistres , mais encore les avarés , les voluptueux , les libertins , et surtout les sacrilèges , tels que les Titans qui voulurent escalader le ciel pour détrôner Jupiter ; l'impie Salmonée , qui voulut usurper les honneurs divins ; Tytius , rival des dieux , et tant d'autres philosophes audacieux qui revenus , mais trop tard , de leurs folles erreurs , s'écrient comme Thésée , pour l'instruction de l'univers :

*Discite justitiam moniti , et non temnere divos.*

Apprenez , ô mortels ! à être justes , et à ne pas mépriser les dieux.

Or , n'est-ce pas une chose assez plaisante que saint Louis soit moins sévère en morale que Virgile , et que le poëte païen l'emporte à cet égard sur le monarque chrétien.

Nous pourrions multiplier encore nos citations; mais celles que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, sont plus que suffisantes pour démontrer que le 7<sup>e</sup>. chant de la *Henriade* est non-seulement irrégulier, mais encore immoral. Nous pourrions en outre montrer que ce *morceau choisi* n'est nullement classique sous le rapport littéraire, quoiqu'on puisse le regarder comme le chef-d'œuvre de Voltaire. Il nous seroit facile de prouver qu'il est plein de vers foibles, d'épithètes parasites, de chevilles redondantes; que l'embarras du style s'y ressent trop souvent de celui des idées, la fausseté des expressions de la fausseté des maximes; et que rarement pur, quoique toujours brillant, il est d'autant moins fait pour servir de modèle aux jeunes gens non encore formés, qu'il est plus séduisant par ses défauts même. Mais nous croyons notre but rempli, celui de prévenir les pères de famille et les instituteurs auxquels le nom de la commission pour l'instruction publique pourroit en imposer, et qui seroient d'autant plus exposés à mettre légèrement entre les mains de leurs enfans ou de leurs élèves, le 7<sup>e</sup>. chant de la *Henriade*, qu'il est ici le compagnon d'*Esther*, d'*Athalie* et de l'*Art poétique*, c'est-à-dire, des plus beaux chefs-d'œuvre de la poésie française.

---

*BIBLIOTHÈQUE poétique de la jeunesse, ou Recueil de pièces et de morceaux de poésie, propres à orner l'esprit et à former le goût des jeunes gens sans nuire à leurs mœurs; par l'auteur du Mentor des enfans et de l'Ecole des jeunes demoiselles (1).*

Cette *Bibliothèque* n'aura pas l'inconvénient des *morceaux choisis* dont nous venons de parler, et on n'y trouvera rien qui ressemble au 7<sup>e</sup>. chant de la *Henriade*. L'auteur n'est pas un membre de la commission pour l'instruction publique, mais tout simplement un vertueux ecclésiastique, plein de goût et d'esprit, qui consacre tous ses loisirs à être utile à la jeunesse. Il est très-peu d'ouvrages de poésie que les jeunes gens puissent lire sans compromettre leur innocence; et c'est un vrai service à leur rendre que de leur offrir un recueil qui contienne tout ce qu'il y a de plus agréable et de plus moral dans nos poètes, sans rien offrir de ce qu'ils ont d'indécent et de dangereux. Telle est la *Bibliothèque* que nous annonçons. L'auteur n'y a rien

---

(1) Deux vol. in-12. A Paris, chez Onfroi et Le Clere, libraires; et à Lyon, chez Rusand et compagnie; prix, 4 fr. 50 c., et 6 fr. franc de port.

fait entrer des poésies de Rousseau, de Boileau et de La Fontaine, parce que leurs ouvrages sont entre les mains de tout le monde; ni aucune de nos poésies sacrées, parce qu'elles ont déjà été reproduites dans deux recueils de ce genre, *le Parnasse chrétien* et *la Voix du psalmiste*; mais il n'a oublié aucune de ces pièces qui, quoique connues de tous les gens instruits, n'en ont pas moins pour la jeunesse qui ne les connoît pas, tous les charmes de la nouveauté. Il a choisi de préférence toutes celles où la morale est embellie des grâces de la poésie: mais pour mettre plus de variété dans son recueil, il y a fait entrer des pièces de tous les genres, et il les a distribuées de telle manière, qu'après une ode ou un poëme, on trouve un conte ou une fable; qu'à une épître ou à une idylle, on voit succéder une romance, un sonnet ou une épitaphe; que des réflexions morales sont suivies de madrigaux, d'épigrammes, et même de vaudevilles: de sorte que les jeunes gens n'auront jamais, pour ainsi dire, le temps de s'ennuyer; et que si les pièces sérieuses fatiguent leur attention, ils en seront bientôt dédommagés par d'autres qui ne pourront que les amuser.

L'auteur, plein de candeur et de modestie, craint que les gens de lettres n'applaudissent pas en tout aux choix des pièces qu'il a fait, et



peut-être que toutes ne soient pas avouées par le bon goût; mais il n'en est aucune dont un jeune homme ne puisse profiter : et nous désirons d'autant plus le succès de cette petite encyclopédie poétique, que l'auteur nous en promet un troisième volume, si les deux premiers sont accueillis du public.

---

*INSTRUCTION de la jeunesse en la piété chrétienne*, par M. Ch. Gobinet; édition retouchée par un professeur de l'université de Paris, suivant le plan de M. Lhomond, professeur émérite de la même université (1).

Heureux temps que celui de M. Gobinet où *la jeunesse étoit instruite dans la piété*. Heureux siècle que celui où l'université de Paris étoit dans toute sa gloire, l'enseignement public dans toute sa pureté; où le cœur des enfans étoit encore plus soigné que l'esprit; où on ne leur donnoit pas de la métaphysique pour de la morale, et de la *morale universelle* pour de la religion; où la religion n'étoit point appelée le *culte*; où le culte n'étoit point appelé une opinion; où cette opinion n'étoit point livrée à la

---

(1) Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port.  
A Paris, à la Société Typographique, et chez Le Clerc.

discussion de tous les étourdis d'un collège; et où enfin les instituteurs donnoient à la fois le précepte et l'exemple. Nous aimons à penser que ces temps reviendront peu à peu, si nous en jugeons par les réformes qui se font chaque jour dans le système d'éducation, et qui sont toutes autant d'hommages rendus à la sagesse de nos pères, et par le soin qu'on a de faire revivre les ouvrages anciens consacrés à l'enseignement de la jeunesse. L'éditeur de celui-ci a jugé avec raison le moment favorable pour le faire reparoître. Il nous apprend comment il fut porté par le célèbre M. Lhomond à retoucher le style de *l'Instruction de la jeunesse*. « Ce fut, dit-il, le vœu » d'un homme dont la mémoire encore récente » est également chère à la religion et aux lettres, » et qui a emporté avec lui les regrets de tous » ceux qui l'ont connu. Eh! quel autre étoit plus » capable d'apprécier les ouvrages du pieux Prin- » cipal. Tous deux, quoique séparés par l'inter- » valle d'un demi-siècle, (M. Gobinet mou- » rut en 1690, et M. Lhomond naquit en 1730), » ont entr'eux des traits d'une ressemblance frap- » pante; même douceur, même modestie, même » piété, même amour du bien public : tous » deux dévoués à la même instruction dans la » même université, ont parcouru à peu près la

- » même carrière avec le même succès.....
- » Cet homme modeste avoit pris la résolution
- » de retoucher les ouvrages de M. Gobinet ; déjà
- » même il avoit commencé ses corrections sur
- » un exemplaire de l'Instruction de la jeunesse.

L'éditeur rapporte ensuite comment M. Lhomond, pressé par ses amis de faire des ouvrages, au lieu de corriger ceux des autres, le chargea de continuer ses corrections. Nous avons cru qu'il suffisoit de rapporter ces circonstances pour faire juger du mérite de l'ouvrage sur lequel M. Lhomond avoit entrepris ce travail, et du mérite du nouvel éditeur qu'il chargea de le continuer.

---

*VOYAGE à Cayenne, dans les deux Amériques, et chez les Anthropophages, ouvrage orné de gravures, contenant le tableau général des déportés; la vie et les causes de l'exil de l'auteur; des notions particulières sur Collot et Billaud, etc. ; par Louis-Ange Pitou, déporté à Cayenne pendant trois ans (1).*

Cet ouvrage est d'autant plus fait pour mériter

---

(1) Deux vol. in-8°. prix, 6 fr., et 9 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue des Vieux-Augustins, n°. 57, et chez Le Clerc.

une place dans ces Annales, qu'il peut servir à l'histoire de nos prêtres martyrs. Nous avons déjà *une Relation sur les déportés dans la rade de l'île d'Aix près Rochefort*, et un autre écrit non moins intéressant, *l'Histoire du naufrage et de la déportation de J. J. Aymé* (1). Mais on trouvera dans celui-ci de nouvelles particularités propres infiniment à relever la gloire de ces honorables victimes de leurs devoirs. M. Pitou, auteur de ce Voyage, fut exilé par le Directoire pour avoir chanté des couplets royalistes dans un temps où tant de gens tombaient en convulsion au seul nom de roi, sans prévoir que ce nom devoit ressusciter sitôt; et si quelque chose pouvoit ennoblir le métier de chanteur public, c'étoit sans doute l'usage qu'en faisoit M. Pitou, pour défendre ces principes monarchiques auxquels nous ont enfin rappelé, et nos besoins, et nos malheurs. Le récit des angoisses et des effroyables tourmens qu'il a supporté pendant vingt mois sur les plages brûlantes de Cayenne; la description de cette terre déplorable qui dévore ses habitans; le journal qu'il nous donne de son séjour chez les peuples sauvages de l'Amérique, moins féroces et moins anthropophages que ses

---

(1) Voyez *Annales Philosophiques*, tom. I, pag. 554.

persécuteurs; la peinture qu'il nous fait de ses compagnons d'infortune; l'opposition qu'il nous y montre entre les vices ignobles des uns et les vertus sublimes des autres, tout cela, dis-je, forme un tableau qui satisfait également et la curiosité et la sensibilité des lecteurs.

Il est vrai que l'intérêt de ce tableau est trop souvent affoibli par des incidens déplacés et mille digressions inutiles. M. Pitou parle de tout à tort et à travers. Il se mêle de tout ce qu'il entend et de tout ce qu'il n'entend pas. Il est tour à tour métaphysicien, géographe, politique, naturaliste, philosophe et même théologien, ou plutôt il n'est rien de tout cela. A propos du nouveau monde, il vous parle de l'ancien. Vous voudriez rester à Cayenne, point du tout, il vous fait voler en Egypte, et de là il vous transporte à l'Atlantide; et puis il vous parle de Platon, et puis d'Eudamidas, et puis de Bayle, et puis de Montesquieu. Sa grammaire n'a pas plus de correction que ses idées n'ont de suite. Il vous prend très-bien une *hécatombe* pour une tombe: il met très-bien *foucade* pour boutade, et *panacée* au lieu de panade. Quelquefois même il se rappelle de sa profession; et le voilà qui chante, quand vous avez envie de pleurer. Cependant, malgré ses fautes de grammaire, et l'éta-

lage de cette érudition mal digérée où il s'embrouille, il attache en général ses lecteurs, et il a je ne sais quel art d'intéresser malgré toutes les règles de l'art. Il ne manque ni de naturel, ni de vivacité, ni de sensibilité. Il donne de la vie aux moindres détails; il met en scène les plus petits objets; il réveille l'esprit par la variété de ses descriptions, et l'on finit presque par lui pardonner, et ses phrases tudesques, et ses éternelles divagations, en faveur d'une imagination toujours active, qui sait nous amuser ou nous attendrir tour à tour.

Mais M. Ange Pitou est un bon homme, s'il n'est pas un bon écrivain. Il est plus occupé des autres que de lui-même; il parle sans amertume de ses propres tyrans; il ne les hait pas, il se contente de les plaindre. Il est toujours prêt à leur pardonner; peu s'en faut même qu'il ne les absolve, et cette louable disposition en attestant sa générosité, est encore le plus sûr garant de sa sincérité et de la vérité de son histoire.

Les déportés sont d'abord embarqués sur la frégate *la Charente*, qui va s'échouer vers l'embouchure de la Gironde, après un combat opiniâtre contre un vaisseau et deux frégates anglaises. On les transporte sur la *Décade*, dont le capitaine leur fait durement regretter

M. Bruillac qui commandoit leur première prison. Quoique la sensibilité fut un crime dans les officiers chargés d'une pareille mission, la bravoure et l'humanité réunissant leurs droits, savoient encore les faire respecter. Mais le capitaine de la *Décade* étoit digne de ses instructions. Il faut lire dans l'ouvrage même les détails de la traversée, et ceux du traitement qu'ils reçurent à Cayenne. On ne sait ce qui doit étonner davantage de la patience, du courage, quelquefois même de la gaieté des victimes, ou de la froide atrocité et de la barbarie insultante, inexorable des oppresseurs subalternes, chargés d'aggraver leur sort. Ils étoient au nombre de 329, presque tous prêtres. Il y eut défense de la part du Directoire de les loger dans le chef-lieu et l'île de Cayenne, et ils furent distribués dans les deux endroits les plus mortifères de la Guyanne, Sinnamari et Konanama, qui effectivement dévorèrent en deux mois la moitié des malheureux qu'on y transporta. Cet ordre de l'agent du Directoire, à Prévost, commandant du poste de Konanama, commençoit ainsi : « Vous ferez part aux dépor- » tés de nos intentions philanthropiques, à leur » égard, qui sont dictées par la mère patrie ». Tous les détails que donne M. Pitou sur la posi-

tion des déportés et des lieux de leur résidence, font frémir. Nous en citerons quelques-uns, afin que nos lecteurs puissent juger parfaitement *des intentions philanthropiques de la mère patrie* de ce temps-là.

« La nuit étoit close avant que les arrivans à Konanama eussent marqué leur place; ils allument de grands feux pour chasser les nuées d'insectes qui se reposent de préférence dans cet endroit où ils trouvent à s'abriter et à se repaître de sang.

» Les patients sont distribués sous six halles; la moitié est debout pour entretenir la fumée, tandis que l'autre, ou se suspend dans un mauvais morceau de toile, ou s'étend en cercle sur des feuilles autour d'un feu ardent. La moindre disgrâce causée au sommeil, est la bouffisure des yeux crispés, rôtis et rouges, par la fumée comme par le chagrin et la douleur. La piqûre des moustiques, comme la goutte d'huile bouillante, forme des bouteilles sur ce qu'elle touche; nul ne peut parer à l'une et l'autre incommodité.

» Les sauvages du fond des bois verseroient des larmes au spectacle que l'aurore éclaire ce matin. Les uns ont le teint hâve, les lèvres sèches comme du parchemin : d'autres s'éveillent avec effroi; toute l'horreur de leur sort est empreinte

sur



sur leur front; ils errent comme des fantômes; un livre à la main, sans savoir où ils vont, ce qu'ils veulent, s'ils existent encore; ils se touchent et ne s'aperçoivent pas. Telles on peint les ombres au bord du sombre manoir, se pressant avec effroi pour entendre ou subir leurs destinées. Un seul habitant nommé Henri William s'est relégué dans ces contrées. Il les reçoit avec bonté, les console; mais il n'a rien à leur donner que des paroles de paix. Il leur permet de tirer de l'eau à son puits, et c'est le plus grand bienfait pour eux. Prévost n'avoit pas six pieds à creuser pour trouver une source vive: il ne l'a pas voulu. Si la maladie, le désespoir, la peste, n'étoient pas déjà parmi eux, ils en creuseroient eux-mêmes. Au bout de quelques jours, Jean Sourzac, né à Colonge, invite ses amis à dîner avec lui, distribue de l'argent aux moins fortunés, va se baigner sur le premier saut, court de toutes ses forces, et se précipite dans le torrent. Le même jour, Brunégat, vicaire de Bazoches, s'enfonce dans le désert; on le fait chercher, il étoit étendu sans vie aux pieds d'une bache. Ces morts violentes font une si vive impression sur la majorité, que les uns tombent en démence, les autres sont agités d'une fièvre chaude ou putride; ceux-ci meurent de peste,

ceux-là de défaillance, de dégoût, de consomption, de malpropreté.

« Il n'y a pas quinze jours qu'ils sont arrivés; l'hôpital et les karbets sont pleins de malades; les ongles leur tombent, leurs jambes et leur corps sont enflés, gluans, pleins de pustules. Ils infectent l'air, et ne prennent que des alimens salés, cuits dans l'eau de mer. Le boulanger se sert de cette eau pour faire le pain. Leurs tisanes sont également salées. Le gouvernement paie cinq pêcheurs pour les malades; et le poisson frais qui vaut quatre sous la livre, leur est vendu quarante. Gernerd et Beccard en partagent le profit; le poisson salé que le gouvernement leur envoie se paie le même prix; une couple de poulets coûte douze francs, et c'est une protection d'en avoir à ce prix. Ils ne peuvent se procurer un seul fruit pour se désaltérer. Les nègres et les fripons, dont je vous donnerai la liste, se coalisent pour leur arracher leurs effets. Prévost tolère ce brigandage; il s'absente du poste pour aller à la case Boudreau, où il passe sa vie dans la débauche avec les négresses. Dans un mois, la peste fit de si grands ravages, qu'aucun d'eux ne put se traîner jusqu'à la rivière. Jeannet en fut instruit: il enjoignit provisoirement au citoyen Rougier, chirurgien

d'Yracoubo , à trois lieues du désert , de s'y transporter au moins une fois par décade. Cet honnête homme s'en est acquitté avec zèle. Tous les fléaux de la colonie les assaillirent en même temps : les nègres exigeoient vingt-quatre sous pour leur extirper ces terribles insectes connus sous le nom de *chiques* ou piquans de cendre ; les indigens , à qui on avoit tout volé , en eurent une si grande quantité , que leur cadavre , encore vivant , tomboit en lambeaux , rongé par les vers ; d'autres , attaqués de la dysenterie , ne pouvant se remuer dessus leur cadre , exhaloient une odeur si infecte , que personne n'osoit en approcher. Ils périssoient dans ce déplorable état , les vers s'attachant aux parties internes déjà ulcérées et sanglantes. Vous êtes équitable , mon Dieu , nous pardonnons à nos ennemis , jugez-les.... »

On voit par ce passage que M. Pitou est plus *philantropique* que ses ennemis ; qu'il est même chrétien , ce qui vaut bien davantage. Nous pourrions faire quelque remarque sur son style ; mais comment s'occuper du style en lisant de semblables horreurs et de si lamentables calamités.

Nous épargnerons à nos lecteurs mille autres détails de ce voyage qui soulèvent le cœur ou qui glacent d'effroi : mais on y trouve une peinture

si affreuse du crime bourrelé par le remords, que nous avons cru devoir mettre sous leurs yeux cette épouvantable et salutaire leçon.

Il s'agit de deux hommes trop malheureusement fameux, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qui beaucoup mieux traités à Cayenne que des prêtres, des magistrats, des législateurs punis de leur fidélité à la religion, aux lois et à la constitution de leur pays, recevoient une pension de douze cents livres, la nourriture et le logement.

« Malgré ces prérogatives, dit M. Pitou, ils ont toujours été exécrés des blancs et des noirs, qui ont constamment refusé tout ce qu'ils leur offroient. Ils écrivoient souvent; ils savoient toutes les nouvelles malgré la surveillance de Jeannet. Collot (1) avoit commencé l'histoire de la révolution; il la suspendoit souvent pour envisager son sort... — *Je suis puni*, s'écrioit-il, *cet abandon est un enfer*. Il attendoit son épouse ou son retour; son impatience lui occasionna une fièvre inflammatoire. M. Gauron,

---

(1) Collot disoit à ceux qui frémissaient de voir en lui le président des désastres de Lyon : Si je n'avois pas adouci les ordres du comité de salut public, j'aurois brûlé Lyon, élevé une colonne au milieu, et gravé dessus : *Ci gît Lyon*.

chirurgien du poste de Kourou, fut mandé : il ordonna des calmans, et d'heure en heure une potion de vin mouillé de trois quarts d'eau ; le nègre qui le gardoit pendant la nuit, s'éloigna ou s'endormit. Collot dans le délire, dévoré de soif et de mal, se leva brusquement, et but d'un seul trait une bouteille de vin liquoreux : son corps devint un brasier ; le chirurgien donna ordre de le porter à Cayenne, qui est éloigné de six lieues. Les nègres chargés de cette commission, le jetèrent au milieu de la route, la face tournée sur un soleil brûlant. Le poste qui étoit sur l'habitation, fut obligé d'y mettre ordre ; les nègres disoient : — *Yé pas vlé poté monde-là qui tué bon Dieu que hom.* ( Nous ne voulons pas porter ce bourreau de la religion et des hommes ). — Qu'avez-vous ? lui dit en arrivant le chirurgien Guisouf. — *J'ai la fièvre et une sueur brûlante.* — *Je le crois bien, vous suez le crime.* Collot se retourna et fondit en larmes ; il appeloit Dieu et la Vierge à son secours. Un soldat, à qui il avoit prêché en arrivant le système des athées, s'approche, et lui demande pourquoi il invoque ce Dieu et cette Vierge dont il se moquoit quelques mois auparavant. « *Ah ! mon ami, ma bouche en impositoit à mon cœur.* Puis il reprenoit : *Mon Dieu, mon*

» Dieu, puis-je encore espérer un pardon ?  
 » Envoyez-moi un consolateur, envoyez-moi  
 » quelqu'un qui détourne mes yeux du brasier  
 » qui me consume. . . . Mon Dieu, donnez-moi  
 » la paix ». L'approche de ce dernier moment  
 étoit si affreux qu'on fut obligé de le mettre à  
 l'écart : pendant qu'on cherchoit un prêtre, il  
 expira, le 7 juin 1796, les yeux entr'ouverts,  
 les membres retournés, en vomissant des flots  
 de sang et d'écume. *Discite justitiam moniti  
 et non temnere divos.*

» Jeannet faisoit une partie de billard, quand  
 on vint lui annoncer cette mort. . . . — « Qu'on  
 » l'enterre, il aura plus d'honneur qu'un chien »,  
 dit-il, sans déranger son coup de queue. Son  
 enterrement se fit un jour de fête. Les nègres  
 fossoyeurs, pressés d'aller danser, l'inhumèrent  
 à moitié : son cadavre devint la pâture des  
 cochons et des corbeaux ».

Opposons maintenant à ce tableau véritablement épouvantable, quelques articles simples et laconiques du mémorial de M. Pitou, pour juger d'un coup d'œil la différence qui se trouve entre la dernière heure de l'homme innocent et celle de l'homme coupable.

« Modeste-Bernard, âgé de 56 ans, prêtre de Saint-Jean-de-Dieu, Poitiers, Vienne, né à

Lille, département du Nord; d'une piété exemplaire, supportant son sort, sans avoir jamais laissé échapper aucune plainte. Il jouissoit de l'estime de tout le monde, prioit Dieu sans ostentation; c'étoit un prédestiné. Il fut mis en rade en 1793, avec les 700 martyrs si cruellement torturés par Laliér; mort de misère et de peste, en prononçant ces mots du prophète-roi : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus cum recordaremur Sion (Ps. 136). Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent. (Ps. 125). Chargés de chaînes, et assis sur les rives du fleuve de Babylone, nous pleurons en tournant nos regards vers Sion. Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans la joie ».*

« Henri Poirsin, 55 ans, capucin de Rouvray, né au même endroit, département de la Meuse; protégé par Desvieux, qui l'a abandonné; il prêchoit d'exemple dans la traversée: il a rendu les plus grands services à Parisot malade: il n'exigea aucune reconnoissance, et disoit qu'il ne faisoit qu'observer la règle de son ordre; il refusa de se placer et de se soustraire à la mort, pour un vieillard de 65 ans, nommé Claudou, qui étoit son prier et son compatriote. A Cayenne, il vendoit une partie de ses vivres, pour améliorer le sort de ses commensaux; mort de

misère et de peste, le 12 brumaire an 7 ( 2 novembre 1798 ) ».

« F. Huybrecht, âgé de 47 ans, curé de la cathédrale de Gand. Homme plein de talent. La bonté de son cœur se peignoit sur sa figure angélique. Mort de misère, rongé de vers et de scorbut ».

« Bertrand Malachie, 42 ans, procureur de l'abbaye des Bénédictins d'Orval de Trêves. Il jouissoit de la plus brillante santé : la bonne foi et la résignation étoient peintes sur son visage. Il étoit rempli de vertus et de talens. Quoique d'une complexion très-robuste, il est mort d'é-tisie et de consommation ».

« Jean-Charles Mathieu, 35 ans, prêtre d'Epinal, Saint-Diez; d'une complexion vigoureuse, a souffert comme saint Laurent sur le gril : en fermant l'œil, il demandoit pardon à Dieu pour ses ennemis ».

La plupart des prêtres déportés à la Guyane ont péri de cette manière; mais leur mort n'a pas été inutile, puisqu'elle a donné de si grands exemples, qui ont tourné tout à la fois et au triomphe de la religion et à la honte à jamais ineffaçable de ses adversaires.



LYON. Les conseils généraux des trois départemens du Rhône, de la Loire et de l'Ain, formant le diocèse de Lyon, viennent de voter une somme de 105,600 francs pour les frais du culte catholique.

TROYES. Le conseil général du département de l'Aube, aussi jaloux d'entrer dans les vues du gouvernement, qu'empressé de contribuer autant qu'il est en son pouvoir au rétablissement et à la décence du culte dans nos églises, ainsi qu'au bien-être des ministres de la religion, a voté à l'unanimité dans sa session du premier floréal :

10,000 fr. comme augmentation de traitement, pour Mgr. l'archevêque.

1,500 fr. pour MM. les grands-vicaires.

4,000 fr. pour les chanoines.

3,000 fr. pour réparations et entretien de l'évêché, dont Mgr. l'archevêque disposera.

3,000 fr. pour l'entretien de la cathédrale.

6,000 fr. pour le bas-chœur.

3,000 fr. pour pensions aux vieux prêtres infirmes et hors d'état de remplir leurs fonctions, à la disposition de Mgr. l'archevêque.

Et 15,000 fr. pour le séminaire qui, grâce aux soins, au zèle et à la charité de Mgr. l'archevêque et de ses vertueux collaborateurs, est déjà en pleine activité, et composé de quarante jeunes gens, dont la sagesse, la décence et la piété donnent les meilleures espérances, et font la consolation du respectable prélat, (M. de la Tour-du-Pin), qui les regarde comme ses enfans.

**CAMBRAI.** Le département du Nord, étant accablé d'autres dépenses, n'a pu voter cette année qu'un centime et demi additionnel, sur les quatre qu'il étoit autorisé d'imposer; encore sur la somme de 72,000 à laquelle s'élève cette imposition y en a-t-il plus des trois quarts employés pour la réparation d'un pont sur une grande route. Le reste est destiné à l'augmentation du traitement des vicaires-généraux et des chanoines. Les autres demandes, faites pour M. l'évêque; le bas-chœur et la fabrique, ont été ajournées.

— La gazette de Mayence publie un décret impérial rendu à Milan, le 20 floréal, d'après lequel les biens affectés autrefois à la dotation des curés dans le diocèse de Mayence, sont rendus à leur dernière destination.

— Il a été rendu, le 7 germinal, un autre décret impérial ainsi conçu :

**Art. Ier.** Les livres d'Eglise, les Heures et Prières, ne pourront être imprimés ou réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, laquelle permission sera textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire.

**Art. II.** Les imprimeurs, libraires qui feroient imprimer, réimprimer des livres d'Eglise, des Heures et Prières, sans avoir obtenu cette permission, seront poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793.

— En vertu d'un décret impérial, daté de Milan, les curés des paroisses du ci-devant Piémont, et les desservans des vicairies dépendantes autrefois des corporations monastiques, ou des ordres militaires supprimés par la commission exécutive du Piémont, recevront un traitement annuel; savoir : les curés de 600 livres; les desservans des vicairies de 400 liv.

MILAN. S. Em. monseigneur le cardinal Caprara , après avoir présenté ses lettres de créance comme légat à *latere* auprès de S. M. le roi d'Italie, a remis la lettre suivante de S. S. à S. M. impériale et royale.

*Pie VII, Pape.*

Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Comme votre majesté impériale et royale a vu et éprouve quelle est notre affection pour elle, et combien nous sommes reconnoissans, tant pour tout ce que vous avez opéré en France en faveur de la religion catholique, que pour les preuves signalées que vous nous avez données de votre attachement et de votre piété filiale, surtout pendant notre séjour auprès de vous, à Paris; vous comprendrez facilement quels sentimens nous avons éprouvés, en voyant qu'à la dignité impériale dont vous étiez déjà revêtu, s'étoit aussi réunie celle de roi. L'attachement avec lequel nous répondons au vôtre,

*Pius PP. VII.*

Carissime in Christo filii noster, salutem et apostolicam benedictionem. Cum imperiali regiae majestati tuae perspectum, atque exploratum sit, quo in te animo affecti simus, quamque grati, et memores tum eorum, quae à te in Gallis gesta sunt pro catholica religione, tum argumentorum, quae à te accepimus, singularis in nos amoris, et observantiae praesertim cum Parisiis apud te moraremur, facile intelliges, quos conceperimus sensus, cum ad imperatoriam, quae jam fruebaris, regalem etiam dignitatem in te accessisse cognovimus. Sanè mutuus amor noster, et paterna, quae

et la bienveillance paternelle avec laquelle nous vous portons dans notre cœur, doit, n'en doutez pas, nous rendre extrêmement agréable tout ce qui vous est glorieux. Nous vous aurions envoyé un nonce particulier, pour vous exprimer ces sentimens; mais connoissant toute votre bienveillance pour notre cher fils Jean-Baptiste Caprara, cardinal-prêtre de la sainte église Romaine, archevêque de Milan; nous avons pensé qu'aucun autre interprète de nos sentimens ne vous seroit plus agréable que lui : en conséquence, nous lui avons ordonné de se présenter devant vous, et de vous témoigner les sentimens de notre cœur à l'occasion de votre avènement à cette nouvelle dignité. Il vous présentera ces lettres de notre part, et nous sommes assurés qu'il vous sera agréable de recevoir par lui nos félicitations. Enfin, nous ne doutons pas que vous n'employiez toute l'autorité dont vous êtes re-

te complectimur, benevolentia facit, ut quæ tibi gloriosa sunt, nobis jucundissima esse debeant. Missus ad te à nobis fuisset singularis nuncius, qui coram te nostra hæc officia explicaret; sed cum sciamus quàm magna benevolentia prosequaris dilectum filium nostrum Joannem Baptistam sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyterum cardinalem Caprara, archiepiscopum Mediolanensem, facile cogitavimus, quod à nemine libentiùs, quàm ab eo, nostra hæc officia excepisses. Itaque ei mandatum dedimus, ut te præsentem adeat, atque testatur animi nostri sensus, in hac tuæ novæ dignitatis accessione. Is nostras hasce litteras tibi exhibebit, ac pro certo habemus, quod nostra ad te per eum delata gratulationis officia, tibi grata et accepta sint futura. Postremo non dubitamus, quin

vêtu pour procurer dans votre nouveau royaume le bien de la religion, qui est le fondement et le soutien de tous les royaumes : et nous avons aussi la confiance que vous continuerez à nous donner les mêmes preuves d'attachement et de piété filiale que vous nous avez données jusqu'ici. Sur ce, nous donnons à V. M. I. et R., avec la plus tendre affection, notre bénédiction apostolique, gage de notre bienveillance paternelle.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 mai 1805, et la 6<sup>e</sup>. année de notre pontificat.

JEAN, archevêque de Carthage.

omnem, quâ polles, auctoritatem conferes in promovendum per novum regnum bonum religionis, quæ regnorum omnium columen, et firmamentum est; atque etiam confidimus te in posterum eadem daturum; quæ semper hactenus nobis dedisti, tui in nos amoris, et filialis observantiæ argumenta. Interim imperiali et regiæ majestati tuæ apostolicam benedictionem paternæ nostræ benevolentiae pignus amantissimè impertimur.

Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 20 maii MDCCCV pontificatus nostri anno sexto.

J. archiepiscopus Carthaginiensis.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant de nouveaux détails qui nous sont parvenus sur l'arrivée du Pape à Rome.

Le 3 mai, le S. P. quitta Parme pour aller coucher à Modène, où il séjourna deux jours, et où il reçut les témoignages les plus éclatans de la vénération publique, qui

ont été les mêmes sur toute la route. Le 5, il coucha à Lugano, et le 6 il partit pour Florence. Sur les confins de la Toscane, le sénateur Salvetti et la garde noble de la reine d'Etrurie, reçurent S. S., et l'accompagnèrent jusqu'au château de Caffagiolo, où se trouva la reine qui accueillit le S. P. avec les plus grands témoignages de piété. Après avoir dîné avec S. S., la reine partit pour Florence, et le Pape partit une demi-heure après. Les carrosses de la cour vinrent le prendre près de la ville, où il fit son entrée sur le déclin du jour, aux acclamations du peuple : la ville étoit magnifiquement illuminée. S. S. descendit à l'église de Sainte-Marie; elle alla ensuite au palais Pitti, où elle fut reçue par la reine accompagnée de toute sa cour. Pendant les trois jours de son séjour à Florence, S. S. a visité les diverses églises et les monastères, où elle a toujours été précédée par la reine. Le 9, le souverain pontife célébra la messe à l'église de l'Annonciation, et y donna la communion à S. M. De retour au palais, il parut en habits pontificaux sur un balcon richement décoré, et il donna sa bénédiction, qui fut annoncée par toute l'artillerie de la ville. S. M. assista à cette cérémonie, sous un pavillon dressé sur une terrasse à la gauche du palais, accompagnée des dames de sa cour, de la première noblesse, et du corps diplomatique. La place, les rues et les toits des maisons étoient couverts de peuple, qui faisoit retentir les airs de ses acclamations.

Le 10 mai, le S. P. partit de Florence, et arriva à Arezzo le même jour; le 11, il alla à Pérouse, où il séjourna au monastère des Bénédictins : le 13, S. S. partit de Pérouse, et s'arrêta une heure après au monastère de Notre-Dame-des-Anges, où elle dit la messe dans la chapelle du même

nom , célèbre dans les annales de l'Eglise pour avoir été le berceau de l'ordre fondé par S. François d'Assise. Le S. P. arriva le même jour à Spolète; le lendemain à Narni; le 15 à Civita-Castellana, d'où il partit le 16 pour aller coucher à Rome.

S. S. arriva , vers le milieu du jour , à la Storta , où l'ambassadeur d'Espagne et un grand nombre de seigneurs romains étoient venus au-devant d'elle. En partant de la Storta , le S. P. trouva la route couverte de ce qu'il y a de plus distingué à Rome , jusqu'à Ponte-Molle , où l'attendoient les officiers de sa cour : là , S. S. quitta ses habits de voyage , et continua sa route vers Rome , au milieu d'un peuple immense.

Lorsque S. S. entra dans l'église de S. Pierre , l'antienne *Tu es Petrus* fut chantée de la manière la plus solennelle ; et le cardinal d'Yorck , à la tête du sacré collège , accompagna le Pape au grand autel , où le saint Sacrement étoit exposé. Après que S. S. eut prié pendant quelque temps , on entonna le *Te Deum*. S. A. I. l'archiduchesse Marianne , et S. A. E. le prince héréditaire de Bavière , assistèrent à cette cérémonie , dans une tribune élevée exprès. Le Pape se rendit ensuite dans une salle qui est à côté de la chapelle de S. Léon , et il y reçut l'archiduchesse et le prince de Bavière. En les quittant , le S. P. revint à l'église , et par un mouvement de sa piété , il alla baiser les pieds de la statue de S. Pierre.

Au sortir de l'église , le Pape se rendit au palais Quirinal , au milieu des acclamations du peuple transporté de revoir son souverain , son premier pasteur et son père. Les fenêtres étoient tendues de velours , de damas , et des plus riches tapisseries. Le soir , tous les palais des cardinaux , des ambassa-

deurs, des princes et de toute la noblesse, furent illuminés.

Le lendemain matin, S. M. le roi de Sardaigne se rendit au palais Quirinal pour féliciter le Pape de son heureux retour : S. A. R. le cardinal d'Yorck rendit en même temps le même devoir à S. S., qui reçut ces deux princes de la manière la plus affectueuse. Les cardinaux, les ambassadeurs et ministres étrangers, les princes et le reste de la noblesse romaine furent admis ensuite à l'audience de S. S. Le même jour, on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises de Rome, pour remercier le ciel de l'heureux voyage du souverain Pontife.

Le prince Rezzonico, sénateur de Rome, et les conservateurs, réunis au corps de la noblesse, ont donné une fête magnifique au Capitole, pour témoigner la joie des Romains du retour de leur souverain; et le 17, ils ont fait célébrer une messe solennelle d'actions de grâces, à l'église de Sainte-Marie-d'*Araceli*, qui est sous le patronage des magistrats de Rome. Le roi de Sardaigne, l'archiduchesse Marianne, et le prince électoral de Bavière y ont assisté dans trois tribunes différentes, avec toutes les personnes de leur suite.

On ne peut exprimer les témoignages de joie qu'a fait éclater le peuple de Rome. La santé du Pape ne s'est pas ressentie des fatigues du voyage.

— Des lettres de Rome annoncent qu'au moment où le Pape traversoit la Toscane, à son retour de Paris, les membres du fameux synode de Pistoie, dont les actes et la doctrine ont été solennellement condamnés par une bulle de Pie VI, sont venu abjurer leurs anciennes erreurs aux pieds de Sa Sainteté. Cet acte de soumission à l'Eglise a causé une grande joie parmi les catholiques.

*Fin du Tome troisième.*



